This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
FRANCIS BROWN HAYES
Class of 1839
OF LEXINGTON, MASSACHUSETTS

MEMOIRES
DE MICHEL
DE
MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

Ipsa varietate tentamus efficere, ut alia aliis, quædam fortasse omnibus, placeant. *Plin. Jun. lib. 4. Epist. 14.*

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LV.

Fr 1270.40
~~9547.6~~

[Stamp:] ...ARD COLLEGE ... 28 1926 ... LIBRARY

*. Hayes fund
3 vols.

47-1926
13

A
MES PROCHES,
ET
A TOUS MES ILLUSTRES AMIS.

MESSIEURS,

JE ne ſaurois vous donner une meilleure marque de l'eſtime que je fais de votre amitié, que de vous donner ma propre Vie : car c'eſt ainſi que je puis appeller les Mémoires que je vous préſente, où j'ai eſſaié de rapporter fidellement toutes les choſes que j'ai vues ; & je m'y ſuis voulu dépeindre aſſez naïvement, pour vous laiſſer un Portrait de moi tout entier ; en vous contant mes Habitudes & mes Inclinations, avec une bonne partie de ce qui eſt venu à ma connoiſſance depuis que je ſuis au monde. Là, MESSIEURS, vous vous trouverez vous mêmes. J'y parle de vous en diverſes rencontres : j'y témoigne la paſſion que j'ai de vous honorer ; & je n'impoſe point ; mais je vous aſſure que ſi

vous pouviez lire dans mon cœur, vous vous y verriez bien d'autre sorte, aïant pour votre vertu, & pour toutes vos bonnes qualités, des ressentimens que je ne saurois exprimer de bouche ni par écrit; quoique je vous aie dit quelquefois que je porte mon cœur sur mes lévres. Cependant vous avez été l'un des principaux motifs de mon Ouvrage, par le desir que j'ai eu d'acquerir de la gloire, en publiant que vous m'avez donné part à votre bienveillance, & que j'ai joui souvent de la douceur de votre conversation. Et certes, quand il n'y auroit eu que cela, ce seroit presque assez pour le dessein que je me suis proposé. Mais je vous entretiendrai encore de bien d'autres choses pour ne vous rien celer: & je ne sais pas même si vous ne me ferez point de reproches de vous en avoir trop dit. Me puis-je promettre que vous lirez volontiers les petites choses de mon Enfance? Renouvellerai-je agréablement en votre souvenir les bassesses du College? Ai-je quelque chose de meilleur à vous dire? Qu'avez-vous à faire de tout ce que je vous conterai de ma Jeunesse? Quelle rareté si grande y a-t-il dans toutes les choses que j'ai vues? Et de quelles actions remarquables vous peut entretenir un Homme de lettres, qui n'a point fait de Voïages, & qui ne s'est point embarrassé dans les Affaires du Grand monde?

Au reste, MESSIEURS, je puis croire que vous n'aurez pas grand souci d'apprendre quels sont mes sentimens, & que comme ma Philosophie n'a point de charmes si merveilleux, qu'elle soit capable de vous toucher, je ne vois pas aussi qu'il vous importe fort que je vous dise les noms des Familles considérables à qui j'ai l'honneur d'appartenir. Voilà pourtant toute l'œconomie de mon Ouvrage, que j'ai composé de mémoire, sans le sécours d'aucun Livre, parceque j'ai cru n'en avoir pas besoin. Mais s'il y a peu d'artifices, je vous puis assurer au moins, qu'il y a beaucoup de vérités. Ce n'est pas que j'aie prétendu n'en détenir aucune dans le silence: de celles que je sais, j'avoue que j'en sais un peu plus que je n'en ai dit; mais la discrétion n'en a pas désiré davantage de ma propre confession: & puis tout le monde n'est pas capable de les recevoir & d'en profiter.

Après tout, MESSIEURS, je suis assuré qu'il n'y a rien de si nouveau, ni de si rare au Monde, dont vous ne puissiez vous passer fort aisément. Il y a peu de choses nécessaires dans tous les Livres; & pourvû qu'il y en ait quelques-unes d'agréables & de divertissantes pour un honnête entretien, je croi que cela suffit. Peut être que le mien n'en sera pas entiérement dénué: & je serai ravi que

vous aïez la bonté de m'en dire un jour votre avis.

Mes Proches, & entre-autres mes Neveux, me sauront peut-être gré des choses assez particulieres & honorables que je dis de ceux dont nous sommes sortis; ils connoîtront les Maisons importantes auxquelles nous avons l'honneur d'appartenir, prendront exemple, s'ils veulent, sur la modération de mon esprit, & s'encourageront sur le modele de leur Aïeul, à faire des actions qui ne démentent point la noblesse de leur extraction. Quant à mes Amis, je les conjure de supporter mes défauts. Je leur demande aussi la grace de ne me livrer pas à la rigueur des Juges impitoïables en matiere de Livres, & de ne charger pas mon Ouvrage de louanges excessives, si par hasard, il y avoit quelque chose qui fût à leur goût: car je sais le danger du précipice où ces sortes de louanges mettent ce qu'elles veulent élever trop haut. Oui, MESSIEURS, *si j'en étois cru, ni vous ne déchireriez point ces petits Mémoires, que j'ai bien voulu honorer de votre nom, ni vous n'en feriez point aussi tant d'état, par un excès de votre civilité, que d'autres qui écrivent mieux que moi s'en pussent offenser. Mais vous êtes trop obligeans & trop judicieux, & comme je n'ai pas sujet de craindre le premier, j'en ai beaucoup moins de me*

défier du second : car pour en dire la vérité, ce dernier danger ne menace que ces hautes têtes dont la Renommée porte le nom & la gloire en tant de Regions, & il n'est redoutable que pour ces beaux Esprits qui ont cent bouches qui parlent en leur faveur, & cent Plumes qui célebrent tout ce qu'ils font.

Peut-être que ce qui se trouve dans ces Mémoires, y est traité d'une maniere si serrée & si diversifiée, que si votre curiosité vous porte à les lire dans un grand loisir, j'ose esperer que l'ennui que vous y pourriez apprehender, ne vous durera pas long-tems. Quoi qu'il en soit, si vous en prenez la peine, vous verrez si par la naïve représentation que je vous offre de moi même, vous jugerez encore un peu digne de l'honneur de vos bonnes graces,

MESSIEURS,

Votre très humble & très affectionné Serviteur, MICHEL DE MAROLLES, Abbé de Villeloin.

JE me suis oublié de vous dire que je ne conseille à pas un de mes Proches ni de mes Amis, de s'appliquer comme j'ai fait à l'Etude, & particulierement à composer des Livres, s'ils pensent que cela serve à leur gloire ou à leur avancement. Je suis persuadé que de toutes les Personnes de l'Etat, il n'y en a point de plus négligées que celles qui s'adonnent aux Lettres : & le petit nombre des Bienheureux en ce genre là, (je n'en connois aujourd'hui que deux ou trois ; ne doit point imposer, ni faire de conséquence à tous les autres. Je sais ce qui en est par ma propre expérience, & par celle de quelques-uns de vous & de plusieurs qui sont morts & que j'ai connus, sans que je m'imagine qu'on ait dessein de me faire changer d'avis. Croïez-moi, MESSIEURS, pour prétendre aux faveurs de la Fortune, il ne faut que se rendre utile ou complaisant à ceux qui ont beaucoup de crédit & d'autorité, être bien fait de sa personne, flatter les Puissans, souffrir de leur part en riant toute sorte d'injures & de mépris quand ils trouvent bon d'en user de la sorte, ne se rebuter jamais de mille obstacles qui se présentent, avoir un front d'airain & un cœur de rocher, insulter sur les Gens de bien persécutés, dire rarement la vérité, & paroître dévot, même avec scrupule, quoique l'on abandonne toutes choses pour ses propres interêts. Après cela, tout le reste est presqu'inutile. Mais quoi qu'il en soit, ne faisons point le mal afin qu'il en arrive du bien : Révérons les Puissances souveraines avec tous les respects qui leur sont dûs, & souvenons nous que la courte durée de notre vie nous défend de concevoir ici bas de longues espérances, & que nos jours s'écoulent tandis que nous parlons.

AVERTISSEMENT.

C'EST avec confiance que nous présentons au Public cètte nouvelle Edition des *Mémoires de Michel de Marolles, Abbé de Villeloin*. Cet Ouvrage, devenu depuis long-tems rare & cher, méritoit à tous égards d'être rendu plus commun. Le savant Jésuite, le Pere de Tournemine, qui n'avoit nulle estime pour les autres productions de l'Abbé de Marolles, en quoi il pensoit comme tous les Gens de Lettres (*), disoit que l'Auteur méritoit qu'on lui pardonnât, en faveur de celui-ci, l'ennui mortel qu'il avoit causé au Public par ses rapsodies, durant l'espace de 60 ans. Il lui appliquoit, en riant, ce mot de Lucain : *Scelera hâc mercede placent.*

Tous ceux, qui ont lu ces Mémoires, n'en ont point parlé moins favorablement. La premiére Partie surtout, où l'Auteur raconte son Histoire depuis 1600, qui est l'année de sa naissance, jusqu'en 1655, est remplie de traits singuliers, intéressans, écrits d'un style simple, naturel, &

(*) Memoires d'Artigni, *Tome I*, *page* 377, 384.

avec cet air de vérité qui gagne la confiance. S'il eſt vrai, comme il l'aſſure, qu'il ait compoſé cet Ouvrage, ſans le ſecours d'aucun Livre, il devoit, dit M. l'Abbé d'Artigni, avoir une mémoire prodigieuſe, pour retenir un ſi grand nombre d'événemens, de dates & de noms propres, dont le Lecteur eſt, pour ainſi dire, accablé. Comme il étoit en relation avec la plûpart des Savans & des Perſonnes diſtinguées de ſon tems, il en rapporte mille particularités, qu'on ne trouve pas ailleurs. C'eſt dommage qu'il n'ait pas pouſſé ſes Mémoires plus loin, ce qu'il auroit pû faire ſans peine, aiant vécu au-delà de 80 ans.

Si la ſuite de cet Ouvrage, qui contient douze Traités ſur divers ſujets, eſt moins amuſante, elle n'intéreſſera pas moins ceux qui aiment à raiſonner, & qui ſe plaiſent aux diſcuſſions philoſophiques & morales. Chaque Traité eſt d'ailleurs rempli de Traits hiſtoriques ſur la vérité deſquels on peut compter; & on n'y trouve point de ces Réflexions triviales, qui ennuient, & dont l'Auteur n'a que trop chargé ſes autres Ouvrages.

On nous a conseillé de retrancher de cette Edition les Généalogies, qui occupent dans la premiere une grande parte de ces Mémoires ; & nous avons suivi ce conseil. Ces sortes de détails génealogiques, fort secs en eux-mêmes, & denués de preuves, intéressent peu de Lecteurs ; & nous n'avons eu en vûe que d'être utiles au plus grand nombre. C'est par cette raison que nous avons éclairci par des Notes une infinité d'endroits, qui nous ont paru avoir besoin de ce secours pour être entendus aujourd'hui, ou pour suppléer à ce que l'Auteur auroit dit lui-même, s'il eût attendu la fin de sa vie pour publier ses Mémoires. Ces Notes, presque toutes fort courtes, mais que nous croïons suffisantes, servent aussi à rectifier quelques méprises où l'Abbé de Marolles est tombé, & qui auroient pû égarer un Lecteur peu instruit.

Cette nouvelle Edition est en trois Volumes *in douze* ; dans le dernier nous avons ajouté un Ecrit curieux du même Auteur, qui étoit devenu aussi rare que ses mémoires, & qui intéresse particulierement ceux qui aiment les Anecdotes Littéraires. Cet

Ecrit est un *Dénombrement de ceux qui avoient fait présent de leurs Ouvrages* à l'Abbé de Marolles. On y lit les noms de presque tous les Auteurs du dix-septieme siecle. Il nous eût été facile de faire sur chaque article un grand nombre de Notes, mais nous nous sommes bornés aux plus nécessaires, dans la crainte de trop grossir cet Ecrit, & pour ne pas répéter ce que tant d'autres ont déja dit dans des Ouvrages connus, & qu'il est si facile de consulter.

MEMOIRES

MEMOIRES
DE MICHEL
DE
MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

PREMIERE PARTIE,

Contenant ce qu'il a vu de plus remarquable en sa vie, depuis l'année mil six cens.

JE veux écrire moi-même les particularités de ma vie : je dirai le lieu d'où je suis, les Parens à qui je dois ma naissance, les habitudes que j'ai eues, les occupations que je me suis

1600. données, & les honnêtes gens que j'ai connus (1).

Je naquis en Touraine, le vingt-deuxieme jour de Juillet de l'année 1600, le troisieme Fils, & le quatrieme Enfant de Claude de Marolles, & d'Agathe de Châtillon son Epouse, tous deux de familles nobles; l'une du Diocèse de Tours, du même lieu dont je porte le nom, assez connue depuis plus de quatre cens ans; & l'autre, du païs de Forêtz, où depuis cent cinquante ans, elle s'étoit transplantée du Languedoc, d'où elle tire son origine.

Mes parens.

Mon Pere, dont notre Histoire de France fait quelque mention, & particuliérement au sujet de son combat* assez mémorable qu'il fit devant Paris entre deux puissantes Armées contre l'Isle Marivaut, le propre jour de la mort d'Henri III, & par quelques services qu'il a rendus en diverses occasions, naquit au même lieu de Marolles, l'an 1564, de Françoise d'Erian sa Mere. Agathe de Châtillon à qui je dois ma naissance & les principaux soins de mon éducation, vint au monde l'an

* *Vrai & ancien usage des Duels par Daudiguier. D'Aubigné, hist. univers. Du Pleix. De Serres. Matthieu. Pluvinel. La Colombiere. Mezerai.*

(1) L'Abbé de Marolles, dans le IIe Discours qui est à la suite de ces Mémoires, a fait sur ceux-ci plusieurs corrections, auxquelles on a cru devoir se conformer dans cette nouvelle édition.

1571, l'aînée des Enfans du ſecond lit de Noel de Châtillon, Seigneur du Soleillan en Forêtz, & de Jeanne de la Vue ſon Epouſe, Fille de Balthaſar de la Vue & de Magdelaine du Puy, qui me donne l'honneur de l'alliance de ces illuſtres Pierre & Jacques du Puy, ſi célebres pour leur grand ſavoir; comme je ſuis redevable à quelqu'autres de mes Aïeules ou Bis-aïeules des alliances des Maiſons d'Angenes, de Rets, de Vouhet, de Guenand, de Prie & d'Amboiſe, d'où nous pouvons tirer, d'un côté, les mêmes deſcentes qui ont été induites pour la Maiſon illuſtre de la Rocheposay. 1600.

Je ne fus pas le dernier des Enfans de notre famille : comme il y en eut trois qui me devancerent, du ventre maternel, il y en eut trois autres qui me ſuivirent dans le même ordre que ceux qui m'avoient devancé, c'eſt-à-dire, une Fille entre deux Fils de l'un & de l'autre côté. Mais de ſept que nous étions, mon Frere aîné appellé Claude, qui fut nourri Page du Roi Henri IV, mourut en Italie depuis ſa ſortie de Page, en l'âge de 17 ans, & deux autres, celui qui étoit immédiatement avant moi, appellé Gilles, & le dernier de tous, nommé Charles, ne véquirent

1600.

que peu de mois ; de ſorte que nous ne reſtâmes que quatre, feu mon Frere plus jeune que moi d'un an, aïant laiſſé pluſieurs Enfans, de Jeanne de Menou ſa ſeconde Femme, & mes Sœurs auſſi décédées après avoir laiſſé une aſſez nombreuſe poſtérité ; mais de ces quatre, il ne reſte à préſent que moi ſeul, avec un nombre aſſez conſidérable de Neveux & de Niéces.

Ma naiſſance.

J'ai toujours oui dire que je dois en quelque ſorte ma naiſſance aux plaintes que ma Mere faiſoit des longues abſences de mon Pere, qui étoit toujours à la Cour, ou dans quelques emplois de guerre ou de voïage ; car il eſt vrai que ſi l'on mettoit bout à bout tout le tems qu'ils ont été enſemble en 36 ans qu'ils ont été mariés, je ne crois pas qu'il s'en pût trouver deux entiers : & le plus long ſéjour de mon Pere en ſa maiſon, n'étoit pas d'un mois ou de deux, de ſorte qu'étant petit, juſqu'à l'âge de dix ans, je ne le connoiſſois guere que dans ſon portrait. Ce n'eſt pas qu'il n'eût beaucoup d'eſtime pour ſa Femme, & qu'il n'aimât aſſez ſa famille ; mais ſon ambition & ſon courage ne lui permettoient pas de s'arrêter plus long-tems chez lui ; & il n'étoit pas d'humeur, ni

assez riche aussi pour avoir toujours ma Mere auprès de soi. 1606.

Quand je vins au monde, il ne se trouva pas dans le païs; de sorte que suivant ses ordres, il le fallut attendre pour me baptiser, aïant dessein de se servir de cette occasion pour pacifier certain différend qui s'étoit ému entre des personnes de qualité de la Province. Mais il n'en fut pas de besoin, car les choses s'accommoderent par un autre moïen; & pour témoigner à M. du Gast, lors Gouverneur d'Amboise, qu'il le tenoit de ses amis, il le pria de me tenir sur les Fonts, & de me donner son nom, m'aïant fait porter pour cet effet à une maison appellée la Rochere, que nous avions auprès d'Amboise. Madame de la Valliere, Charlotte Adam, qui avoit été nourrie Fille d'honneur de la Reine Louise, (1) y fut conviée pour être la Maraine; & Michel du Gast, depuis Marquis de Montgauguier me donna son nom. Mon Baptême

Ma Mere, qui se portoit alors fort bien, me voulut nourrir de son lait, & je lui ai oui dire bien des fois, que je n'eus jamais d'autre Nourrice qu'elle, quoiqu'elle devînt grosse bien-tôt après de Louis de Marolles mon Frere puîné, Mon enfance.

(1) Louise de Lorraine, veuve du Roi Henri III.

qui a laiſſé des Enfans dont j'ai tantôt
1600. parlé, de ſorte que je ne fus que neuf
mois à la mammelle ; & ſi l'on m'a
voulu dire la vérité, j'ai commencé à
parler à la fin de ce terme-là.

1602. Deux ans après, j'eus une grande maladie qui faillit à m'emporter, & qui s'étant déchargée ſur l'œil gauche, m'en a ſi fort débilité la vue, que bien qu'il n'y paroiſſe pas, ſi eſt-ce que je n'en ai jamais vu aſſez clair pour diſcerner diſtinctement les objets. Un Mé-
Falaiſeau. decin du Roi, appellé Falaiſeau, qui me guérit, augura dès-lors, à ce qu'on m'a dit, aſſez favorablement de moi, conſidérant la formation de ma tête, & aïant égard à quelques régles de la phyſionomie, par leſquelles il jugea que j'étois plutôt deſtiné à une condition paiſible, qu'à faire le métier pénible & turbulent de ceux dont j'étois deſcendu. Ce qui fut peut-être un ſujet à mes Parens de me deſtiner, comme ils firent bien-tôt depuis, à une autre profeſſion que celle qu'ils avoient toujours choiſie juſques-là dans le dur métier des armes.

Ils eurent donc deſſein de me faire Abbé, aïant d'ailleurs un Aîné aſſez bien fait, qui donnoit de grandes eſpérances de maintenir la famille, & ju-

gerent à propos de faire mon Frere Louis, plus jeune que moi d'un an, Chevalier de Malte. 1602.

Cette pensée fut assez proportionnée à nos inclinations. Mon Aîné étoit prudent & courageux, mon Cadet impatient, distrait, entreprenant & hardi; & bien que je fusse d'un naturel enjoué, j'étois pourtant assez posé, & autant amateur de livres & de peintures, que mes Freres l'étoient d'armes, d'épées, de chevaux, de chiens & d'équipage de chasse.

Mes premieres inclinations.

Ce jeune Frere & moi fumes nourris ensemble jusqu'à l'âge de neuf à dix ans : mais avec une si grande différence d'humeur, qu'il ne s'est peut-être jamais rien vu de pareil, de deux personnes si proches, élevées de même façon. Il me paroissoit haïr tout ce que j'aimois; le bruit qui lui donnoit de la joie, me faisoit peur; il se passionnoit pour la chasse, tandis que je me laissois déja toucher aux douceurs de l'harmonie, avec une aversion que j'avois de cequi lui plaisoit si fort. Les contes qui se font aux petits Enfans m'entretenoient agréablement, & lui ne les pouvoit souffrir. J'apprenois déja quelques leçons par cœur, & je savois lire, que je n'avois pas encore six ans,

A iv

aïant aussi formé comme de moi-mê-
1602. me, sur quelque Lettres d'une bonne Tante que j'avois, & que j'aimois infiniment, une sorte de caractere pour écrire, au lieu que mon Frere avoit peu d'application à toutes ces choses-là; mais en récompense, il paroissoit plus hardi que moi à se tenir à cheval, à tirer de l'arquebuse, & à manier les armes. De-là vint qu'il se rendit beaucoup plus agréable que moi à nos Parens, qui le voïoient plus conforme à leur humeur & à leur profession, bien qu'ils eussent fort souhaité qu'il eût un peu plus réussi aux choses où j'avois acquis quelqu'avantage sur lui.

Mais enfin on trouva bon de nous séparer; & mon Frere qui certainement étoit bien fait, aïant la croix de Malte, fut donné Page à M. le Duc de Mayenne qui l'avoit demandé; & mon Pere, dès l'année 1609, obtint du Roi Henri le Grand, le brevet d'une petite Abbaïe pour moi, appellée Baugerais de l'Ordre de Cîteaux, à quatre lieues de chez lui, (3) de laquelle Messire Georges de Sorbiers, Chevalier Seigneur des Pruneaux, grand Oncle de M. le Baron d'Hervaux, avoit joui assez long-tems, après Messieurs les Comtes

(3) Près de Loches, au Diocèse de Tours.

1602.

de S. Aignan, qui n'avoient pas eu grand soin de ce petit Bénéfice.

L'Abbaïe de Baugerais.

Le Brevet de cette Abbaïe, vacante par la démission de M. des Pruneaux, fut expédié à Paris le neuviéme jour de Mars 1609. *Signé* Henri, *& plus bas* Potier, ensuite d'autres Brevets d'Abbaïes plus considérables, qu'il plut à sa Majesté d'accorder au Sieur de Marolles Capitaine des cent Suisses de sa Garde, pour l'un de ses Enfans, le désirant favorablement traiter, à cause de ses bons & agréables services; mais ces Abbaïes, & entr'autres celles de S. Aubin des Bois (4) & de Landernec (5) en basse-Bretagne, ne se trouverent pas vacantes.

Les Bulles de celle-ci, (6) de l'Ordre de Cîteaux dans le Diocèse de Tours, furent obtenues en Cour de Rome, en la sixiéme année du Pontificat de Paul V, au mois de Juillet 1610, & furent insinuées au Greffe des Insinuations à Tours, le 16[me] jour de Décembre de la même année, avec mes Lettres de Tonsure que j'avois reçues de M. de la Guêle, Archevêque de Tours, dès le mois de Mars auparavant.

(4) Abbaïe en Bretagne.

(5) Apparemment Landevenec, au Diocèse de Quimper.

(6) C'est-à-dire, de l'Abbaïe de Beaugerais.

1602. J'étois donc bien jeune, quand je fus honoré de la qualité de Clerc d'une Eglise illustre, & Abbé d'un Monastere où il y avoit six Religieux Prêtres, avec le Prieur Claustral, homme d'esprit & civil appellé Dom Nicolas Brissonnet, dont j'ai toujours fait beaucoup d'état.

Ce n'est pourtant pas du plus loin que je me souvienne, il me semble que je dirois assez facilement toutes les choses que j'ai faites, ou que j'ai vues depuis l'âge de quatre ans. J'ai mémoi-
1604. re du retour d'un voïage que mon Pere fit en Savoie pour y vendre une Terre qu'il y avoit eue des libéralités de M. de Nemours, Charles Emanuel de Savoie, qui l'honoroit de son estime, & qui sans mentir avoit des sentimens généreux pour quelques services assez importans qu'il lui avoit rendus, tant en la Journée d'Yvri, (7) que lorsqu'il se sauva de la prison de Pierre-Encise de Lyon (8), d'où il fût à Vienne, assisté des gens & de l'équipage que mon Pere lui avoit amenés. J'ai, dis-je, mémoire qu'au retour de son voïage de Savoie, un honnête homme qui l'a-

Voïage de Savoie.

(7) Le 14 Mars 1590.
(8) En 1594. il avoit été arrêté l'année précédente par Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon. Il mourut en 1595.

voit accompagné, nous apporta deux petits Ours, qu'il fut assez facile d'apprivoiser du commencement ; mais étant devenus grands, & aïant repris leur naturel farouche, ils se déchirerent l'un l'autre, & on fut contraint de les achever de tuer à coups d'arquebuse, à cause de la peur qu'ils nous faisoient, & du danger même qu'il y avoit de s'en approcher, quoiqu'ils fussent enchaînés ; & ce danger étoit d'autant plus grand pour mon Frere que pour moi, qu'il s'en approchoit plus hardiment, jusques-là même qu'il eut une fois dessein d'en tuer un d'une petite épée qu'il avoit. 1604.

Je me souviens encore mieux du retour du voïage que mon Pere fit en Hongrie avec le Comte de Laval, en l'année 1605, lorsque Georges Bast (9), Lieutenant général des Armées de l'Empereur Rodolphe, épandit les conquêtes de son Maître dans la Transilvanie, & qu'il s'opposa au passage des Ennemis qui se vouloient jetter dans l'Au- 1605. Voyage de Hongrie.

(9) Ou Basta, mort en 1607. M. de Thou en parle dans son Histoire L. 127 & 131. Il a composé quelques Traités sur l'Art militaire, que Naudé loue, sans en rapporter les titres, dans son gros Ouvrage, *de Studio militari*. L. 2. p. 538 & 539. édit. de Rome 1637. *in*-4. Selon le Diction. de Moréri, ces Traités, au nombre de deux, dont ce Dictionnaire donne le titre, étoient écrits en Italien.

1605. triche, faiſant lever ſes Enſeignes d'auprès de Komorre où elles avoient long-tems ſéjourné, pour aller donner la charge à quatorze mille Cavaliers Turcs qui s'étoient débandés ſur elles. L'Armée Chrétienne demeura victorieuſe en cette furieuſe rencontre, quoiqu'elle y perdît le Comte de Laval, jeune Seigneur de grande eſpérance, tandis que celui qui l'avoit conduit dans une ſi belle campagne par les ordres du Roi, ſoutint avec les gens & les Trouppes du Comte, l'effort des Ennemis, du côté de l'aîle droite de l'Armée Chrétienne, & les pourſuivit une grande lieue, juſqu'au paſſage d'une riviere, où quinze cens hommes, qui furent tués ou noïés, laiſſerent neuf Cornettes en la puiſſance des Victorieux, avec un bon nombre de Chevaux. Entre ceux-ci ſe trouverent quatre belles Cavales, d'une blancheur de poil extraordinaire, qui furent envoïées à ma Mere avec un petit Caroſſe léger, à la mode de ce Païs-là, dont elle ſe ſervit aſſez long-tems pour aller à l'Egliſe de la Paroiſſe, qui étoit à une petite lieue de notre maiſon, ou faire quelques viſites dans le voiſinage; & quand elle nous menoit avec elle, ce qui nous étoit une joie nompareille, parcequ'avec cequ'elle nous étoit la

meilleure du monde, & que nous étions ravis de la voir, c'étoit pour nous une grande réjouissance de sortir & de nous aller promener. 1605.

Mon Précepteur.

Mais parceque l'Eglise, comme je viens de dire, étoit un peu loin, & qu'il est assez incommode de traîner dehors une famille assez nombreuse, quand il fait mauvais tems, on prit un jeune Ecclésiastique qui avoit un peu étudié, pour dire la Messe au logis, & avoir soin de notre instruction. Il s'appellòit Jean Imbert, pour lequel nous obtînmes ensuite, de M. l'Archevêque de Tours, la Cure de la Paroisse; & c'est de lui que j'ai appris les premiers principes de la Langue latine, mais non pas à prier Dieu & à lire; car je dois cette instruction à ma Mere qui avoit eu la bonté de me nourrir du lait de son sein, comme je l'ai déja dit; & ma Tante Charlotte de Marolles, Sœur aînée de mon Pere, m'avoit donné quelques exemples pour l'écriture, que j'imitai d'assez bonne heure, & que j'ai suivis toujours depuis.

Ma Gouvernante.

Nous avions aussi une Gouvernante, qui étoit une vieille Demoiselle, Gabrielle d'Erian, parente de la maison, du côté de notre Aïeule paternelle, dont la douceur & les tendresses m'étoient

Œuvres de Grenade, & peu d'autres
1607. Livres. Je savois presque par cœur toute l'Odissée d'Homere, non pas tant pour les vers que pour les choses, & je me souvenois assez bien de ce que j'avois lû dans Ronsard, dans Amadis & dans le grand Olympe, de sorte que j'en racontois bien souvent des fables; & pour en avoir une fois récité une assez à propos, c'étoit celle d'Eole & des vents, le jour que fut baptisé Claude de Rochefort, Fils de
Baron de Lucé. François de Rochefort, Baron de Lucé, (12) & de Sylvine le Begue, M. de Sigi Aïeul paternel & Parain de l'Enfant qu'il tint sur les Fonts avec Charlotte d'Estampes de Vallençay, depuis Madame de Puysieux, en l'an-
1609. née 1609, que je n'avois pas plus de neuf ans, me donna des louanges qui m'encouragerent merveilleusement à étudier.

Vauberault. Une autrefois M. de Vauberault, Nicolas Papillon, qui avoit épousé mon Aïeule paternelle en secondes noces, dont il avoit trois Filles, Polixene, Françoise & Tertra Papillon mes Tantes, & qui étoit un des plus vaillans & des plus habiles hommes de son tems, entendant les Auteurs Grecs &

(12) Voïez les Additions de l'Abbé de Marolles.

Latins comme sa Langue maternelle, ne me donna pas moins de joie pour l'estime qu'il fit de quelques vers de Ronsart que je lui récitai, & de la Fable de Polypheme que je lui racontai du neuvieme Liv. de l'Odissée, jusques-là qu'il ne feignit point de me dire que j'étois plus savant que mon Précepteur, ce qui me servit admirablement pour me faire concevoir une affection toute particuliere à l'étude. 1609.

Les Peres Chartreux du Liget, nos voisins, ne m'y encouragerent pas moins, & entr'autres un bon Pere qui s'appelloit Dom Marc Durand (13), de la Ville d'Aix en Provence, qui avoit composé un Poéme François de la Magdelaine, qui me sembloit merveilleux, quoiqu'en effet ce ne fût pas une chose fort admirable, si l'on en eût pu faire comparaison avec les Ouvrages qui se composent aujourd'hui; mais où il y avoit quelque chose de bon. Ce Religieux, qui est mort fort âgé, étoit d'un naturel jovial, & grand amateur de nouvelles; de Chartreux du Liget.

(13) *Durant.* Son Poéme est intitulé *la Magdaliade, ou Esguillon spirituel pour exciter les ames pécheresses à quitter leurs vanités & faire pénitence, à l'exemple de la très Ste Pénitente Magdelaine.* A Tours, 1622, *in-12.* Voïez la Bibliotheque Françoise, Tom. 15, pag. 121, 122.

1609. choses-là, me donne de la joie : je revois en esprit, avec un plaisir nompareil, la beauté des campagnes d'alors ; il me semble qu'elles étoient plus fertiles qu'elles n'ont été depuis ; que les Prairies étoient plus verdoiantes qu'elles ne sont à présent, & que nos arbres avoient plus de fruits. Il n'y avoit rien de si doux que d'entendre le ramage des oiseaux, le mugissement des bœufs & les chansons des Bergers. Le bétail étoit mené surement aux champs, & les Laboureurs versoient les guérets pour y jetter les bleds que les Leveurs de taille & les Gens de guerre n'avoient pas ravagés. Ils avoient leurs meubles & leurs provisions nécessaires, & couchoient dans leurs lits. Quand la saison de la récolte étoit venue, il y avoit plaisir de voir les trouppes de Moissonneurs, courbés les uns près des autres, dépouiller les sillons, & ramasser au retour les javelles que les plus robustes lioient ensuite, tandis que les autres chargeoient les gerbes dans les charettes, & que les Enfans, gardant de loin les trouppeaux, glanoient les épis qu'une oubliance affectée avoit laissés pour les réjouir. Les robustes Filles de village scioient les bleds, comme les Garçons ;

& le travail des uns & des autres étoit entrecoupé de tems en tems par un repas ruſtique, qui ſe prenoit à l'ombre d'un cormier ou d'un poirier, qui abbatoit ſes branches chargées de fruits, juſqu'à la portée de leurs bras. 1609.

Quand le Soleil, ſur les ſix heures du ſoir, commençoit à perdre la force de ſes raïons, on nous menoit promener vers le champ des Moiſſonneurs; & ma Mere y venoit auſſi bien ſouvent elle-même, aïant toujours mes Sœurs & quelqu'une de mes Tantes avec elle, ſans les autres Filles & Demoiſelles ſuivantes. Il me ſemble que leur entretien étoit le plus doux du monde; & une modeſtie agréable, jointe aux ſoins d'une propreté bienſéante aux perſonnes de condition, quoiqu'elles fuſſent ſeules, faiſoit bien voir que leur éloignement du grand monde ne leur avoit point abbatu le cœur, & ne les rendoit point plus groſſieres. Elles s'alloient toutes repoſer en quelque bel endroit, d'où elles prenoient plaiſir de regarder la récolte, tandis que nous autres Enfans, ſans avoir beſoin de ce repos, nous allions nous mêler parmi les Moiſſonneurs; & prenant même leurs faucilles, nous eſſaïons de couper les bleds, comme eux.

Tems de la moiſſon.

1610. voir déſolé des Provinces entieres, comme il ne s'eſt vu que trop ſouvent depuis, par la violence des Ennemis.

Mort du Roi Henri IV. Telle étoit la fin du regne du bon Henri IV, qui fut la fin de beaucoup de biens, & le commencement d'une infinité de maux, quand une Furie enragée ôta la vie à ce grand Prince (19), dont je penſe m'être apperçu de quelque funeſte pronoſtique, lorſque le ſoir de la journée qu'il fut tué, une grande lueur, pendant l'obſcurité de la nuit, fit paroître toute la campagne en feu (20). Je la vis comme on étoit prêt de s'aller coucher, & ceux qui la virent avec moi, en furent ſaiſis de quelque ſorte d'effroi, mais cela dura fort peu; & quoique pluſieurs crurent que ce n'étoit qu'un éclair, ſi eſt-ce que comme il fut extraordinaire, quand on ſut dès le lendemain la nouvelle de l'accident funeſte, ma Mere, qui étoit un peu crédule aux contes qui ſe faiſoient des choſes prodigieuſes, ne manqua pas d'expliquer cette viſion d'un indice certain du malheur qui étoit arrivé.

1611. Voïage de Tours. Après la mort du Roi, & la cérémonie des funérailles de ce grand Prince,

(19) Le 14 Mai 1610.

(20) C'étoit peut-être une Aurore Boréale.

1611.

ce, où mon Pere qui commandoit les cent Suiſſes de la Garde, ſe trouva, marchant à côté du Comte de la Mark, comme il fit depuis au Sacre du Roi Louis XIII, une année s'étoit écoulée, & j'achevois l'onzieme de mon âge, quand, pour nous diſpoſer à faire le voïage de Paris, ma Mere qui eut la bonté de m'y mener jugea à propos d'en faire un petit à Tours, où elle ne fut que huit jours, tant pour y voir quelques-uns de nos proches & bons amis, que pour y faire emploi de quelques étoffes de ſoie, dont elle fit habiller proprement mes Sœurs & moi, ſelon notre âge & notre condition.

La Ville de Tours.

C'étoit une fort belle ſaiſon, & quelque jeune que je fuſſe, je conçus une ſi agréable idée de cette Ville-là, que je l'ai toujours depuis conſidérée comme l'un des plus beaux lieux du monde; & de fait, qu'y a-t-il de comparable à ſa ſituation, entre deux grandes rivieres qui ſe joignent trois fois en dix lieues de païs dans une vallée ſpacieuſe, où ſe forment deux grandes Iſles, diverſifiées de jardinages, de prairies, de bois, de vignes & de maiſons? Les côteaux, qui l'environnent, ne ſont pas moins ſomptueux, leſquels en des en-

1611. droits sont des falaises escarpées qui blanchissent de loin, comme ces grandes Dunes qui bornent l'Océan sur quelques côtes de Normandie. Les clochers & les tours de cette Ville se découvrent de huit lieues loin, en perspective, de l'un & de l'autre côté; & cequ'il y a de rare en cela, c'est que des valons différens de la Loire & du Cher, qui sont même séparés d'une côte fort élevée qui regne le long de ces deux rivieres, jusqu'à un gros Bourg, appellé Mont-Louis, on la voit également dans la distance que j'ai marquée. Mais l'aspect qu'elle donne à quelques Châteaux qui sont autour, comme Verets & Cangé, sans parler du Monastere des Capucins de l'autre côté des rivieres, est une chose surprenante. Quant au plan de la Ville, il est uni, & je ne crois pas qu'il soit de guere moins étendu que d'une demi-lieue de long, y comprenant les fauxbourgs, avec des issues merveilleuses de part & d'autre, soit qu'on les considere du côté du grand fleuve, sur un Quai revêtu de pierre, qui regne tout le long de la Ville, soit qu'on le regarde du côté du Cher, vers cette admirable allée du mail, au milieu de quatre autres qui se pourroient conti-

huer trois fois autant, si on vouloit, le long d'un rempart revêtu, large de quatre chariots de front. Les levées qui ont été faites tout autour, pour mettre la Ville & le Païs en sureté contre le débordement des eaux, servent également de chemins & de promenoirs délicieux, où force arbres prêtent le couvert. Le dedans de la Ville, où les rues sont à la vérité un peu étroites, se trouve néanmoins orné de fontaines, de boutiques de Marchands, & de beaux édifices; mais principalement d'Eglises qui y sont en grand nombre, dont les plus illustres sont la Cathédrale & cette grande Collégiale de S. Martin, l'une des plus célebres du Roïaume, tant pour ses richesses que pour son antiquité, & pour les cendres du Saint qu'elle renferme. Au reste, je ne dirai rien de Mairmontier (21), l'une des plus anciennes & plus vénérables Abbaïes de la Chretienté, qui se trouve au bout de l'un des fauxbourgs, ni de toutes les autres choses dignes de remarque, parqu'elles sont assez connues, & qu'elles sont peu nécessaires au dessein que je me suis proposé. Mais ce que j'en ai 1611.

(21) C'est Marmoutier, en latin, *Majus Monasterium.*

1611. bien voulu toucher en passant, n'a été que pour marquer les raisons que j'ai eues d'estimer un si beau lieu, à quoi je pense qu'avoient bien contribué les civilités & le bon accueil qu'on y faisoit à ma Mere, tant chez Madame la Maréchale de Souvré qui logeoit au Plessis, que chez la Dame qui m'avoit tenu sur les Fonts, & chez la Femme de M. de la Rochere, mon Oncle Louis de Marolles, Frere puîné de mon Pere; cette Dame appellée Marie du Fautreit, veuve du Sieur de Lauriere, Conseiller au Parlement, & Sœur de Marc du Fautreit, aussi Conseiller de la Cour de Parlement à Paris, de laquelle mon Oncle n'a point eu d'enfans.

M. de la Rochere.

Nous y vîmes aussi M. l'Archevêque François de la Guêle, qui témoignoit pour mon Pere une estime toute particuliere, & qui me donna sa derniere bénédiction, quoiqu'il ne mourût que trois ans après (22) dans l'Assemblée des Etats généraux, qui fut tenue à Paris.

M. de la Guêle, Archevêque de Tours.

Ce Prélat qui n'étoit pas le plus bel homme de son tems, parcequ'il avoit le regard farouche, la bouche de travers & la voix rude, étoit pourtant d'une mine assez avantageuse, à cause de sa taille haute & de son embonpoint;

(22) Le 30 Octobre 1614.

outre l'ornement que lui donnoient le violet & la pourpre; car il étoit presque toujours vêtu de ces deux couleurs, comme les Evêques le devroient être le plus souvent dans leurs Diocèses, & portoit ordinairement une escarcelle de velours violet à sa ceinture, avéc des fermaux d'argent doré, comme le Recteur de l'Université de Paris en porte encore aujourd'hui, & comme c'étoit la coutume des anciens Prélats, afin d'y mettre les aumônes qu'ils distribuoient eux-mêmes aux Pauvres. 1611.

De Tours, ma Mere vit en s'en retournant chez elle Madame de la Croix, Claude Raguier de Migenes, Femme de Claude Berard, Baron de la Croix, Lieutenant Colonel du Régiment de Normandie, & Madame de Bleré, Peronne de Kairvel, Mere de Joseph de Faverolles, Seigneur de Bleré, nos Alliés; & après avoir passé le mois de Septembre en sa maison, elle en partit le douzieme d'Octobre pour m'amener à Paris, afin que j'y fusse au commencement des classes des Colleges. Ma Tante de Marolles & mes deux Sœurs étoient avec elle, & nous fûmes huit jours à faire ce voïage, quoiqu'on l'ait pu faire en moins de tems; mais il n'y avoit rien de trop pressé.

Visite de Parens.

Voïage de Paris.

1611. Chantelou.

Nous vîmes en passant le jardin de Chantelou auprès de Châtres (23), qui étoit alors une des belles choses qu'on eût su voir, tant à cause des eaux, des grottes & des bocages diversifiés, que des statues, des buis & des cabinets de feuillages & de verdure, qu'on y avoit dressés de toutes parts. Les Fables des Métamorphoses y étoient représentées çà & là; & ce que j'y trouvai de plus ingénieux & de plus ravissant à mon gré, étoit la représentation d'une mappe-monde avec de la terre & de l'eau naturelle, où les mers & les rivieres n'étoient point oubliées, non plus que les montagnes & les quatre vents également disposés autour du grand cercle de l'horison, lesquels faisoient rejaillir l'eau de leurs bouches qu'ils sembloient enfler exprès.

Notre arrivée à Paris.

Mon Pere envoïa un carosse au devant du nôtre au Bourg-la-Reine, & nous étant mis dedans; parcequ'il étoit beaucoup plus propre, & que nos chevaux étoient fatigués, n'aïant aussi jamais fréquenté les rues de Paris, nous y arrivâmes à six heures du soir, aïant trouvé des flambeaux & des gens de mon Pere qui nous menerent en la

(23) Qu'on nomme aujourd'hui Arpajon.

rue S. Antoine, où étoit son logis, auprès de l'Hôtel de Roquelaure, depuis appellé l'Hôtel de S. Paul. 1611.

Ce fut une grande joie à toute la famille de se voir ensemble : & mon Pere qui avoit une grace admirable en tout ce qu'il faisoit, joignit quelque sorte de magnificence au bon accueil de visage qu'il fit à sa Femme, à sa Sœur & à ses Enfans. Il jugea même à propos que quelque Dame de Paris de ses bonnes Amies, qui savoit les modes & qui avoit de l'esprit, lui aidât à faire l'honneur du logis, ce qui ne fut pas inutile; car en matiere de Femme, la mode n'est pas une affaire de petite importance. Ce fut néanmoins bientôt fait, parceque les Dames de notre Province en approchoient assez : & quand trois ou quatre jours se furent écoulés, ma Mere fit ses visites, & eut même l'honneur de faire la revérence à la Reine, vit Madame la Princesse de Conti, qui lui témoigna avec beaucoup de bonté, qu'elle vouloit retenir sa Fille auprès d'elle, comme elle y fut depuis : & pour parler de cequi me concerne, il fallut consulter le R. Pere Coton Jésuite, Confesseur du Roi, qui étoit ami de mon Pere. Il voulut bien prendre la peine de venir

Le P. Coton.

1611. deux ou trois fois au logis, qui n'étoit pas loin de la maison Professe de S. Louis, où il étoit quelquefois, & fut d'avis qu'on me mît en pension au College de Clermont (24) dans la rue S. Jacques, où des Séculiers enseignoient les humanités, sous la direction des Peres Jésuites (25).

College de Clermont. On n'en délibéra donc pas davantage : j'entrai dans ce College au commencement du mois de Décembre, où ce fut pour moi un changement de vie qui ne me surprit pas moins que feroit la prison ou la servitude à quelqu'un qui auroit joui, dans le plus beau lieu du monde, d'une agréable & douce liberté. Je me voïois là comme dans un païs inconnu, où tous les visages, aussi-bien que les habits, m'étoient étrangers. Cependant après en avoir bien soupiré, il fallut s'y apprivoiser, malgré que j'en eusse, & se familiariser avec des sortes de gens à quoi je n'étois point accoutumé.

(24) Dit aujourd'hui de *Louis le Grand*.

(25) Le Recteur de l'Université s'étoit opposé à l'enregistrement des Lettres Patentes que Louis XIII avoit accordées aux Jésuites le 10 Août 1610, par lesquelles il leur étoit permis de professer dans le College de Clermont, non-seulement la Théologie, mais toutes les Sciences. Obligés de céder alors à cette opposition, ils firent instruire les Ecoliers qu'ils avoient rassemblés dans leur College, par des Maîtres ès Arts qui leur étoient dévoués.

Le Jésuite qui avoit notre direction, s'appelloit Doujat (26), c'étoit le Principal du College, homme d'une famille de Robe assez connue dans Paris, & qui étoit en réputation dans sa Compagnie. Il me mit parmi de jeunes gens que je n'ai point connus depuis, excepté François de Machault, Conseiller aux Requêtes du Palais, & les enfans de M. Mangot; & après m'avoir interrogé pour déterminer la classe où je devois aller, il me mit à la cinquieme, attendant Pâque pour me faire monter à la quatrieme; mais il n'en eut pas le loisir, car les Jésuites aïant perdu leur procès contre l'Uuniversité, dont M. Hardivillier (27) depuis Archevêque de Bourges, étoit Recteur, il leur fut défendu par Arrêt (28) d'enseigner ou de faire enseigner au College de Clermont, ni en quelqu'autre College que ce fût dans Paris.

1611.
Le P. Doujat.

(26) Il descendoit de Louis Doujat, qui fut le premier Avocat général que le Grand Conseil ait eu, vers l'an 1515.

(27) Pierre Hardivillier, Parisien, Docteur de Sorbonne, Curé de S. Laurent, puis de S. Benoît à Paris, nommé à l'Archevêché de Bourges en 1639, mort le 10 Octobre 1649, à l'âge de 70 ans. Voïez le *Gallia Christiana*, Tom. 2. & la Chronologie des Curés de S. Benoît, *in*-12. pag. 43. & suiv.

(28) Du 20 Décembre 1611.

1611.

Collége de la Marche.

Il fallut donc sortir de là dix-huit jours après que j'y fus entré, & néanmoins pour demeurer toujours en quelque façon sous la direction des Jésuites, de qui mon Pere suivoit en cela les avis & les sentimens, à cause du Pere Coton qui l'aimoit, je me trouvai au nombre des Pensionnaires que prit au College de la Marche un bon Prêtre, appellé Etienne Meige, du Diocèse de Limoges, qui avoit enseigné quelque tems les basses classes au College de Clermont.

Meige Pedagogue.

C'étoit un homme mélancolique qui paroissoit dévot, mais d'un savoir fort médiocre & de fort mauvaise humeur, du moins à mon égard; de sorte que sa façon de parler & sa maniere d'agir m'étoient insuportables, & je m'imagine que si j'eusse été institué sous d'autres méthodes que les siennes, & par un esprit plus agréable & plus doux, j'eusse profité au double dans ces premiers commencemens. Je dirai bien même que cette aversion faillit à me faire tout quitter, & que je me suis persuadé bien des fois, qu'il me fit oublier des choses beaucoup meilleures que celles qu'il m'enseignoit, si ce n'est dans les obligations à dire le Bréviaire à cause de l'Abbaïe que j'avois, à quoi

1611.

il me contraignoit, quand je n'en n'eusse pas eu la volonté, parcequ'en effet je n'y étois pas trop assidu, tant par le peu d'usage que j'en avois encore, que par les distractions qui sont assez ordinaires à la jeunesse.

Sa mauvaise humeur.

Ce bon homme m'en persécutoit donc incessamment, & avoit toujours quelque chose de fâcheux à me dire, à cause qu'il me voïoit d'une humeur enjouée; cequi me fit avancer une parole bien hardie pour l'âge que j'avois, & qui lui déplut aussi extrêmement, qui étoit qu'il me donnoit sujet de croire que les naturels chagrins & dévots, comme le sien, n'étoient pas toujours les plus prudens ni les plus judicieux, parcequ'ils tiennent pour une science consommée, ce qui en est à peine le commencement. Peut-être bien que je l'avois oui dire à quelqu'un, & qu'elle avoit fait impression sur mon esprit; mais quoiqu'il en soit, je l'avançai, comme si elle eût été de moi; & le Principal du College, appellé Laurent Bourseret, qui en fut averti pour m'en faire une severe réprimande, n'en fit que rire, & ne m'en sut pas si mauvais gré que notre Pédagogue l'eût bien desiré, ou qu'il se l'étoit imaginé.

1611.
Mes premieres études au Collége.

J'étudiois alors en la troisieme, sous un Régent appellé François Paris, de Bar-sur-Aube en Champagne, homme de mauvaise mine, mais qui avoit de l'érudition, & qui m'aïant pris en bonne amitié, me servit autant par ses caresses, pour me ramener à l'affection de l'étude, que la rudesse & le mauvais sens de l'autre étoient capables de m'en éloigner; car le vai moïen d'obtenir de moi tout cequ'on eût voulu, étoit de me parler civilement, & de me piquer d'honneur, & non pas de me faire une mine triste, ou de me traiter avec rigueur, comme celui-ci faisoit.

Je fus quatre ans de suite dans cette misere; & jamais je ne trouvai tems si long, quoique j'y eusse fait des amis de mon âge, qui se trouverent à-peu-près dans les mêmes sentimens que j'avois. Il est vrai qu'ils aiderent beaucoup à me divertir, & ils m'encouragerent par leur exemple à ne me laisser pas vaincre à la répugnance que j'avois conçue; de sorte qu'il fallut profiter du tems & de l'occasion qui s'offroit pour étudier, & pour me délivrer bientôt du joug qui me sembloit si pésant.

Je commençai donc ainsi mes pre-

1611. Mes Compagnons d'étude.

mieres études, & je les achevai presqu'en même tems avec mes chers compagnons de classe, Henri de Litolfi-Maroni, esprit agréable & facile, depuis mort Evêque de Basas (29), Fils du Seigneur Constance de Mantoue, Ecuïer de la petite Ecurie du Roi (30); Florent de Masparault, d'une douceur nompareille, qui est mort Conseiller au grand Conseil; François Machault, Conseiller aux Requêtes du Palais; Jean Nicole de Chartres, devenu l'organe & la voix de sa Patrie, portant sa parole & ses sentimens, quand l'occasion s'en offre à propos (31); Pierre Chanut, que son savoir & sa prudence ont rendu si digne des grands emplois qu'il a eus (32); Mar-

(29) De la famille des Marquis de Suzarre Litolphi-Maroni, une des plus anciennes du Duché de Mantoue. Il étoit né à Gauville, Terre de la famille de sa Mere, à une lieue d'Evreux. Il fut sacré Evêque de Bazas le 8 Juin 1634. Il est mort le 22 Mai 1645. M. Godeau, Evêque de Vence, a prononcé son Oraison funebre, qui a été imprimée *in*-4. Voïez le Nécrol. de P. R. & le supplément à ce Nécrologe.

(30) Puis Gouverneur de Conches & de Breteuil en Normandie, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi Henri IV, & ensuite premier Maître d'Hôtel du Dauphin.

(31) C'est le même dont on a des Poésies Françoises, en deux vol. *in*-12. Il est mort en 1680. Voïez la Bibliotheque Françoise, Tom. 18.

(32) Il a été Président des Trésoriers de France en Auvergne, & depuis Ambassadeur en Suede, Plénipotentiaire en Allemagne, Ambassadeur en

1611. tin (33) le Roi, Sieur de Gomberville, dont la plume a tant d'agrémens; Ange Massac, si judicieux dans ses Plaidoïers, & si sage dans ses conseils, & quelqu'autres qui ne sont plus, ou qui se sont contentés d'une moindre réputation.

Maladie. Je fus malade une seule fois pendant ce tems-là, d'une ébullition de sang extraordinaire, & l'eusse été peut-être dangereusement, sans un prompt secours qui me fut donné par l'avis de M. Bouvar (34), depuis premier Médecin du Roi, & sans la joie que m'apporta le retour de ma Mere qui revint à Paris pour mettre ma Sœur aînée chez Madame la Princesse de Conti qui l'avoit demandée. Toutesfois le séjour qu'elle y fit ne fut pas long; & m'aïant fait espérer que je la reverrois bientôt, & qu'elle me viendroit querir, je me consolai, & je me résolus d'achever mes études.

Madame la Princesse de Conti.

Cependant ma Sœur qui n'étoit pas

Hollande, & Conseiller d'Etat ordinaire. Il est mort au mois de Juillet 1662. Voïez la Vie de Descartes *in*-4. Préface du Tome I, & en beaucoup d'endroits du Tome II.

(33) C'est *Marin*, non *Martin*. Voïez son Eloge dans l'Histoire de l'Académie Françoise.

(34) Charles Bouvard, du Mans, premier Médecin de Louis XIII, Docteur de Paris, du 27 Juillet 1606, mort le 22 Octobre 1658.

1611.

mal faite, & qui avoit de l'esprit, fut honorée des bonnes graces de la Princesse qui en disoit du bien à tout le monde, & qui la fit connoître à la Cour, avec tant d'estime, que le second des Luines, depuis Maréchal de France & Duc de Chaune, en devint amoureux, & l'eût peut-être épousée, si chacun d'eux eût été assez riche l'un pour l'autre, ou si la Fortune n'eût élevé bien-tôt après ce Gentilhomme au point que tout le monde l'a vu, par la faveur étrange que son Frere trouva presqu'en même tems dans l'esprit du Roi. Campagnoles, Capitaine aux Gardes, fut aussi un de ceux qui rechercherent ma Sœur; mais elle se trouva destinée pour Emon de Menou, Seigneur du Rabris, Gentilhomme d'une ancienne Maison de Touraine, qui en fit la demande par ma Tante de Marolles, & que son bien, son mérite & sa condition, quoiqu'il eût une Fille unique d'un premier mariage, ne permirent pas qu'on le pût refuser.

Mariage de ma Sœur aînée.

Ma Sœur entiérement soumise aux volontés de mes Parens, quoique ce lui fût un extrême déplaisir de quitter sitôt la Cour où elle n'avoit été que six mois, n'y fit point de résistance. Elle leur obéit, & s'en alla dans le

1611. même équipage que son Mari fit faire exprès, avec mon jeune Frere; car l'Aîné qui étoit allé en Piémont, y étoit mort quelques jours auparavant, & il n'y eut que moi seul, qui pour ne perdre point de tems au cours de mes études, n'eus point de part à une réjouissance qui fut si considérable dans la famille.

1612. Ce fut l'année d'après que se fit dans la Place roïale la magnificence du Le Carousel. Carousel pour le mariage du Roi & de l'Infante d'Espagne, dont la description s'est faite dans un Livre exprès (35). Je la vis commodément les trois jours qu'elle dura, avant le Dimanche de la Passion de l'année 1612; & je m'en souviens si bien, que j'en ai encore l'idée toute fraîche, & les images présentes à l'esprit. Mon Pere, qui y fit la charge de Maréchal de Camp pour les Tenans qui défendoient l'entrée du Château de la Fé-

(35) Le Carousel de la Place roïale est imprimé dans le Tome 2, page 65 jusqu'à 69, du Cérémonial François. On a aussi : Réjouissances & Magnificences faites à la Place roïale, pour la publication de la double Alliance, par mariage, entre la France & l'Espagne : *Mercure* François Tom. 2. pag. 326, &c. Plus : le Triomphe roïal, contenant un brief discours de cequi s'est passé au Parc roïal à Paris au mois d'Avril 1612, en faveur du mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne. Paris, Ant. du Breuil, 1612.

licité, y étoit assez considérable pour nous y mettre en lieu de sureté, avec d'autres petits Gentilshommes de nos amis, entre lesquels étoient le Baron de Prie, le Comte des Chapelles & Grand-pré. Nous étions assis auprès de la Tente des Tenans, & une Compagnie du Régiment des Gardes, qui étoit au de-là des Barrieres du Camp, empêchoit que le peuple ne se mît devant nous. 1612.

Mon Pere, qui tous les jours fut vêtu différemment avec des habits en broderies, & paré de plumes & d'enseignes de diamans, avoit six Estafiers vêtus de ses livrées de velours zinzolin, doublé de satin verd de mer avec du clinquant d'argent, & des bonets de même étoffe piqués d'or, aïant une pointe en visiere, & le reste sans rebord, deux desquels avec de grandes gôles étoient aux côtés du cheval de leur Maître, & les quatre autres menoient en main deux autres chevaux, l'un de poil isabelle & l'autre de gris pommelé. Son emploi de Maréchal de Camp étoit d'ouvrir le champ aux escadres qui devoient entrer, & de les faire avancer du côté des échaffaux du Roi & de la Reine sa Mere, joignant celui de la Reine Marguerite, qui

M. de Marolles Maréchal de Camp.

1612. étoit du côté droit en tournant dans la Place : ce qu'il faisoit d'un air agréable, avec sa mine fiere & douce qui lui avoit acquis, aussi-bien que son courage & sa valeur, le surnom de BRAVE MAROLLES; car c'est ainsi qu'on l'appelloit à la Cour.

Ses devises. Sa devise qui n'a pas été marquée par l'Auteur du Livre du Carousel, étoit deux rinceaux d'olivier & de laurier joints ensemble par le bas avec ces mots, *Unus aut alter*, pour dire qu'il falloit la paix ou la victoire, dont ces deux branches sont le symbole; ou bien faisant allusion au service qu'il rendit alors avec le Baron de Courbouson, qui étoit l'autre Maréchal de Camp des Tenans, ou peut-être aïant égard à quelque galanterie qui mettoit la Félicité à une espece d'indifférence, ne s'étant pas contenté d'une autre fort galante qu'il prit, huit ans auparavant, dans un célébre combat de Barriere, qui se fit au Louvre devant le Roi, où il eut un pareil emploi avec le Baron de Praslin, depuis Maréchal de France : j'ai su de lui-même qu'il se contenta de l'épée de ses armes, posée en pal entre deux pennes d'argent adossées dans un champ d'azur, avec ces mots, *præpetibus pennis*, pour mar-

quer sa promptitude à mettre l'épée à la main, où il s'agiroit du service du Roi, ou de la gloire des Dames. 1612.

Je vis donc la magnificence du Carousel pendant les trois jours qu'elle dura, qui furent un Jeudi, un Vendredi & un Samedi de la quatrieme semaine de Carême, qu'il fit le plus beau tems du monde, & même avec un peu de chaleur; de sorte qu'il ne se vit jamais rien de plus heureux, ni de plus agréable, quoique tout cela n'aboutît qu'à courre la bague, & à rompre dans une lice contre un Faquin; ce qui fut suivi d'un grand feu d'artifice dans le Palais de la Félicité, où se voïoient représentés en caracteres de lumiere, les chiffres de leurs Majestés & de l'Infante d'Espagne, parmi un grand nombre de fusées, & le bruit des tambours, des trompettes & des mousquetades, qui s'acheva par celui qui est si terrible des boëtes, & des canons de l'Arsenal, avec des acclamations extraordinaires dans les rues de la Ville: & afin d'y voir repasser les chars de triomphe avec la même pompe qu'ils étoient entrés dans la Place, chacun eut ordre de mettre des lanternes aux fenêtres; de sorte qu'il faisoit clair dans les rues, comme en

1612. plein jour, & il fut facile à tout le monde de jouir du plaisir de regarder les Trouppes somptueuses des Braves, sous des habits de Héros ou de Guerriers avantureux : & le lendemain de tous ces beaux jours, il plut extrêmement ; ce qui pouvoit encore donner sujet à quelque noble distique, comme celui qui fut fait pour les jeux d'un Empereur Romain, si Auguste eût encore aimé de notre tems les charmes de la Poésie de quelque Virgile.

uc de Pastrane.

Bientôt après se fit à Paris l'Entrée du Duc de Pastrane (36), qui fut envoïé pour le Traité de mariage du Roi & de Madame sa Sœur, avec l'Infante & l'Infant d'Espagne, au même tems que M. le Duc de Mayenne fut envoïé de France en Espagne, pour le même sujet. Je vis cette Entrée, qui se fit par la porte S. Jacques, un Lundi 13me jour d'Août de l'année 1612, dont M. le Duc de Nevers fit les honneurs de la part de la Reine, après que M. le Marquis de Cœuvres eut été au-devant de cet Ambassadeur, jusqu'à Linas. Je fus bien aise de recon-

(35) Ou Pastrana. Jean Baudouin a donné une Relation de cette *Entrée*. Paris, Ant. du Breuil, 1612. La Description de la réception du même au Louvre parut la même année, *ibid*, chez Jean Nigaut.

noître mon Pere au nombre des Seigneurs & Gentilshommes qui se trouverent en cette occasion par les ordres de la Cour, afin qu'un Gentilhomme Espagnol, de la suite de l'Ambassadeur, se trouvât accompagné par un François jusqu'à l'Hôtel de Navarre ou de Roquelaure, qui lui fut destiné pour son logis, dans la rue S. Antoine. 1612.

1613.

Taupinamboux.

Au commencement de l'année suivante j'ouis parler de la mort des Barons de Luxe Pere & Fils, tués par le Chevalier de Guise (37); mais je remarquai bien mieux la cérémonie qui se fit en ce tems-là du Baptême de six Taupinamboux dans l'Eglise des Capucins, dont le Roi fut le Parrain. C'étoit environ le tems de Pâque : ils passerent habillés de blanc avec des bonets pointus en tête, dans la grande rue du fauxbourg S. Honoré, où je les vis fort aisément d'une fenêtre du logis du Pere d'un ami que j'avois au College. Cinq mois après on fit les feux de la Fête de S. Louis, qui fut la premiere fois qu'elle fût solemnisée, dont nous eûmes grande réjouissance, parcequ'il nous sembloit

(36) Le Fils, pour venger la mort de son Pere, fit appeller en duel le Chevalier qui le blessa mortellement. Voïez la continuation de Mezerai, année 1613, au commencement.

1613. que c'étoit autant de gagné pour n'aller point en classe; tant la jeunesse aime à se divertir.

1614. M. le Duc de Nevers. Je crois que ce fut approchant de ce tems-là, ou bien en l'année 1614 que mon Pere s'étant défait de sa Charge des Suisses, entra dans la Maison de Nevers, parceque Madame de Nevers & Monsieur le Duc de Mayenne, son Frere, lui témoignerent que ce leur seroit une joie indicible, & que M. de Nevers le souhaitoit, pour avoir plus d'occasion de lui faire paroître l'estime qu'il faisoit de lui. Et de fait, ce Prince aïant trouvé bon qu'il se chargeât de la conduite de M. le Duc de Rethelois son Fils aîné, quoiqu'il fût encore bien jeune, il l'assura que cela ne lui feroit point de tort dans l'honneur qu'il avoit d'être au Roi; que sa pension de douze cens écus lui seroit payée, & qu'il avoit parole de la Reine & du Surintendant, qu'on ne lui en feroit rien perdre; qu'au reste il vouloit lui en bailler encore autant, & qu'il auroit sa Compagnie de Chevaux-Légers entretenue; attendant quelque marque plus honorable & plus utile qu'il lui vouloit donner de sa bonne volonté. Il falut néanmoins avoir sur cela un com-

mandement exprès de la bouche du Roi & de la Reine ; & mon Pere s'étant résolu enfin d'obéir, ne voulut pas refuser ce qu'il eût peut-être bien désiré qu'on ne lui eût pas demandé, à cause de la sujétion. Il n'accrut pas sans doute les prospérités de sa fortune par ce moïen-là, quoiqu'il ne parût point désavantageux, & entra dès-lors dans tous les intérêts de cette grande Maison, qui se vit incontinent après agitée par les troubles que causerent le crédit & la faveur extraordinaire du Marquis d'Ancre. 1614.

M. le Prince de Condé se retira de la Cour ; M. le Duc de Vendôme fut arrêté prisonnier au Louvre, d'où il se sauva bien-tôt après, pour se retirer en Bretagne ; & la Citadelle de Maisieres fut rendue par le Gouverneur à M. le Duc de Nevers, contre l'intention de la Reine. On fit néanmoins quelqu'accord avec les Princes qui congédioient les Trouppes, mais après que le Roi eut été déclaré Majeur, & que l'Assemblée des Etats généraux à Paris y eût été finie, le Roi aïant pris le dessein d'un voïage en Guienne, les Princes se retirerent de la Cour pour la seconde fois, afin de lever des Gens de guerre en Picardie, 1615. M. le Prince se retire.

1615. à quoi le Roi opposa un Corps d'Armée, où mon Pere avoit sa Compagnie, & y étoit en personne sous la charge de M. le Maréchal de Boisdauphin, qui les pressa un peu & les obligea de passer à guai la riviere de Boni. Loire auprès de Boni, laquelle, un moment après, devint si grosse, qu'il eût été périlleux de s'y engager. Là, mon Frere qui étoit encore Page de M. de Mayenne, & qui avoit fait le voïage d'Espagne avec lui, perdit la salade (38) du Duc son Maître, qui échappa de l'arçon de la selle de son Cheval & tomba dans l'eau, où il fut bien avisé de ne s'arrêter pas à la chercher.

Mariage du Roi. Cependant on célébra les Cérémonies du Mariage du Roi, & de Madame sa Sœur à Bordeaux; & la Cour étant de retour à Tours, au mois de 1616. Janvier de l'année 1616, où l'on donna les Sceaux à M. du Vair, on assigna la Conférence de Loudun, & le Traité s'y étant conclu, les Princes se rendirent ensuite à Paris auprès du Roi, les uns après les autres; mais non pas le Duc de Luxembourg, qui en ce tems-là mourut à Gergeau. Ma-

(38) Sorte de demi-casque, en forme de calote de fer.

dame

dame de Nevers revint aussi à la Cour, après avoir soutenu dans sa Ville une espece de siége, avec une valeur extraordinaire & une patience incroïable pour une femme. 1616.

On ne pensa plus qu'à faire des réjouissances, & les Princes & grands Seigneurs se traiterent magnifiquement les uns après les autres. Je vis le Festin de M. de Nevers, qui fut une chose somptueuse. Je pense qu'il y eut cinquante couverts & dix-huit services, dont les plats furent portés par des Pages richement vêtus; & à chaque service, les trompettes sonnoient du haut d'une terrasse, qui regardoit sur la riviere, sur le Pont-neuf & sur le jardin; puis les hautbois, les musettes & les flûtes douces, faisoient ouir leur concert, ensuite on entendoit les violons, & enfin la mélodie des luths & des voix; recommençant ainsi plusieurs fois tour-à-tour, depuis une heure jusqu'à cinq ou six du soir, parmi toutes sortes d'entretiens agréables, dans une grande Sale richement tapissée, au bout de laquelle il y avoit un buffet somptueux. Là étoient, avec M. le Prince de Condé & les Ducs de Guise, de Mayenne, de Chevreuse, d'Elbeuf, de Vendôme, de Bouillon &

Festins entre les Princes.

1616. plusieurs autres Seigneurs de France, le Prince d'Orange & le Comte de Carlile, Anglois, & un autre Seigneur, Ambassadeurs d'Angleterre.

Voleur attrappé sur le fait. Pendant le dîner, un Voleur se cacha dans le Cabinet de M. de Nevers, pour en dérober ce qu'il y trouveroit de plus précieux : mais aïant été surpris sur le petit lit du Prince, où il crut qu'on ne l'iroit pas chercher, il fut saisi par les Valets de chambre, & lié à une quenouille du lit, où il fut maltraité, quoiqu'il y fût visité de tous ceux qui avoient été du festin; & parcequ'il paroissoit un peu mélancolique, on se contenta, pour le réjouir & pour divertir aussi la Compagnie, de le faire sauter cinq ou six tours dans une Catalogne (39), que des Pages & des Laquais lui tinrent fort officieusement dans une allée du jardin, dont il n'eut pas grand sujet de se plaindre, parcequ'on ne lui fit pas davantage de mal.

Prison de M. le Prince. Au reste, la paix ne fut pas de longue durée : car le premier jour de Septembre ensuivant, qui fut un Jeudi, M. le Prince de Condé aïant été retenu prisonnier au Louvre, d'où il fut mené à la Bastille, les autres Prin-

(39) Couverture de lit, faite de laine.

ces & Seigneurs, qui s'étoient joints auparavant dans ses intérêts, & à qui l'on vouloit même faire accroire que dans les festins, dont nous venons de parler, ils avoient avancé des paroles bien hardies touchant la Bande de ses Armes, qu'ils appelloient une Barre, se retirerent de la Cour & s'en allerent à Soissons, & M. de Guise avec eux, qui toutefois n'y demeura pas long-tems; mais les autres, ne trouvant point de sureté en leur retour, formerent d'autres desseins, qui furent à la veille de causer de grands mouvemens.

1616.

Pillage de la maison du Maréchal d'Ancre.

Le même jour que M. le Prince fut arrêté, on pilla l'après-dîné les maisons du Maréchal d'Ancre; c'est-à-dire, celle de la rue de Tournon, au Fauxbourg S. Germain, & celle qu'il avoit auprès du Louvre. Je vis le pillage de celle du Fauxbourg, qui étoit la principale, où les Femmes paroissoient au faîte du logis arracher jusqu'au plomb des couvertures, après avoir pillé les chambres & les cabinets, & brisé les lambris dorés. Je vis jetter, d'une fenêtre haute qui regardoit sur la rue, plus de huit cens masques de Balet ou de Comédie. Des Valets de notre Collége & de pauvres

1616.

Garçons en eurent un tour de lit de ſatin violet en broderie d'or : on n'y laiſſa pas un ſeul meuble de bois, & les grilles de fer n'y furent point épargnées, non plus que les arbres du jardin, qui furent également ravagés. J'eus horreur d'une action ſi furieuſe, & je portai impatiemment de voir une ſi grande licence au Peuple, qui ne ſait ce qu'il fait quand il eſt ému, ou qu'il a perdu le reſpect, & que la préſence de quelque Perſonne vénérable n'arrête point ſon impétuoſité. On y envoïa bien le Fils du Chevalier du Guet; mais ce fut malheureuſement pour lui, car il y fut tué.

Eloignement de M. de Nevers.

Quelque tems après, on fit commandement aux Gens de M. le Prince de Condé, & à tous les Domeſtiques de ceux de ſon Parti, de ſortir de Paris, ſur peine de la vie, auxquels ſe joignit M. de Nevers, à cauſe du déplaiſir qu'il reçut de Chaalons, Ville de ſon Gouvernement, qui lui refuſa ſes portes, dont il témoigna bien enſuite ſon reſſentiment

Cependant M. de Marolles ne ſe hâta point de ſortir de Páris, pour eſſaïer de juſtifier à la Cour le procédé de M. de Nevers. Sur quoi il eut pluſieurs audiences de la Reine Mere,

1616.

qui lui témoignoit de la bonne volonté. Mais, comme il eut convaincu de fausseté, en sa présence, les rapports que lui en avoit faits un Exempt des Gardes, appellé Baranton, qui ne pouvant se consoler d'un reproche si amer, en conçut tant de regret, qu'il se tua d'un canivet dont il se perça le cœur; mon Pere se retira aussi en Champagne, où étoit M. de Nevers; & le Comte d'Auvergne délivré de la Bastille, après quatorze années de prison, eut charge de lever pour le Roi un Corps d'Armée à Meaux, dont il fit la guerre aux Princes, tandis que par le crédit & les intrigues du Maréchal d'Ancre, il y eut du changement au Conseil du Roi; car M. du Vair aïant rendu les Sceaux (40), dont il avoit usé avec tant d'intégrité, M. Mangot, Sécretaire d'Etat, fut choisi par la Reine pour faire cette Charge (41); & M. de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, fut emploïé pour exercer l'Office de Sécretaire d'Etat. Quelques

Mort de Baranton.

M. Mangot.

(40) Guillaume du Vair, Evêque & Comte de Lisieux, avoit été nommé Garde des Sceaux, en Mai 1616; il les remit au mois de Novembre suivant; les reprit en 1617, & les garda jusqu'à sa mort, arrivée le 3 Août 1621.

(41) Claude Mangot fut Garde des Sceaux par la démission volontaire de M. du Vair, en 1616, & remit les Sceaux entre les mains du Roi, l'année suivante.

1616. jours après, il y eut une Déclaration publiée contre le Duc de Nevers & tous ceux qui l'assistoient, puis contre les Ducs de Vendôme, de Mayenne, le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvre, & leurs Adhérans.

On m'interroge chez M. le Garde des Sceaux.

Ce fut alors que sur le bruit qui couroit d'une certaine entreprise, afin de ne rien négliger, & prenant garde jusqu'aux moindres choses, M. le Garde des Sceaux m'envoïa querir au College de la Marche où j'étois, pour s'informer si je n'avois point reçu de Lettres de mon Pere, & si je n'avois pas vu quelqu'un de ses Gens qui m'en eût appris des nouvelles; que je prisse bien garde à ne déguiser rien de la vérité, parcequ'il y alloit du service du Roi. Là étoit M. de Luçon en habit noir, renversé sur une chaise de cuir, tandis que M. le Garde des Sceaux étoit debout, en me parlant sur ce sujet. Je lui fis réponse, que mon Pere ne s'étoit jamais donné la peine de m'écrire, & qu'il écrivoit aussi peu à celui qui me tenoit en pension, parcequ'il étoit assuré des soins qu'il avoit de moi, pour ne me laisser manquer d'aucune chose dont je pusse avoir besoin; qu'au reste, je n'avois point du tout de connoissance du lieu

où il étoit, & que je n'avois point vu de ses Gens; mais que je pouvois croire qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, à quoi il étoit obligé par sa naissance & par son inclination. M. le Garde des Sceaux me dit que je parlois de ses devoirs, dont il n'étoit pas question, mais qu'il vouloit seulement savoir si je n'en n'avois point eu de nouvelles. Je n'eus rien à lui répliquer davantage, quoiqu'il me dît cela d'un ton assez fier: & M. de Luçon qui connoissoit assez mon Pere, & qui avoit de l'estime pour lui, se redressa sur sa chaise, & dit: qu'à la vérité il ne croïoit pas que M. de Marolles se fût jamais porté de son mouvement contre le service du Roi; mais qu'il étoit marri qu'il se fût trouvé engagé dans un si mauvais Parti: puis il ajoûta tout bas, que je me retirasse, & qu'il ne me conseilloit pas de demeurer à Paris. Je ne sais si c'étoit pour me faire peur; mais je ne m'en étonnai pas beaucoup. Cela néanmoins me fit monter quelque rougeur sur le front, & m'étant retiré, notre Pédagogue & le Principal de notre College, qui s'imaginerent qu'ils ne me pouvoient retenir avec sureté, & voïant d'ailleurs le danger.

1616.

M. de Luçon.

Ma sortie du College.

1616. qu'il y avoit de déplaire à la Cour, dans les moindres choses, me donnerent congé, & même me prierent de m'en aller le plutôt qu'il me seroit possible en Touraine, où étoit ma Mere, & que pour cet effet on fourniroit aux frais du voïage, & qu'on me donneroit ce qui seroit nécessaire.

Je n'eus pas grande peine à prendre un congé si obligeant, quoique ce fût au commencement d'un Hiver assez rude. On me fit faire un habit de campagne & de la saison: & quoique j'eusse des Amis intimes au College, étant près de monter avec quelques-uns en Philosophie à la fin de l'année, si est-ce qu'aïant beaucoup plus de passion de revoir la Patrie, je m'en consolai fort aisément; mais avant que de partir, je vis tous mes Amis les uns après les autres, pour leur dire adieu, croïant que notre séparation seroit beaucoup plus longue qu'elle ne fut pas, quoiqu'elle ne le fût que trop pour le bien de mes études, où je prenois plus de goût que je ne faisois du commencement; car, pour en dire la vérité, les deux premieres années du Collége me semblerent beaucoup plus rudes que les suivantes, tant à cause de la bassesse des

classes où j'étois, que par l'ennui que me donnoit la mauvaise humeur de celui qui nous tenoit en pension.

1616.

Mes Compagnons d'étude.

Mais afin de reprendre la chose un peu de plus haut, quand je me sentis touché de l'affection de l'étude, j'avoue que ce me fut une grande consolation d'avoir trouvé des esprits sociables, tels que mes chers Compagnons d'étude que j'ai déja nommés, & que d'autres encore qui n'étoient guere plus avancés que nous, comme le Neveu de M. le Cardinal du Perron, depuis Evêque d'Angoulême (42), dont la sagesse & la modestie ont été si recommandables. M. de Fiesque, depuis Maître de chambre de M. de Verneuil, Evêque de Metz & Abbé de S. Germain des Prés; M. Hesselin Louis Cauchon, Seigneur de Condé, depuis Maître de la Chambre aux Deniers, & l'un des plus honnêtes hommes de notre tems; M. Bargeot, aujourd'hui Chanoine de la Sainte Chapelle, homme d'honneur s'il en fût jamais, & d'une probité rare; Messieurs Chahu; dont le jeune s'est fait Jésuite, & s'est acquis de la ré-

(42) Jacques du Perron, nommé Evêque d'Angoulême en 1635, transferé à Evreux en 1646, mort en 1649.

1616. putation dans sa Compagnie ; M. l'Abbé de Lumague, Amateur des beaux Arts, des Peintures & des autres curiosités de cabinet ; M. Matthieu, Médecin fameux de la Faculté de Paris ; Nicolas du Pin & Gabriel Absolu, deux naturels admirables pour les graces du corps & pour les lumieres de l'esprit, mais qui moururent en la fleur de leur jeunesse ; & quelques autres, entre lesquels il y eut un Religieux, appellé du Lion, qui avoit plus d'esprit que de piété ; mais qui d'ailleurs avoit de la bonté, & qui s'étoit rendu considérable à tout le monde par son adresse & par son esprit ; de sorte que pour se licencier impunément, il ne falloit que mériter ses bonnes graces & sa confidence.

Du Lion.

Je ne sais pas où il prenoit le fond de toute la dépense qu'il faisoit ; mais il en avoit toujours de reste pour de petits festins qu'il aimoit extrêmement, pour la paume & pour la Comédie, où il nous menoit quelquefois, lorsque cette fameuse Comédienne appellée la Porte (43), montoit encore

Comédiens.

(43) Marie Vernier, Femme de Mathurin le Féve; qui prit le nom *de la Porte* lorsqu'il monta sur le Théâtre. C'est la plus ancienne Comédienne du Marais.

sur le théâtre, & qu'elle se faisoit admirer de tout le monde avec Valeran (44), & que Perrine & Gaultier (45) étoient des Originaux qu'on n'a jamais depuis su imiter. Mais je me tins bien plus redevable à notre Ami, des bonnes connoissances de dehors qu'il me procura, comme celle de M. Balesdens, qui demeuroit alors au College d'Harcour, chez un bon homme, appellé le Landez, depuis Docteur en Théologie & Oncle des deux Mazures, Curés de S. Paul l'un après l'autre. Comme il s'est aujourd'hui acquis de l'estime par les Belles-Lettres qui lui ont donné place dans l'Académie françoise, il étoit, dès ce tems-là, d'une humeur gaie & d'un entretien divertissant (46). — 1616. — M. Balesdens.

Ce fut par le moïen de M. l'Abbé du Perron, que j'eus l'honneur de voir une fois Monseigneur le Cardinal son Oncle, dans sa maison de Bagnolet, — M. le Cardinal du Perron.

(44) Valeran le Comte représentoit encore à l'Hôtel de Bourgogne en 1608. Il passa dans celle du Marais, & étoit en possession des premiers Rôles.

(45) Perine est le nom d'un Personnage introduit dans les Farces qu'on représentoit au commencement du siécle passé. On ignore le vrai nom de l'Acteur qui avoit adopté ce nom. Il jouoit travesti en Femme avec Gaultier-Garguille.

(46) Voïez sur Jean Balesdens, l'Histoire de l'Académie françoise, avec les Notes de M. l'Abbé d'Olivet.

1616. & de faire la révérence à ce grand homme, qui eut la bonté de m'accueillir d'un visage doux, & de me témoigner l'estime qu'il faisoit de mon Pere. Je pris la hardiesse même de lui parler des admirables vers de sa traduction de l'Enéide, qu'il avoit publiée depuis peu, & que je savois par cœur; ce qu'il trouva bon, & nous en récita lui-même quelques-uns qui lui vinrent en mémoire sur le même sujet; à quoi il ajoûta que ce n'étoit pas une mauvaise marque d'avoir de l'estime pour ces choses-là. Il se faisoit alors porter dans une chaise découverte, à cause de ses goutes qui ne lui permettoient pas de se tenir debout, & mourut le mois d'Août * ensuivant, laissant à son Frere ses Abbaïes & son Archevêché de Sens.

* Ce fut l'an 1618.

Crassot. Environ ce même tems, je vis mourir dans notre College le Philosophe Crassot, de la Ville de Langres, qui avoit beaucoup de rapport à ces portraits de Philosophes cyniques, qui se trouvent dans les cabinets des Curieux, étant mal-propre comme eux, avec une barbe longue & touffue, & les cheveux mal peignés. Il avoit une chose bien particuliere, & que je n'ai vue qu'en lui seul, qui étoit de plier

& de redresser ses oreilles quand il vouloit, sans y toucher (47). 1616.

Mon retour en Touraine.

Etant donc près de sortir de notre College, d'y quitter même les habitudes que j'y avois contractées, après cinq années de séjour, il se trouva un honnête homme de la Province, Claude Odon, Prieur de Bretagne, qui me fit compagnie pour y aller, & qui ne me quitta point qu'il ne m'eût rendu en notre maison. Ma Mere fut ravie de me voir; mais je la trouvai fort allarmée de tous les bruits qui couroient au sujet de la Guerre des Princes, où mon Pere étoit engagé. On ne nous menaçoit de rien moins que d'un ravage qu'il n'y avoit pas moïen d'éviter, si les troubles continuoient; ce qui obligea ma Mere de faire garder sa maison, pour essaïer au moins de la garantir du pillage contre des Gens sans aveu qui rodoient dans le Païs.

Cependant les Amis & les Voisins ne laissoient pas de nous visiter; & ma Mere reçut beaucoup de consolation des soins que prit d'elle, en cette

(47) Jean Crassot est mort le 14 Août 1616. Il a enseigné la Philosophie pendant plus de 30 ans dans l'Université de Paris. Ses Traités sur ce sujet sont imprimés; mais on ne les lit plus depuis long-tems.

1616. rencontre, Madame la Vidame d'Amiens, Françoise de Bastarnai, qui vivoit en grande réputation de sainteté & d'une vertu exemplaire, dans son Château de Montresor, qui n'est qu'à deux lieues de chez nous.

Madame la Vidame.

Mort du Maréchal d'Ancre.

Mais enfin l'orage s'appaisa, & nos craintes cesserent par la nouvelle qui nous vint un Mercredi, de la mort du Maréchal d'Ancre, qui fut tué le Lundi d'auparavant 24me jour d'Avril.

1617. La Reine Mere fut reléguée à Blois, & les Princes aïant mis bas les armes, retournerent à Paris; de sorte qu'aïant passé l'Eté aux champs avec la plus grande douceur du monde, où je vis soigneusement les Amis de notre Maison, dont je reçus beaucoup de civilités, je revins à Paris pour renouer le fil interrompu de mes Etudes, & faire mon cours en Philosophie, dont on m'avoit jugé capable il y avoit plus d'un an.

Je fus mis en pension pour cet effet auprès du College de Navarre, après avoir été saluer les Princes de l'Hôtel de Nevers, qui me témoignerent beaucoup de bonté, & surtout M. le Duc de Rethelois (48) qui me faisoit l'honneur de m'aimer, & qui prenoit plaisir

(48) Charles de Gonzague-Cleves.

à beaucoup de choses, dont il me donnoit la liberté de l'entretenir. 1617.

Ce Prince, d'une beauté rare & d'un esprit merveilleux, faisoit toutes choses de si bonne grace, qu'on ne parloit que de ses perfections, de sorte que comme il étoit élevé au-dessus de plusieurs, par la grandeur de sa condition, il étoit digne aussi de porter le titre de Prince de la Jeunesse de son tems. Il avoit deux Freres plus jeunes que lui, le premier, appellé Charles, destiné à la Profession ecclésiastique, & qui peut-être y fût demeuré, s'il ne fût point devenu l'Aîné; & le second, nommé Ferdinand, qui depuis fut Duc de Mayenne, & mourut jeune en Italie (49). M. le Duc de Rethelois.

Mon Pere avoit la conduite du Duc de Rethelois, aïant un Sous-gouverneur appellé Bohan; & un Gentilhomme de qualité, appellé René de Menou, Sieur de Charnisay en Touraine, fut mis auprès des deux autres jeunes Princes, pour les bons témoignages que mon Pere avoit rendus de lui à M. de Nevers. Il n'y avoit pour tous les trois qu'un Précepteur, appellé G. G. de la Ville d'Orléans, homme d'un petit génie, qui fut pour- Charnisay.

(49) En 1631.

1617. Exercices de Jeunesse.

tant préféré à plusieurs, & entr'autres à Pierre Monmaur, surnommé le Grec (50), qui alla prendre la place que celui-ci occupoit auprès du Fils aîné du Maréchal de Praslin. Un Sécretaire, appellé Polens, du Païs de Liege, leur enseignoit l'Italien & l'Allemand; Aleaume & Erigogne, les Mathématiques & les Fortifications; Rabel, à peindre (51); Prevôt, à danser: & quand un âge un peu plus avancé eut augmenté leurs forces, Charnisay, l'un des plus adroits Ecuïers de France de son tems, leur apprit à monter à cheval, & l'Anglois à faire des armes.

Chacune de ces choses avoit ses heures réglées, & j'étois ravi de voir des Princes d'une naissance très heureuse, répondre aux soins que l'on prenoit de les élever. Je les venois visiter les jours de leur divertissement; & comme ils trouvoient bon que j'allasse par-tout avec eux à la prome-

(50) C'est celui que Ménage & autres ont fait passer pour un Parasyte. Il a succédé à Goulu dans la Chaire de Professeur roïal en Grec.

(51) C'est le même Rabel, à qui Malherbe a adressé un Sonnet, *sur un Livre de fleurs*, & de qui M. de Chelande dit dans ses Poésies :

Ingénieux *Rabel*, de qui la docte main
Ne cédera jamais au *Tempeste* Romain.

nade, auſſi ne m'en diſpenſois-je que le plus rarement qu'il m'étoit poſſible, étant aſſuré que M. de Nevers l'avoit agréable, parcequ'il ſavoit bien que je ne leur inſpirerois rien de contraire à ſes deſſeins, & Madame de Nevers même trouva bon de me dire que je lui ferois plaiſir de les voir ſouvent. 1617.

Mais aïant commencé mon cours de Philoſophie ſous le fameux Janus Cecilius Frey (52), qui enſeignoit au College de Montaigu, je tombai malade d'une groſſe fievre continue, qui me cauſa des rêveries importunes, à cauſe de l'application que j'avois eue avec un peu trop de contention à l'étude que je faiſois; de ſorte que je ne pouvois repoſer, & je me trouvai en grand danger de mourir, parceque la maladie fut aigüe & longue: toutefois la jeuneſſe, avec les bons remedes qui me furent adminiſtrés par les ordonnances de Tournier, l'un des plus ſavans Médecins de la Faculté, me remirent ſur pied au bout de trois mois. Ainſi cela fit beaucoup de tort à mes Etudes; mais je me

Le Philoſophe Frey.

Grande maladie.

(52) Jean Cecile Frey, Auteur d'un grand nombre d'Ouvrages, mort de peſte à Paris, dans l'Hôpital de S. Louis, le premier Août 1631. Voïez ſon Eloge & la Liſte de ſes Ecrits dans les Mémoires du P. Niceron, Tome XXXIX.

1617. récompensai ensuite par un travail assidu.

Je changeai de logis & vins demeurer en la rue de la Harpe chez un Joueur de luth, où je pris connoissance de M. Bourdelot, qui avoit fait des Notes sur Lucien & sur Petrone (53). Cet excellent homme, qui aimoit passionnément la Musique, venoit souvent en ce logis-là, pour y entendre les concerts de luths qu'on y faisoit; & pour me témoigner quelque reconnoissance du respect que j'avois pour lui à cause de son savoir, il me fit présent de son dernier Ouvrage, où j'eusse pris beaucoup plus de plaisir que dans mes écrits de Philosophie, si j'eusse eu du tems de reste pour m'y appliquer.

M. Bourdelot.

Je fus en ce lieu-là jusqu'à la fin de l'année, pendant laquelle notre Professeur me donnoit des leçons en particulier pour le tems que j'avois perdu, & je faisois écrire sous lui celles qu'il dictoit en Public, où il mêloit beaucoup de questions & re-

(53) C'est Jean Bourdelot, Avocat au Parlement de Paris, & Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis, mort en 1638. Il étoit Frere d'Edme Bourdelot, qui fut Médecin de Louis XIII, & Oncle de Pierre Michon Bourdelot, plus connu sous le nom d'*Abbé Bourdelot*.

cherches curieuses, tant de l'Astronomie que du Systême du monde & de la Géographie, dont j'avois acquis déja quelque connoissance; il se servoit même bien souvent des figures que j'avois dressées pour induire des preuves de cette Science, lesquelles il recommandoit publiquement, & les faisoit beaucoup valoir. 1617.

Ce fut au même tems que ce savant homme, du Canton de Fribourg dans le Païs des Suisses (54), fit imprimer deux Panégyriques, qu'il récita pour les Paranymphes d'une Licence en Théologie, dans l'un desquels tous les mots commençoient par C, comme le nom de celui dont il célébroit les louanges, appellé Callæus; & dans l'autre il n'y avoit ni R ni S en l'honneur d'un savant Religieux Dominicain, appellé Claude Mahuet, ce qui seroit à peine croïable, y conservant un bon sens, si nous n'en pouvions encore être assurés par l'Edition que nous en avons, laquelle il dédia à M. Bourdelot, dont je viens de parler, & dont porte le nom, par adoption, son Neveu d'une Sœur, qui est 1618. Panégyriques de Frey. Bourdelot.

(54) Frey dit lui-même, dans le sixieme Chapitre de ses *Admiranda Gallia-rum*, qu'il étoit de Keiserstul, Ville sur le Rhin, dans le Comté de Bade.

1618. aujourd'hui ce célebre Médecin de la Faculté de Paris, M. l'Abbé de Maſſay (55).

Au reſte, cette année 1618 fut remarquable par trois feux, l'un d'accident, le ſecond d'artifice & le troiſieme de la Nature, comme l'écrivit en Vers latins Iſaac Habert, Pariſien, que j'ai fort connu depuis avec grande eſtime, comme je dirai bientôt. Le premier de ces trois feux que je vis, comme tout Paris, fut celui du Palais, quand ce grand Temple de la Juſtice fut embraſé par un accident imprévu, le Mardi ſixieme * jour de Mars; le ſecond fut le feu d'artifice qui ſe fit à la Fête de S. Louis, dans l'Iſle de Louviers auprès de l'Arſenal, depuis l'Iſle de Notre-Dame, qui pour lors n'étoit point bâtie, où par le moïen de la poudre & de certaine compoſition de bitume & de vitriol, les fuſées répandirent en l'air des étoiles & des ſerpenteaux de feu, dont tout le monde fut ſurpris, comme d'une nouveauté qui n'avoit point encore paru. Le dernier de tous ces feux fut celui d'une grande

Feux.

(55) C'eſt que l'Abbé Bourdelot, dont il s'agit ici, avoit eu l'Abbaïe de Maſſay, vacante par la mort de M. de Châteauneuf, Garde des Sceaux de France.

* Il faut le ſeptieme.

Comete, qui a donné tant de ſujet de parler (56). 1618.

Or deux jours après le premier feu, qui fut celui du Palais, mourut ſur les cinq heures du ſoir Catherine de Lorraine, Ducheſſe de Nevers, enſuite d'une maladie de quinze ou vingt jours, qui lui fut cauſée, à ce qu'on dit, par quelque ſorte de violence qu'elle ſe fit pour ſe trouver un ſoir chez la Reine, où il y eut une grande Aſſemblée pour un Balet roïal qui s'y devoit danſer. Jamais cette Princeſſe ne parut ſi belle; elle étoit toute brillante de pierreries, & ſa taille avantageuſe, jointe à une grace nompareille, lui donnoit un éclat merveilleux. Je la vis, ce me ſemble, en cet état, comme les Poètes décrivent leur Junon, quand pour ſe rendre plus majeſtueuſe, elle s'ornoit de ſes riches atours. Cependant quelque ſecours qu'on lui put apporter en ſa maladie, par l'avis des plus célebres Médecins de la Faculté de Paris, où furent appellés Duret, de Lorme,

Mort de Madame de Nevers.

(56) Les trois Poëmes d'Iſaac Habert, dont parle l'Abbé de Marolles, ont pour titre : le premier, *Incendium Baſilicæ, anno* 1618, *Martii die ſeptimo.* Le ſecond, *Ignis Solemnitatis S. Ludovici.* Le troiſieme, *Cometes.* Ces 3 Pieces ſont à la ſuite de quelques autres Poéſies d'Iſaac Habert, à Paris, Jean Libert, 1623, *in-4.*

1618. Seguin & Riolan, avec du Puy son Médecin ordinaire, admirablement versé dans le grand Art dont il fait profession, il fallut en un moment perdre tous ces riches dons de la Nature, & céder enfin à la violence de la maladie, qui ne put être surmontée par aucuns remedes. Cette Princesse si vertueuse & si bien née, mourut donc en l'âge de 33 ans, entre les bras de son illustre Epoux, à qui elle laissa les trois Princes que j'ai tantôt nommés, & trois Filles, Louise, Anne, & Bénédicte qui mourut (57) depuis Abbesse d'Avenai. M. de Nevers en fut inconsolable; & le corps de la Défunte, aïant reçu dans son lit de parade les honneurs qui se rendent aux Personnes de sa qualité, fut porté à Nevers avec beaucoup de pompe, pour être inhumé dans le Chœur de l'Église Cathédrale, où sont les corps de quelques Ducs de Nevers. Le Sieur Daudiguier. Daudiguier (58) qui a tant écrit, & que j'ai connu depuis avec beaucoup d'estime, fit ce Sonnet, à la mode de ceux de Mainard, sur la mort de cette Princesse.

(57) A Paris, le 21 Septembre 1637.

(58) Henri d'Audiguier, Auteur de beaucoup de Romans.

1618.

Vous mourez, ô grande Princesse !
Et quittant ce bas Elément,
Vous nous y laissez seulement,
Pour vous y régretter sans cesse.
Hélas ! ah, je ne croïois pas
Que la piété sans exemple,
Dont vous étiez ça bas le Temple,
Dût être sujette au trépas.
Mais voïant le soir précédent (59)
Tomber par un grand accident
De Thémis le saint Edifice ;
Je doutai de votre santé,
Et jugeai que la piété
Tomberoit après la Justice.

Environ le même tems, les Jésuites aïant obtenu Arrêt du Conseil contre l'Université de Paris (60), ouvrirent leur College de Clermont, pour y recommencer leur exercice à Pâque ensuivant, où le Roi leur fit l'honneur de leur donner pour Ecoliers M. le Marquis de Verneuil (61) & M. le

College de Clermont.

(59) Si c'est le soir précédent qu'arriva l'incendie du Palais, elle mourut donc le 8, comme on le lit dans le Moreri, & non le 9, comme l'insinue l'Abbé de Marolles.

(60) Le 15 Février 1618.

(61) Henri, Duc de Verneuil, né en Octobre 1610., qui porta longtems le titre d'Evêque de Metz, posséda l'Abbaïe de S. Germain des Prés ; depuis fut fait Chevalier des Ordres du Roi, le premier Janvier 1662, & reçu Duc & Pair de France, le 15 Décembre 1663. Il est mort le 28 Mai 1682.

1618. Comte de Moret (62), ses Freres naturels, qui en peu de tems se rendirent si savans, que sur la fin de leurs Etudes, qui ne fut point fort éloignée de leur commencement, ils soutinrent des Thèses en Philosophie & en Théologie, avec un succès merveilleux.

La connoissance que la Cour m'avoit donnée de ces deux Personnes illustres ne me permit pas de cesser de les voir quand ils furent au College, sous la discipline des Peres Jésuites, où chacun d'eux avoit son Gouverneur. J'y allois donc fort souvent, & il me sembloit que mes soins ne leur étoient pas désagréables; mais avant que de les voir au commencement de leurs Classes, qui fut en l'année 1618, j'achevai ma Philosophie à la fin du mois d'Août de la même année; puis attendant l'ouverture des Leçons en Théologie, j'allai en Touraine pour y passer le tems des Vacations.

M. Gault de Tours. En faisant ce voïage, je me trouvai de bonne fortune en la compagnie

(62) Antoine de Bourbon, Comte de Moret, né en 1607, Abbé de Savigni, de S. Victor de Marseille, de S. Etienne de Caen & de Signi, mort au Combat de Castelnaudari, le premier Septembre 1632.

d'Eustache

d'Eustache & de Jean-Baptiste Gault, deux Personnages d'une vertu extraordinaire, qui revenoient de Rome & s'en retournoient à Tours, lieu de leur naissance, où ils alloient pour se consoler avec leur Mere, de la mort de leur Pere (63), dont ils portoient le deuil. Je me souviendrai toujours de la douceur de leur entretien, & des bonnes choses qu'ils me dirent pour la piété, sans me faire connoître le dessein qu'ils avoient d'entrer dans l'Oratoire; comme ils y entrerent bientôt après, sous la direction de M. de Berulle. Enfin ces Messieurs, s'étant acquis en ce lieu-là beaucoup de réputation, furent jugés dignes l'un après l'autre de gouverner l'Eglise de Marseille, & sont morts en réputation de sainteté (54). 1618.

J'arrivai chez nous vers le commencement de Septembre, où toute la famille me témoigna quelque joie de me voir, comme je fus ravi de la trouver pleine de joie & de prospérité; & pendant le séjour que j'y fis, j'allai visiter le voisinage, où étoit M.

(63) Jacob Gault, d'une des plus anciennes & des plus considérables Familles de Tours.

(64) Eustache est mort le 13 Mars 1639, & Jean-Baptiste le 23 de Mai 1643. La Vie de celui-ci a été écrite par François Marchetty, Prêtre. Paris, 1650, *in*-4.

1618. de Cornac, Abbé de Villeloin, qui étoit de retour d'auprès de M. du Maine, où il avoit des emplois; j'y vis aussi M. de Pons René d'Argi, qui avoit été député aux Etats généraux pour le Corps de la Noblesse de Touraine, l'un des plus sages Gentilhommes de son tems; M. de Menou mon Beau-frere, dont la maison ne désemplissoit point de beau monde, tant il y faisoit bonne chere à ses Amis; & tous les autres qui nous donnoient des marques de leur affection.

1619. Etant de retour à Paris, je me logeai auprès de Sainte Genevieve, dans la rue de S. Etienne des Grecs, chez un bon homme appellé Piat Maucors, qui tenoit force honnêtes gens en pension. J'y occupai la chambre où avoit demeuré fort long-tems un célebre Professeur, Ecossois de Nation *; je pense même avoir oui dire qu'il y étoit décédé (65): quoiqu'il en soit, me sentant respirer le même air qu'il avoit fait, ce me fut un encouragement à me porter davantage à l'étude, outre l'exemple que m'en donnerent dans

Logis de Piat.

* *C'étoit M. Criton.*

(65) Georges Critton, mort le 8 Avril 1611, fut enterré dans l'Eglise des Jacobins de la rue S. Jacques, qui est en effet très voisine de la rue S. Etienne des Grecs. Voïez son Eloge dans les Mémoires du P. Nicer. Tome XXXVII.

le même logis des personnes de beaucoup de mérite & d'un savoir exquis, que j'y rencontrai, comme je dirai tantôt. 1619.

Aiant oui quelques Professeurs en Théologie, dont je fis écrire plusieurs Traités, je m'appliquai soigneusement à la lecture des saintes Ecritures, des Conciles & de l'Histoire ecclésiastique, d'où je puisai de grandes vérités, pour me détromper de beaucoup d'erreurs & de superstitions populaires. Comme j'en avois la mémoire toute fraîche, & que j'avois une assez grande facilité de m'exprimer, j'en parlois fort souvent, afin de m'y fortifier davantage : & je crois que j'y paroissois plus savant que je n'avois acquis de connoissance, parcequ'il y faut emploïer bien plus de tems que je n'avois fait, pour y être consommé. La Théologie.

Mais outre le naturel que j'y avois assez propre, & la grande application que j'y apportois, avec un esprit guéri de la préoccupation, la connoissance qu'un certain bonheur m'avoit donnée des plus grands hommes de ce temslà, me profita merveilleusement. Car sans sortir de mon logis, j'y eus en divers tems l'entretien & les bons exemples que me donnerent pour l'a-

1619. Théologiens,

mour des Belles-Lettres, Jean-Baptiste de Crosilles, depuis Abbé de la Couture (66); Jean de Lingendes, Prédicateur illustre, depuis Evêque de Sarlat (67) & de Mâcon, & Isaac Habert, Docteur en Théologie, depuis Théologal de Paris & Evêque de Vabres (68). D'ailleurs, je voïois souvent deux Professeurs célebres en Philosophie, Frey (69), & du Val (70) qui avoit enseigné à Lisieux avec tant de réputation, l'un & l'autre de mes bons Amis. Au Couvent des Jacobins, j'allois visiter Messire Nicolas Coefteau, Evêque de Dardanie & Administrateur de Metz (71), & le R. Pere des Landes, depuis Evêque de Tréguier; & aux Jésuites du College de Clermont, les célebres Peres Fronton du Duc, Jacques Sirmond & Denis Petau (72), le dernier que je connus

(66) Voïez ci-après, sous l'an 1651.

(67) En 1642. De Mâcon en 1650, mort en 1665, le 2 Mai.

(68) Connu par ses Ouvrages sur l'Ecriture & sur la Théologie, & par des Poésies latines, mort le 15 Septembre 1668.

(69) On en a parlé ci-dessus.

(70) Guillaume du Val, de Pontoise, depuis Professeur au College roïal; le même qui a fait le Livre intitulé *le College roïal de France*, &c. en 1644, *in*-4.

(71) Nommé en 1621 à l'Evêché de Marseille; mort, sans en avoir pris possession, le 21 Avril 1623.

(72) Ces trois savans Jésuites sont très connus.

par le moïen de son Frere le Chartreux, & les deux autres par les habitudes fréquentes qu'avoit auprès d'eux M. de Crosilles mon bon Ami. Quant à la connoissance de M. Coefteau, je la dois à celle du R. Pere des Landes qui étoit notre Provincial, & chéri de longue main dans notre Famille. Ce fut aussi dans le même logis que je vis la premiere fois Monsieur de Saint Amant (73), qui s'est acquis tant de réputation par ses beaux Vers, aïant composé dès-lors son Poéme de la solitude, qui fut reçu avec tant d'applaudissement. 1619.

Et parceque nous étions souvent visités par des gens d'esprit, qui se plaisoient à la pureté de la Langue, & qu'il n'y en avoit pas un de nous qui ne fît état de la même chose, nous composâmes une espece de petite Académie, qui ne nous fut pas inutile. Ce fut alors qu'un jeune Théologien, appellé Louis Masson, depuis Prédicateur considérable, & persuadé de tout ce qu'une piété solide suggere de plus saint & de plus reli- Académie

(73) Marc-Antoine de Gérard, Ecuïer, Sieur de S. Amant, mort en 1660. Voïez la Bibliothéque françoise, Tome XVI, page 329 & suiv.

gieux, étant fraîchement venu du
1619. Païs de Languedoc, d'où il eſt, ne put s'empêcher de nous marquer ſon étonnement, nous aïant trouvés comme nous examinions certaines façons de parler de la Langue; ce qu'il eſtimoit de peu d'importance en comparaiſon d'autres choſes, où, ſelon ſa penſée, il eût été bien plus juſte que nous euſſions emploïé du tems. Peut-être qu'il avoit raiſon; mais il n'y en avoit pas un de nous qui ne fût perſuadé que pour la perfection des Sciences, il ne faut rien négliger, & particulierement en l'éloquence & en la pureté du langage, ſi néceſſaire pour s'exprimer nettement, & qui ne ſe peut apprendre que par un long uſage & par un ſoin tout particulier, dont un eſprit judicieux peut ſeulement faire le diſcernement.

Ouvrages académiques. Outre les mots & les façons de parler, nous examinions encore l'œconomie des pieces, & chacun de nous eſſaïoit d'en faire quelqu'une ſur les ſujets propoſés. De-là vinrent pluſieurs verſions qui ſe firent du Pſeaume 136, quelques imitations de Virgile & d'Ovide, diverſes Poéſies de Louis de Révol, de Dauphiné, l'un des plus beaux eſprits que j'aie connus.

de ma vie (74); la Semaine amoureuse de Moliere (75); l'Eromene de Daudiguier le jeune (76); les Eglogues de Virgile en vers, de Pierre Marcassus (77), quelques Epigrammes & Sonnets de M. Colletet (78); un Traité du Chauve, composé par un Gentilhomme, appellé de Vaux, qui demeuroit auprès de M. le Comte de Cramail; une Ode de Pierre Marbeuf de Rouen (79), Avocat au grand Conseil, adressée à M. le Comte de Moret; les Epîtres de Crosilles, & ma premiere version de Lucain. 1619.

Je ne saurois aussi oublier, entre les bonnes connoissances que je fis dans ce logis, le Docteur Maillard, Anglois, homme d'esprit & sincere, que des Gentilshommes de son Païs, appellés Lucas, Gorge, & Farfex, Honnêtes Gens

(74) On a de lui des Chansons, des Sonnets & autres Poësies galantes, avec l'Epitaphe de Fremiinet, Peintre du Roi, dans les *Délices de la Poësie françoise*, chez Toussaint du Bray, depuis la page 976 jusqu'à 994.

(75) On le nomme *de Molieres* dans les Délices de la Poësie françoise, où l'on a quelques Pieces de lui, page 647-651.

(76) L'*Eromene* est un Roman du Sieur Henri d'Audiguier.

(77) Cette Traduction parut en 1621. Pierre de Marcassus est mort en Décembre 1664. Voïez les Mémoires du P. Nicéron, Tome XXXI, page 100 & suiv.

(78) C'est Guillaume Colletet, qui est fort connu.

(79) Voïez la Bibliothéque françoise, Tome XV, page 166.

1619. obligeoient de venir ſouvent chez nous, où ils étoient logés; M. de Croiſettes, mort depuis Lieutenant général à Soiſſons, & l'un des plus généreux hommes que je connus jamais, & Jacques Tonnereau du Pleſſis, de la Ville de Tours, qui n'eut jamais le menſonge ſur les levres, ni la malice dans le cœur.

Sur le commencement de l'Automne de l'année 1619, Meſſire Benjamin de Brichanteau (80), Evêque de Laon, & Abbé régulier de Sainte Genevieve, étant venu à décéder, d'une maladie, qui lui fut cauſée pour avoir mangé quelques abricots, M. le Cardinal de la Rochefoucauld fut pourvu de cette Abbaïe; & parcequ'il trouva bon d'y venir demeurer, aïant quitté ſon logis du Fauxbourg Saint Honoré, mon Pere, qui avoit pour ce Prélat une vénération toute particuliere, me commanda de le voir ſouvent, à quoi je ne manquai pas une fois ou deux le mois.

M. le Cardinal de la Rochefoucauld.

Mes plus ordinaires viſites, outre celles de l'Hôtel de Nevers, où j'avois des obligations étroites, étoient

M. le Comte de Moret.

(80) Benjamin de Brichanteau, Fils d'Antoine de Brichanteau, Marquis de Nangis, eſt mort à Paris en l'Abbaïe de Sainte Genevieve, le 13 Juillet 1619.

chez M. le Comte de Moret, qui s'étoit venu loger sur le Fossé auprès de la Porte Saint Michel. Et parcequ'il avoit agréable l'entretien que je lui faisois de mes lectures des Poètes, dont je lui faisois choix des plus beaux endroits, son Gouverneur, appellé Lestrade, qui avoit beaucoup de piété, de douceur & de politesse, quoiqu'il ne fût pas homme de Lettres, en étoit bien aise, & ne doutoit nullement que son jeune Prince, en se divertissant de la sorte, ne perdroit pas le tems; mais, si je ne me trompe, le Prince ne songeoit pas moins à nouer par mon moïen quelqu'amitié avec le Duc de Rethelois, qu'il estimoit infiniment. 1619.

Alors on mit auprès de lui M. de Lingendes (81), pour être son Précepteur. Mais il n'y demeura pas longtems pour la premiere fois; car je ne sais par quelle intrigue secrette, contre l'intention même de Madame la Comtesse de Moret, & de ses Freres, le Chevalier de Bueil & de la Perriere, on substitua Crosilles en sa place, qui leur étoit auparavant le plus agréable du monde. Le Comte souffrit ce chan- De Lingendes & Crosilles.

(81) Le même dont on a parlé ci-devant, qui est mort Evêque de Mâcon.

1619. gement, quoiqu'il aimât de Lingendes; mais il ne haïssoit pas Crosilles, & voulut obéir de bonne grace au Roi, qui lui donna aussi un autre Gouverneur, appellé Beauregard Chabris, d'une valeur & d'une probité rares, aussi-bien que Lestrade, qui lui céda néanmoins en cette rencontre, pour aller exercer la même Charge auprès de Messieurs de Vendôme, & de-là chez M. de Nemours. Mais enfin de Lingendes fut rétabli, & Crosilles, qui avoit demeuré auprès de Messieurs de Grandmont, s'en alla chez le Duc d'Usez, où il fut deux ans. De-là, il fut recherché pour la réputation de son savoir & de son esprit agréable en conversation, par M. le grand Prieur de Vendôme, qui lui procura le Prieuré de Cheré, dépendant de la Couture; & après la mort de M. le grand Prieur, il vint achever sa fortune chez M. le Comte de Soissons (82), qui après la mort de Poitevin, le fit Titulaire de ses Abbaïes de S. Michel en l'Herm, de S. Ouen de Rouen, de Jumieges, de la Couture, & du Froimont (83);

(82) Louis de Bourbon, Comte de Soissons.

(83) C'est: *Froidemont*, Ordre de Citeaux, Diocèse de Beauvais.

& enfin après l'avoir contraint à lui donner une démission de ses Bénéfices, pour en pourvoir un de ses Aumôniers, appellé Montagne (84), sur ce qu'il fut accusé de sacrilege pour s'être marié, il l'abandonna misérablement dans une prison de dix années, laquelle il ne survéquit que de six mois, aïant été déclaré absous par Arrêt du Parlement, les Chambres assemblées, après trois Sentences ecclésiastiques rendues contre lui. 1619.

Crosilles. Comme j'étois redevable à l'Abbé de Crosilles de plusieurs bonnes connoissances, qu'il m'avoit données dans la Cour & dans les Maisons religieuses, où il étoit estimé, je lui procurai celle de l'Hôtel de Nevers, où venoit alors ce qu'il y avoit de mieux fait & de plus galand dans le monde. Le Duc de Rethelois, qui avoit infiniment de l'esprit, le reçut avec ses civilités ordinaires; & parcequ'il lui fut facile de se persuader que mon Pere y avoit beaucoup contribué, il dédia, pour l'amour de lui, le Livre de ses Epîtres à ce jeune Prince, qui n'en fit pas moins d'état que le reste de la Cour, qui ne se pouvoit lasser de les lire; de sorte qu'en moins de deux

(84) Voïez ci-après, année 1651.

1619. ans, il s'en fit quatre ou cinq Editions. Cependant il s'en faut beaucoup qu'elles n'aient trouvé depuis le même succès, & je suis certain que dès-lors le bon homme Malherbe ne se pouvoit empêcher d'en faire des railleries, & d'appeller leur Auteur le Sécretaire des Dieux; en quoi il fut suivi par son Disciple Honorat de Bueil, Seigneur de Racan, à qui j'ai oui dire bien souvent, que son discours & ses pensées se tenoient comme une chaîne de sable. Il avoit pourtant la conversation jolie, & ne manquoit pas d'érudition, aïant fait beaucoup de lecture, dont il avoit la mémoire assez présente, & parloit facilement, & même avec un ton galand, pourvu qu'il ne fût pas contredit; mais la moindre résistance lui causoit une émotion qui le rendoit piquant; ce que j'ai bien vu des fois à l'Hôtel de Nemours, chez M. le Comte de Cramail, & dans les Cabinets de Madame la Douairière de Longueville & de Madame la Marquise de Rambouillet, où se trouvoient beaucoup de Personnes de qualité.

1620. Je ne dirai pas les grandes choses qui se passerent à la Cour pendant ce tems-là, je n'y ai point de part.

La maladie contagieuse, qui fut assez considérable à Paris, depuis l'année 1620, jusqu'en l'année 1623, ne m'en fit point sortir, même pendant les Etés qu'elle étoit la plus dangereuse, & que chacun, pour éviter le péril, se retiroit aux champs: & certes en l'année 1621, il y resta si peu de Personnes de condition, pendant les mois d'Août & de Septembre, que m'étant une fois trouvé avec M. le Marquis de Vardes, pour aller à la promenade du côté de Vincennes, nous ne trouvâmes que deux carosses par les rues, depuis la Porte de Nêle (85) jusqu'à celle de S. Antoine; & de dix ou douze que nous étions chez notre bon Hôte, j'y demeurai seul avec le plus jeune de ses Enfans, Bachelier en Théologie.

1620. Peste dans Paris.

Alors l'Abbé de Crosilles, que j'estimois infiniment, demeuroit chez M. le Comte de Guiche (86) & le Comte de Louvigny son Frere, que la crainte de la maladie contagieuse n'a-

Comte de Guiche.

(85) Cette Porte ne subsiste plus.

(86) Antoine de Gramont, Comte de Guiche, dont la Terre a été érigée en Duché-Pairie en 1648, sous le nom de Gramont. Il fut fait Maréchal de France en 1641, & c'est à lui que Crosilles a adressé son Apologie, imprimée en 1642 *in*-4. Le Comte de Louvigni étoit Roger de Gramont, tué en duel le 18 Mars 1629. Voïez, sur ce Seigneur, les Additions de M. l'Abbé de Marolles.

1620. voit point fait sortir de Paris. Je le voïois en ce lieu-là le plus souvent qu'il m'étoit possible, où venoit une bonne partie de ce qu'il y avoit de reste de personnes de qualité à Paris, qui en ce tems-là ne s'étoient point engagés en d'autres emplois. La conversation douce faisoit bien une partie de leur divertissement; mais enfin le jeu s'y mêla, qui causa des pertes considérables, & qui donna lieu à de petites querelles, dont quelques-unes furent appaisées par le Comte de Cramail, & par le Marquis de la Viéville.

Duc de Rethelois, Gouverneur de Champagne.

Cependant M. de Nevers, aïant obtenu du Roi la survivance de son Gouvernement de Champagne & de Brie, pour le Duc de Rethelois son Fils, trouva bon que ce jeune Prince en prît possession, & que mon Pere eût l'honneur de sa conduite. Quand il fit son Entrée dans les villes de ces deux Provinces, on m'a dit que ce fût par-tout une chose magnifique: & mon Pere même eut la bonté de m'en donner un vase de vermeil doré, dont je fis présent au Professeur Frey, qui m'avoit enseigné la Philosophie avec beaucoup de soin, & qui, voulant prendre les dégrés de la Faculté de Médecine, avoit dédié les Théses de sa Tentative

à mon Pere, pour l'amour de moi. 1620.

Quand la Cour fut de retour à Paris, sur le commencement de l'Hiver, après que la maladie fut appaisée, M. de Nevers eut un grand démêlé avec le Cardinal de Guise, pour le Prieuré de la Charité, dépendant de l'Abbaïe de Cluni : car en aïant fait pourvoir en Cour de Rome le Prince de Timeraye son second Fils, sur une lettre ou promesse du Cardinal de Guise, Abbé de Cluni, & ce Cardinal, s'en étant voulu dédire, en faveur de l'un des Enfans qu'il avoit eus de la Dame des Essars (87), ce dédit devint le sujet d'un grand procès, & partagea dans la Cour toutes les Personnes de condition. M. le Prince de Joinville, depuis Duc de Chevreuse, en reçut un appel, pour avoir assisté le Cardinal son Frere à quelque insulte qu'il fit à M. de Nevers, comme il sollicitoit au Parlement le jugement de cette affaire.

Querelle du Cardinal de Guise.

Je n'étois pas alors avec lui, non plus que M. le Prince de Tymeraye, ou Charles son Fils, que j'avois accompagné en toutes les autres sollicitations ; mais je vis bien au retour les grands troubles que cette querelle mit dans la Famille, lesquels furent diffi-

(87) Charlotte des Essars.

1620. cilement appaisés, parcequ'il il y eut des coups donnés de part & d'autre, sans que M. de Nevers, qui fut offensé le premier, ne se défiant de rien, eût le loisir de mettre l'épée à la main, que Fouques son Ecuïer tenoit hors de la chambre du Rapporteur, où il étoit seul. M. du Maine entra dans les intérêts de son Beau-frere, & se divisa dans sa propre Famille. Mais enfin ces débats furent pacifiés; l'autorité du Roi y intervint, & M. de Nevers fut satisfait.

Beauté de M. le Duc de Rethelois.

Depuis, comme on disoit que le Duc de Rethelois étoit amoureux de Mademoiselle de Soissons, Charlotte Anne de Bourbon, l'une des belles Princesses de la Cour, qui mourut depuis âgée de quinze ans, ce jeune Prince d'une beauté rare, aïant un jour les cheveux bouclés & poudrés, qui ajoutoient de nouvelles graces à celles de son visage & de sa bonne mine, & le faisoient regarder de tout le monde, M. de Luines le voïant de la sorte, ne se pût empêcher de le cajoler, & de lui dire qu'on voïoit bien qu'il avoit une Maîtresse, parcequ'il avoit la tête trop belle: à quoi le Prince repartit, que ce n'en étoit pas la cause, mais qu'il avoit ainsi les cheveux naturelle-

ment. Et comme M. de Luines faisoit peut-être semblant devant le Roi d'en être étonné, le Roi demanda s'il étoit vrai? Non, Sire, lui dit le Duc de Rethelois; pourquoi donc me le disiez-vous tout à cette heure, répliqua M. de Luines? C'est, lui repartit le Duc, que je dis au Roi la vérité, & à vous, ce qui me plaît. Cette parole que j'entendis fort distinctement, aïant l'honneur d'être auprès de lui, me plut infiniment, & j'eusse été ravi que M. de Nevers eût été à Paris, pour lui en faire le récit; mais n'y étant pas, il se fallut contenter de l'aller dire à Madame la Douairiere de Longueville, sa Tante, qui trouva cela le plus fier & le plus joli du monde; mais qui eût bien voulu que M. son Neveu s'en fût abstenu, parcequ'elle avoit toujours grand peur de choquer la Cour. 1620.

L'année d'après fut remarquable par le commencement de la guerre contre les Huguenots, depuis que par une sédition populaire, on eut mis le feu dans un Temple qu'ils avoient au bout d'un Fauxbourg de la Ville de Tours, le jour qu'ils firent le convoi funebre d'un homme, appellé Martin le Noir, qui avoit pris leur créance, quelques 1621.

Commencement de la guerre contre les Huguenots.

1621. années auparavant (88). Le Roi fit un voiage en Poitou, où il prit S. Jean d'Angeli, pendant lequel le Cardinal de Guise (89) mourut à Xaintes d'une fievre maligne, & reconnut avec beaucoup de regret l'injustice de la violence dont il avoit essaïé d'user à l'endroit de M. le Duc de Nevers son Cousin germain.

Puis le Roi étant allé en Guienne, il y assiégea Montauban, où M. de Mayenne (90) fut tué malheureusement dans les tranchées; ce qui fut une perte considérable à la France, & très sensible à M. de Nevers son Beaufrere. Ses Neveux furent héritiers de ses Duchés & Seigneuries, sous bénéfice d'inventaire, à cause des grandes dettes qu'il avoit laissées. De-là Ferdinand de Gonzagues, troisieme Fils de M. de Nevers, fut appellé Duc de Mayenne, & en conserva le titre jusqu'à sa mort, qui arriva dix ans depuis.

Mort de M. du Maine, ou de Mayenne.

Le Connétable de Luines mourut

Mort du Connétable de Luines.

(88) Cette guerre dura deux ans, recommença jusqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629, un an après la prise de la Rochelle.

(89) Louis de Lorraine, Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, mort le 21 Juin 1621, âgé de 46 ans.

(90) Henri de Lorraine. Il fut tué à ce siége en 1621.

aussi bientôt après M. du Maine (91), 1621.
d'une fiévre pourprée à Longueteille, d'où son corps embaumé fut apporté en Touraine, pour être inhumé à Maillé, qu'il avoit fait ériger en Duché, sous le nom & appellation de Luines, à deux lieues au-dessous de Tours. Cette Ville le reçut par les ordres du Roi, avec assez de magnificence; mais cela n'empêcha pas que, comme on avoit écrit force libelles diffamatoires contre lui, on n'en publiât encore quelques-uns contre sa mémoire, après sa mort: tant les fortunes prodigieuses, comme avoit été la sienne, font d'ordinaire concevoir une certaine aversion, qu'il est difficile de surmonter, quand celui qui en a joui long-tems, n'a pas su l'art d'en bien user.

Cependant, pour éviter les maladies de l'Automne, qui régnoient alors dans Paris, M. le Duc de Rethelois alla passer un mois ou deux de cette fâcheuse saison au Château de Briere, auprès de Chastre, d'où se découvre une belle vue tout-autour, avec un païsage fort diversifié. Il y fut visité de toute la Noblesse du Païs, & entr'autres du Vi- Château de Briere.

(91) Le 15 Décembre de la même année 1621. Au lieu de *Longueteille*, il faut *Longuetille*.

1621, comte de Sainte-Mesme, de la Maison de l'Hospital, qui le convia d'aller passer quelques jours en son Château auprès de Dourdan. Je l'y accompagnai; & pendant trois jours qu'il y fut, parmi la meilleure chere que le bon Gentilhomme lui pût faire, il lui donna encore le divertissement de la chasse du Chevreuil & du Sanglier. Mais pour en dire la vérité, le plaisir ne lui en fut pas fort sensible, non plus qu'à moi qui ne l'aimai jamais, quoique je sois de race de Chasseurs. Toutefois, afin de n'attirer pas des reproches de mon Pere; & de toute la Noblesse qui étoit là, je fis semblant d'en être ravi; & m'étant apperçu que M. le Duc de Retelois n'y avoit pas moins d'aversion que moi, & qu'il se contraignoit pour user de complaisance, je lui dis que je me tiendrois auprès de lui, pour l'entretenir d'autres choses, & qu'il pourroit demeurer dans les routes, & sur les avenues, pour voir passer la bête; ou entendre du moins le bruit des Chiens, & le son des cors, ce qui ne lui déplut pas: & sans s'agiter trop, n'allant guére plus vîte que le pas, en causant de mille choses agréables, il eut presque tout le plaisir de la Chasse, & vit for-

La Chasse de SainteMesme.

oer le Chevreuil à la ſortie du Bois, où ſe découvre une grande Plaine, qui nous ſembloit toucher à l'extrémité de l'Horiſon; deſorte que ceux qui avoient couru ſur toutes les voies, purent croire qu'il en avoit fait autant. 1621.

Il me dit, comme nous étions ſeuls, qu'il y avoit ſans doute peu de gens qui euſſent le goût bon pour les véritables plaiſirs; que pour lui, il n'en pouvoit trouver, où il n'y avoit point de gloire à mériter : ce qui me fut une marque d'une belle ame & d'un grand cœur. Là-deſſus je lui cherchai des raiſons & des exemples illuſtrés, pour appuïer ſes nobles ſentimens. Je lui dis que les bêtes ne valoient pas la peine qu'on emploïât tant de ruſes pour les attraper; que la Chaſſe rend les hommes ſauvages, & qu'elle endurcit le cœur; que les grands Princes l'ont plutôt ſoufferte pour prendre quelque ſorte d'exercice, qu'ils n'en ont été paſſionnés; que ceux qui ont de l'ambition, ne ſauroient s'abbaiſſer à ſi peu de choſe, & qu'après tout, ſi la Chaſſe eſt aimable pour l'exercice du corps, elle ne l'eſt guere pour la ſatiſfaction de l'eſprit : mais que pour ne choquer pas l'opinion de beaucoup de

Devis de la Chaſſe.

1621. gens, il falloit un peu contraindre son naturel, & faire semblant de l'aimer. Il me dit qu'à la vérité, la solitude lui paroissoit quelque chose d'affreux, qu'il y avoit de la cruauté dans la Chasse, puisqu'elle met son plaisir à tuer ce qui fuit, & à blesser ce qui ne fait point de mal; que les ruses qui s'y pratiquent, quoiqu'elles soient des images de la Guerre, sont toujours des especes de trahison, ce qu'il haïssoit mortellement; & que jamais il ne se résoudroit d'être seul au coin d'un bois, pour attendre un Liévre, comme un voleur feroit un passant, afin de le dépouiller & de l'assassiner. Je fus ravi de l'entendre si bien philosopher. Le lendemain nous retournâmes à Briere, & de-là, sur le commencement du mois d'Octobre, à Paris, où il falut prendre le deuil pour la mort de M. du Maine, dont la nouvelle funeste fut apportée incontinent après, comme nous avons dit tantôt.

1622. Canonisation de cinq Saints. L'année suivante fut celle de la Canonisation de cinq Saints, dont la Cérémonie fut célébrée par le Pape Gregoire XV (92), ordonnant des Fêtes,

(92) Il en canonisa du-moins quatre cette année, S. Ignace de Loyola, S. François Xavier, S. Philippe de Néri & Ste Thérèse.

des Temples, & des Autels, pour chacun d'eux ; & incontinent après, à ce que portoit la Relation que nous vîmes, les trompettes & les tambours sonnerent dedans & dehors l'Eglise, aussi-bien que toutes les cloches de la Ville, & du Château S. Ange, on tira force canons en signe de la Canonisation, puis on chanta le *Te Deum*. Le Pape dit la Messe en l'honneur des cinq glorieux Saints, avec la pompe & les cérémonies accoutumées en telles occasions, & octroïa Indulgences plénieres, avec plusieurs années de pardon, qui s'étendirent aux Provinces éloignées, dont elles témoignerent leur allégresse, & entr'autres l'Espagne, qui en fit de grandes réjouissances à Saragosse, en l'honneur de Sainte Therese, Patrone des Carmes déchaussés : car il y eut même, à ce qu'on nous a dit, un Tournoi à Cheval, pour honorer cette Sainte, où toutes les galanteries imaginables furent observées, jusqu'aux cartels, aux devises, & au prix du combat. Mais, à Paris, au Monastere des Carmes déchaussés, & dans les Maisons des Jésuites, on se contenta de représentations en tableaux, de meubles somptueux, de musiques douces, de Processions, où

1622.

1622. Feux d'artifice.

les Images des Saints étoient portées en triomphe, & de feux d'artifice, qui furent faits parmi le bruit des trompettes, des tambours & des canons. Le plus éclatant de tous les feux, fut celui des Carmes déchaussés, qui se fit à la vue de tout Paris, sur une platte-forme élevée au-dessus de leur Eglise. La Plaine de Grenelle, qui n'en est pas loin, étoit alors verdoïante par le blé qu'on y avoit semé; mais la foule des carosses la paîtrit de telle sorte, qu'on pût croire qu'il n'y leveroit pas un seul épi. Cependant elle parut depuis si abondante, sans qu'on y eût semé d'autre blé, que cela passa pour une espece de miracle, parmi ceux qui ne savent pas qu'un champ semé ne reçoit point de dommage par les chariots, ni par les piés des Chevaux, quand les tuïaux ne sont pas encore formés, pourvu qu'on n'en foule les herbes qu'une seule fois.

Notre-Dame de la Victoire.

Je me souviens aussi qu'on parla fort alors d'une Image miraculeuse de Notre-Dame de la Victoire, qui fut apportée d'Allemagne par un Carme déchaussé, appellé Pere Dominique de Jesus Maria (93), depuis mort en Espagne.

(93) Il étoit Espagnol, mais il est mort à Vienne en Autriche, le 6 Février 1630. Il est parlé de ce

pagne. Cette Image fut trouvée par hazard parmi des pieces de bois rompues, & c'étoit un petit tableau d'un pié & demi de haut, & d'un pié de large, où étoit peinte une Nativité de Notre-Seigneur, avec la Vierge, S. Joseph & deux Bergers : mais parceque le bon Pere crut que les Hérétiques avoient crevé les yeux par mépris à la figure de la Vierge, il la porta partout avec lui, priant Notre-Seigneur Jesus-Christ de venger l'injure faite à l'Image de sa Sainte Mere, & s'en servit pour animer les Armées impériales au combat, contre les Bohémiens Hérétiques, à quoi il imputa le succès de la victoire. Il en obtint de grandes faveurs & des dons précieux de l'Empereur & du Duc de Baviere, avec une si grande réputation de sainteté, que quand il passa en France, pour s'en retourner en Italie, le peuple se pressoit autour de lui, pour le 1622.

Religieux dans la vie d'Edmond Richer par M. Baillet, Livre 4, & ce qui en est dit dans ce Livre a engagé le P. *Martial de S. Jean-Baptiste*, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains des Carmes déchaussés, de faire une longue Apologie de son Confrere, après l'article qu'il en donne dans ladite Bibliothéque écrite en Latin : Voïez les pages 105 & suiv. & depuis la page 1[illegible] jusqu'à 136. Si le Pere Martial eut connu les Mémoires de l'Abbé de Marolles, il auroit, sans doute, attaqué pareillement le récit qui est fait ici.

toucher, & pour avoir sa bénédiction ; avec des morceaux de sa robe, ou de son manteau, pour les enchasser comme des Reliques : ce que sa charité souffroit paisiblement, quand celle des Peres de son Ordre & de plusieurs bonnes personnes lui eût du manquer, pour lui fournir d'autres habits, au prix que le sien étoit mis en pieces par une dévotion indiscrette. Le Roi même & la Reine Mere, qu'il eut l'honneur de voir dans leur voïage de Guienne, le reçurent avec des caresses & des bontés extraordinaires, firent état de ses bénédictions, qu'il donnoit libéralement ; & s'en étant retourné à Rome, le Pape, qui l'honora de même sorte, consacra l'Image miraculeuse sur le grand Autel de l'Eglise de S. Paul : & après beaucoup de Cérémonies religieuses, que l'histoire n'a pas voulu oublier, il lui rendit de grands honneurs en Habit pontifical, pendant qu'on chantoit le *Te Deum* ; & les Cardinaux, le Clergé & le peuple, la vénérerent ensuite dans le grand Tabernacle d'ébene & d'argent, qui lui fut dressé en mémoire perpétuelle de l'heureuse victoire obtenue par son intercession.

1622.

Cependant M. de Nevers, occupé en

Champagne à faire retirer de son Gouvernement l'Armée du Mansfeld, qui avoit brûlé quelques villages autour de Rethel, en vint glorieusement à bout, avec les Trouppes qu'il mit bientôt sur pié, & celles de renfort que le Duc d'Angoulême lui amena. Mais bientôt après il perdit le Duc de Rethelois son Fils aîné, Prince de grande espérance, qui mourut âgé de seize ans à Mesieres, le treizieme jour d'Octobre, d'une dyssenterie causée par l'infection de l'air, à quoi la malheureuse Armée de Mansfeld avoit beaucoup contribué. De-là vint qu'on en fit tant d'imprécations, contre ceux qui avoient persuadé à cet Allemand de venir en France. Sans mentir, cette perte fut considérable, & j'en fus vivement touché, quand la nouvelle m'en fut apportée en Touraine, où j'étois.

1622.

Mort de François de Gonzagues, Duc de Rethelois.

Je me ressouvins aussi-tôt de ce que ce Prince m'avoit dit quelque tems auparavant, je pense que ce fut la derniere fois que j'eus l'honneur de lui parler, & de lui dire adieu, quand il sortit de Paris, pour n'y revenir jamais ; je ne sais, dit-il, ce que c'est, mais il est vrai que j'appréhende l'heure de la mort, & que je ne sais comment on

1622. s'y peut résoudre, quand on la voit proche ; c'est pourquoi lui dis je, vous ne la craignez guere, ne l'envisageant que de fort loin : car vous vivrez longtems ; mais je lui parlois selon mes souhaits. Cependant l'on m'a dit qu'il ne fut point saisi de cet effroi qu'il appréhendoit si fort, & qu'il mourut fort doucement, après s'être fortifié l'ame & le courage par la grace que Dieu confere par ses Sacremens. Son corps fut porté de Mesieres à Nevers, où il est inhumé dans l'Eglise des Minimes, à cause que M. son Pere croïoit l'avoir obtenu de Dieu, par les prieres de S. François de Paule ; c'est pourquoi le nom de ce Saint lui fut donné, quand le Pere du Vivier, Minime (94), le tint sur les Fonts, au nom de tout son Ordre.

Mon Pere, qui l'avoit accompagné dans sa pompe funebre, revint chez lui avec un grand deuil. Il y passa une partie de l'Hiver. Mon Frere, qui avoit servi dans l'Armée de Champagne, y vint tout de même ; de sorte que toute la Famille, se trouvant ensemble, on

(94) Claude du Vivier, mort en 1630. Ce Religieux s'est rendu célebre par son zèle, ses Prédications, & par quelques Ouvrages. Voïez le *Diarium Minimorum*, au 7 d'Août. Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles.

traita le mariage de Polixene de Marolles, ma jeune Sœur, avec un Gentilhomme de la Province, appellé Gabriel de Bridieu, Seigneur du Claveau. Les articles & le contrat en furent passés; mais la solemnité des noces ne se célébra que l'année d'après. 1622. Polixene de Marolles.

De-là nous revînmes à Paris un peu avant Noel, où M. de Nevers, desirant que mon Pere se chargeât encore du gouvernement de la Personne de Charles Monsieur, son second Fils, auquel il avoit déja donné la qualité de Duc de Rethelois, en ôta les soins à M. de de Charnisai, pour ne lui laisser que la conduite de M. du Maine: car il avoit auparavant celle de tous les deux, & trouva bon aussi que je fusse logé dans son Hôtel, pour converser avec Messieurs ses Enfans. Charles Monsieur.

Mademoiselle de Nevers sa Fille aînée, qui se pouvoit dès-lors appeller la gloire des Princesses de son âge, par la beauté de sa Personne & par les excellentes qualités de son esprit, qui croissoient de jour en jour, avoit auprès d'elle une Gouvernante, qui étoit la vertu même, & vouloit bien que je la visse souvent; de sorte que je n'avois pas besoin de me mettre en peine de Mademoiselle de Nevers

1622. faire ma cour ailleurs, quand j'eusse été d'humeur, comme beaucoup d'autres, à y emploïer tout mon tems. Je donnois néanmoins une bonne partie du mien à l'entretien de cette Jeunesse illustre, & sur tout les soirées, où j'essaïois de mêler l'utile avec les choses agréables, pour exercer leur mémoire, & former leur jugement sur divers sujets tirés de l'Histoire & de la Fable. De-là vinrent les petites Comédies en prose & en vers, que je composai en leur faveur : & j'en mis quelques-unes de Plaute en François, aussi bien que des Tragédies de Seneque, & entr'autres la Médée & l'Hercule furieux, où il me semble qu'ils trouverent de quoi satisfaire leur inclination & leur curiosité.

Comédies.

Maladie de Mademoiselle de Nevers.

Mais une grande maladie (95), qui mit en danger Mademoiselle de Nevers, interrompit tous ces divertissemens. Elle fut même abandonnée des Médecins ; & M. son Pere, qui l'aimoit chérement, aïant quelque pressentiment de sa grandeur future, ne s'en pouvoit consoler, quand un certain homme, qui se mêloit de deviner par les regles de la physionomie, l'assura

(95) Cette maladie n'arriva qu'au mois de Novembre 1626.

qu'elle n'en mourroit point : ce qu'il disoit si affirmativement, qu'il en persuada quelque chose ; & un Empirique appellé *Semini*, lui donna un remede qui, l'aïant tirée de cet affreux péril, réjouit toute la Maison, & chacun rendit graces à Dieu, pour une convalescence si précieuse. 1622.

Ce fut environ ce tems-là, que mourut à Lyon François de Sales (96) Evêque de Genêve, que j'avois vu plusieurs fois à Paris, & oui prêcher à Saint André des Arts ; marquant en ses Sermons & en sa conversation la même douceur qui paroît en ses Ecrits. Les Religieuses qu'il a instituées (97) le réverent comme un Saint ; & les sentimens du Pape Alexandre VII, qui est aujourd'hui séant, ne s'en éloignent pas beaucoup (98). Mort de M. de Genêve.

M. Coefteau, Evêque de Marseille, ne le survéquit pas long-tems, & mourut (99) à Paris, dans sa maison du Fauxbourg, auprès de la porte de S. Michel, où je l'avois vu trois jours auparavant, qu'il se portoit beaucoup mieux de ses goutes, qu'il n'avoit accoutumé. Il se proposoit de partir, huit 1623. Mort de M. Coefteau.

(96) Le 28 Déc. 1622.

(97) Les Religieuses de la Visitation.

(98) Ce Pape l'a canonisé en 1665.

(99) Le 21 Avril 1623.

1623. jours après, pour aller en son Evêché de Marseille, dont il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit pourvu, aïant exercé, plusieurs années auparavant, la charge d'Administrateur de l'Evêché de Metz, sous le titre d'Evêque de Dardanie.

Dernieres Œuvres de M. Coëffeteau.

Aïant fait un abrégé, en François, du Roman d'Argenis (1), il en voulut donner la lecture à ses amis, aussi-bien que de l'Epître dédicatoire de son Livre contre Marc Antoine de Dominis, Archevêque de Spalate (2), qu'il dédioit au Pape Gregoire XV; & qu'il avoit achevé depuis peu de jours (3). Je me trouvai du nombre avec l'Abbé de Croisille, & les Sieurs Sirmond, Peletier, Ferrier, Theophile (4), & quelques autres; & parceque Theophile étoit sorti de prison depuis peu, s'étant justifié du crime d'impiété, dont il avoit été accusé, il l'exhorta de ne se commettre plus avec les Moines (il usa de ce mot par galanterie), & lui donna ses Ecrits à lire, parcequ'en ef-

(1) Sous ce titre: *Histoire de Poliarque & d'Argenis, abrégée, & traduite du Latin de Jean Barclay, avec le Promenoir de la Reine à Compiegne*, Paris 1621, *in-8*.

(2) Spalatro.

(3) Ce Livre contre de Dominis, est en Latin, à Paris 1623. 2 vol. *in-fol.*

(4) C'est le Poète Théophile Viaud. Voïez la Biblioth. franç. Tome XV.

fét il étoit bon Lecteur. Mais comme la lecture ne s'en pût faire en une aprés-dînée, il y en fallut emploïer deux, c'est pourquoi nous y retournâmes le lendemain, qui étoit la seconde Fête d'après Pâques de l'année 1623. Et quand cette lecture fut finie, chacun lui témoigna l'estime qu'il faisoit de son esprit & de la pureté de son style, & nous eussions pu croire qu'il étoit en la meilleure santé du monde. Cependant dès le Vendredi suivant, on nous vint dire qu'il étoit décédé; & nous fûmes à son enterrement, qui se fit dans l'Eglise du grand Couvent des Jacobins, la veille du jour qu'il devoit partir, pour aller en Provence. 1623.

Je faisois alors imprimer la premiere Edition de mon Lucain (5), que je dédiai au Roi, & que j'eus l'honneur de lui présenter, à la suite de M. le Cardinal de la Rochefoucauld, qui lui dit du bien de moi, & de l'affection que j'avois pour les Lettres. Je donnai presque à toute la Cour des Exemplaires de ce Livre: & quoique ce fût peu de chose, Madame la Princesse de Conti, qui avoit l'humeur du Mon Lucain.

(5) Elle a paru en 1623 *in*-8. Il y en a eu une seconde en 1647, & une troisieme en 1654, augmentée de quelques Piéces.

1623. mitien, parcequ'il avoit une mémoire prodigieuse de tout ce qu'il avoit lu, & disoit toujours des choses rares. Il écoutoit aussi avec plaisir M. l'Archevêque d'Aix, Paul Huraut de l'Hospital, & son Frere M. de Gourville, qui étoit un vieux Gentilhomme qui parloit beaucoup & fort agréablement d'une infinité de choses qu'il savoit.

Mademoiselle de Gournay. Au reste Mademoiselle de Gournai (10) étoit un de ses grands divertissemens : & quoiqu'il fût d'une humeur assez galante, si est-ce qu'il n'y avoit point de Dame qu'il n'eût quittée pour entretenir celle-cy, soit qu'il la vît chez Mademoiselle sa Sœur, soit qu'il la trouvât chez Madame de Longueville sa Tante, ou chez Madame la Comtesse de Soissons, où elle alloit quelquefois.

Ses perfections. Cette bonne Fille, que j'ai toujours beaucoup estimée, & que je visitois souvent en mon particulier, avoit l'ame candide & généreuse. Sa beauté étoit plus de l'esprit que du corps, & savoit force choses qui ne sont pas ordinaires aux personnes de son sexe.

(10) Marie de Jars de Gournai, morte à Paris le 13 Juillet 1645, âgée de 80 ans. Voïez les Mémoires du P. Niceron, Tome XVI.

Nous avons plusieurs Ouvrages de sa façon en prose & en vers, qui sont recueillis en un seul Volume, qu'elle fit imprimer de son tems, & l'a intitulé, *Présens de la Damoiselle de Gournai.* Ceux, qui l'ont voulu railler, n'ont pas trouvé sujet de s'en glorifier; & plusieurs grands Personnages lui ont donné des louanges pendant sa vie & après sa mort, & entr'autres Michel de Montagne, Juste Lipse, les Cardinaux du Perron & de Richelieu, M. Cospean, Evêque de Nantes, M. de la Rochepofai, Evêque de Poitiers, M. Seguier, Chancelier de France, & Messieurs les Surintendans, qui ont toujours eu soin de lui païer une pension assez médiocre, que le Roi lui donnoit, & n'en a jamais voulu avoir davantage, à la charge de se servir d'un carrosse, comme je sçais qu'il lui fut offert de la part de M. le Cardinal de Richelieu. Plusieurs savans Hommes la visitoient aussi fort souvent, & la bonne Demoiselle comptoit au rang de ses meilleurs Amis, M. de la Mothe le Vahier, M. le Prieur Oger, & M. son Frere (12); 1623.

(12) Le premier étoit François *Ogier*, Prédicateur célébre; le second, Charles *Ogier*, connu par son Voïage au Nord, écrit en Latin.

1623. Messieurs les Haberts, Cerisai, l'Etoile, Boisrobert, de Revol, Colletet, Malleville, tous assez connus dans la République des Lettres (12); &, si je ne me trompe, elle me faisoit l'honneur de me mettre en ce nombre-là.

1624. Mort du P. Fronton.

Comme j'étois en Touraine, sur la fin de l'Eté de l'année 1624, j'y reçus la nouvelle de la mort d'un savant Homme, c'étoit du Pere Fronton du Duc, Jésuite, l'un des plus célebres Théologiens de son tems, de la naissance duquel la Ville de Bordeaux a sujet de se glorifier. J'avoue que la perte m'en fut sensible : car ce bon Vieillard, qui me faisoit le bien de m'aimer, ou du moins de souffrir patiemment que j'allasse quelquefois profiter de son entretien, avoit l'ame tout-à-fait sincere; & je lui suis obligé de beaucoup de sentimens pour les matieres Théologiques, que sa facilité me fit concevoir, & qu'il avoit confirmés dans mon ame par un solide raisonnement. Il mourut à Paris en la soixante-sixieme année de son âge, le 25me jour de Septembre 1624 (13).

(12) On peut voir ce qui en est dit dans l'Histoire de l'Acad. franç.

(13) On a un Article curieux sur ce savant Jésuite, par le P. Oudin, son Confrere, dans le Tome XXXVIII des Mémoires du P. Niceron, page 103-139.

M. l'Abbé de Crosilles m'avoit procuré cette connoissance, aussi-bien que celle de M. du Bois, Prédicateur du Roi, que je compte au rang des meilleures fortunes de ma vie. Celui-ci, que je vis dès le tems qu'il étoit auprès des Messieurs de Vendôme, dont il avoit la conduite, me gagna le cœur d'abord par la franchise qui me parut sur son visage, mais qu'il a toujours accompagnée de tant d'esprit & de savoir, qu'il seroit bien difficile de le connoître & de ne le pas aimer. Il écrit & parle agréablement, & il faut que tout le monde lui céde, pour les soins qu'on se peut promettre d'un parfait Ami. Au reste, sa fortune pour les richesses est médiocre, parcequ'il a beaucoup de vertu; & toutefois il la partage généreusement avec ses Proches, qu'il sait en avoir besoin; & outre l'affection qu'il porte à sa Niéce, Mademoiselle de Villeneuve, Fille d'honneur de la Reine, & de beaucoup d'esprit, il fait encore paroître son bon naturel envers un Frere qu'il a dans l'Ordre des Peres Dominicains, où sa rare modestie ne le rend pas moins considérable que son éloquence & son savoir; de sorte qu'il n'a peut-être tenu qu'à lui d'en avoir les pre-

1624. M. du Bois.

1624. mieres Charges, comme il a reçu d'ailleurs toutes les marques d'honneur qui sont dues à ceux qui ont étudié & enseigné, comme lui, avec réputation.

1625. Thèses soutenues au College de Clermont. Je retournai sur la fin de l'année à Paris, où dès le commencement de la suivante, je vis les célebres disputes qui se firent en divers jours au College des Jésuites, en présence du Roi, pour les Thèses de Messieurs de Verneuil & de Moret, ses Freres naturels. Là, contre la coutume, en faveur de la Cour, M. l'Archevêque de Rouen, François de Harlai, ouvrit la dispute en Langue vulgaire; mais quelque savant que fût ce Prélat, les difficultés qu'il y forma n'en parurent guere plus intelligibles. Cependant les deux Princes réussirent admirablement dans les Actes qu'ils firent l'un après l'autre en Théologie, sous la direction du Pere Merat, Théologien célebre, qui les avoit enseignés tous deux, si ma mémoire ne me trompe point en cela.

Balet du Roi. Un mois après, comme le Roi étoit encore jeune, se voulant divertir à une galanterie de son âge & de la saison, dansa un Balet fort agréable, de l'invention de M. le Duc de Nemours, qui avoit en cela des pensées rares, comme il les avoit en toutes

autres choses. M. de Moret, à qui je rendois souvent mes respects ; me vint prendre à l'Hôtel de Nevers pour me le faire voir, & eut soin de demander pour moi une place au Capitaine des Gardes, qui m'en donna une par hasard beaucoup meilleure qu'il ne se le fût imaginé, & que n'en eurent ceux qui étoient proches le haut dais, où les Reines se devoient asseoir ; mais étant descendues plus bas, à cause de la foule, je vis toutes les Entrées fort aisément. Ce Balet eut pour titre, *Les Fées des Forêts de S. Germain* (14), dont l'une présidoit à la Musique, une autre au Jeu, la troisieme à la Folie, la quatrieme aux Combats, & la derniere à la Danse; chacune d'elles faisant voir des Entrées selon son humeur, dont la description ne déplairoit peut-être pas, si j'entreprenois de la faire ; mais pour parler seulement de la premiere, sous la puissance de Guillemine la Quinteuse, dansée par Chalais, sans rien dire de toutes les autres, il y eut une machine représentant la Musique en gros, sous la figure d'une grande Femme, aïant plusieurs luths 1625.

(14) Les Vers sont du Sieur Bordier. Ce Balet fut dansé en la Salle du Louvre, le 11 Février 1625, & imprimé la même année *in* 4. à Paris.

1625. pendus autour d'un vertugadin, d'où ils furent décrochés par certains Musiciens fantasques, qui sortirent de dessous ses juppes; & comme ils en faisoient un concert, la grande Femme, dont la tête s'élevoit jusqu'aux chandeliers qui descendoient du platfond de la Salle, battoit la mesure; puis la Musique & les Musiciens disparurent insensiblement pour faire place à d'autres choses beaucoup plus ingénieuses & plus divertissantes, qu'elles ne furent de grande dépense. Ensuite, il y eut Bal, où le Roi, extrêmement paré avec toute la Cour, fit danser Mademoiselle de S. Luc, qui étoit une fort belle personne; & M. de Baradas, alors Favori, étoit du nombre des Seigneurs qui danserent avec le Roi.

M. le Légat Barberin.

Au 22 de Mars ensuivant, le Pape fit une Bulle touchant la Légation du Cardinal François Barberin son Neveu, adressée aux Archevêques & Evêques de l'Eglise catholique, laquelle étant venue en France, M. de Nevers désira que j'en fisse une version, que j'ai vue depuis dans l'onzieme Tome du Mercure François, en la page 185, & ensuite M. le Légat fit son Entrée à Paris par la porte S. Jac-

1625.

ques, le Mercredi des Quatre-tems de la Pentecôte, avec toute la magnificence qui s'en trouve décrite autre part (15). J'en vis une partie, de la maison d'un Libraire, appellé Toussaint du Bray, dans la rue S. Jacques, où j'étois auprès de Mademoiselle de Nevers; comme peu de jours auparavant, je vis aussi quelque chose de la cérémonie du Mariage de la Reine d'Angleterre, devant le Parvis de Notre-Dame (16), où M. le Duc de Chevreuse porta la procuration pour le Roi d'Angleterre, accompagné des Ambassadeurs extraordinaires, les Comtes de Carlile & de Hollande: & M. le Cardinal de la Rochefoucauld fit les Epousailles, au lieu de M. l'Archevêque de Paris, qui ne s'y voulût pas trouver à cause de cela; & la Messe fut célébrée à cinq heures du soir, par M. l'Evêque de Chartres (17), assisté

Mariage de la Reine d'Angleterre.

(15) Dans le Mercure françois, Tome XI, page 623-631. Il y en a eu une autre Description imprimée séparément. Voïez le projet d'un nouveau Cérémonial françois, pag. 50.

(16) Voïez les Mémoires de M. de Bassompierre, Tome III, page 23. Le Mercure françois, Tome X, page 478, Tome II, p. 255 & suiv. Tome XII, page 224. Cette Princesse étoit Henriette de France, qui fut mariée avec Charles I, Roi d'Angleterre.

(17) C'étoit Léonor d'Estampes de Valençai, sacré Evêque de Chartres en 1621. Il fut depuis (en 1641) Archevêque de Reims.

1625. de Messieurs les Evêques de Baïonne & de Dardanie, pour faire les Diacre & Soudiacre. Le Ciel se couvrit de nuages cette journée-là, & la pluie fit un peu d'incommodité. Ceux qui ont écrit l'Histoire, n'en auront pas sans doute oublié toutes les particularités.

Voïage de Champagne.

Bientôt après M. le Duc de Nevers, aïant fait quelque séjour à Paris, depuis son voïage d'Italie & d'Allemagne, se proposa d'en faire encore un autre en Champagne, & d'y mener avec lui Messieurs ses Enfans. C'étoit sans doute pour le dessein que je dirai tantôt. Il trouva bon que je leur tînsse compagnie, & me fit mettre avec eux dans son carosse, auprès de la Gouvernante de Mademoiselle sa Fille, où étoient aussi M. de Marolles & M. de Charnisai; les Filles aïant leur carosse à part, les Ecuïers & les Gentilhommes servans, le leur, aussi-bien que le Précepteur & les Secrétaires, sans les autres Officiers qui étoient à cheval.

Ce voïage se fit par un beau tems, & fut assez divertissant, tant à cause de la paix, dont la campagne jouissoit alors, que pour les réceptions joïeuses que les Villes firent à leur Gouverneur, qui les avoit conservées

avec tant de ſoin. Je fus fâché que la maladie l'empêchât de paſſer par Reims, parceque je n'y avois point été, & que j'euſſe été bien aiſe de voir cette Ville, la Métropole de la premiere Belgique, où tant de nos Rois ont été ſacrés, depuis la ſeconde Race, (car nous n'apprenons point de notre Hiſtoire qu'il y en ait eu aucun de la premiere) : mais nous n'en approchâmes que de trois lieues, & nous couchâmes à Fîmes, petite Ville ſur la route des Gens de guerre, ſi connue par leurs fréquentes & fâcheuſes viſites. 1625. Reims.

Là, notre Prince fut viſité par la plus raviſſante Demoiſelle du monde. Elle étoit vêtue à l'antique : & comme elle étoit d'une taille avantageuſe, paſſant le plus grand homme, de la moitié de la tête, on l'eût pu nommer la grande Géante, comme celle que les Livres d'Amadis rendent ſi célebre, ſi d'ailleurs elle eût été auſſi belle, ou qu'elle eût eu la converſation auſſi agréable ; mais celle-ci, qui alloit du pié comme un Baſque, étoit ſi groſſiere, que pour faire la complaiſante & la Femme de bonne humeur, elle convia le plus beau de la compagnie à jouer à la boule dans une allée du jardin ; & de fait, La Demoiſelle de Fîmes.

1625. pour en avoir du plaisir, on fit partie avec elle, pour voir son adresse ; & quand c'étoit à son tour de jouer, elle haussoit son bras, levoit sa coëffe à pointe, & retroussant sa robe sur son vertugadin, avec sa juppe (la mode en étoit encore à son usage), elle avançoit un pié, & après avoir poussé son coup, elle se relevoit sur l'autre, & battoit de la main, observant de loin tous les mouvemens de son bois, avec des postures & des exclamations admirables. Enfin la rare Damoiselle gagna la partie, & remporta les louanges qu'elle avoit bien méritées.

Danse de Sompy. Le lendemain, on fut dîner à un gros Bourg du Rethélois, appellé Sompy (18), où sur la fin du repas les Filles des Habitans, qui s'étoient parées, entrèrent en dansant, & firent un grand cercle autour de la table, qui étoit dans un lieu assez spacieux ; mais comme leur joie & leur émotion furent un peu excessives, on les fit sortir dehors avec la même gaieté ; & le Prince, pour leur témoigner qu'il leur savoit gré de leur réjouissance, en choisit deux des plus jolies, auxquelles il fit donner le double de ce que, par une fonda-

(18) Ou plutôt Sommepi ; ce lieu est qualifié de Ville dans plusieurs Géographies.

tion de sa Maison, on avoit accoutumé de donner à quelques-unes, pour les marier, dans toutes les Terres & Seigneuries dépendantes de ses Duchés (19). 1625.

On partit ensuite pour Rethel, où le Gouverneur vint au-devant, avec les Habitans en armes, qui reçurent leur Duc avec toutes les démonstrations de joie qu'il leur fût possible. Cette Ville, qui me parut d'un assez grand circuit, est située sur la riviere d'Aisne. De-là, nous passâmes à Mesieres, que la riviere de Meuse enferme presque toute de son canal, qui fait en ce lieu-là une espece de peninsule, & la rend une Place considérable, avec sa Citadelle, sur la frontiere du Roïaume : & de Mesieres, comme le jour s'abbaissoit, nous allâmes à Charleville, qui n'en est qu'à une demi-lieue, sur la même riviere, dans un beau païs.

Rethel.

Mesieres.

Cette Ville, dans une Terre souveraine hors de France, quoiqu'elle soit encore dans le Diocese de Rheims, doit son origine & son nom à Charles de Gonzagues, Duc de Nevers. Les

Charleville.

(19) L'Acte de cette fondation, pour marier 60 pauvres Filles, est du 14 Février 1588. Voïez cet Acte & les Pieces qui le concernent, dans le Recueil qui en a été donné en 1663, *in*-4.

1625. murs, les pavillons, les portes & les édifices en paroissent somptueux, étant bâtis de brique & de pierre de taille, & les maisons couvertes d'ardoise, qui croît dans le païs. Les rues & les places en sont bien proportionnées, & le quai le long de la riviere est revêtu de pierre, avec un pont de même qui traverse, pour aller joindre le Mont Olympe, où l'on jettoit alors les fondemens d'une Forteresse. Il y avoit dans cette Ville quatre Eglises, l'une de Jésuites, l'autre de Capucins, & les deux dernieres de Carmelites mitigées, & de Religieuses du S. Sépulcre, où dans la derniere, Madame la Comtesse de Chaligni, veuve d'un Prince de Lorraine, étoit Fondatrice & Supérieure (20).

Après qu'il eut plu à M. de Nevers de s'arrêter quelque tems dans le grand pavillon du portail de la Ville, où il y a un bel appartement, il y fit servir son souper; & sur les neuf à dix heures du soir, voulant aller à son logis, sur le bord de la riviere, de l'autre côté de la Ville, il ne monta point en ca-

(20) C'est Claude de Moui, veuve, 1°. de Georges de Joyeuse, & 2°. de Henri de Lorraine, Comte de Chaligni. La Fondation dont il s'agit, est de 1622.

rosse, mais comme l'air étoit doux, & la soirée belle, il nous dit qu'il seroit bien aise d'aller à pié jusques-là, parcéque ce n'étoit qu'une promenade, & que nous lui tinssions compagnie, avec Messieurs ses Enfans, & Mademoiselle de Nevers. Cependant tout du long de la rue, ce ne furent que perpétuelles acclamations; & quand nous fûmes dans la grande place, où il falloit passer; j'avoue que je me trouvai surpris de sa belle cimétrie en quarré, où aboutissent quatre grandes rues qui répondent aux quatre portes de la Ville, dans une distance assez considérable, le tout orné d'un grand nombre de lumiéres, dans des lanternes de papiers de diverses couleurs, qui étoient à toutes les fenêtres, avec des feux de joie, qui s'allumérent en même tems aux extrémités des quatre rues, non sans des concerts de violons & de haut-bois, & le bruit de quelques mousquetades; parmi celui des trompettes & des tambours. 6125.

Cela parut d'autant plus beau à tous tant que nous étions, qu'on ne s'y attendoit point du tout, & certainement cette place éclairée de la sorte, me fit souvenir de la description que fait S. Jean, dans son Apocalypse, de

1725. cette Jerusalem céleste, dont les murailles en quarré sont bâties de pierres précieuses : car en effet, toutes les lumiéres blanches, rouges, vertes, jaunes & bleues, que nous découvrions de toutes parts, avoient beaucoup de rapport à l'éclat des Crystaux, des Hyacinthes, des Emeraudes, des Calcedoines & des Saphirs.

Nous séjournâmes plus d'un mois en ce lieu-là, où son Excellence (on ne donnoit point encore de l'Altesse aux Princes, comme on fait à présent) fut visitée des Seigneurs & des Dames du païs : & s'allant promener pendant les beaux jours & aux heures commodes, dans le voisinage, soit du côté de Mesieres, ou du côté des Ardennes, nous lui tenions compagnie; & je ne lui déplaisois pas de lui raconter ce que je me souvenois d'avoir lu de ces grandes forêts dans les Romans, & sur tout de la Fontaine enchantée du bon Renaud, qui ne devoit pas être loin de-là. Un Monastere de Cordeliers conventuels, appellé Bethleem, qui, sans mentir, est une agréable solitude, s'y offroit aussi fort commodément, pour y aller prendre l'air, & converser avec les bons Religieux.

Pendant que nous fûmes à Charleville, Gabriel de Sainte Marie de Gefford (21), dit le Bénédictin Anglois, Théologien célebre, Archevêque de Reims, y fit sa visite, & y tint les Ordres, au mois de Septembre, dans l'Eglise des Peres Capucins, où il fit une nombreuse Promotion d'Ecclésiastiques de divers Dioceses, après un excellent Sermon qu'il y prononça la veille, où nous assistâmes tous avec son Excellence; & trois jours après nous allâmes au Château de la Cassine, à trois lieues de-là, bâti par le Prince Ludovic de Gonzagues, dans une Plaine basse, sur le bord d'un Marais, au travers duquel passe la riviere de Bar, qui se va décharger dans la Meuse. Le séjour en est agréable en Eté, à cause des Eaux & des Bois; & le Parc, à l'entrée duquel est un Monastere de Cordeliers conventuels, est d'une fort grande étendue, où regne une seule allée, entre beaucoup d'autres, d'une extrême longueur. D'un autre côté, on voit le Château de Chemery, qui appartenoit alors au Baron

1625.
M. l'Archevêque de Reims.

La Cassine.

(21) On le nomme *Gifford* dans le nouveau *Gallia Christiana*. Il est mort en 1629: on a de lui quelques Ouvrages, mentionnés dans le nouveau *Gallia Christiana*, Tome IX, page 160.

1625. de Coussi, & à sa Mere la Comtesse de Sors, qui reçut chez elle des visites de notre Cour. Et pour la Cassine, qui n'est pas d'une structure fort élevée, elle est néanmoins bien bâtie & fort ornée par-dedans de galleries, de cabinets, de peintures & de lambris dorés.

Départ de France de M. le Duc de Rethelois.

Je ne saurois bien dire le tems que nous fûmes en ce beau lieu; mais c'est le dernier où j'aie vu M. le Duc de Rethelois, qui en partit quelques jours après nous, par les ordres de M. son Pere, pour aller à Mantoue, accompagné de peu de personnes, & d'un Sécrétaire italien, appellé Martinelli, qui étoit homme d'esprit, venu exprès de Mantoue, cinq ou six mois auparavant; mais le dessein ne nous en étoit pas connu, parcequ'il le falloit tenir secret, à cause des brigues d'Espagne, & de la Maison de Guastale, qui essaïoit de corrompre les intentions du Duc, au préjudice de la Maison de Nevers, quoiqu'elle fût la plus proche à succéder, si le Duc venoit à mourir sans Enfans, comme il n'y avoit pas grande apparence qu'il en dût avoir. Toutefois, M. de Marolles en fut averti; & sans l'engager dans le voïage, on trouva bon de se con-

tenter pour cela de Boham ; sage Gentilhomme, qui étoit Sous-gouverneur, de Salabéri Valet-de-chambre, & de peu d'autres gens, avec le Secrétaire que j'ai déja nommé. Et c'est le sujet pour lequel nous fîmes le voïage de Champagne. 1625.

Nous partîmes donc de la Cassine, pour retourner à Paris ; mais ce fut par un autre chemin. M. de Nevers prit la route d'Avenai, qui est un grand Monastere de Religieuses Bénédictines (22), auprès d'Aï, à quatre lieues de Reims, où étoit la plus jeune de ses Filles, appellée Bénédicte, destinée pour l'Ordre de Saint Benoît, dont elle portoit déja l'habit, sous la direction de Madame de Barradas, Professe de cette Abbaïe, qui bientôt après fut nommée par le Roi à l'Abbaïe du Pont-aux-Dames, de l'Ordre de Cîteaux, dans le Diocese de Meaux. Avenai.

D'Avenai nous vînmes à Coulommiers, maison superbement bâtie par Madame de Longueville, Catherine de Gonzagues, où cette Princesse, qui portoit ses civilités au dernier point, reçut M. son Frere & Mademoiselle Coulommiers.

(22) Cette Abbaïe doit son origine à S. Berte & à S Gombert, dont elle conserve les Reliques.

1625. ſa Niece, avec une joie & un accueil qui ne ſe peuvent exprimer. Elle nous y fit voir ſon bâtiment ſomptueux, qui n'étoit pas encore achevé ; mais entre les choſes que j'y trouvai de plus exquiſes, eſt le grand eſcalier ſoutenu de coloſſes de Femmes nues, qui le ſemblent ſoutenir de leurs mains, & la baluſtrade magnifique au-deſſus de la corniche du grand édifice enrichie de figures, de feſtons & de feuillages à l'antique, laquelle regne tout autour ; mais il faut avouer que la ſituation n'en eſt pas merveilleuſe.

Nous y ſéjournâmes deux jours entiers, & l'un de ces jours fut emploïé à faire une viſite au Monaſtere de Faremouſtier, à une lieue de-là, où étoit Mademoiſelle de Rethelois, Anne de Gonzagues, depuis Madame la Princeſſe Palatine, qui n'y portoit point l'habit de Religieuſe, comme auſſi n'en a-t-elle jamais eu le deſſein. J'eus l'honneur de la voir par la grille, avec ce grand éclat de beauté qu'elle a toujours conſervé depuis ; mais avec une tendreſſe ſur le viſage, & quelque ſorte de petit ennui peint ſur ſes joues, qui toucha tellement M. ſon Pere, que je lui entendis dire, au retour dans le caroſſe, à Madame ſa Sœur, qu'il

Mademoiſel'e de Rethelois.

en avoit pitié, & qu'il avoit envie de la retourner quétir; mais Madame de Longueville, qui ne fut pas de cet avis, le détourna de cette pensée, & lui fit prendre un autre conseil. Il n'y avoit dans le carosse avec eux que Madame le Feron, M. de Marolles & moi. 1625.

Pendant tout ce voïage, qui fut de trois mois, je fis ma Traduction de l'Office de la Semaine sainte, pour l'amour de Mademoiselle de Nevers, à qui sa piété en avoit suggeré le desir, & je la fis imprimer l'année suivante, pour la premiere fois (23); mais non pas en l'état que je l'ai remise depuis, avec approbation des Docteurs, & Privilege du Roi. Mais quelque succès qu'ait eu cet Ouvrage, qui fait une partie considérable du Breviaire romain, s'il en falloit aujourd'hui consulter les avis de quelques-uns pour le donner au Public, ils s'y opposeroient de tout leur pouvoir, sans nous en dire de bonnes raisons; quoiqu'il ne soit pas nouveau de voir des Versions des Pseaumes, des Ecrits des Prophetes & des Apôtres, des Homelies des SS. Peres, & de la plûpart des Hymnes

Traduction de la Semaine sainte.

(23) C'étoit en 1626, & il y en a eu depuis diverses autres Editions.

1625. qui sont entre les mains de tout le monde, sans que les ennemis d'une si douce consolation pour les ames pieuses, l'aient pu empêcher jusqu'ici, par une stupide férocité. Sans mentir, l'Eglise est à la veille de recevoir de grands services par ces gens-là; & celui qui dit à quelqu'un qu'il faisoit rimer un masculin avec un féminin, contre les regles de notre Poésie, quand il emploïoit les mots de Pere & de Mere, à la fin de deux vers, se connoissoit bien à donner son avis sur des Ouvrages de cette qualité, lui qui veut qu'on traduise les Hymnes en vers, parceque cela sert beaucoup, pour les rendre plus intelligibles, ou avec plus de fidélité, que lorsqu'on les traduit en prose.

Faux avis de la mort de M. l'Evêque de Limoges.

Etant de retour à Paris, Monsieur de Nevers eut un faux avis de la mort de M. de Limoges, Raimond de la Marthonie, & demanda son Evêché au Roi, qui le lui accorda (24). Il me dit, en me voïant dans son cabinet, la créance qu'il avoit, d'avoir obtenu ce Bénéfice, pourvu qu'il fût vacant. Je lui dis que le Roi le considéroit trop, pour n'avoir pas été bien aise de lui témoigner en ce rencontre,

(24) Ce Prélat ne mourut qu'en 1627.

1625.

comme en beaucoup d'autres, l'estime qu'il faisoit de lui. Il me répondit que, si cela étoit, il avoit jetté les yeux sur moi. Je lui rendis graces de ses soins & de toutes ses bontés, reconnoissant franchement que, comme je ne méritois point cet honneur, aussi ne m'y attendois-je nullement; mais que je lui en serois éternellement obligé.

Ma premiere retraite de la Cour.

Voilà les bienfaits & les avantages que j'ai reçus de ce grand Prince; & des services que mon Pere a essaïé de rendre à sa Maison en douze années qu'il y a été, il ne lui en est pas demeuré davantage; tant il est vrai de dire que les richesses & les grandeurs mondaines ne sont pas toujours les récompenses du courage, de la valeur & de la fidélité. On nous a oubliés, comme nous avons oublié nous mêmes nos propres intérêts; & tant plus on a de retenue & de modestie chez les Grands, & plus on s'y trouve négligé. Il faut donc quelque sorte de hardiesse avec peu de pudeur, & beaucoup de dissimulation & d'importunité, pour y réussir; c'est pourquoi, m'en étant apperçu de bonne heure, par un exemple domestique, je m'en suis retiré sans regret; mais avant que

1625. d'en partir tout-à-fait, comme je m'y suis encore trouvé en beaucoup d'occasions, sans aucun attachement, ou espérance, je dirai ce que j'ai vu, & les raisons que j'ai eues de m'appliquer à quelque chose de meilleur & de plus sûr.

1626. Ballet du Roi. Pendant le Carnaval de l'année 1626, le Roi voulut danser encore un Ballet, dont M. de Nemours inventa le sujet, qui étoit de représenter plusieurs Ballets (25) en un seul, pour les réjouissances des Noces imaginaires de la Douairiere de Bilbahaut, avec un Personnage, qu'il appelloit le Fanfan de Sotteville (car les noms mêmes, en ces choses-là, doivent avoir quelque chose de plaisant, & il y a de l'art à les bien choisir.) M. de Nemours qui m'en avoit dit le dessein, voulut que je le visse, parcequ'il se persuadoit que je m'y connoissois un peu, & qu'il savoit bien que j'estimois tout ce qui venoit de lui. Je le vis donc; mais pour en dire la vérité, ce ne fut pas si commodément que celui de l'année d'auparavant. J'en remarquai pour-

(25) Les Vers sont des Sieurs Bordier, de l'Etoille, Imbert, & Sorel. On en a une Edition de l'Imprimerie roïale 1626. *in-fol. Maître Galimathias*, pour le même Bal, Paris, Mathurin Hainault, 1626, *in-8.* Les Vers sont du Sieur de l'Etoille.

tant assez bien toutes les particularités, 1626.
& je lui en dis ensuite mes sentimens. Il y eut sans doute de bonnes choses en ce genre-là ; mais il y en eut aussi qui ne réussirent pas si bien qu'on l'avoit espéré ; comme d'y avoir amené un Cheval sur lequel étoit monté le Sieur Marais, jouant le Personnage du grand Turc, au lieu de l'introduire seulement sur une machine représentant un Cheval, ce qui est de bien meilleure grace, que de faire paroître ces choses-là au naturel ; puisqu'en effet, la danse n'est qu'une pure fiction pour le divertissement ; ce qui n'est pas de même de la Comédie, qui approche davantage du naturel. C'est pourquoi la Comédie peut admettre quelquefois des animaux naturels, au lieu que la danse, qui n'est que des hommes, ne le fait jamais avec succès.

Ballet des doubles Femmes.

Le petit Ballet des doubles Femmes, que M. de Nemours fit danser un peu auparavant, surprit tout le monde agréablement, & réussit mieux qu'aucun que je vis jamais, bien qu'il se fît à fort peu de frais, & qu'il ne fût que de cinq ou six Entrées au plus, dont les violons firent la premiere, habillés de sorte qu'ils paroissoient toucher leurs instrumens par derriere ; mais c'est

1626. qu'en effet, ils avançoient à reculons, & avoient des masques au derriere de la tête, représentant des Vieilles de belle humeur, qui l'inspirerent de telle sorte à toute la compagnie, qu'elle s'en réjouit admirablement. La suite qui n'en fut pas moins divertissante, s'acheva par l'Entrée des doubles Femmes, qui parurent d'abord comme de jeunes Demoiselles, qui saluerent la compagnie, en se démasquant, c'est-à-dire, ôtant un masque de velours de dessus un autre de Ballet, représentant un visage de Demoiselle, avec un habit ridiculement modeste; puis se retournant tout-d'un-coup, aïant un masque de Vieille, derriere la tête, encore plus ridicule que celui des violons, avec un chaperon & le reste de l'habit de Femmes dégingandées, elles s'agitoient d'une étrange sorte, comme si la jalousie ou quelqu'autre passion les eût possédées; & derechef, en faisant paroître le visage doux & modeste, elles reprenoient une action beaucoup plus retenue; ce que tantôt elles faisoient toutes ensemble, & tantôt séparément. Enfin s'étant toutes prises par la main, pour danser en rond, on n'eût su dire, qui étoit le devant, ou le derriere, tant cette in-

vention jolie séduisoit agréablement l'imagination. 1626.

Il en est de même des Comédies qui exigent le moins de dépense, & dont la beauté principale consiste aux choses qui se disent, & à l'action des Personnages, le reste n'étant qu'un accessoire qui ennuie bientôt; quoiqu'il faille que le Théâtre soit propre, mais avec une magnificence médiocre, sans y emploïer toutes ces grandes machines, ou ces longues perspectives, qui nuisent souvent bien davantage aux Acteurs, qu'elles ne leur donnent de grace, comme l'expérience nous l'a fait voir. Je crois que les Comédies de Plaute & de Terence n'avoient pas besoin de tous ces vains ornemens; & ce qui étoit jugé de meilleur dans la représentation des Tragédies de Sophocle & d'Euripide, n'étoit point sans doute l'artifice des changemens de Scenes dont usoient les Grecs; quoiqu'il ne les faille pas négliger, quand l'occasion s'en offre à propos. M. de Nemours étoit de ce sentiment; & comme je l'entretenois quelquefois des Comédies de Plaute & de Terence, parceque je voïois qu'il y prenoit plaisir, il me disoit que je lui faisois regretter de n'entendre pas assez

Comédie.

M. de Nemours.

1626. bien le Latin, pour voir toutes les beautés de ces deux Auteurs, & surtout de Plaute, dont l'esprit lui paroissoit plus enjoué & plus brillant que celui de Terence.

D'autres fois il avoit la bonté de me lire mille choses agréables qu'il avoit écrites; & tantôt, allant à la promenade avec lui, j'étois ravi de l'entendre parler sur toutes sortes de sujets, avec un esprit & un jugement merveilleux. Le jour que Madame sa Femme accoucha de l'un de Messieurs ses Enfans, qui fut un Samedi, aïant eu beaucoup de fatigues, pour la peine où il l'avoit vue, il se voulut récréer un peu l'après-dînée; & comme j'eus l'honneur de la passer toute entiere auprès de lui, je lui dis que j'avois quelque pressentiment de la dignité future de cet Enfant, & que bien qu'il eût des Aînés de grande espérance, il ne leur seroit point inférieur, soit qu'il le voulût destiner à l'Eglise, ou qu'il embrassât quelque jour une autre profession. L'événement a justifié cette conjecture; & celui-là, qui est aujourd'hui le seul de cette branche illustre, ne dément point la gloire du sang de Savoie & de Lorraine, dont il est descendu. M. de Nemours

1626.

m'aïant témoigné qu'il seroit bien aise que je le visse souvent, je m'en sentis glorieux ; mais je n'abusai pas d'une si grande civilité.

Jubilé.

Quand le tems des réjouissances fut passé, on publia les Indulgences du Jubilé; & comme on alloit à pié aux Stations dans les quinze Eglises, qui furent marquées pour cet effet par M. l'Archevêque de Paris, les Peres Jésuites, qui firent une perte considérable du Pere Coton (26), leur Provincial, exposerent son corps au peuple, dans la Sacristie de leur Eglise, qui étoit l'une des quinze, où il avoit le visage découvert, & reçut les honneurs de la sépulture, le Jeudi de la Mi-carême, qui étoit cette année-là le jour de S. Joseph. Cet homme illustre, qui avoit été plusieurs années Confesseur du Roi, mourut trois jours après la déclaration qu'il donna par écrit contre la doctrine contenue dans le Livre de Santarellus Jésuite, touchant l'autorité & la personne des Rois : & ensuite décéda pareillement M. Servin, Avocat général, qui défaillit en parlant devant le Roi, comme il tenoit son Lit

Mort du P. Coton.

Mort de M. Servin.

(26) Pierre Coton, mort à l'âge de 63 ans, le 19 Mars. 1626.

1626. avec Mademoiselle de Montpensier.

Cependant M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit entré au gouvernement des affaires, & de qui l'étonnante fortune prenoit déja de profondes racines dans l'Etat, eut un Brevet du Roi pour cinquante mille écus de rente en Bénéfices, sur les premiers qui viendroient à vaquer. Or il arriva que le second jour de Décembre de l'année 1626, l'Abbaïe de Villeloin, se trouvant de ce nombre-là, par le véritable décès de M. de Cornac, dont nous eûmes aussi-tôt avis, je ne crus pas que tous les soins, que nous prendrions de la faire demander une seconde fois, pussent réussir. Néanmoins, afin de ne rien négliger, quoique nous fussions d'ailleurs assurés que le Frere du Défunt la faisoit courre, aussi-bien que le Gouverneur de Loches, pour M. le Cardinal de la Valette, nous trouvâmes le Maître de la Poste du Liege, homme officieux, & certainement de nos amis, appellé Malpenée, qui par un tems fort fâcheux, à dix ou onze heures du soir, entreprit de nous servir en cette occasion assez importante, pour en donner promptement avis à mon Pere, qui s'en étoit retourné à Paris, il n'y avoit que dix jours.

Mort de M. de Cornac, Abbé de Villeloin.

1626. Le Roi donne l'Abbaïe de Villeloin.

Ce Courier ami devança tous les autres. Mon Pere ne perdit point de tems pour aller à Crone, où étoit le Roi. Il eut l'honneur de lui parler. Le Roi se souvint de ses promesses, & nous accorda l'Abbaïe de Villeloin, du consentement de M. le Cardinal de Richelieu, l'aïant refusée au Frere du Défunt, & à M. le Cardinal de la Valette qui, par bonheur pour nous, n'étoit pas bien alors dans l'esprit du premier Ministre. Le Brevet en fut expédié à Paris le cinquieme jour de Décembre, signé LOUIS, & plus bas, Phelippeaux. Ensuite de quoi nous en obtînmes les Bulles de Rome, du 14 des Cal. d'Avril 1627, en la quatrieme année du Pontificat d'Urbain VIII, & j'en pris possession le sixieme jour de Juillet ensuivant, en présence de M. de Bourdeilles, Chevalier des Ordres du Roi, de Sicard de Gachis, Abbé de Perignac, & de plusieurs autres témoins. 1627.

Villeloin.

Cette Abbaïe de l'Ordre de Saint Benoît, au Diocèse de Tours (28), est d'une Fondation de plus de huit cens ans, où je trouvai quatorze Religieux, onze desquels étoient Prêtres, & les trois autres n'étoient que Novi-

(29) Située à trois petites lieues de Loches

1627. ces. Cela fut un ſujet de grande joie à toute la Famille, qui s'en promettoit quelque ſorte de ſecours; & de fait, après avoir païé les frais des Bulles, & fait les avances pour la nourriture des Religieux, j'emploïai une partie conſidérable du revenu à païer, par les menus, quelques dettes domeſtiques (29).

Mort de Madame de Marolles.

Un mois avant que de prendre poſſeſſion de ce Bénéfice, je perdis, avec beaucoup de déplaiſir, ma Tante, Charlotte de Marolles, Sœur aînée de mon Pere, Fille de bon eſprit & d'une vertu rare, ne s'étant jamais ſouciée de ſe marier, quoiqu'elle eût été aſſez recherchée en ſa jeuneſſe, parcequ'elle ne croïoit pas avoir aſſez de bien pour trouver des Partis ſortables à ſa condition, ou proportionnés à ſon cœur généreux. Je me perſuadai que le ſaiſiſſement qui la prit peu de jours auparavant, pour la mort ſubite de Silvain de Menou, Fils aîné de ma Sœur, qu'elle aimoit tendrement, fut cauſe d'une fievre violente, qui l'emporta le cinquieme jour.

(29) Dom Martenne dans ſon *Voïage Littéraire*, Tome I. page 4, dit que l'Abbé de Marolles a dreſſé la Liſte des Abbés de Villeloin; qui a été imprimée par Meſſieurs de Sainte Marthe, & qu'il a enrichi ladite Abbaïe de plus de 30 Tableaux antiques, qui s'y voient dans une grande Salle.

1627. Claude Marsault.

Entre les Religieux de ce Monastere, je n'en trouvai qu'un seul qui eût réussi dans ses études, Claude Marsault (30), à qui, pour l'amour de cela, mon Prédécesseur avoit donné la charge de Sous-prieur, avec un petit Prieuré dépendant de l'Abbaïe; & quand l'occasion s'offrit de lui témoigner l'estime que je fis dès-lors de ses bonnes qualités, je ne la laissai pas échapper, & j'eus beaucoup de joie de lui donner un Office assez considérable, qui vaqua bientôt après dans la Maison, par la mort du Chambrier Pilet. Les autres Religieux, quoique bonnes gens, & dont j'ai fait estime, selon la portée de chacun, n'étoient point de cette force-là.

M. Lutier.

Il vaqua aussi dès la premiere année un Prieuré & quatre Cures en ma nomination, de trois desquelles je fis expédier les Lettres pour un honnête homme de Loches, appellé Michel Lutier (31), que je considérai pour ses bonnes mœurs, & pour son savoir,

(30) L'Abbé de Marolles dans son *Dénombrement*, loue ce Religieux sur ses Vers latins, & dit qu'il avoit fait de bonnes études à la Flêche, sous les Jésuites.

(31) Selon l'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement*, Michel Lutier étoit savant dans les Lettres humaines. Il a été Prieur de Crosilles, & Prevôt d'Antoni dans l'Eglise de S. Martin de Tours.

1627. afin de lui en aſſurer la meilleure, & de le retirer par ce moïen des ruines où ſa Maiſon étoit tombée, quoiqu'il eût des Freres d'un premier lit, qui jouiſſoient de beaucoup de bien de la ſucceſſion de leur Mere, & par les alliances avantageuſes qu'ils avoient contractées ; & il obtint, de mon conſentement, le Prieuré en Cour de Rome.

Après cela, je m'occupai au ſoin de mes Abbaïes. Je fis réparer la petite, Réparations. qui avoit été un peu négligée; & je meublai l'une & l'autre, pour avoir moïen d'y recevoir les viſites de nos Amis, & de mes Proches, dont les Familles étoient déja ſi nombreuſes. Cette dépenſe, au bout de quelques années, a monté à plus de dix mille livres, ſans l'ordinaire, & une partie conſidérable du revenu emploïé à païer des dettes domeſtiques.

1628. Titres mis par ordre. Archevêché d'Aix.

Cependant je travaillai à mettre par ordre les titres de ces deux Maiſons; j'en fis un inventaire raiſonné, & j'en compoſai même quelque ſorte de petite Hiſtoire; & comme en ce tems-là M. l'Archevêque d'Aix, Frere de M. le Cardinal de Richelieu, ſe trouva obligé de ſe défaire de ſon Archevêché, à cauſe de celui de Lyon, dont il

il venoit d'être pourvu, M. le Cardinal de la Rochefoucauld, de qui j'étois connu, lui parla de moi, d'une maniere fort obligeante, pour me considerer dans le dessein qu'il avoit d'en prendre récompense. Quelques Prélats seconderent son sentiment, & M. de Lyon ne s'en étant pas éloigné, M. de Baraut, lors Evêque de Basas, & M. de la Beraudiere, Evêque de Perigueux, m'en écrivirent les propositions, tenant la chose fort faisable, puisque j'avois été agréé, ce qui m'obligea de les aller remercier, & de m'excuser d'une offre si avantageuse; car mon Pere, qui me connoissoit peut-être beaucoup mieux que tous ces Messieurs, ou qui ne désiroit pas que je quitasse sitôt un Bénéfice, que sa seule considération m'avoit acquis, pour un autre fort éloigné, quoique beaucoup plus grand, & d'une dignité sublime, me défendit de l'accepter, croïant peut-être qu'il nous en viendroit d'autres assez-tôt, sans me défaire de mes Abbaïes : mais quoique je n'eusse pas la même opinion, si est-ce que je n'eus point de peine à obéir à celui qui pouvoit toutes choses sur moi. M. de Bretel de Norman- 1627.

1627. die (32), traita depuis de cet Archevêché avec M. de Lyon; dont je n'eus point de regret.

Je ne fus guere plus d'un mois en mon voïage de Paris, où je laissai M. de Marolles qu'on avoit déja engagé, contre son sentiment, à prendre une Charge de Maréchal de Camp, avec M. de la Ferté Imbaut, depuis Maréchal de France, dans l'Armée d'Italie, commandée par le Marquis d'Uxelles, pour le secours de Mantoue. Car il est vrai que, prévoïant bien ce qui en est arrivé depuis, vu la conjoncture des affaires d'alors, le peu d'assistance qu'il y avoit à se promettre du côté de la Cour, & la difficulté des passages & des vivres sur les Terres du Duc de Savoie, qui ne manqueroit pas d'armer pour des intérêts contraires (ce que je me souviens bien qu'il représenta plusieurs fois à M. de Longueville, & aux autres amis de M. le Duc de Mantoue, qui ne se mettoient point en état de l'aller secourir, & surtout M. de Longueville, qui étoit son Neveu, & dont la qualité avec

Armée pour le secours de Mantoue.

(32) Louis de Bretel, Conseiller au Parlement de Rouen, & Doïen de l'Eglise métropolitaine, fut fait Archevêque d'Aix en 1630.

1627.

les grands biens eussent rendu le parti considérable, joint que, pour son regard, ne se sentant pas avoir assez de bien, pour servir dans la premiere Charge de l'Armée qui lui fut offerte, & qu'il n'étoit pas aussi fort content de n'être que le second, sous un Gentilhomme qui n'avoit point sur lui les avantages de l'âge, de la naissance & de l'expérience) il eût bien voulu s'en excuser honnêtement; mais tout cela ne servit de rien.

M. de Marolles, Maréchal de Camp

Il fallut céder aux empressemens qu'on lui fit; & commandant tour-à-tour avec la Ferté Imbaut (33), après que l'un & l'autre eurent forcé quelques barricades, & qu'étant descendus le long d'un torrent, ils se furent postés au-delà d'un Bourg appellé Villars, où ils résisterent courageusement avec le Marquis d'Uxelles, & toute l'Armée, à l'effort des Ennemis, enfin voïant qu'ils manquoient même de poudre, & que la résistance de toutes les forces de Savoie leur étoit un obstacle qu'il étoit impossible de surmonter, outre que toutes sortes de munitions vinrent à leur manquer tout à la fois, ils se résolurent à faire re-

(33) Voïez plus bas sa Généalogie.

1627. traite, auparavant que les Ennemis eussent gagné le pas de Lestrech, d'où leur perte étoit inévitable.

Une Relation porte que le Sieur de Marolles partit pour aller mettre la Cavalerie & le reste des Trouppes en bataille dans la petite Plaine de Tourettes, & qu'il mena le Sieur de Breuil (c'étoit son Fils) avec lui; ce qui assura merveilleusement la retraite, où, comme dans toutes les occasions, sous des Chefs si braves, les Régimens de Montereau, du Bec, de Moulins, de la Chapelle, de Langeron, de Praslin, de Vignori, & plusieurs autres, avec leurs Mestres de Camp & Officiers, donnerent beaucoup de marques de leur courage & de leur valeur, n'aïant perdu que quatre hommes durant toute leur retraite, quoique les Ennemis les eussent suivis, jusqu'à ce qu'ils eussent regagné leurs barricades, où l'on a su de quelques Prisonniers piémontois, qu'en toutes les escarmouches qui s'y firent, le Duc de Savoie avoit au moins perdu cinq à six cens hommes, entre lesquels il y eut quelques Officiers & Gens de remarque; mais cela n'empêcha pas que la Savoie ne publiât cette retraite, comme une défaite considérable & une victoire signalée,

Combat en retraite.

1628.

voïant que par ce moïen le Duc de Mantoue étoit privé d'un puissant secours, contre les desseins que le Duc de Savoie avoit formés.

Ainsi ce qui avoit été prédit ne fut connu que trop vrai par l'événement; & après que l'Armée eut été licentiée, mon Pere s'en revint à Paris, & de-là avec sa Compagnie de Gendarmes, au Camp devant la Rochelle, où le Roi étoit en Personne, qui prit enfin cette Place importante, & qui y fit son Entrée victorieuse, le jour de la Toussaint, après une résistance des Rochelois opiniâtrée trop long-tems. La nouvelle nous en fut apportée le lendemain, dont il fallut faire des feux de joie : à quoi le peuple se porta d'autant plus volontiers, qu'il en connoissoit peu les conséquences; mais je puis dire avec vérité que je pressentis bien dès-lors ce qui nous en devoit arriver: car en effet, l'Etat ni l'autorité roïale n'en ont pas tant profité que les Favoris, qui, pour n'avoir point mis de bornes à leur ambition, nous ont embarrassés dans des affaires épineuses, pour exercer long-tems notre patience.

La Rochelle.

Troubles continués

Enfin la suite de cette fameuse conquête fut de travailler au secours de

1628. M. le Duc de Mantoue & de défendre Casal, de pousser ensuite M. le Duc d'Orléans, de le vaincre en la journée de Castelnaudarri (34), où le Comte de Moret fut tué (35) & le Duc de Montmorenci fut pris prisonsonnier. Mais ce ne fut pas encore assez; car sous le prétexte de l'Electeur de Treves, qu'il falloit maintenir contre la violence de la Maison d'Autriche, on trouva bon de déclarer la guerre à l'Espagne; & pour la bien commencer, on convoqua l'arriere-ban de la Noblesse, & on fit sur le Peuple un surcroît prodigieux de levées de deniers, qui a toujours continué depuis, & ne faut pas douter, par la nécessité des affaires, qu'elle ne dure encore trop long-tems (36).

Depuis l'année 1628, jusqu'en 1634, je fis presque un continuel séjour dans mes Abbaïes, qui ne sont qu'à deux lieues de chemin l'une de l'autre. Là, nonobstant la misere de la guerre & des subsides, qui chargeoient le Peuple, je menois une vie assez paisible, à la réserve d'un

(34) En 1632.

(35) Antoine de Bourbon, Comte de Moret en Gâtinois, Fils naturel d'Henri IV, qui l'avoit eu de Jacqueline de Bueil.

(36) Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles.

Procès que j'eus, à cause de mon Abbaïe de Villeloin, pour un droit honorifique dans une Paroisse du voisinage, contre un Gentilhomme, appellé Ronsard, qui, au nom de sa Femme, à cause d'une Terre qu'elle avoit, appellée les Genets, usurpoit une qualité dans la Paroisse de Coulangé, qui ne lui appartenoit pas, comme il fut jugé ensuite par Arrêt du Parlement. 1628. Procès de conséquence.

Ce Procès, d'assez grande conséquence, m'obligea donc de faire un voiage à Paris, pour le solliciter. Mais il ne dura pas long-tems; & ce fut alors que, pour mettre sous la presse la suite de l'Histoire romaine, que j'avois composée, depuis le Regne de Dioclétien & de Maximien, jusqu'à celui de Valentinien & de Valens, j'en laissai la copie entre les mains de Toussaint du Bray, qui l'imprima en l'année 1630., avec les Abbrégés d'Aurelius Victor, & de Sextus Rufus, & l'Histoire de l'extraction d'Auguste de Messala Corvinus. Suite de l'Histoire romaine. 1630.

Je dédiai cet Ouvrage au Roi (37); mais je n'eus pas l'honneur de le lui présenter, pour m'être trouvé obligé Mort de Madame de Marolles.

(37) C'est un Vol. *in-fol.* donné sous le Titre de, Suite de l'Histoire romaine de Coeffeteau, &c.

1630. d'assister ma Mere, dans la grande maladie qu'elle eut, & qui la surprit en mon Abbaïe, où elle m'étoit venue visiter. Depuis quelques années, elle étoit devenue fort infirme, de la plus saine personne du monde qu'elle étoit auparavant, & se trouva saisie d'une fievre lente, qui la mena au tombeau. Elle mourut entre les bras de son Mari, qui se trouva heureusement auprès d'elle, le onzieme jour d'Août de l'année 1630, & nous donna sa bénédiction, après avoir reçu tous ses Sacremens, recommandant sur-tout à sa Petite-fille Charlotte de Menou, qu'elle aimoit chérement, de vivre dans la crainte de Dieu, & de croire qu'il ne l'abandonneroit jamais; ce qu'elle dit d'un ton agréable, en levant ses yeux au Ciel, & rendit l'esprit sans aucun effort. Son corps fut ouvert, où l'on lui trouva le cœur fort petit, le foie brûlé, les poumons adhérans aux côtes, & trois pierres dans la substance du fiel: puis nous lui rendîmes les honneurs de la sépulture, dans l'Eglise de mon Abbaïe, où ses cendres attendent la Résurrection.

Fondation. C'est où je veux être aussi enterré, si je viens à mourir dans le

1630.

païs (38), ordonnant, pour cet effet, une somme pareille que celle qu'ont donnée, pour prier Dieu pour eux, Messieurs de la Rochefoucauld, & de Cornac, mes Prédécesseurs, & de laquelle je paie, dès maintenant, la rente, pour jouir de la Bibliotheque que M. de Cornac a léguée au Monastere, à cette condition, aïant été estimée autant que le legs de M. de la Rochefoucauld, Oncle du Cardinal de ce nom, dont j'ai ci-devant parlé.

Bibliotheque.

Aïant donc cette belle Bibliotheque en ma disposition, pour ma vie durant, j'ai essaïé de la bien loger, & je lui ai préparé une gallerie exprès, qui m'a coûté plus de mille écus. J'ai aussi fort accommodé la Maison Abbatiale, & j'ai tâché de mettre en assez bon état les deux Eglises qu'il a plu à Dieu de me commettre, avec tout ce qui en dépend, excepté quelques ornemens assez nécessaires, pour celle de Villeloin, que je n'ai pas encore eu les moïens de fournir.

Titres domestiques.

Pendant les années 1629, 1630 & 1631, je mis par ordre tous les Titres de l'une & de l'autre Maison, & j'en fis, non-seulement un inventaire très exact, mais encore j'en transcrivis

(38) Il est mort à Paris.

moi-même une bonne partie des plus
1630. considérables, que je rangeai dans une suite chronologique ; & de-là, voulant passer à la connoissance de ceux de ma Famille, je pris plaisir d'en faire aussi des extraits, & de les rédiger dans le même ordre, pour apprendre les noms & les alliances de plusieurs de mes Ancêtres, dont il y est fait mention. J'y en ai trouvé dès l'année 1327 ; mais il y en a un entre les Titres de Villeloin, concernant la même chose, plus ancien de douze ans, & trois encore plus anciens, entre les Titres de mon Abbaïe de Baugerais, de l'Ordre de Cîteaux, touchant la fondation d'une Lampe, à perpétuité, entre deux Autels, dès les années 1212, 1216 & 1241, par lesquels on trouve qu'Helias & Raoul son Fils, Seigneurs de Marolles, en la Paroisse de Genillé, font la fondation de cette Lampe ; & entre les Titres de l'Abbaïe de Cormery, à présent possédée par M. de Bethune, Archevêque de Bourdeaux, il y en a un de l'année 1130, qui fait mention d'un certain *Radulfus de Marollis Milès*, qui fit quelque donation à une Eglise dépendante de ce Monastere illustre.

1630.

Ce fut une consolation à ma Mere, avant que de mourir, de me voir pourvu, de voir aussi des Enfans de ses Filles mariées honorablement, & d'espérer que mon Frere en auroit bientôt de sa seconde Femme, Jeanne de Menou, Fille unique de notre Beau-frere Emon de Menou, d'un premier Lit; parcequ'en effet, elle étoit prête d'accoucher, l'aïant épousée neuf ou dix mois auparavant, c'est-à-dire, six mois, depuis le décès de sa premiere Femme Claude de Rochefort, qui mourut, en couche, de la petite vérolle, avec son Enfant, dès le mois de Mai de l'année 1629, & qui étoit Fille de François de Rochefort, Baron de Luçay, & de Sylvine le Begue. Or, comme je me trouvai honoré des Ordres ecclésiastiques, dès ce tems-là (car je les avois reçus à Paris, & à Tours, à diverses fois, par les mains des Révérendissimes Prélats Etienne Puget, Evêque de Dardanie, Suffragant de Metz, pour M. de Paris, le dix-huitieme jour de Mars de l'année 1628, Bertrand d'Eschaux, Archevêque de Tours, le vingt-deux de Septembre 1629, & Jean François de Gondy, Archevêque de Paris, le vingt-troisieme jour de

Femmes de Louis de Marolles.

Ordres ecclésiastiques.

1630. Février 1630;) je fis la Cérémonie ecclésiastique des Epousailles, avec la permission du Pasteur de la Paroisse du Château du Rabry, qui étoit la Maison de M. de Menou, mon Beau-frere, & Pere de ma Belle-sœur, dans le Diocese de Bourges, quoique ce soit de la Province de Touraine, pour le temporel.

Jeanne de Menou. On avoit toujours prédit à mon Frere, qu'il épouseroit cette Femme-là, comme il en avoit conçu le desir, de fort bonne heure, & qu'il en avoit même fait des recherches auparavant; mais l'occasion de l'autre Mariage, s'étant offerte, il perdit l'espérance de celui-ci, & pouvoit croire, bien aisément, qu'il n'y falloit plus penser: toutefois, Dieu en a voulu autrement disposer.

Sa premiere Femme, très sage & très vertueuse, mourut, comme je l'ai déja dit; & cette derniere alliance ne s'est pas trouvée moins heureuse, qu'on pouvoit espérer que la premiere l'eût été: car outre les Enfans bien nés, qui en sont venus, il ne s'est jamais vu une société plus douce, ni une amitié plus sincere. Il n'y eut jamais une Femme plus prudente, ni plus soumise aux volontés de son Ma-

ri, tant qu'ils ont vécu ensemble, pendant vingt années, quoique ses fatigues dans les Armées, aveç l'ardeur de son tempéramment, & son impatience naturelle, lui eussent causé de grandes infirmités. 1630.

Six mois après la mort de ma Mere, dont le deuil fût grand dans toute la Famille, mon Pere se remaria à une Dame de Paris, qu'il avoit toujours beaucoup estimée, sans y rien chercher au-delà, que sa satisfaction particuliere : car pour le reste, il faut avouer que les avantages n'en furent pas bien grands, & qu'il nous eût même été utile qu'il eût trouvé bon de s'en abstenir. Mais le Ciel en avoit autrement ordonné, & ce fut à nous de souffrir doucement, ce qu'il n'étoit pas en notre pouvoir d'empêcher, quand il eût été juste de le vouloir; outre que, pour mon particulier, je m'étois toujours soumis, avec respect, à tout ce que mon Pere avoit desiré de moi, & je fus assez heureux, pour ne lui en faire jamais paroître la moindre émotion, dont je m'apperçus bien qu'il me sût gré, & qu'il eût été bien aise que mon Frere, qui le supportoit plus impatiemment, en eût usé de la même sorte. Sur la fin de l'année,

M. de Marolles se remarie.

1630. il amena sa Femme en sa maison, où il acheva paisiblement le reste de ses jours avec elle, perdant le souvenir de la Cour, & se détachant peu-à-peu des affections qu'il avoit eues dans le grand monde, pour ne songer plus qu'au repos de son ame, & jouir de la douceur d'une vie privée, hors le tumulte des affaires & des emplois.

Personnes de qualité dans la Province.

La Province n'étoit point alors destituée de Personnes de qualité, & d'une agréable conversation. Nous avions à Montresor (39), M. de Bourdeilles, Gouverneur de Perigord, & Messieurs ses Enfans, dont le second, qui eut cette noble Seigneurie, depuis la mort de M. son Pere, y venoit souvent quand il avoit la meute de son Altesse roïale M. le Duc d'Orléans, & il y recevoit tous ses Amis, avec un accueil agréable. Nous y avions M. le Comte de Bethune, au Château de Selles (40), que M. son Pere, Frere du Duc de Suilly, avoit si bien bâti sur la riviere du Cher; M. le Comte de S. Aignan, son Beau-frere, depuis premier Gentilhomme de la Cham-

(39) Ville en Touraine, confinant au Berri. Voïez une Addition de l'Abbé de Marolles, ci-après.

(40) Selles est une petite Ville du Berri. Voïez ci-après une Addition de l'Abbé de Marolles, sur M. de Bethune.

bre, qui étoit souvent dans son Château (41), sur la même Riviere, à deux lieues de-là, & M. de Valençay (42), dans sa belle maison, qui n'en est qu'à une pareille distance, & que M. d'Haplaincour, son Fils, Dominique d'Estampes, a depuis accrue avec tant de somptuosité. 1630.

De l'autre côté, nous avions M. le Marquis d'Hervaux (43), Lieutenant de Roi de la Province, qui joint l'esprit & l'érudition à la gloire d'une Naissance illustre, qu'il tient d'un Pere généreux, & qu'il fera passer, sans doute, à sa belle & nombreuse Postérité.

Nous avions M. le Vicomte de Briguel, Chevalier des Ordres du Roi, & M. d'Humieres, son Fils, l'un & l'autre l'exemplaire de la probité & de la courtoisie. Soit qu'ils fissent leur séjour à Asai-le-Feron (44), soit qu'ils demeurassent à Prully (45), l'un des plus anciens & plus considérables Châ-

(41) Saint-Aignan, Ville, Château & Duché en Berri. Voïez, sur ce Seigneur, une Addition de l'Abbé de Marolles.

(42) Valençai, Ville & Seigneurie en Berri.

(43) Voïez sur M. d'Hervaux une Addition de l'Abbé de Marolles.

(44) Ou Azay-le-Feron, Ville de Touraine, entre l'Indre & la Clayse.

(45) Il y a Prully, Bourg en Berri, sur le Cher; & Prully, Ville & Baronie en Touraine.

1630. teaux de la Province. Toujours l'abord étoit grand chez eux, & les Dames, dont la vertu étoit recommandable, aidoient merveilleusement à faire les honneurs du logis. Le jour que Madame la Vicomtesse de Brigueil, Jaqueline d'Humieres (46), la derniere du nom de cette Maison illustre, tomba malade d'une fievre aigüe, qui l'ôta du monde, je passai toute la soirée avec elle dans un entretien des choses de l'autre vie, & j'ai su depuis que pendant toute sa maladie, qui ne fut que de cinq jours, elle en eut beaucoup de consolation. Madame sa Belle-fille, Isabelle Phelippeaux (47), la plus jeune de quatre Sœurs, toutes honnêtes, & d'un rare mérite, ne la survéquit pas longues années, & je vis mourir ensuite à Paris M. son Mari, d'une fievre maligne, laissant douze Enfans de grande espérance, sous la tutelle de leur Aïeul paternel, le plus homme de bien de son tems, qui ne survéquit que de six mois un si sensible déplaisir (48).

(46) Mariée en 1595 à Louis de Crevant, Vicomte de Brigueil, Gouverneur de Ham.

(47) Fille de Raimond, Seigneur d'Herbault, mariée en 1627 à Louis de Crevant IIIe du nom, Marquis d'Humieres.

(48) Ils moururent l'un & l'autre en 1648. Voïez les Additions.

Je ne passerai point sous silence les Vicomtes de Paulmy, qui ont rétabli dans leur Maison, l'une des anciennes du Païs, les grands biens qui en étoient sortis par les dépenses excessives & par le mauvais ménage de René le Voyer, Baillif de Touraine, qui s'étoit allié dans la Famille de Crissé. Louis le Voyer, que j'ai connu, étoit l'honneur & la sincérité même; & sa Femme, Françoise de Larsay, étant décédée, il prit les Ordres ecclésiastiques, & y a vécu saintement le reste de ses jours, aïant laissé des Enfans dignes de son nom, & entr'autres Gabriel le Voyer, Abbé de Paulmy, de qui l'esprit & le savoir sont assez connus. M. d'Argenson, Maître des Requêtes, Personnage recommandable pour ses services, & pour ses rares qualités de sagesse & de piété, étoit de la même Famille, & n'a pas laissé une postérité moins illustre que l'Aîné de sa Maison; ce qui se justifie bien aisément par les Charges & les Emplois honorables qui leur sont demeurés, & qu'ils conservent avec tant de splendeur. L'estime que j'ai toujours faite de ces Messieurs, m'a fait consentir à ne leur dénier pas l'original d'un Titre considérable que 1630.

j'ai trouvé dans mon Abbaïe de Baugerais, concernant la noblesse & l'antiquité de leur Maison; il est de l'année 1245, par lequel Agathe, Femme d'Etienne le Voyer, Seigneur de Paulmeïs, donne à cette Abbaïe une rente de quelques blés à prendre sur une dixme qu'elle avoit à Ferrieres-Larson, élisant, pour cet effet, sa sépulture dans l'Eglise de ce Monastere. Ce Titre est scellé du sceau d'Etienne le Voyer, son Mari, où sont représentés deux Léopards l'un sur l'autre, qui sont encore aujourd'hui les Armes de ceux de cette Maison; ce qui n'a pas été remarqué par François de Belle-Forêt, qui en a écrit une Généalogie, qui se voit dans son Histoire de France (49).

1630.

Je ne passerai point non plus sous silence la Maison d'Argi, dont il ne reste plus aujourd'hui dans notre Province que Messire Gilles d'Argi (50), Seigneur de Pons, Gentilhomme de beaucoup d'esprit, & qui n'a pas seulement conservé les biens qu'il a eus d'un Pere très sage, mais qui par sa prudence s'est rendu soigneux d'en ac-

(49) On a une Généalogie exacte de la Maison de *Voyer* dans le Tome II du Supplément de Moréri, de 1735.

(50) Voïez les Additions.

quérir d'autres, pour accroître les espérances de plusieurs Neveux qu'il a de ses Sœurs, tous Gentilhommes bien faits, dont l'Aîné, Chef de la Maison de Bellefons, recueillera un jour par sa Femme de la Maison de Preuil de Châteaulandon, les biens de la succession de feu M. de Meure, si connu en son tems pour son mérite, sorti d'une branche des Puînés d'Argi, & qui n'avoit laissé pour tout Héritier qu'une Niece, Mere de la Femme de M. de Bellefons, Petit-neveu d'un autre du même nom, de qui le courage & les services furent signalés. Il avoit été un des meilleurs & plus sinceres Amis de mon Pere; & c'est de lui que sont sortis les Bellefons de Normandie.

1630.

Nous avions aussi dans le même voisinage la Maison de Préaux, qui nous étoit chere, à cause de Gilbert de Préaux (51), dont la capacité fut honorée de la Charge de Sous-gouverneur du Roi, & qui a laissé des Enfans & des Petits-neveux, héritiers de son nom & de sa réputation.

Nous y avions la Maison de Palluau & de l'Isle Savary, possédées par les illustres Descendans de M. de Fronte-

(51) Voïez les Additions.

nac, Chevalier des Ordres du Roi, & son premier Maître-d'Hôtel; celles du Mée, de Marteau, de la Mothe & de Lençosme; celles de Luçai, de Veuil, de Bauché, de la Morinière & d'Entragues; celles des Roches Saint-Quentin, de Tranchelion, de la Sabardiere, de Thienne, de Baillou & de Cigogné; & d'un autre côté, les Maisons de la Foleine, de Bleré, de la Croix, du Courbat & de Menetou, qui nous sont alliés. Mais tenant beaucoup plus cher le souvenir de ceux qui ont soutenu la gloire de leurs Ancêtres, à cause de leur amitié, que pour la proximité du sang, quoiqu'elle me soit avantageuse, entre ceux qui sont demeurés, de personnes qui nous étoient si recommandables, je ne celerai point que j'honore & que je chéris particulierement Joseph de Jussac, Seigneur de la Foleine, & Claude de Jussac son Frere, Gentilhomme très accompli, Gouverneur de la Tour du Havre (52), l'un & l'autre Fils d'Astremoine de Jussac, Seigneur de la Foleine, qui joignoit la franchise & la fidélité au naturel le plus tendre

1630.

(52) On a de lui quelques Poésies françoises, & des Considérations sur l'œconomie du Poème de l'Enéïde. Voïez les Additions

pour ses Enfans & pour ses Amis, qui fût jamais. 1630.

Voilà les Familles & les Maisons considérables, où j'ai trouvé le plus d'amitié & de société, pendant le séjour que j'ai fait dans la Province en divers tems, & même quand j'en ai été dehors, comme il est d'ordinaire aux personnes qui changent de lieu, de se rencontrer en plusieurs endroits. Mais revenons à la suite de notre petite Histoire.

En l'année 1632, j'eus un petit démêlé avec M. d'Eschaux, Archevêque de Tours, quoique ce fût l'un des meilleurs hommes du monde, & qu'il lui eût même plu de me donner plusieurs fois des marques de sa bienveillance. C'étoit touchant un pouvoir de bénir des ornemens, des linges & des vêtemens d'Eglise, que les Evêques donnent facilement, & qui ne se demande pas même par les Supérieurs des Maisons régulieres, & particuliérement des nôtres; mais cherchant occasion de faire civilité à ce Prélat que j'honorois beaucoup, je lui demandai ce que je crus qu'il ne me voudroit pas refuser, & qu'il seroit même ravi de m'accorder. Toutefois il en fit difficulté, parcequ'en effet il ne pensoit 1632. M Deschaux Ar. de Tours.

1632. pas que la chose fût en son pouvoir; ce qui m'obligea de lui écrire quelques Lettres, à la vérité respectueuses, mais pourtant un peu trop fortes pour lui être agréables; de sorte qu'il ne se put empêcher de me témoigner que cela ne lui plaisoit pas, & m'accorda pourtant ce que je désirois de lui.

Je le priai d'excuser ma véhémence, & je lui rendis par Lettres de très humbles remercimens; mais comme je me persuadai que pour ne manquer pas au respect, il falloit faire quelque chose de plus, je le fus trouver à Tours, où il étoit; & après lui avoir fait mes complimens, qu'il reçut de bonne grace, il me retint à dîner chez lui, où il attendoit M. le Prince, pour le traiter, comme il fit avec magnificence. Là se trouverent aussi les Ducs de la Trimouille & de la Rochefoucauld, & quelques autres Personnes de qualité, & entr'autres le Comte de Maillé, le Lieutenant général de Tours, & le Sieur du Hayet, Abbé d'Aiquevive.

M. le Prince de Condé.

M. le Prince, aïant pris sa place, fit mettre M. de Tours au bout de la table, M. de la Trimouille de l'autre côté, M. de la Rochefoucauld auprès de lui, le Lieutenant général de Tours,

Abbé de S. Julien, & l'Abbé d'Aiquevive ensuite, & ordonna que je fusse entre M. de la Trimouille & le Comte de Maillé; de sorte que me trouvant presque vis-à-vis de lui, l'étant de M. de la Rochefoucauld, il trouva bon, pour se divertir, de me faire des questions touchant les Indulgences d'un Jubilé que le Pape avoit envoïé, parceque M. de Tours étant fort enrhumé ce jour-là, ne pouvoit presque parler. Je lui dis que les Indulgences du Jubilé étoient une grande grace que le S. Pere nous faisoit; parcequ'au lieu de grandes pénitences, à quoi nous étions tenus pour la satisfaction de nos péchés, selon les anciennes pratiques de l'Eglise, il nous envoïoit une relaxation des peines que nous avions méritées; mais qu'il falloit bien prendre l'intention du Pape, & qu'il entendoit par les Indulgences, nous appliquer les mérites du Sang de Jesus-Christ, dans une bonne & sincere conversion; c'est-à-dire, non seulement de ne plus faire les maux que nous avions commis; mais encore de faire les biens que nous avions négligés. Il me demanda là-dessus, comme je l'entendois, & si j'en usois de la sorte? Je lui répondis, que je pen-

1632.

Indulgences du Jubilé.

1632. ſois m'être aſſez expliqué de la ſorte que je l'entendois ; mais que je n'avois garde de me vanter que je fuſſe plus juſte qu'un autre. Il me répliqua que s'il étoit de cet avis, il perdroit le jugement, ou qu'il ſe feroit Moine dès le lendemain. Cependant, lui disje, il eſt écrit qu'il faut s'abſtenir du mal & faire le bien, & que le Seigneur, dans l'Evangile, avoit comparé le Roïaume des Cieux à dix Vierges, dont il y en avoit cinq prudentes & cinq folles ; que les prudentes étoient celles-qui joignoient les bonnes œuvres à l'innocence de la vie, & les cinq folles, celles qui ſe contentoient de n'être point criminelles. Il m'imputa de gaieté de cœur que j'avois forgé cette explication ; mais M. l'Archevêque, qui prit la parole, reconnut que c'étoit le vrai ſens de la Parabole ; & pour la fortifier davantage, quand il eut achevé ſon raiſonnement, je rapportai le ſens de celles des dix dragmes & des cinq talens, qui reviennent à la même choſe. M. le Prince ne ſe rendit pas encore pour cela ; & parcequ'il y avoit des Violons dans la Salle qui faiſoient du bruit, il leur commanda de ſe taire, & continua de ſe plaindre de la rigueur de

La Parobole des Vierges.

l'Evangile

l'Evangile, quand je lui eus rapporté le passage de l'étroite voie du Ciel; surquoi je lui dis, pour le consoler, qu'il étoit aussi écrit dans S. Jean 8, qu'une Femme fut surprise en adultere, & le reste, que lui-même récita tout du long; puis quand il eut achevé, & que j'eus pris la hardiesse de louer la netteté de son expression, je lui fis remarquer que le Fils de Dieu s'étoit contenté de dire à cette Femme, qu'elle ne péchât plus; ce qui l'adoucit un peu. 1632.

Et revenant au Jubilé, il dit que c'étoit une grande marque des miséricordes de Dieu, & que nous lui étions bien obligés de l'institution qu'il en avoit faite dès l'ancien Testament. Je ne pus m'empêcher de lui dire que je pensois que notre Jubilé étoit fort différent de celui des Juifs, quoiqu'en faveur de la piété de plusieurs, on pouvoit bien dire que le premier étoit une figure du second; mais que ce dernier n'étoit pas d'une si haute institution, puisqu'il n'étoit que depuis 350 ans. Il me demanda, qui me l'avoit appris, & qu'il n'étoit pas de mon opinion. Je lui dis que nous le savions de la tradition de tous les Saints Peres, qui avoient vécu depuis ce tems-là. Il lui

Le Jubilé.

plut de s'exercer un peu sur le mot *des*
1632. *Saints Peres depuis ce tems-là*, estimant
qu'on ne parloit plus des Peres de l'Eglise depuis la fin du sixiéme siécle tout au plus. Mais après que je me fus un peu étendu à lui justifier que ce titre étoit bien dû, non-seulement aux Papes depuis la fin du sixiéme siecle, mais encore à d'autres Evêques & Docteurs, tels que le vénérable Bede, Ado, Hildebertus, Hincmar, Saint Bernard, Saint Bonaventure, Saint Thomas, & quelques autres que je nommai, dont ils étoient très dignes, au jugement des Théologiens; je lui dis que le premier Jubilé avoit été institué en l'année 1300 par le Pape Boniface VIII, qui l'ordonna de cent en cent ans; mais que quarante-huit ans après, il fut célébré par un de ses Successeurs, & encore l'année 1350, & que depuis, celui qu'on appelle grand Jubilé, fut établi de vingt-cinq en vingt-cinq ans. Il allégua contre cela l'autorité du Cardinal Bellarmin; & comme je lui témoignai, sans rien dire, que je n'en n'étois pas trop persuadé, il me pressa de parler. Alors je lui dis que cela étoit bien difficile à croire, & qu'il étoit à craindre qu'il eût pris une chose pour l'autre. Monseigneur ne se trom-

pe pas, dit l'Abbé d'Aiguevive, car il est sans doute que Bellarmin appuïe ce sentiment. Si est-ce pourtant que j'en doute si fort, lui répliquai-je, que je suis assuré que cela ne s'y trouvera jamais. Là-dessus on fit apporter le Livre de Bellarmin; & après qu'on y eut trouvé le passage prétendu, il me fut aisé de justifier qu'il ne disoit pas cela, mais qu'il parloit même sur un autre sujet du Jubilé des Juifs, dont Monseigneur le Prince demeura enfin d'accord, & se leva de table, où je ne m'apperçus pas qu'il eût guere plus mangé que moi. Et pour me témoigner qu'il n'avoit pas trouvé mauvaise la liberté que j'avois prise dans une si noble conversation, il me voulut avoir pour témoin de ce qu'il eût à dire, avec Monseigneur de Tours, au Lieutenant général, & aux autres Officiers de la Ville, touchant l'établissement des Peres Jésuites, à quoi s'opposoient les Magistrats & le Peuple. Mais enfin l'autorité de ce Prince fut respectée, & sa recommandation fut reçue, après l'estime que Monseigneur l'Archevêque avoit acquise à ces Peres, par le grand jugement qu'il en faisoit, & par les occasions qu'il leur avoit données tant de fois dans son Eglise,

1632.

Jésuites établis à Tours.

d'y faîre paroître les plus excellens
1632. Hommes de leur Compagnie, & entr'autres le R. Pere de Lingendes (53), qui y prêcha, cette année-là, avec cette grande éloquence qui ne l'a jamais abandonné.

Je revins assez satisfait de mon voïage, & je trouvai, à mon retour, M. l'Abbé de S. Cyran (54), qui me voulut honorer de sa visite, allant en son Abbaïe. Cet excellent Homme, dont la vertu a été depuis si éprouvée par le crédit & par l'animosité de ses Ennemis, savoit bien l'ancienne fraternité qu'il y avoit entre son Monastere & le mien, & n'ignoroit pas aussi l'état que j'en faisois pour l'amour de lui, m'en étant souvent expliqué à ses Religieux, que je voïois quelquefois; & désirant me connoître, parcequ'il ne m'avoit jamais vu, il ne se trompa point aussi de penser que je serois ravi de recevoir sa visite, & d'avoir part en son entretien. Dieu me fit donc la grace que je l'eus tout à loisir; & je puis assurer, qu'en ma vie, je n'ai oui dire de meilleures choses pour une solide piété. Comme dans la con-

M. L'Abbé de S. Cyran.

(53) Claude de Lingendes. Voïez l'Abbé de Marolles en son *Dénombrement*.

(54) Jean du Verger de Haurane. Voïez les Mémoires de sa vie par M. Lancelot.

1632

versation je lui ouvris mon cœur & mes sentimens, il me parla avec une sincérité qui me ravit ; & en me sollicitant à prétendre aux grandes Charges de l'Eglise, par quelques propositions que lui-même me faisoit, parcequ'un Prélat de ses Amis se vouloit réduire dans la condition privée, & qu'il savoit bien qu'on m'avoit encore écrit pour entendre au traité de l'Evêché de Luçon, dont M. de Bragelongne, qui en étoit Evêque, & qui étoit devenu fort infirme, se vouloit défaire, aussi-bien que quelqu'autres que je ne nommerai point, il m'en dissuada en même tems par la description qu'il me fit du péril où se mettent ceux qui recherchent une si haute élévation, sans connoître les perfections & les grandes obligations que Dieu demande de ceux qui sont en cet état : sur quoi je ne pus m'empêcher de lui dire, qu'avec toutes ses grandes lumieres, je vöïois bien qu'il n'avoit guere pénétré dans le fond de mon ame, pour savoir en quoi mes forces pouvoient consister ; ou que pour me connoître davantage, il me vouloit obliger de parler, si d'ailleurs il n'avoit dessein de se railler de moi.

L'Evêché de Luçon.

1632. Il me fit civilité, & au lieu d'accroître mon souci pour cela, il aida merveilleusement à me faire perdre le peu de desir qui m'en pouvoit rester, dont je lui aurai une éternelle obligation.

Mort de Madame de Menou.

Sur la fin de l'année, ma Sœur aînée, que j'estimois infiniment pour sa rare douceur & pour la bonté de son naturel, ne s'étant jamais mieux portée en apparence, & ne l'aïant jamais vue en meilleur état, tomba malade; & après être accouchée de son vingt & unieme Enfant, mourut en ses couches le premier jour de l'année 1633,
1633 âgée de 36 ans: ce qui me fut un déplaisir très sensible, & mit un grand deuil dans toute sa Famille, laissant six Enfans bien jeunes, qui étoient le reste du grand nombre que je viens de dire, dont quelques-uns avoient été jumeaux, & les autres avant terme, parceque la Mere s'étoit blessée plusieurs fois.

Cet accident arriva comme j'étois sur le point de partir pour aller à Paris; ce qui me fit différer mon voïage d'un mois, quoique j'en fusse pressé par mes Amis qui m'avoient engagé au traité de l'Evêché de Luçon, & entr'autres M. de Bethune, lors Evêque

1633.

de Maillezais (55), qui me souhaitoit quelqu'établissement auprès de lui. Je ne pressai pas trop cette affaire, & je ne la voulus pas rompre aussi tout-à-fait, pour des raisons particulieres; de sorte que comme l'humeur de M. de Bragelongne étoit un peu lente, la mienne n'étoit pas trop précipitée pour ce regard. Nous remîmes donc toute cette négociation à quelques mois de-là, que je me proposai de faire un voïage en Poitou; mais auparavant il fallut avoir l'agrément du Roi & de M. le Cardinal de Richelieu, qui ne me fut point refusé, & je l'obtins à Fontainebleau, où la Cour étoit allée pour la Cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, qui se commença le Samedi quatorzieme jour de Mai, veille de la Pentecôte, & qui s'acheva les deux jours suivans.

M. de Bragelongne, Evêque de Luçon.

Chevaliers du S. Esprit.

J'y fus avec M. le Vicomte de Brigueil (56); & la courtoisie de M. de Gordes, Capitaine des Gardes, me donna entrée dans la grande Salle, & me permit d'avoir une place debout, derriere la chaise où le Roi recevoit le serment, & donnoit l'habit

(55) Maillezais, Ville du bas-Poitou, fut érigée en Evêché par le Pape Jean XXII en 1317. Mais le Siege épiscopal a été transféré à la Rochelle en 1648.

(56) Louis de Crévant,

1633. aux Chevaliers; de ſorte que je vis toute la Cérémonie ſi commodément que j'en pourrois dire toutes les particularités, s'il en étoit beſoin.

L'ordre y fut parfaitement bien obſervé en toutes choſes, & la foule n'y apportoit point de confuſion. Je ne penſe pas qu'outre les Spectateurs qui étoient placés, il y en eût cinq ou ſix autres, que moi, dans le parterre; où je ne reconnus que le Chevalier des Roches, & M. des Marets-Huraut, quoiqu'ils ne fuſſent pas Eccléſiaſtiques, ou Gens à longue robbe, comme trois ou quatre autres Abbés qui étoient auprès de moi.

Nous étions donc au-deſſous de l'échaffaut de Meſſieurs les Ambaſſadeurs, & vis-à-vis celui de la Reine, derriere la chaiſe du Roi, comme j'ai déja dit, laquelle n'avoit point de doſſier élevé, ce qui nous laiſſoit la liberté de tout voir, & d'entendre même tout ce que diſoit le Roi, & M. le Cardinal de Richelieu aſſis de l'autre côté, avec le Cardinal de la Valette, aïant derriere eux les Prélats honorés du Cordon-bleu; ſavoir, les Archevêques de Narbonne, de Paris & de Bordeaux, & derriere ceux-là, trois ou quatre autres Evêques en rochet

& habit violet. M. le Cardinal de Lyon, grand Aumônier de France, Officiant, étoit plus haut vers l'Autel, aïant à ses côtés les Abbés de Pontigni & des Pierres, de l'Ordre de Cîteaux, servant de Diacre & de Sous-diacre, avec leur mitre sur la tête. 1633.

L'ordre des Révérences étoit tel, premierement à l'Autel, puis au Roi, ensuite à la Reine, aux Cardinaux, aux Ambassadeurs, & la derniere aux Chevaliers. Le Roi, lui-même, selon les occurrences, les faisoit toutes de bonne grace, excepté celle qui se devoit rendre à sa Personne; & M. le Cardinal de Richelieu, qui y fit les principaux honneurs, outre M. le grand Aumônier, y conserva une admirable dignité. Je vis ensuite la cérémonie du dîner, où les Chevaliers, avec leurs grands habits, étoient assis, tous d'un côté, comme des Religieux, dans leur Réfectoire; & le lendemain, on célébra, avec pompe, l'Office des Morts, pour les Chevaliers décédés depuis la derniere Promotion, où les Chevaliers étoient en habits de deuil, qui n'étoient pas moins avantageux, pour la bienséance, que ceux du jour précédent, étant faits sur le même

Les Révérences de la Cérémonie.

1633. modele, sans autre différence, que de la couleur.

Promenades. Les soirées de ces beaux jours furent emploïées à la promenade, en carosse, autour du grand canal, où se voïoit toute la magnificence de la Cour; j'y fus une fois avec M. le Duc de Candales, que j'honorois beaucoup, & une autrefois, avec M. le Duc de Brissac, que j'avois vu chez lui, dans sa belle maison de Brissac, l'année d'auparavant, étant allé faire un voïage en Anjou, avec un de mes plus chers Amis, Louis de Revol, qui avoit un fort joli Bénéfice, appellé Montiliers, à six lieues d'Angers (57).

Je retournai à Paris, après les Fêtes de la Pentecôte, avec les Enfans de M. d'Effiat, je veux dire, le jeune S. Mars, qui avoit une grace merveilleuse en tout ce qu'il faisoit, & celui qui depuis fut Abbé, où étoit aussi M. des Roches S. Quentin, Gentilhomme considéré de Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui sans doute eût fait beaucoup de choses pour

S. Mars.

Des Roches S. Quentin.

(57) Louis *de Revol* de la Rameliere, Dauphinois, Docteur de Sorbonne, Prieur de Villiers & de Montiliers, a composé quelques Poésies françoises. Il étoit Neveu d'Antoine de Revol, Evêque de Dol, & Petit-neveu d'un Secrétaire d'Etat. V. ci-devant sous l'année 1619.

lui ; si peu de tems après, il n'eût point été tué dans le service, ne laissant qu'un petit Enfant de sa Femme, de la Maison de la Riviere Bonœil, en Poitou. 1633.

Je ne séjournai ensuite que cinq ou six jours à Paris, d'où j'emmenai avec moi, pour quelques mois, un certain Italien, appellé Thomas Ricchiardi, Prêtre de Pistoye, dans la Marche d'Ancône, qui me paroissoit avoir de l'esprit & de l'érudition, mais qui se trouva si fantasque & si superstitieux, que je me repentis bien depuis de m'en être chargé. Il se mêloit de deviner, par les regles de la Géomance, & il ne se passoit point de jour, qu'il n'en fît, dès le matin, des figures, dont il tiroit ensuite les vaines inductions que cette science admet. Il écrivoit bien en Latin; mais tout ce qu'il faisoit étoit plutôt pour la médisance, que pour la louange. Outre cela il étoit glorieux, importun, & mal-plaisant, à force d'affecter la raillerie & les bons mots.

Thomas Ricchiardi.

Je le menai donc avec moi ; & ne m'en pouvant défaire si-tôt, je fus contraint de le traîner en Anjou & en Poitou, où je m'en allai avec mon bon Ami, Louis de Revol, dont je

Voïage d'Anjou.

M. de Revol.

1633. viens de parler. Nous vîmes, en passant à Tours, M. l'Archevêque, qui nous fit toute sorte de civilité; mais je fus bien fâché d'une espece de petite contestation qui se passa entre le Pere de Lingendes & notre Ami; de sorte que, comme il avoit l'esprit un peu chaud, il faillit à perdre le respect, pour défendre les intérêts & la Doctrine de sa Maison de Sorbonne, d'où il étoit, en quoi je me sentis bien éloigné de le seconder. Voulant même adoucir, le plus qu'il me fût possible, la dureté de son expression, je ne pus m'empêcher de lui témoigner que je pensois qu'il falloit ménager plus discretement ses sentimens, & que la réputation du Pere de Lingendes, outre le respect qui étoit dû à la présence de M. de Tours, méritoit bien qu'il ne s'émût pas si fort. Cela se passa donc de la sorte, & mon Ami ne me sut pas mauvais gré de tout ce que je lui avois dit.

A deux jours de-là, nous fûmes en son Bénéfice de Montiliers, où j'avois été deux fois auparavant; de sorte que j'en connoissois le païs & tout le voisinage. Je fus visiter M. de Rueil, Evêque d'Angers, Prélat civil, obligeant, & de bonne mine, qui avoit

Montiliers.

M. d'Angers.

auprès de lui M. Costar (58), Homme de Belles-lettres, & d'un esprit agréable, que j'avois connu à Paris, dès le tems que nous demeurions dans l'Université. Je vis aussi M. Arnauld, Abbé de S. Nicolas (59), de qui le savoir, la modération & la piété ont été si recommandables, qu'il en a été jugé digne de succéder à M. d'Angers. J'eus l'honneur d'y saluer M. de Paris, dans sa belle maison de S. Aubin; & un Gentilhomme appellé Michelon, qui commandoit dans le Château, nous y traita splendidement, à cause de M. de Revol son Parent & son Ami. Il nous en fit voir toutes les singularités, jusqu'à la cage de fer, & quelques peintures de la main de René Duc d'Anjou, Roi de Sicile, dont nous vîmes aussi la maison de plaisance, alors occupée par un Tavernier au bout d'un Fauxbourg, sur le bord de la riviere de Maine, où il y avoit encore en mauvaise peinture, dans une petite galerie basse, soutenue d'un côté de pilliers de bois, les chaufferettes & les charbons ardens, avec ces mots, pour devise, *d'ardent desir.*

1633. M. Costar. M. Arnauld. Château d'Angers. Maison du Roi de Sicile.

(58) Voïez sur Costar le Supplément de Moréri, de 1749.

(59) Henri Arnauld, depuis Evêque d'Angers, Frere du célebre Docteur Antoine Arnauld.

1633. Je ne veux pas oublier que, nous étant allés promener au Palais, où il y a une grande sale, & m'étant arrêté à la boutique d'un Libraire, où j'achetai des livres, un jeune homme du Barreau, qui s'y étoit déja acquis de la réputation, j'ai su depuis que c'étoit M. Ménage (60), me vint accoster, & m'y fit voir ma Traduction de Lucain, de la premiere Edition, par où il me voulut marquer qu'il savoit qui j'étois, dont je lui fis compliment, & je souhaitai de savoir de lui-même à qui j'avois cette obligation; mais il ne me le voulut point dire que quelques années depuis, comme il étoit à Paris, auprès de M. le Coadjuteur, depuis Cardinal de Retz, quoique dans le peu de tems que je jouis de son entretien, je connus bien que j'avois parlé à un fort honnête homme.

M. Menage.

Angers.

D'Angers, l'une des plus considérables Villes du Roïaume, tant pour la beauté de sa situation, quoiqu'elle soit inégale, que pour la grandeur de la Ville, nous vînmes repasser la riviere de Loire aux Ponts de Cé, qui ne sont

(60) Le célebre Gilles Ménage, si connu depuis par la multitude de ses Ouvrages. Voïez sa vie au-devant du *Menagiana* augmenté par M. de la Monnoye.

qu'à demi-lieue d'Angers, & nous fûmes à Brissac, où nous vîmes M. le Duc, qui se plut à nous régaler civilement, avec toute son humeur grave & sérieuse. Il nous retint à coucher, quoique ce ne fût pas notre dessein, & nous donna un appartement à chacun, capable de loger un Prince, avec des meubles somptueux. Il nous fit remarquer, dans sa galerie, entre autres portraits de ses Ancêtres, celui du Pape, qu'il nous disoit être de sa Maison, c'est-à-dire, Balthazar Cossa, appellé Jean XXII, ou XXIII, comme le nomme le Concile de Constance, où il fut déposé. J'avoue que je ne me fusse pas douté que ce Pape eût été de la Maison de Cossé, pour avoir le surnom de Cossa; comme aussi le blason de ses Armes est-il fort différent de celui des Armes de cette Maison illustre, originaire du païs du Maine, ou d'Anjou, au lieu que celle du Pape Jean XXII est Florentine. Mais il n'est pas nécessaire d'examiner toujours ces choses-là de si près; & les extractions particulieres des Maisons leur portent des lumieres, qui bien souvent ne se tirent pas des Histoires connues de tout le monde.

1633. Brissac.

Baltazar Cossa.

De Brissac nous revînmes chez notre

1633. Ami, qui nous y festoïa, comme il avoit de coutume, nous y donna les visites de son voisinage, & entr'autres celle du Comte de Crissé, le Chef de l'ancienne Famille des Turpins, originaires de Touraine, qui faisoit alors son séjour dans son Château de Vihers, de l'ancien Domaine des Comtes d'Anjou.

Crissé.

Voïage de Poitou.

Cinq ou six jours après, nous fîmes le voïage de Poitou; nous allâmes coucher à Bressuire, Ville qui appartient au Comte de Fiesque (61); & de-là étant allés passer à Fontenai-le-Comte, nous nous rendîmes à Lermenau, Château de l'Evêché de Maillezais, qui n'est qu'à demi-lieue de-là, où M. l'Evêque, Messire Henry de Bethune, depuis Archevêque de Bordeaux, nous reçut avec ses civilités accoutumées. Il nous retint huit jours auprès de lui, pendant lesquels nous fûmes à Lusson (62), qui n'en est qu'à cinq lieues, au bout d'une grande Plaine fertile en blés, d'où l'on découvre la Mer, les Marets qui en approchent d'un côté, & de l'autre la célebre Abbaïe de Saint Michel en l'Herm. Le Doïen & les Chanoines

M. l'Ev de Maillezais.

Lusson.

(61) Voïez les additions. (62) Luçon.

1633.

nous y traiterent, & nous menerent de leur logis à celui de M. l'Evêque, où il y a une fort belle Chapelle; & l'Eglise cathédrale n'est pas des moindres du Roïaume : son clocher est une haute tour, surmontée d'une aiguille de pierre, comme celle de Niort & de Fontenai, laquelle peut servir d'adresse aux Gens de mer, qui approchent des Côtes. Ces Messieurs me regardoient, en quelque façon, comme un Homme qui devoit être leur Evêque, parcequ'ils avoient oui parler des propositions de notre Traité; mais quoique j'eusse trouvé le lieu assez beau, je n'en eus pas un trop violent desir, & je n'en conçus pas aussi une fort grande espérance.

Disputes en Théologie.

Un autre jour M. de Maillezais nous fit assister à des disputes en Théologie, qui se faisoient à Fontenai, dans un petit hôspice des Peres Jésuites, où M. de Revol, Docteur de Paris, disputa, par la priere que lui en fit M. de Maillezais. Il me parla ensuite plusieurs fois du Traité; mais comme M. de Lusson étoit absent, je lui dis qu'il n'y avoit pas moïen d'y travailler, joint qu'en cela, il me sembloit qu'il n'y avoit rien de pressé : car, pour en dire la vérité, bien que je tinsse à hon-

1633. neur d'avoir été proposé pour un Etat si sublime ; si est-ce que ne m'en trouvant pas digne, je me contentois seulement d'avoir donné sujet d'en parler.

Enfin le jour de notre départ étant venu, nous prîmes congé de M. de Maillezais, & nous revînmes par Richelieu, qui a beaucoup augmenté depuis ce tems-là, & dont nous voïons une si noble description en vers, dans les agréables promenades de M. des Marais (63), où il mêle plusieurs réflexions de Morale & de Piété. Nous vîmes, en passant, le Champigni. Château de Champigni, qu'on a depuis démoli, à la réserve de la Sainte Chapelle, où sont les corps de quelques Princes de la Branche roïale de Montpensier; puis Fontevraut, Abbaïe de Filles, dans un lieu désert, entre trois belles Provinces, le Poitou, la Touraine & l'Anjou, où nous eûmes Boumois. l'entretien de M. de Boumois, Intendant de cette Maison, Auteur de la Traduction des Vies des Saints, composées par Ribadeneyra, Jésuite Espagnol. De-là étant venus passer à Chinon, nous nous rendîmes le lende-

(63) C'est Desmarets de S. Sorlins. V. la Bibliq. theque françoise, Tome XVIII.

main à Loches, & nous nous trouvâmes à la Fête de la mi-Août aux Chartreux, où nous trouvâmes M. le Comte de Bethune, qui, deux ou trois jours après, me délivra du Seigneur Ricchiardi, que j'avois mené avec moi, & le garda quatre ou cinq mois dans sa belle maison de Selles, d'où, l'aïant comblé de courtoisie & de ses bienfaits, il le remena à Paris. 1633. Ricchiardi.

M. de Révol fit peu de séjour à Villiers, Prieuré de l'Ordre de Grandmont, qui lui appartenoit, à une lieue de mon Abbaïe de Villeloin; & comme je pensois jouir, avec mes Livres, de quelques repos dans ma Retraite champêtre, mon Pere tomba malade le jour de la Notre-Dame de Septembre, dont il n'a pas relevé depuis; ce qui m'obligea de me ranger auprès de lui, pour le servir, & lui donner toute la consolation qui me fût possible. Sa maladie dura trois mois entiers; & pendant ce tems-là, on pratiqua, pour le recouvrement de sa santé, tous les remedes que les connoissances de la Médecine pouvoient suggérer à ceux qui furent emploïés à son traitement. Mort de M. de Marolles.

Une certaine mélancolie qu'il conçut, & qui lui causa une grande jan-

1633. nisse, rendit son mal incurable; mais elle ne lui ôta pas les civilités qui lui étoient si naturelles, ni la douceur de son esprit. Il se munit de tous les Sacremens de l'Eglise, témoigna une fermeté inébranlable dans la Foi, & s'étonna plusieurs fois, après avoir couru tant de périls à la guerre, de se voir mourir dans son lit. Comment, disoit-il, ce n'est pas les armes à la main qu'il faut quitter la lumiere? Et quand ses Médecins jugeoient à propos de le saigner, il lui falloit donner sa pertuisane, qu'il avoit au chevet de son lit, pour lui servir de bâton; car il aimoit les armes, non pas pour le plaisir d'exterminer les Hommes; mais pour s'en servir dans une défense légitime. Et autant qu'il étoit plein de courage, autant avoit-il de l'aversion à la cruauté, & d'amour pour la Justice & pour la Miséricorde. De-là vient qu'il étoit si facile à être touché de pitié, & qu'il étoit si soigneux de ne faire tort à personne.

Approchant de sa fin, il prit en bonne part ce que je lui dis de la misere de cette vie, & de la consolation que les Gens de bien doivent prendre, quand ils se voient proches d'en être bientôt délivrés, pourvu qu'ils mettent

leur espérance en Dieu seul, qu'il falloit adorer & aimer de tout son cœur, & lui demander en toute humilité les graces de ses miséricordes par les mérites de son Fils, qui lui avoit offert, & qui lui offre encore tous les jours, son Corps & son Sang, en perpétuel Sacrifice pour la rémission de nos péchés. Il nous témoigna qu'il croïoit de cœur toutes ces vérités, & que pourvu que nous nous aimassions les uns les autres, selon le précepte de l'Evangile, il mourroit sans regret. Il nous donna sa bénédiction; & après avoir été une heure & demie dans l'agonie, il rendit l'esprit à Dieu, en poussant une voix assez forte, le jour de la Fête de la Conception de la Vierge, qui fut un Jeudi en cette année-là, sur les huit heures du soir, âgée de soixante-neuf ans.

1633.

C'étoit un des Gentilhommes de son tems le mieux fait, né avec peu de biens, mais avec beaucoup de cœur. Il ne fut jamais un plus beau Gendarme; & ceux qui ont écrit de lui, ont célébré son adresse & sa valeur. Il n'avoit point de Lettres, mais il étoit judicieux, parloit bien, en peu de paroles, & faisoit admirablement une narration, avoit le ton de la voix

Ses vertus.

1633. qui me dura vingt-quatre heures. Je puis croire que la fatigue & l'ennui l'avoient causée ; & quand je fus guéri, après avoir satisfait aux devoirs funebres, & réglé les affaires domestiques, tant à l'égard de notre Belle-mere, Lucrece du Hamel, que de mes Beaux-freres, & de mon Frere, à qui je laissai tous les biens qui me pouvoient appartenir de la succession, je me retirai en mon Abbaïe, où je passai l'année entiere dans le deuil d'une perte si considérable, & j'y reçus force visites de tous mes Amis.

1634. Lucrece du Hamel. Au bout de l'année, notre Belle-mere fut satisfaite de son douaire, & de ses derniers dotaux, & se retira auprès de ses Enfans, à Paris, où elle recueillit bientôt après une grande succession, par la mort de sa Sœur Anne du Hamel, Veûve de feu M. Barantin, Conseiller d'Etat, Trésorier des Parties casuelles, Seigneur de Charonne, auprès de Paris, & des Berruries, à deux lieues de Tours, d'où il étoit (65).

(65) Anne du Hamel avoit pour Sœur Marie du Hamel, qui épousa M. Ladvocat, dont sont sortis, dit ailleurs l'Abbé de Marolles, M. Ladvocat, Madame Parfait, & les Descendans de ceux-ci, assez connus dans les Charges de la Robbe, & de la Maison du Roi.

L'année

L'année 1635, je m'appliquai à la recherche de plusieurs Titres de Famille, dont je fis un grand nombre d'extraits, & j'écrivis plus de deux cens Généalogies de Maisons nobles de la Province, à commencer par celles qui nous sont alliées; de sorte que j'en fis cinq ou six Volumes, de plus de deux cens feuilles chacun. Comme j'étois dans cet exercice, & que je faisois mes visites dans les maisons, pour accomplir ce dessein, je trouvai, dans celle de Valençai, le premier Homme de notre tems dans cette sorte de curiosité; c'étoit M. d'Hosier (66), de la Ville de Marseille en Provence, dont j'avois acquis la connoissance, dès mon séjour de Paris. Que ne dîmes-nous point sur ce sujet? Et qu'est-ce que sa mémoire admirable ne lui fournit point, pour tirer tous les quartiers des Familles subsistantes, dont lui parloit M. de Valençai, qui l'avoit invité de venir chez lui, pour le consulter sur toutes les Armes de ses Alliances, qu'il faisoit représenter sur une frize d'Architecture, autour

1635. Généalogies.

M. d'Hosier.

(66) Pierre d'Hozier, né le 10 Juillet 1592, mort le 1. Décembre 1660. La Charge de Généalogiste des Ecuries de Sa Majesté, fut créée en sa faveur. V. le Moréri de 1732.

1635. du bâtiment de son Château somptueux? Or comme il m'assura qu'il avoit aussi dessein de me voir en mon Abbaïe, je fus ravi de l'emmener avec moi, de le retenir le plus long-tems qu'il me fût possible, & de l'accompagner ensuite chez M. le Vicomte de Brigueil, & chez quelques-uns de mes Proches, où il voulut aller, aussi-bien qu'à Loches & à Tours, où il n'avoit jamais été.

Tous ces petits voïages ne furent que de quinze jours ou trois semaines, Notre Ami s'en retourna de Valençai à Paris, où l'aïant suivi un mois après, je me logeai au Fauxbourg S. Germain, en la rue du Colombier, dans une maison que je meublai, derriere celle de M. des Yvetaux.

Je pensois joüir en ce lieu-là paisiblement d'un si bon voisinage; mais Dieu voulut que je me trouvai frappé d'une maladie, qui me priva de toute sorte de conversation, excepté de deux Amis, l'un Ecclésiastique & bon Théologien, appellé Louis Masson (67), & l'autre, Avocat, Homme d'honneur & de grande vertu, appellé Claude

Petite vérole.

(67) L'Abbé de Marolles l'appelle *le Masson* dans son dénombrement, & dit qu'il étoit plus sincere qu'éclairé dans son zele.

1635.

Bonnet (68), de Châtillon-sur-l'Indre, qui me voïoit tous les jours, outre M. Hastier, Prêtre de la Paroisse, mon Confesseur, & les Sieurs Guénaud (69), & de S. Jacques, Médecins de la Faculté de Paris, qui me traiterent, & qui me tirerent enfin du péril où m'avoit mis la petite vérole, accompagnée d'une grosse fievre & d'une étrange douleur de tête, qui les obligea de me saigner jusqu'à huit fois. Mon Chirurgien s'appelloit Alot, & & mon Apoticaire, qui fut trés fidele dans l'administration de ses drogues, avoit nom Naudin.

Danger de mort.

Cependant Dieu me fit la grace que je ne perdis point le jugement, & que je me résolus sans regret à la mort, me soumettant franchement à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de moi. Mes Bénéfices furent donnés à quel-

(68) Fils de Jean Bonnet, Sieur de Villegous. On a de Claude un Discours contenant l'éloge des Colleges, qu'il prononça au Siege de Loches, à l'occasion de l'établissement d'un College de Barnabites, en ladite Ville.

(69) C'est celui dont dit M. Despreaux, dans sa 4e Satyre ;

Il compteroit plutôt combien dans un Printems
Guénaud & l'Antimoine ont fait mourir de gens.

Guénaud, Médecin de la Reine, étoit à la tête de ceux qui approuvoient l'usage de l'Antimoine, comme Gui Patin étoit un des plus grands ennemis de ce minéral. Guénaud est mort le 16 Mai 1667. V. encore la Sat. 6. de M. Despréaux.

1635. ques Prélats, qui les demanderent; pensant que ce fût fait de moi, ou que je n'en pourrois jamais relever, comme il y avoit grande apparence. Ce qui m'obligea même de faire mon testament, quand ce n'eût été que pour témoigner à mes gens le soin que j'avois de reconnoître les services qu'ils m'avoient rendus, & de faire quelque bien à un bon homme qui avoit été quelque tems auprès de moi, appellé Louis Gaberot, Oncle d'un honnête Ecclésiastique, qui fait de si beaux Vers françois, qu'ils seroient dignes d'être récités sur les mêmes théâtres, qu'ont paru ceux de l'admirable Corneille, & de quelques autres de nos Amis (70).

Laideur extrême.

Une des choses qui me consola autant de mourir, dans la créance que tout le monde en avoit, fut la laideur de mon visage, que j'apperçus dans un miroir, en l'état que j'étois alors: car sans mentir, il me sembla si difforme, que je priai ceux qui étoient autour de moi, de ne s'en pas effraïer, de peur que cela même ne leur donnât

(70) Louis Gaberot étoit Avocat & Bailli de Bléré sur le Cher. Il a fait une Version des Odes d'Horace. Son Neveu J. Gaberot, Prêtre, né à Bléré, étoit Poëte françois. V. *le dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

envie de me quitter ; mais ils se trouverent tous plus affectionnés que je ne l'eusse osé espérer. Un jeune Cousin, du même nom que ma Mere, que j'avois auprès de moi, lequel je faisois instruire aux Etudes, n'en eut point de peur, & personne n'en fut frappé qu'un de mes petits Laquais, qui en mourut, en le renvoïant au Païs, comme on le crut hors de péril. 1635.

Enfin au bout de quinze jours, il plut à Dieu de me rendre la santé : je repris mes Etudes dans les Matieres généalogiques, où j'avois déja fait tant de progrès. J'assistai au service solemnel qui se fit dans l'Eglise des Peres Jacobins du Noviciat, au Faubourg S. Germain, pour les Sieurs de Mouy, de Queuzac & de Londigni, qui furent les premieres victimes de la guerre. Et pour honorer davantage cette pompe, les Prélats, députés pour l'Assemblée générale du Clergé de France, s'y trouverent, par les ordres de M. le Cardinal de Richelieu. J'y revis plusieurs de mes Amis, sans être connu d'eux, à cause des marques récentes de la maladie que j'avois eue, qui m'avoit fort changé ; & peu de tems après je m'en retournai dans la Province, où l'Hiver effaça mes rougeurs ; mais Service funebre.

1635. non pas ce qui demeure d'ordinaire après un venin si pernicieux, quoiqu'il ne m'ait point fait de coutures, ni changé les traits du visage.

Ce fut alors que je fis bâtir, dans mon Abbaïe de Villeloin, un assez beau lieu pour ma Bibliotheque, que j'ornai de portraits de plusieurs Personnages doctes qui ont fleuri en divers tems; comme j'en avois mis dans ma grande Sale, deux rangées de Personnes illustres, d'une autre profession, dont j'avois fait copier une bonne partie de ceux qui sont dans la gallerie de Selles, avec la permission de M. de Betune, le plus obligeant Seigneur du monde, par un Peintre de Lyon, appellé Vande, qui s'étoit arrêté dans le Païs. Je lui avois fait faire aussi, dans la même Sale, cent cinquante Ecussons des Armoiries des principales Villes & Souverainetés de l'Europe, avec leurs blasons sur le mur, au-dessous des solives; & dans mon Abbaïe de Baugerais, les Armoiries des Fondateurs & Bienfaiteurs de cette Maison, suivant les Sceaux & les Titres qui s'en trouvent dans le trésor.

Bibliotheque

1636. Sur le commencement de l'année 1636, je retournai à Paris, où aïant quitté mon logis du Fauxbourg Saint

Germain, j'en pris un autre, où demeuroit la vertueuſe Fille d'Alliance de Michel de Montagne, dans la rue S. Honoré, vis-à-vis l'Egliſe des Peres de l'Oratoire. Elle faiſoit alors imprimer la premiere Edition de ſes Ouvrages; & ce me fut une grande joïe de me voir ſi proche d'elle, pour jouir ſouvent de ſon agréable entretien, & ſurtout les après-dînées, qu'elle recevoit les viſites de ſes Amis. Elle compoſa en ce tems-là, pour l'amour de moi, une Traduction, en vers, des Cantiques de la Vierge, de Zacharie & de S. Siméon, pour les mettre dans la verſion que j'avois faite de l'Office de la Semaine-ſainte, dont l'on imprimoit la troiſieme Edition, depuis que le Privilege du Roi en fut octroïé pour un Libraire de la rue S. Jacques, dès le vingt-huitieme jour de Septembre de l'année 1634. Mais il n'en fut pas beſoin; car on jugea qu'il ne falloit rien changer à mon Labeur qu'on avoit aſſez bien reçu, quoique je ſois d'avis d'y mettre encore un jour la derniere main, ſi j'en ai le loiſir. Et ſi pluſieurs de notre Faculté de Théologie, qui ſont d'étranges Gens en matiere de Livres, n'avoient point diſſuadé les Puiſſances de conſentir à

1636.

Mademoiſelle de Gournay.

Semaine Sainte.

1636. notre pieux dessein, il y a long-tems qu'on auroit imprimé tout le Breviaire Romain en François, que nous avons traduit en faveur des Personnes religieuses qui n'ont pas l'intelligence du Latin, lequel d'ailleurs n'est pas si facile que plusieurs se le pourroient imaginer; de sorte que je traduirois quelquefois bien plus aisément du Latin de Plaute, que de celui du Breviaire.

Mon Histoire de Touraine.

Je conçus aussi dès-lors le dessein d'une Histoire de Touraine; c'est pourquoi je m'appliquai à en faire des recueils, tant des Manuscrits qui me furent communiqués par ce célebre Historiographe du Roi, André du Chêne, mon bon Ami, & par Messieurs de Sainte-Marthe, qui joignoient tant de courtoisie & de douceur à un savoir très exquis, que d'un grand nombre de Titres que j'avois vus dans la Province, & tirés des Livres imprimés.

J'en écrivis donc sept ou huit Volumes avec une diligence incroïable; & vers le milieu de l'Eté, aïant dessein de m'en retourner en Touraine, je pris la route du Nivernois, où je n'avois jamais été, pour y rendre mes respects à Madame la Princesse Ma-

Voïage de Nevers.

Madame la Princesse Marie.

tie (71), qui y faisoit son séjour. 1636.
J'allai descendre à une grande Hôtellerie auprès du Pont, & dès le soir même je fus au Château, où je fus accueilli au-dessus de mes espérances : & les témoignages de bienveillance que cette grande Princesse eut la bonté de me donner chez elle, m'obligerent à y faire plus de séjour que je ne me l'étois proposé; car au lieu de deux jours, j'y passai une semaine entiere. J'en emploïai es matinées à voir les honnêtes Gens de la Ville, & entr'autres M. l'Evêque & M. l'Abbé de S. Martin, qui y tiennent le premier rang, les Superieurs des Maisons religieuses, Messieurs les Magistrats, & M. du Puy (72), Médecin illustre, que j'avois vu si souvent auprès de M. le Duc de Nevers.

Au reste, la Ville me parut grande & assez belle, dans une situation avantageuse, auprès de l'embouchure de Niévre, qui se jette dans la Loire, d'où il est croïable que la Ville a tiré son nom. L'Eglise cathédrale & l'Evêché sont sur le haut, du côté de Nevers.

(71) Marie Louise de Gonzague, depuis Reine de Pologne.

(72) Jean du Puy, de S. Galmier en Forez. L'Abbé de Marolles en parle dans son *dénombrement*.

1636. la grande riviere ; & le Château Ducal, qui s'étend vers le milieu de la Ville, en est assez proche, aïant une grande place sur le devant, qui lui donneroit l'aspect de la riviere, si une seule rangée de Maisons, sur le bord de la côte élevée, ne lui en ôtoit point la vue. Derriere le Château, est l'Abbaïe de S. Martin, de Chanoines réguliers ; & tout contre, du côté du Septentrion, est un ancien Monastere de Cordeliers, où sont à présent des Récolets. Il y a sept ou huit Paroisses dans la Ville, & autant de Monasteres de divers Ordres, sans un College de Peres Jésuites & une Maison de l'Oratoire, où je trouvai d'honnêtes Gens.

Adam Billaud, Menuisier.

Je ne puis aussi oublier la rencontre que je fis en ce lieu-là de Maître Adam Billaud (73), Menuisier, que je considere comme l'une des plus rares choses du siecle. Il me vint saluer un matin, par les ordres qui lui en furent donnés ; & m'aïant récité de ses Vers, j'en fus émerveillé. Je dis à Madame, l'estime que j'en faisois, & que je m'étonnois de ce que la réputation d'un si bel esprit, n'étoit point

(73) Voïez la Biblioth. Littérat. franç. Tom. franç. ou l'Hist. de la XVII.

encore venue jusqu'à nous; qu'au reste, je serois ravi de la publier, & d'avoir des copies de ce qu'il m'avoit récité, pour les faire voir à des Gens qui s'y connoissoient parfaitement, & qui seroient assurément de mon avis. Maître Adam ne s'en fit pas beaucoup prier, & je crois qu'il ne fut pas marri d'avoir trouvé quelqu'un qui publieroit ses louanges sans envie. Il vint pourtant lui-même à Paris l'année d'après; il y fut connu des Grands & de toute la Cour, & fit imprimer un Recueil de ses Vers, où plusieurs Ecrivains prirent plaisir d'en composer d'autres à sa louange.

1636.

Je fus très satisfait de ma visite; je pris congé de Madame la Princesse Marie, qui m'ordonna de la revoir à quelque tems de-là. Je m'en allai dans la Province, d'où je fis incontinent après un voïage en Anjou, avec mon bon Ami M. de Revol; & passant par les Abbaïes de Bourgueil & de S. Florent, j'eus la curiosité d'y voir quelques Titres anciens de ces deux Monasteres célebres, & d'en faire des extraits, quoiqu'ils y fussent en si mauvais ordre dans l'un & dans l'autre, qu'à peine en pût-on rien voir de suite: mais les Réformés qu'on avoit mis

Voïage d'Anjou.

1636. dans la premiere, depuis deux mois, s'étoient bien résolus de les mieux ranger, & même de travailler au dessein que je m'étois proposé.

Bourgueil. Cette Maison, qui appartenoit alors à M. de Valençai, Evêque de Chartres, depuis Archevêque de Reims, est située, à mon avis, en l'un des plus beaux lieux du monde, entre Tours & Saumur, à une lieue de la riviere de Loire, qu'elle voit au-delà d'un autre petit Fleuve qui forme un grand Canal, le long d'un Parc admirable, entre une Allée en terrasse, & une Prairie qui la sépare d'une Forêt de pareille longueur, qui touche presque les levées de la grande Riviere, sans parler de deux Parterres magnifiques, l'un en compartiment au-dessous d'un autre en broderie, qui est au pié du Château abbatial, entre deux amples Vergers de part & d'autre; de sorte qu'il est bien probable qu'il n'y a guere de solitude sur la terre, si délicieuse que celle-là, pour pleurer ses péchés dans les mortifications de la Vie religieuse.

S. Florent. S. Florent, sur la Riviere de Toé, au bout d'un Fauxbourg de Saumur, n'est pas du tout si avantageusement situé, bien qu'il soit en un fort bel

endroit ; mais l'Abbaïe n'en est pas moins considérable pour ses Revenus & pour ses belles Collations, qui la rendent la plus illustre Abbaïe de tout ce Païs-là ; car Bourgueil appartient à la Touraine, étant du ressort de Chinon, & de la coutume de cette Province-là, bien qu'il soit du Diocèse d'Angers. 1636.

Nous vîmes aussi Doué, en passant, où il y a un Amphithéâtre antique, cavé dans le roc : puis aïant séjourné dix ou douze jours chez notre Ami, nous revînmes ensemble par Richelieu & par Chinon, & nous passâmes le reste de la belle saison, & une partie de l'Hiver, en Touraine, tant chez nous, qu'à visiter nos Voisins & les Seigneurs que j'ai tantôt nommés, où M. de Revol étoit chéri & parfaitement estimé. Doué.

Enfin, aïant dessein d'aller, lui en Dauphiné, d'où il étoit, & moi à Paris, où j'avois mon logis & mes principales habitudes, j'allai, en passant à Blois, rendre mes très humbles respects à son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans, qui alors faisoit travailler à son Bâtiment, aïant détruit celui de Louis douzieme, qui avoit été le plus beau de son tems. Son 1637. Blois.

1637. Altesse, le meilleur Prince du monde, & qui a toujours aimé les belles choses, se divertissoit dans sa Cour, qui n'étoit pas petite, à faire des Ballets, dont, à cause de quelques-uns de nos Amis, & entr'autres de M. le Comte de Montresor, & de M. l'Abbé d'Orbasine Roger de Buade (74), Oncle de M. de Frontenac, je m'arrêtai à voir auprès d'eux, dans la Maison de Ville, celui qui fut dansé par son Altesse même (75), pour l'amour d'une Fille de la Ville, appellée Mademoiselle Roux, de qui la jeunesse & la modestie agréable étoient pour le moins aussi recommandables que sa beauté, quoiqu'elle ne fût pas laide, & qu'elle eût bonne grace.

Un jour après, qui étoit le dix-huitieme jour de Février de l'année 1637, je continuai mon voïage. Je passai le Carême à Paris, où j'écrivis, sur divers Mémoires & sur plusieurs Livres imprimés, les Généalogies des Maisons souveraines de l'Europe.

L'Abbé de Crosilles. Je vis aussi dans l'Hôtel de Soissons, l'Abbé de Crosilles (76), qui ne prévoïoit pas encore la disgrace qui lui

(74) Voïez les additions.

(75) Le 17 Février.

(76) Il en est déja parlé, & il en sera encore fait mention.

arriva depuis, & qui, ſans mentir, étoit digne d'une meilleure fortune que celle qu'il couroit chez un Prince qui ne le connoiſſoit pas, ou qui le connoiſſoit pèu : car s'il l'eût bien connu, il l'auroit épargné, ou n'auroit point étouffé, comme il fit, les lumieres d'un fort bel eſprit, en le décréditant par l'une des plus véhémentes accuſations, pour un Eccléſiaſtique, qui ſe puiſſe imaginer ; ſur quoi on écrivit que je lui avois maintenu, contre ſes ſentimens, qu'un Prêtre pouvoit bien quelquefois ſe diſpenſer de dire ſon Breviaire, mais non pas ſe marier, quoiqu'il y en eût des exemples ; parceque l'Egliſe défend aujourd'hui expreſſément ce qui peut-être auroit été autrefois ſouffert, comme quelques-uns l'ont prétendu juſtifier par les Canons de quelques Conciles, & par des preuves tirées de l'Hiſtoire. Je n'ai point de mémoire de cette conteſtation ; mais je me ſouviens bien que, pour n'avoir pas toujours été de ſon avis, je faiſois néanmoins grand état de ſon eſprit, & de beaucoup de choſes agréables qu'il mêloit dans ſon entretien. 1637.

Après la Pentecôte, je m'en retournai en Touraine, où je trouvai un

1637. D. Matthieu Brunet.

honnête homme, institué Prieur claustral dans mon Abbaïe de Baugerais, de l'autorité de M. le Cardinal de Richelieu, Abbé de Cîteaux, comme Général de cet Ordre. Il s'appelloit Dom Matthieu Brunet (77), Religieux de Pontigni, aïant eu divers Emplois dans son Ordre, & il étoit tel que je le pouvois souhaiter, en la place de Dom Nicolas Brissonnet, mort quelque tems auparavant, faisant sa visite avec le Vicaire de la Province.

Comme il avoit l'esprit bon, & les sentimens vertueux, il ne me fut pas mal aisé d'y mettre mon affection. Je vis d'ailleurs qu'il m'étoit propre pour m'aider dans mes Ecritures & dans les recherches que je faisois des Antiquités & des Titres des Familles & des Eglises; de sorte que, pour l'assurer davantage auprès de moi, je lui procurai le Titre d'un Office claustral dans mon Abbaïe de Villeloin, de l'Ordre de S. Benoît; & un an après il changea d'Ordre, de Monastere & d'habit, par une dispense qu'il en eut du Pape.

Aïant dessein d'aller visiter à Nevers

(77) Voïez l'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement*.

Madame la Princesse Marie, & lui d'aller en Bourgogne, d'où il étoit, pour visiter ses Parens, je le menai avec moi. Nous passâmes par une Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, appellée la Prée, où le Prieur nous reçut civilement; de-là nous passâmes à Mehun-sur-Yévre, qui est un Château situé sur un rocher au milieu d'une Prairie, où mourut le Roi Charles VII. Il est maintenant ruiné, & il n'y a plus d'escalier pour monter à la Chambre du Roi, dont aussi les planchers sont fondus, comme il est assez ordinaire dans les Châteaux du Domaine du Roi. 1637. Mehun sur Yévre.

De Mehun nous fûmes à Bourges, Ville considérable, & le premier siége de la Gaule Aquitanique, où je fus saluer M. l'Archevêque Roland Hebert, que j'avois connu dès le tems qu'il étoit Curé de S. Côme, à Paris, & grand Pénitencier de Notre-Dame (78). Ce Prélat me fit bon accueil, & me voulut donner à dîner, après qu'il eut pris la peine de nous montrer lui-même son Palais archiépiscopal, qui avoit été fort embelli par un de ses Prédécesseurs, appellé Jac- M. l'Archev. de Bourges.

(78) Il étoit Archev. de Bourges, depuis 1621, & mourut le 21 Juin 1638.

ques le Roi (79), qui avoit été aussi
1637. Abbé de Villeloin, où il avoit élu sa
L'Eglise. sépulture (80). L'Eglise cathédrale, qui est tout auprès, est l'une des plus illustres & des plus grandes du Roïaume, soit que l'on considere son exaltation & sa structure, ou que l'on ait égard à sa dignité.

La Sainte Chapelle. Nous vîmes aussi la Sainte Chapelle, bâtie par Jean, Duc de Berri (81), auprès de son Palais, qui est maintenant celui du Présidial, accompagné
La grosse Tour. d'une fort grande Sale. La grosse Tour, qu'on a depuis ruinée, n'en étoit pas loin, & faisoit au moins quelque sorte d'ornement à la Ville, si elle étoit capable de lui donner quelque fraïeur. Cependant il semble qu'il eût été bon de la conserver, comme un Monument illustre de l'antiquité, & comme la Maison du Roi, d'où sa puissance se faisoit respecter aux esprits factieux, qui ont de la peine à se ranger à leur devoir.

Je fus en l'Abbaïe de S. Sulpice,
S. Sulpice. de l'Ordre de S. Benoît, au bas de la Ville, qui est une Maison considérable; & vers le haut de la Ville, on

(80) Jacques le Roi fut inhumé dans l'Eglise de S. Landry, à Paris.

(81) L'an 1405. Voïez le Voiage littér. de D. Martenne, Tome I, p. 29.

(79) Jacques le Roi, Seigneur de Chavigny, mort à Paris en 1572.

1637.

montre, comme une chose singuliere, la maison de Jacques Cœur, Intendant des Finances du tems du Roi Louis XI; & de fait, elle est assez bien bâtie, & la plus belle qui se voie peut-être en France de ce tems-là; mais elle est fort au-dessous de celles que font à présent les plus petits Commis des Officiers qui administrent les Finances. Les vitres en sont de crystal, comme le sont aussi celles de la Sainte Chapelle, ornées de peintures gothiques, qui sont d'un coloris merveilleux. J'eus aussi la curiosité de voir, assez près de-là, les Ecoles de Droit, où avoient enseigné avec tant de réputation Cujas, & tant d'autres illustres Professeurs. Je vis le College des Jésuites, qui est l'un des plus anciens qu'ils aient dans le Roïaume.

La maison de Jacques Cœur.

De Bourges nous vînmes coucher en une Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, appellée Font-Morigni, appartenant à l'un des Enfans de M. Villedonné, mais qui lui étoit alors contestée par un riche Habitant de Nevers, appellé Bousitat. Ce Monastere, de la filiation de Clairvaux, comme la plûpart de ceux de S. Bernard, est situé dans la solitude des Bois, autour duquel, je vis plusieurs Forges à fer.

Font Morigni, Abbaïe.

1637. Le lendemain, nous fûmes passer la riviere de Loire en bateau, à une lieue de-là, un peu au-dessous du Bec d'Allier, & nous arrivâmes de fort bonne heure à Nevers, où j'eus l'honneur aussi-tôt d'aller saluer Madame la Princesse Marie, qui étoit logée dans le petit Château, beaucoup plus commode que le grand, pour tous les appartemens qui entrent les uns dans les autres, par de petites galeries de plein-pié, & d'un seul étage; mais dont la vue est extrêmement bornée.

Le petit Château de Nevers.

Madame me fit donner un logement dans le grand Château, où je demeurai plus de deux mois. Pendant mon séjour, ce ne furent que festins, que firent les principaux Habitans & Officiers de la Ville, qui pour faire honneur à leur Princesse, en faisoient à tous ceux qui étoient dans ses intérêts, ou qu'ils savoient bien avoir quelque part à son estime. La principale Noblesse de toute la Province lui vint rendre ses respects, & quelques-uns, des plus considérables, s'y arrêterent plus que les autres: mais tous étoient reçus d'un air si obligeant, qu'il n'y en eut pas un seul qui ne s'en retournât très satisfait; de

La Noblesse du Nivernois.

forte que cette petite Cour, qui avoit ses beautés & ses agrémens, ne laissoit point de tems pour s'y ennuïer. Il fallut néanmoins, outre le cabinet & la promenade, chercher quelque sorte de divertissement. 1637.

Jeu des Tarots.

Madame la Princesse Marie voulut jouer aux Tarots, qui est une sorte de cartes, dont l'usage étoit autrefois plus fréquent qu'il n'est à présent; & m'aïant fait l'honneur de me mettre de sa partie, comme les loix de ce jeu ne lui sembloient pas assez belles, ni assez diversifiées, elle trouva bon d'y en faire de nouvelles, & de me charger de les écrire & de les faire imprimer, afin de s'en servir plus commodément, & que personne n'en pût abuser. Il est vrai qu'elles rendirent ce jeu beaucoup plus beau; & ceux, qui les apprirent & qui s'y accoutumerent, s'y plurent tellement, qu'ils ne pouvoient presqu'aimer d'autre jeu. Je fus de ce nombre-là; & quoique je n'y fusse pas heureux, comme je ne l'ai jamais été à quelque jeu que ce soit, j'avoue que les heures m'y duroient fort peu. Mais depuis que l'exaltation de cette Princesse m'a privé du bonheur de la voir, ni je n'ai plus aimé ce jeu, ni je ne me suis plus soucié de

1637. voir le grand monde, & je me suis contenté de mes Livres, & de recevoir quelques visites de peu de mes Amis.

Nouvelle de la mort de M. le Duc de Mantoue.

Je ne la vis jamais si gaie, parmi cette gravité sérieuse & douce qui ne l'a jamais quittée, qu'elle étoit en ce tems-là, lorsque sur la fin du mois de Septembre de l'année 1637, on me vint dire dès le matin une nouvelle bien surprenante & bien fâcheuse, puisque c'étoit de la mort de son Altesse Sérénissime M. le Duc de Mantoue (82), arrivée dans sa Ville capitale, le vingt-unieme de ce même mois. M. du Puy, & M. de Sainte Marie, l'un des principaux Magistrats du Duché, jugerent à propos que j'en allasse annoncer la nouvelle à Madame, aussi-tôt qu'elle seroit éveillée; mais je m'en excusai, & je fus d'avis, avec eux, de prier le R. Pere Binet (83), Provincial des Jésuites, arrivé depuis deux jours à Nevers, faisant la visite des Maisons de son Ordre, de se charger de cette commission, laquelle il

(82) Charles de Gonzagues Cléves I. du nom, Duc de Nevers & de Rhétel, devenu Duc de Mantoue & de Montferrat, après la mort de *Vincent II* du nom, son Cousin.

(83) C'est peut-être le P. *Dinet*; je crois que le P. Etienne Binet n'étoit plus Provincial en 1637; mais ce n'est qu'une conjecture.

accepta volontiers, & s'en acquita fort bien. 1637.

Le deuil fut grand, & les larmes furent abondantes. Le Roi en écrivit quelques jours après une Lettre de consolation à Madame la Princesse Marie (84), & lui mandoit; « qu'il » ne pouvoit recevoir de nouvelle qui » l'affligeât davantage que celle qu'il » venoit d'apprendre du décès de son » Cousin, M. le Duc de Mantoue, » qu'il savoit lui être affectionné, & » qu'il l'avoit éprouvé en toutes occa» sions qui s'en étoient présentées; de » sorte qu'il ne pouvoit faire de perte » qui lui fût plus sensible. Qu'au reste, » il envoïoit un Gentilhomme exprès » pour lui témoigner, & pour lui of» frir tout ce qui dépendoit de son » pouvoir en ce rencontre ». La Lettre datée de S. Maur, le sixieme jour d'Octobre 1637. Sur quoi cette Princesse fit un compliment digne d'elle, & d'un si grand Roi, remercia la Reine, M. le Duc d'Orléans & toute la Cour, pour leurs civilités sur le même sujet, & s'en alla bien-tôt à Paris, pour le besoin de ses affaires.

Lettre du Roi à Mad. la Princesse Marie.

Cependant je m'en revins en Tou-

(84) Fille du Défunt.

raine, pour n'y faire pas long séjour;
1637. car je me trouvai aussi obligé, pour des raisons particulieres, d'aller à Paris, où j'avois mes habitudes & mon étude. Il est vrai que je pris un peu le plus long; car aïant dessein de voir quelques Amis que j'avois à Tours, & de rendre même quelques visites à M. l'Archevêque, j'y rencontrai Son Altesse roïale M. le Duc d'Orléans, qui trouvoit ses plaisirs en cette Ville-là, pour l'amour d'une Fille, appellée Louise Roger (85), d'une Famille honorable, & dont le bruit a couru qu'il eut depuis un Fils naturel, lequel il n'a pourtant pas encore légitimé; si on peut user de ce terme pour les Enfans qui ne sont pas encore avoués.

Son Altesse roïale à Tours pour l'amour de Louison.

1638. Ce fut à son sujet qu'il dansa un Ballet du Mariage de Pierre de Provence & de la belle Maguelone, où il mit les meilleurs Danseurs de France, avec des Gens de qualité, tels que le Comte de Biron, le Marquis

Ballet de Monsieur, à Tours.

(85) Louise Roger de la Marbeliere, dont Gaston de France eut un Fils qui naquit en 1638; il ne fut pas naturalisé, & a été fort connu en Espagne, sous le nom de Comte de Charni. Il s'y étoit retiré en 1660 ou 1661, après la mort de Gaston. Il a rendu de grands services au Roi d'Espagne, en Espagne même, & *en Italie*. *Mém. d'Artigni*, Tome I. p. 393.

de

1638.

de Maulevrier, & les Sieurs de Chabot (86), depuis Duc de Rohan, Craf, Anglois, Langeron, Souville & quelques autres (87). Et le matin de la journée qu'il le devoit danser, Guillon qui venoit de Paris s'étant présenté, Son Altesse lui demanda, s'il y avoit des nouvelles. Oui, lui dit-il, Monseigneur, de fort bonnes, & de fort assurées. Tout le monde qui étoit dans la chambre, où je me trouvai aussi, dans l'Hôtel de la Bourdasiere, se rendit attentif pour l'écouter : c'est, ajouta le Courier officieux, que la Reine est grosse, & que les Médecins ont assuré qu'il n'y a plus lieu d'en douter. Son Altesse, qui a toujours été parfaitement sage, répondit que cela ne le surprenoit point du tout, & se retira dans son cabinet, d'où il ressortit aussi-tôt après, avec cette même égalité d'esprit, qui ne l'a jamais abandonné.

Nouvelle de la grossesse de la Reine.

Je partis le lendemain, pour revenir à Paris, où je changeai de logis, à cause de la mort de mon Hôte, pour prendre une partie de celui de

(86) Voïez les Additions sur Messieurs Maulevrier, Chabot, Langeron, &c.

(87) Ce Ballet, *divisé en deux Bouffonneries*, avec les airs, a paru en 1638, *in*-8. chez Cardin Besongne, à Paris.

1638. Deymié. Deymié (88), Chirurgien de M. le Duc d'Orléans. J'y passai, non-seulement le Carême & le Printems, mais encore tout l'Eté, d'où j'allois, toutes les semaines, deux ou trois fois, Aubervilliers. au Château d'Aubervilliers, pour y voir Madame la Princesse Marie qui s'y plaisoit, à cause de la bonté de l'air, & de ce qu'elle en pouvoit user aussi librement, que s'il eût été à elle-même, puisqu'il appartenoit à l'Intendant de sa Maison, le célebre Fran- Montholon. çois de Montholon, qui l'a hérité par droit de succession de ses Grand-pere & Bis-aïeul, Gardes des Sceaux de France. Elle y étoit le jour de la naissance du Roi, qui fut le 5 de Septembre de l'année 1638; & j'essaïai de lui en porter le premier la nouvelle; mais un de ses Gens me prévint. Le peuple en fit de grandes réjouissances; & comme il ne demande pas mieux que d'avoir sujet de vuider les poinçons, & de faire des feux de joie, avec beaucoup de bruit, il ne manqua pas aussi, dès le soir de cette heureuse naissance, d'en célébrer la Fête, qu'il continua tout le reste de la semaine.

Ce fut en ce même tems, que m'étant

(88) Peut-être Thomas Deymier, Parisien, mort le 27 Décembre 1683.

offert de travailler à faire un Inventaire général de tous les Titres de la Maison de Nevers, espérant d'ailleurs que j'y trouverois beaucoup de belles choses, pour les curiosités de l'Histoire, je reçus avec joie la commission que m'en donnerent Mesdames les Princesses de Mantoue ; & m'étant rendu à Nevers, sur la fin de Septembre, je fis enregistrer cette Commission dans la Chambre des Comptes, après plusieurs contestations de Messieurs les Officiers, qui ne vouloient pas que d'autres qu'eux prissent connoissance des Titres du Trésor : mais enfin il fallut céder à une Puissance majeure ; & aïant fait venir, pour m'aider dans ce grand labeur, les Gens qu'il me falloit, entre lesquels se trouva le Prieur de mon Abbaïe de Baugerais, dont j'ai tantôt parlé, je commençai le Lundi, quatrieme jour d'Octobre, & je m'appliquai à cet Ouvrage quatre ou cinq mois durant, avec tant d'assiduité, que j'en vins à bout, aïant, sans mentir, dicté les Extraits, & marqué de ma main, plus de dix-neuf mille Titres, rédigés en six gros Volumes, avec les Tables, d'une invention toute nouvelle ; ce que j'aurois de la peine à croire d'un autre, si je

1638. Commission pour faire l'Inventaire des Titres de Nevers.

1638. n'en avois moi-même fait l'expérience, & si je ne voïois encore entre mes mains les marques d'un labeur si prodigieux, pour la seule satisfaction de ma curiosité, quoiqu'il a bien pu servir à des choses plus importantes.

Titres de Nevers.

Il n'y a pas un Titre qui n'ait sa date & sa cotte toute particuliere, selon le Chifre romain, marqué sur le dos, à la réserve que sous le caractere qui signifie mille, c'est-à-dire, sous M. j'ai ajouté jusqu'au nombre de 19, en cette sorte, $\overset{M}{19}$ pour marquer dix-neuf mille, & ainsi des autres; & pour marquer dix-neuf mille huit cens cinquante-cinq, je faisois ainsi, $\overset{M}{19}$ DCCCLV.

Tous les Titres du Trésor de Nevers étoient contenus en 314 laïettes, douze grands coffres, & deux mille sacs. J'y ai remarqué en gros six sortes de Titres, des Contrats de Mariage, des Testamens, des Donations ou Fondations, des Transactions ou Partages, des Arrêts ou Sentences intervenues dans les Procès, & des Aveux, Hommages ou Dénombremens. Les plus difficiles à extraire de tous ces Titres, sont les Transactions & les Procès, tant à cause de leur longueur, que pour les divers incidens ou embar-

Six sortes de Titres.

ras qui s'y rencontrent ; & les plus aisés de tous, sont les Aveux, lesquels ne consistent qu'en trois termes, savoir, les noms & la qualité des Personnes qui parlent, ce qu'ils tiennent, & à cause de quelle Seigneurie, avec la date, & les témoins, s'il y en a. En tout cela, & principalement aux Contrats de Mariage, aux Testamens & aux Donations, je crois n'avoir rien omis de considérable ; de sorte que je puis dire que cet Inventaire est l'un des plus amples & des plus utiles, qui se puissent faire. 1638.

Dès le premier mois j'expédiai de cette sorte les Titres de cinquante-deux laiettes, où il s'en est trouvé jusqu'à 3087 ; dont l'Inventaire compose un Volume de 893 pages. Le second Volume de 950 pages, commencé le quatrieme jour de Novembre 1638, & fini le Samedi, quatrieme jour de Décembre, contient l'Inventaire de 5000 Titres. Le troisieme, de 800 pag. fini le 12 de Janvier 1639, contient l'Inventaire, de 4500 Titres. Le quatrieme, de 800 pages, achevé à la fin de Février, contient l'Inventaire de plus de 4000 Titres. Ainsi je ne fus pas plus de cinq mois à faire les extraits de tous ces Titres, qui étoient dans la Chambre des Comptes de Nevers, réservant le 1639.

1639. reste, qui étoit dans le grand Cabinet du Château, à une autre fois, aussi-bien que les Titres qui étoient à Paris, comme nous dirons tantôt.

Cependant j'en fis copier tout du long plusieurs des principaux, dont j'ai fait quelques Volumes à part; & cinq jours avant Noel, afin de satisfaire pleinement à ma curiosité, je descendis dans les caves où sont les Sépultures de plusieurs Comtes, Ducs & Princes de la Maison de Nevers, pour en remarquer les inscriptions & la disposition. Dans la cave de l'Eglise cathédrale, entre le Chœur & le grand Autel, sont les Corps de Jean de Bourgogne, Duc de Brabant, Comte de Nevers & de Retel, décédé le 5 de Septembre 1491, de Ludovic Gonzagues, Prince de Mantoue, & Duc de Nevers, d'Henriette de Cleves, son Epouse, de Frideric & de François Gonzagues, morts en bas-âge, & de Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers, outre les Corps de deux anciens Evêques de Nevers. Dans une autre cave, au côté du Chœur, sont les Corps de François de Cleves Duc de Nevers, de Marguerite de Bourbon, son Epouse, de François second, Duc de Nevers, & de Jacques de Cleves, son

Sépultures des Princes de la Maison de Nevers.

Frere, de Françoise d'Albret, Veuve du Duc de Brabant, & d'Helene d'Albret, Comtesse de Rhetel. Dans l'Eglise des Recolets, est le Corps d'Ioland, Comtesse de Nevers, & dans une cave séparée, sont les Corps d'Engilbert, & de Charles de Cleves, son Fils, Comtes de Nevers, de Marie d'Albret Femme de Charles, de Marie de Cleves, Princesse de Condé, & de Louis Monsieur de Cleves, Comte d'Auxerre. 1639.

Dieu me fit la grace de me conserver la santé, pendant un labeur si long, & une occupation si assidue, qui ne me priva point aussi, tous les jours de l'Avent, d'ouir des Sermons que fit, dans l'Eglise cathédrale, un bon Pere Carme déchaussé, appellé Germain, qui disoit de fort bonnes choses, & qui les disoit, à mon avis, assez agréablement, quoiqu'il ne prêchât pas fort au gré du peuple, qui se connoît rarement en ces choses-là; & si j'y fusse demeuré le Carême, je l'aurois oui avec autant de soin.

Pere Germain, Prédicateur.

Mais aïant achevé ce que j'avois entrepris, je revins à Paris, où Madame la Princesse Marie me donna un logement dans son Hôtel de Nevers, & me sut gré de mon travail. Je lui dis

1639. pourtant qu'il n'étoit pas encore en sa perfection, qu'il falloit voir les Titres du grand Cabinet, & ceux du Trésor de l'Hôtel de Nevers, où il y en avoit sans doute de considérables, & que les uns & les autres auroient besoin d'une Table générale, qu'il falloit faire à loisir, pour les rendre plus utiles, & pour les trouver facilement. Elle me pria d'en prendre donc la peine, & qu'après cela elle en feroit faire deux copies, l'une pour laisser dans la Chambre des Comptes à Nevers, & l'autre, pour mettre entre les mains de M. de Montholon, Intendant de sa Maison.

L'affection que j'ai toujours eue pour cette Princesse, ne m'a rien fait trouver de difficile, ni d'ennuïeux, où il s'agissoit de son service, & puis j'étois bien aise d'avancer toujours dans ma curiosité, pour y faire de nouvelles conquêtes, quand l'occasion s'en offroit.

Elle me fit encore un honneur à quoi je ne m'attendois pas; ce fut que M. du Solier. son premier Ecuïer, appellé du Solier, qui avoit plusieurs années de service dans les Maisons des Ducs de Mayenne, son Oncle & son Frere, & dans la sienne propre, aïant obtenu un Gouvernement, à sa recommandation, & s'étant retiré, elle me dit

qu'elle en vouloit avoir un autre de ma main ; & qu'elle étoit persuadée que ceux de notre Province étoient honnêtes Gens, en quoi je vis bien qu'elle me vouloit gratifier. Je lui rendis graces d'une opinion si avantageuse, & je pris la liberté de lui dire que je connoissois un Gentilhomme de Languedoc, qui en valoit beaucoup d'autres qu'on lui pourroit nommer, parcequ'il étoit bien fait, & qu'il avoit donné beaucoup de preuves de son courage & de sa discrétion. Elle me demanda son nom & les Emplois qu'il avoit. Je lui répondis qu'il étoit libre, bien qu'il fût à M. le Duc d'Orléans, & qu'il seroit trop glorieux de servir une si grande Princesse. Elle le voulut voir : je le lui amenai le lendemain. Sa façon lui plut, & elle crut facilement tout le bien que je lui en avois dit. Enfin Jean de Vitalis (c'étoit le vrai nom de celui que j'avois appellé Grand-Maison) prit possession de cette Charge, avec le congé de son Altesse roïale, qui l'assura même qu'en servant cette Princesse, il ne le tiendroit pas moins, pour être de sa Maison. 1639. Vitalis.

Cependant Madame la Princesse Marie ne faisoit pas beaucoup de visites considérables, que je n'eusse

1639. l'honneur de l'y accompagner, parce qu'elle me l'ordonnoit ainsi, & surtout quand elle alloit à S. Germain-en-Laye, où étoit la Cour; & M. le Cardinal de Richelieu ne m'y voïoit guere, qu'il ne me fît quelque signe de la tête, pour me gratifier. J'ai su même que quelqu'un, qui aspiroit au plus haut dégré de la faveur, eût des pensées pour moi assez avantageuses; & si ses desseins eussent réussi, je m'en serois, à ce qu'on disoit, peut-être apperçu. Mais je précipite un peu trop, sans y penser, le cours de notre Histoire, & je la devance ici de deux ans, puisque je n'en suis encore qu'à l'année 1639.

Madame la Princesse Marie, Gouvernante du Nivernois.

Notre Princesse obtint du Roi son Brevet pour le Gouvernement du Nivernois, dont elle s'en alla bientôt après prendre possession, & me fit l'honneur de me mener avec elle. Je vis, avec une joie nompareille, toutes les Entrées qui lui furent faites à la Charité, à Nevers, & à S. Pierre le Montier, où elle eut séance au Présidial, après avoir été reçue sous le Dais par toutes les Villes. Le Prieur de S. Pierre, de la Famille des Rapines de Nevers, la harangua fort éloquemment, & la logea dans la belle maison de son Prieuré, dépendant de

S. Pierre le Montier.

l'Abbaïe de S. Martin d'Autun. De-là Son Altesse passa par le Château de Langeron, qui n'en est pas loin, où l'une des Sœurs du Maître du Logis, en l'absence de ses Freres, qui servoient le Roi dans les Armées, lui donna la collation, & s'en revint à Nevers, où elle séjourna peu, & y laissa Madame sa Sœur. J'y demeurai aussi avec mon Religieux & mes Ecrivains, pour achever l'Inventaire que j'avois commencé, & voir les Titres du grand Cabinet du Château. Il s'y en trouva peu de considérables pour les affaires, mais beaucoup de Mémoires qui ne sont point à négliger pour les curiosités de l'Histoire, & entre autres ceux de Ludovic, Prince de Mantoue, qui avoit eu des Emplois dignes de sa haute naissance. 1639.

Je ne donnai guere plus de huit jours à ce Labeur, que je commençai le sixieme jour de Juillet 1639; & dix jours après j'accompagnai Madame la Princesse Anne à Dezize, où le Gouverneur, que j'ai tantôt nommé, lui fit la plus honorable réception qu'il put. De-là je pris congé de cette Altesse; & pour m'en retourner à Villeloin avec mes gens, j'allai passer à Moulins, où j'eus la curiosité de voir la Ville & le

Dezize.

Moulins.

1639. Château, qui regarde sur un grand Jardin du côté de la riviere d'Allier.

Souvigni. De Moulins je vins à Souvigni, qui n'est qu'à deux lieues de-là, où dans l'Eglise du Prieuré, qui est l'un des plus considérables, dépendans de l'Abbaïe de Clugny, sont les sépultures de plusieurs Ducs de Bourbon, comme il y en a aussi dans un Monastere de Cordeliers proche de-là. Puis je vins

Bourbon. à Bourbon l'Archambaud, où j'admirai les Sources d'eaux chaudes & fumantes, qui sont si salutaires à plusieurs qui en boivent, & qui y font des bourbes, où d'autres recouvrent la santé qu'ils ont perdue, pour des réfroidissemens de nerfs, ou des contusions de parties mal consolidées. C'est de ce lieu-là que toute la Province a pris son nom, & on y voit encore une Sainte Chapelle, auprès des ruines du Château, situé sur le haut de la montagne.

Hérisson. De Bourbon, je fus à Hérisson, dans un Païs hérissé de montagnes; & son Château, de l'ancien Domaine des Ducs de Bourbonnois, est planté sur la pointe d'un rocher escarpé de tous côtés, excepté vers son avenue, qui fait encore une montée assez roide; mais d'autres montagnes, qui l'environnent,

1639.

ſont encore plus hautes que ce rocher; de ſorte que de loin le Château qu'il ſoutient, paroît dans une vallée, quoiqu'en effet, il ſoit fort élevé quand on eſt deſcendu dans la Ville, ſur le bord d'une petite riviere, dont le lit eſt pierreux, entre de gros cailloux.

Châteaumeillan.

Je vis le lendemain, en paſſant, Châteaumeillan, où dans une Egliſe collégiale, en l'honneur de Notre-Dame, eſt inhumée très noble & très puiſſante Demoiſelle Iſabeau de la Tour, Femme de feu M. Arnaud Amenion (89) d'Albret, Seigneur d'Orval, qu'elle avoit épouſé en ſecondes noces; car auparavant elle avoit été Femme du Comte Guillaume de Bretagne, aïant laiſſé des Enfans de l'un & de l'autre lit; & toutefois, ce qui eſt bien à remarquer, elle ne porta point d'autre qualité que de Demoiſelle; étant d'ailleurs Mere d'une Ducheſſe de Brabant & Comteſſe de Nevers, comme il ſe juſtifie par ſon Teſtament, que j'ai extrait des Titres de Nevers, du 15 de Février 1486.

Iſabeau de la Tour.

Culant.

Je vis le Château de Culant, dont il y a eu deux Maréchaux de France, & un grand Maître de la Maiſon

(89) C'eſt plutôt *Amanieu*. Iſabeau de la Tour, ſa Femme, étoit Fille de Bertrand de la Tour, Comte de Bologne & d'Auvergne.

1639. du Roi, ſous le regne de Charles VII (90). Il étoit alors poſſédé par M. le Prince de Condé.

La Châtre. De-là, je vins à la Châtre, qui a fait une illuſtre Maiſon, d'où ſont deſcendus les derniers Maréchaux de la Châtre, & celui qui porte encore aujourd'hui ce nom, avec une moindre dignité, Fils de M. de la Châtre, Colonel des Suiſſes, & Petit-fils de M. de Nançai (91); & le lendemain, qui étoit Fête, je me trouvai encore d'aſſez bonne heure pour aſſiſter à la Grand'Meſſe de l'Egliſe collégiale de Neufvi S. Sépulcre, dont je connoiſſois le Prieur, que j'avois vu pluſieurs fois chez M. le Marquis d'Hervaux.

Neufvi S. Sépulchre. Cet honnête Homme me fit beaucoup de civilités; & comme j'eus jetté ma vue dans ſon Egliſe ſur une forme de Chapelle extraordinaire, il me dit que c'étoit le Lieu ſaint, où l'on gardoit la précieuſe Relique du Sang de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, en l'honneur duquel cette Egliſe avoit été dédiée; & que ce même jour, qui étoit la Fête de la Magdelaine, étant l'un des plus ſolemnels qu'ils euſſent en toute l'année, ils avoient le privilege de la faire

(90) V. le Moreri de 1732.

(91) V. le Moreri de 1732.

voir à ceux qui en avoient la curiosité ; & que si j'étois touché d'un pareil desir, lui, & Messieurs ses Confreres, seroient bien aises de me la montrer ; mais que je serois étonné de voir ce Sang liquide & vermeil, se partageant toujours également en trois goutes dans le Reliquaire de verre, où l'on le voïoit, & qu'ensuite il se réunissoit, comme feroient trois goutes d'eau, ou de quelqu'autre liqueur. Je lui dis qu'à la vérité cela étoit merveilleux, mais qu'il étoit bon de le voir, pour en être davantage persuadé. Là-dessus, pour m'obliger, il se revêtit de Surplis & d'Etole, on alluma les Cierges, & les charbons s'exciterent dans les Encensoirs, pour y mettre les parfums sacrés. Le Sacristain ouvrit la Chapelle obscure, puis une espece de Tabernacle, d'où M. le Prieur tira une boëte d'argent, & de cette boëte un Reliquaire de verre, porté par des Anges d'argent doré. 1639.

Après la Cérémonie, il approcha ce Reliquaire de mes yeux en plein jour. Je le considérai attentivement, & j'en remarquai, ce me semble, assez bien toutes les circonstances. Puis l'aïant resserré, il attendoit de moi sans doute plus de marques de mon étonnement

Reliquaire du Sang de Jesus-Christ.

1639. que je ne lui en fis paroître; & me pressant de lui en expliquer mes sentimens, je lui dis devant le Peuple & ses Confreres, pour le contenter, que les choses dont il m'avoit donné tant d'assurances, pouvoient bien être; mais que je n'en n'avois rien vu, & que ce que j'avois remarqué dans le Reliquaire, n'étoit ni vermeil ni liquide, mais qu'il étoit d'un tanné obscur, & dur, & qu'au lieu de trois goutes égales, dont il m'avoit parlé, je pensois avoir compté quatre grains mal polis, de grosseurs différentes. Il s'ébahit de mon aveuglement, aussi bien que tout le Peuple qui étoit-là, de sorte que pour me confondre, on fut d'avis de retirer le Reliquaire une seconde fois, & de me le faire toucher. La résolution fut assez hardie; mais quoi que c'en soit, le Reliquaire fut confié entre mes mains; je le considérai encore plus soigneusement que la premiere fois, & fis voir à Messieurs les Chanoines, & à toute la Compagnie, ce qu'ils n'avoient peut-être jamais vu jusques-là, & purent croire, à mon avis, qu'ils s'étoient beaucoup plus trompés que moi, qui ne laissai pas de leur débiter force choses sur ce sujet, qui ne leur déplurent pas, selon l'opinion des Docteurs les

plus éclairés, qui estiment que Jesus-Christ reprit tout son Sang en la Résurrection; de sorte qu'il n'en est resté tout au plus que des marques sur la terre; ou bien, que s'il y avoit véritablement du Sang de Notre-Seigneur ici bas, outre celui de l'Eucharistie, c'étoit du Sang miraculeux, sorti de quelqu'Image outragée par la violence des Impies, comme on en a raconté plusieurs Histoires; surquoi je leur citai un passage du Cardinal Bellarmin, écrivant sur cette matiere. 1639.

La chose se passa donc ainsi fort doucement; & après leur avoir témoigné les obligations que j'avois à leur courtoisie, je vins coucher à S. Gautier, auprès d'Argenton, & passai le lendemain à Maisieres en Brenne, dont mon Beau-frere du Claveau étoit Gouverneur, où se tenoit une Foire, à cause de la Fête du jour précédent, qui est aussi la Solemnelle de ce lieu-là, dont l'Eglise collégiale est dédiée sous le titre de la Magdelaine. Elle fut fondée par Alix de Brabant, Dame de Maisieres, Fille de Geofroy de Brabant, Seigneur d'Arscot, & de Jeanne de Vierzon, & Niece de Marie de Brabant, Reine de France en l'année 1339. Et cette Dame, veuve de Jean

Maisieres en Brenne.

réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avoit composée, ausquelles on n'avoit pas apporté tant d'appareil. 1640.

M. de Valençai, lors Evêque de Chartres, & qui fut bientôt après Archevêque de Reims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, & descendit de dessus le Théatre pour présenter la collation à la Reine, aïant à sa suite plusieurs Officiers, qui portoient vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux & de confitures: ensuite dequoi les toiles du Théatre s'ouvrirent, pour faire paroître une grande Salle, où se tint le Bal, quand la Reine y eut pris place sur le haut dais. Son Eminence, un pas derriere elle, avoit un manteau long de tafetas couleur de feu, sur une cimarre de petite étoffe noire, aïant le colet & le rebord d'en-bas fourré d'hermine; & le Roi se retira aussi-tôt que la Comédie fut finie.

Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres; mais quelque tems après, lorsqu'au même lieu, on dansa le Ballet de la prospérité des Armes de la France (94), où les mêmes machines

Le Ballet de la prospérité des Armes de la France.

(94) Selon la gazette de 1641, ce Ballet, à 36

1640. de la Comédie furent emploïées, avec de nouvelles inventions, pour faire paroître, tantôt les Campagnes d'Arras & la Plaine de Casal, & tantôt les Alpes couvertes de néges, puis la Mer agitée, le goufre des Enfers, & enfin le Ciel ouvert, d'où Jupiter aïant paru dans son Trône, descendit sur la terre. Comme, dis-je, ce Prélat qui étoit capable de tout ce qu'il vouloit, se donnoit la peine, avec M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la Salle, m'eut dit que cette journée-là, il ne présenteroit pas la collation, je lui répondis, qu'il feroit toujours bien toutes choses, & me fit civilité; de sorte que je vis encore ce Ballet commodément, où il y avoit des places pour les Evêques, pour les Abbés, & même pour les Confesseurs, & pour les Aumôniers de M. le Cardinal. Les nôtres se trouverent à deux loges de celles qui furent occupées par Jean de Werth & Ekenfort, que l'on avoit fait venir exprès du Bois de Vincennes, où ils étoient prisonniers.

Jugement de ce Ballet. Ce Ballet, avec toutes ses machines

Entrées, divisé en 5 Actes, fut représenté devant leurs Majestés, au Palais Cardinal, le 7 Février 1641, & le 14, au même endroit, pour le faire voir au Duc Charles de Loraine.

1640.

& toute sa magnificence, ne fut pourtant pas une chose si ravissante qu'on se le pourroit imaginer, parceque l'invention n'en fut pas exactement suivie, & que les habits & les actions de plusieurs Danseurs ne se trouverent pas assez convenables au sujet, outre que les chars de triomphe qui s'y présenterent, n'étoient traînés de rien, contre la vraisemblance, bien que cela se pût faire fort aisément. Les récits de l'Harmonie, de l'Italie, d'Apollon & des Muses, furent assez agréables; mais ce qu'il y eut de plus exquis, furent les sauts périlleux d'un certain Italien, appellé Cardelin, qui représentoit la Victoire en dansant sur une corde cachée d'un nuage, & parut s'envoler au Ciel.

Ballet du Triomphe de la beauté.

Il y eut environ ce même tems un autre Ballet du Triomphe de la Beauté (95), dansé par Mademoiselle d'Orléans, que l'on me fit voir à l'Arcenal, où Madame de la Meilleraye avoit fait une Assemblée de ce qu'il y avoit de plus beau & de plus galant à la Cour. Mademoiselle y représentoit la Perfection, Mademoiselle de Bourbon, l'Admiration, & Mademoiselle de Vendôme, la Victoire, chacune de ces trois

(95) Il a été imprimé en 1640, *in*-4. à Paris, chez Brunet.

1640. accompagnées de leurs Trouppes, composées des plus belles Personnes de la Cour ; outre les Entrées, qui furent faites par des Seigneurs, & quelques-uns des meilleurs Danseurs. Le sujet en avoit été inventé par M. Hedelin (96), l'un des plus beaux esprits de notre tems.

Dégoût des plaisirs de la Cour.

Je ne me suis pas soucié depuis de toutes ces choses-là ; & quand l'occasion s'en seroit offerte mille fois, je n'en serois pas sorti de mon Cabinet. Enfin je m'en suis lassé, sans m'en être auparavant empressé, & je m'imagine que la vie même seroit ennuïeuse, si on ne la pouvoit assaisonner par d'autres charmes, qui sont ceux de l'esprit & de la vertu.

Après la saison de toutes ces réjouissances, je repris avec joie mon labeur des Titres de la Maison de Nevers, dont je fis encore un cinquieme Volume, environ le tems que mourut, d'un accident funeste, l'un de mes bons Amis, André du Chesne, Historiographe du Roi, retournant d'une maison qu'il avoit aux champs, à trois lieues de Paris (97). Il y avoit porté les

Mort de M. du Chesne.

(96) Depuis connu sous le nom d'Abbé d'Aubignac.

(97) Voïez son Eloge dans les Mém. du P. Niceron, Tom. VII. & X.

les quatre premiers Volumes de mon Extrait des Titres de Nevers, dont il se contenta de recueillir ce qu'il en put écrire dans huit mains de papier, pour ses curiosités de l'Histoire. C'étoit en son genre l'un des premiers hommes du monde; & la Province, à qui je dois ma naissance, se peut glorifier de la sienne, pour la grande réputation qu'il s'étoit acquise. Sa mort arriva le dernier jour de Mai de l'année 1640. Puis je m'en allai en Touraine pour des affaires de Famille, qui se terminerent assez doucement. Je vis en ce tems-là M. d'Epernon (98) à Loches, où il étoit en quelque façon relegué, & j'en reçus toute sorte de civilités. 1640.

M. le Duc d'Espernon.

Ce Seigneur aïant trouvé bon de m'arrêter un jour ou deux auprès de lui, & de me faire part de l'honneur de son entretien, me remplit l'esprit de mille bonnes choses, sans avoir besoin d'en chercher ailleurs que dans l'Histoire de sa propre vie, qui avoit souffert tant d'agitations diverses depuis les premieres années de sa faveur. Il avoit auprès de lui M. de Canda-

(98) Jean Louis de Nogaret & de la Valette, Duc d'Espernon, Pair & Colonel général de France, &c. dont la vie a été écrite par le Sieur Girard.

1640. les son Petit-fils, avec Mademoiselle sa Sœur, & Madame leur Belle-mere; & me parloit avec des tendresses nompareilles de M. le Duc de la Valette, qui étoit alors dans la disgrace de la Cour, & le seul qui lui restoit de ses trois Fils, dont il avoit conçu, avec tant de raison, de si hautes espérances, après les avoir tous vus élevés aux premieres Charges de l'Eglise & de l'Etat. Bien qu'il approchât la quatre-vingt-dixieme année de son âge, si est-ce qu'il avoit encore une santé assez vigoureuse; mais l'ennui qu'il conçut du traitement qu'on lui faisoit en cet âge-là., ne lui permit pas de résister à la maladie qui l'accueillit bientôt après, & mourut plein de gloire & d'honneur, au même lieu où je le vis la derniere fois dans son lit, en prenant congé de lui (99).

Or, sur un avis fâcheux qui me fut donné à Tours, de quelqu'un qui se vouloit prévaloir contre moi d'une alliance qu'il avoit avec un homme de la faveur, à qui rien n'étoit refusé, je retournai à Paris au commencement

1641. de l'année 1641; & je le contraignis, avec tout son crédit, de reconnoître

(99) Il mourut le 13 Janvier 1642. Voïez les Additions.

par un Acte public, qu'il avoit conçu un mauvais dessein, & qu'il s'étoit mépris. 1641.

Madame la Vicomtesse de Fruges, de la Maison d'Epaisses ou d'Espeisses, & Mademoiselle sa Fille, qui venoient alors fort souvent à l'Hôtel de Nevers, me procurerent la connoissance de M. de la Milletiere (1), leur Cousin, & qui se trouve aussi mon Allié, dont la réputation étoit si publique. Je compterai ce bien-là au rang de mes meilleures fortunes; & sa douceur non commune, dont il accompagne un savoir très exquis, m'a rendu son amitié fort chere. Il joint admirablement le zele avec la prudence, pour les choses qui concernent la Religion & la piété; & nous avons de lui plusieurs Livres en ce genre-là, dont tous les Gens d'esprit qui les ont lus, font très grand état.

M. de la Milletiere.

Quelque tems après étant allé faire une visite chez un Seigneur de la Cour, j'y rencontrai, avec un pareil bonheur, Monsieur de Sal-

M. de Salmonnet.

(1) Théophile Brachet de la Milletiere. V. son Eloge & le Catalogue de ses Ouvrages, dans les Mém. du P. Niceron, Tome XLI. Le Docteur Antoine Arnauld a écrit contre *le Pacifique véritable*, Ouvrage de cet Auteur, qui en a fait beaucoup d'autres, qui sont très peu lus aujourd'hui.

1641. monet (2), personnage excellent, que nous devons à l'Ecosse. Il me gagna le cœur par une présence agréable & douce, & par les bonnes choses que je lui entendis débiter dans la conversation ; & nous nous sommes vus souvent depuis avec beaucoup d'amitié. Ce rare homme, qui écrit en notre langue, comme un François naturel, joint la politesse à un grand savoir ; mais sa fortune a toujours été traversée, & s'étant attaché à celle de M. le Cardinal de Retz, dès le tems qu'il n'étoit que Coadjuteur de Paris, il en a éprouvé les disgraces tout du long. Cependant il ne fut jamais un homme plus sage, plus respectueux aux Puissances légitimes, & plus désintéressé. Il a composé l'Histoire des derniers troubles d'Angleterre, & nous avons vu de lui une Remontrance au Roi de la grande Bretagne (3), qui peut être mise en comparaison de

(2) Robert de Mentet de Salmonet. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles. Roland Desmarets le loue dans une de ses Lettres latines, qu'il lui a adressée.

(3) Elle est de 1652, à Paris, chez Ant. Vitré, petit *in-fol.* de 72 pp. Le Titre est : *Remontrance très humble, faite au Sérénissime Prince Charles II, Roi de la grande Bretagne, sur la conjoncture présente des affaires de Sa Majesté.* Le nom de l'Auteur n'y est point ; mais cet Ecrit est approuvé de Jean François Paul de Gondy, alors Coadjuteur de l'Archevêché de Paris.

tout ce que nous avons vu de plus élégant.

Les eaux de Forges aïant fait du bien à Madame la Princesse Marie, elle en voulut aller boire sur les lieux, par l'avis de ses Médecins, comme elle avoit fait l'année d'auparavant, & j'eus l'honneur de l'y accompagner. Elle y passa cinq ou six semaines, pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, lorsque ces eaux sont les plus salutaires, & qu'on a davantage de besoin de leur rafraîchissement. La bonne compagnie qui se rencontre d'ordinaire en ce lieu-là, en rend le séjour supportable; & pour y trouver le tems moins ennuïeux, on y jouoit les après-dînées, & sur le soir on alloit à la promenade, où il se trouvoit assez de carosses, pour y faire une espece de petit Cours. — Voïage de Forges.

J'y vis, dans le voisinage, M. le Marquis de Bauve, dans sa belle maison de Riberpré, où ce Seigneur, de l'illustre Famille de Moui, me donna beaucoup de marques de sa courtoisie & de sa civilité. J'eus la curiosité d'y aller voir l'Abbaïe de Beaubec, de l'Ordre de Cîteaux, qui n'en est qu'à une lieue; & Madame la Princesse Marie fit l'honneur à M. de Bellozane, — Bauve. — Bellozane.

1636. de Harcourt IV[e] du nom, qui laissa une nombreuse postérité, est inhumée au milieu du Chœur de cette Eglise, où elle a un tombeau élevé.

Quand je fus de retour à Villeloin, je repris le labeur de mes Tables, que j'achevai en trois mois; & sur la fin de l'année, je m'en allai à Paris, par les ordres qui m'en furent donnés; & comme je logeois dans l'Hôtel de Nevers, je ne me mettois pas en peine d'aller bien loin pour faire ma Cour, & pour voir le grand Monde, si j'en eusse eu la curiosité, parcequ'il nous venoit chercher de tous côtés; & après la conversation qui se trouvoit dans le Cabinet de Madame la Princesse Marie, il n'y avoit plus rien à désirer en ce genre-là. Toutes choses y étoient si honnêtes & si agréables, qu'il eût fallu être tout-à-fait de mauvaise humeur, pour ne s'y plaire pas. La belle raillerie s'y mêloit avec le doux & le sérieux; & la médisance, & toute autre sorte de licence en étoient bannies. Quelquefois le jeu y étoit admis, mais il avoit ses limites; & la lecture des bons Livres y trouvoit son tems, aussi-bien que la piété solide, aux heures qui lui sont principalement dédiées (92).

Le Cabinet de Madame la Princesse Marie.

1640.

(92) Voïez les Additions.

Il arriva cette année-là que plusieurs Dames de haute condition, pour avoir le divertissement des belles Comédies qui se composoient alors, firent un fond pour en avoir la représentation deux ou trois fois la semaine pendant l'Hiver. Notre Altesse en étoit, avec Madame la Comtesse de Soissons, Madame de Rohan; & quelqu'autres Dames; & parcequ'elle savoit bien que j'en faisois état, elle ne s'y voulut pas trouver une seule fois, que je n'y allasse avec elle. La Compagnie en étoit choisie; & comme toutes choses y étoient admirables, aussi faut-il avouer que les Comédiens excelloient dans leur action, entre lesquels on avoit vu paroître le rare Mondori, qui n'a point laissé de Successeur, & qu'on eût pu comparer, sans flatterie, au Roscius des Anciens.

1640.

Comédies des Dames.

Il y eut aussi cette même année force magnificences dans le Palais Cardinal, pour la grande Comédie de Mirame (93), qui fut représentée devant le Roi & la Reine, avec des machines qui faisoient lever le Soleil & la

Magnificences du Palais Cardinal. Comédie de Mirame.

(93) Mirame, Tragi-comédie de Desmarets, à laquelle on assure que le Cardinal de Richelieu a eu part. V. l'Hist. du Th. franç. T. VI, p. 59, & suiv.

1640. Lune, & paroître la Mer dans l'éloignement, chargée de Vaisseaux. On n'y entroit que par billets, & ces billets n'étoient donnés qu'à ceux qui se trouverent marqués sur le Mémoire de son Eminence, chacun selon sa condition; car il y en avoit pour les Dames, pour les Seigneurs, pour les Ambassadeurs, pour les Etrangers, pour les Prélats, pour les Officiers de la Justice & pour les Gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les Ecclésiastiques, & je la vis commodément; mais pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines, & grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de cela, & l'esprit de ceux qui s'y connoissent, n'en n'est guere plus satisfait. Le principal des Comédies, à mon avis, est le récit des bons Acteurs, l'invention du Poète, & les beaux vers. Le reste n'est qu'un embarras inutile, qui donne même de faux-jours, & qui fait paroître les personnages, des Geans, à cause des éloignemens excessifs de la perspective, dont il faut que les especes soient merveilleusement petites dans la proportion, pour tromper la vue. Au reste, si je ne me trompe, cette piece ne

réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avoit composée, ausquelles on n'avoit pas apporté tant d'appareil. 1640.

M. de Valençai, lors Evêque de Chartres, & qui fut bientôt après Archevêque de Reims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, & descendit de dessus le Théatre pour présenter la collation à la Reine, aïant à sa suite plusieurs Officiers, qui portoient vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux & de confitures: ensuite dequoi les toiles du Théatre s'ouvrirent, pour faire paroître une grande Salle, où se tint le Bal, quand la Reine y eut pris place sur le haut dais. Son Eminence, un pas derriere elle, avoit un manteau long de tafetas couleur de feu, sur une cimarre de petite étoffe noire, aïant le colet & le rebord d'en-bas fourré d'hermine; & le Roi se retira aussi-tôt que la Comédie fut finie.

Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres; mais quelque tems après, lorsqu'au même lieu, on dansa le Ballet de la prospérité des Armes de la France (94), où les mêmes machines

Le Ballet de la prospérité des Armes de la France.

(94) Selon la gazette de 1641, ce Ballet, à 36

1641. la Ville de Sebaste, & qu'il n'en resta qu'une petite partie du Chef, qui fut portée en Alexandrie, je me contentai de lui dire que la tradition d'une Eglise aussi vénérable que celle d'Amiens, suffisoit pour autoriser une créance de cette qualité, bien qu'elle ne fût que de quatre cens ans, & que ce ne fût pas un article de foi. Cependant on se munit de force représentations de ce Saint Reliquaire, & le bon Ecclésiastique demeura très satisfait.

Le lendemain, après avoir oui la Messe aux Cordeliers, nous vînmes à Clermont, & de Clermont à Paris, d'où Madame la Princesse alloit souvent à Saint Germain, & à Ruel, où étoient la Cour & le Conseil, & d'où s'éleverent des nuages qui troublerent les Grands du Roïaume, & qui firent ensuite tomber l'orage sur la tête du jeune Favori; de sorte que l'Hiver fut un peu rude : mais dès que l'on eut calmé l'esprit du Roi, & que la belle saison commença de paroître, on prit la résolution du voïage de Languedoc; & voïant que toutes choses étoient suspectes, dans Paris, pour les Personnes de la plus haute condition, Madame la Princesse Marie fit dessein

Troubles dans la Cour.

d'aller passer l'Eté aux Champs, & pria, pour cet effet, Madame la Comtesse de Soissons, de lui prêter son Château de Creil, sur la riviere d'Oise, à douze lieues de Paris. Toutes choses y furent préparées pour l'y bien recevoir; elle y fut incontinent après la Pentecôte, & m'ordonna de l'y accompagner. 1642. Creil.

Ce Château étoit une Maison roïale, du tems de Charles sixieme, & fut accrû par Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, qui épousa Anne de France, Fille du Roi Louis XI, dont les Statues & les Armes se voient encore dans la Chapelle. Il est bâti dans une Isle de la Riviere, grand & commode dans toutes ses parties, avec d'assez belles issues. Les ameublemens en étoient magnifiques, & tout le monde y étoit logé commodément. Verneuil, Montatere, la Versine, & Liancour, sont dans le voisinage, toutes Maisons d'importance, qui portent un grand lustre à toute la Province, & sur-tout la premiere & la derniere, qui peuvent être mises en comparaison de tout ce qu'il y a de plus exquis & de plus poli dans le Roïaume, en ce genre-là, Verneuil, pour l'Edifice, & Lian- Verneuil. Liancour.

1642. cour (6), pour les Fontaines, les Cascades, les Jardinages & les Canaux. La vue de Montatere est admirable, & la situation de la Versine, sur une petite côte, en tombant sur la Riviere, est agréable & commode.

Montatere.

La Versine.

Nous fûmes nous promener en tous ces lieux-là, & encore à Merlou, appartenant à M. le Prince de Condé. Après que les Seigneurs de tous ces beaux Châteaux eurent fait leurs complimens à son Altesse, qui les reçut avec beaucoup de civilité, Madame de Choisi de Caen, qui étoit fort dans sa confidence, & quelques autres Dames de Paris, l'y vinrent visiter; & ce fut pendant ce séjour que nous apprîmes la nouvelle des Prisonniers qui furent arrêtés à Narbonne, & amenés à Lyon, où l'on fit leurs Procès par Commissaires, & furent exécutés. Je les connoissois tous deux, mais plus particulierement M. de Thou, que M. de S. Mars (7), de qui l'ambition & le courage ne se prescrivirent point

Thou & S. Mars, décapités.

(6) Voïez les Additions.

(7) On écrit Cinq-Mars. Voïez sur son Procès, & sur celui de François Auguste de Thou, des Pieces originales, & très curieuses, dans les Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny, T. IV, p. 49-2-8. M. de Cinq-Mars se nommoit Henri Coiffier, dit Ruzé d'Effiat, Marquis de Cinq-Mars.

de bornes, mais qui manqua de conduite, & qui n'eut peut-être pas assez de reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçus du Roi, qui l'avoit tant aimé, ou qui ne put éviter les pieges qui lui furent tendus par des esprits plus adroits, plus heureux & plus puissans que le sien. 1642.

Aïant été deux mois à Creil, Madame la Princesse Marie revint à Paris; elle vit, en passant, Madame de Longueville, qui étoit à la Chevrette, & partit bientôt après pour aller à Nevers, où elle fut depuis le mois d'Août jusqu'à la fin de Novembre; & ce fut alors qu'elle fit accommoder son Château de Saint Eloy, à une lieue de la Ville, pensant y faire un plus long séjour qu'elle ne fit pas, pour les raisons que je dirai ci-après. S. Eloy.

J'eus l'honneur d'y être auprès d'elle jusqu'à la Saint Martin, emploïant le tems, à mes heures de loisir, c'est-à-dire, toute la matinée, à continuer mes recherches pour le Nivernois, & à dresser mes Tables si nécessaires, pour profiter d'un si grand Labeur, outre quelques Généalogies du Païs, que j'eus soin de recueillir.

Cependant l'exécution de Saint Mars & de M. de Thou, aïant été

1642. M. le C. de Richelieu, malade, descend par eau.

faite à Lyon (8), le Roi revint, & M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit malade d'une espece de rhumatisme, descendit, par eau, de Rouane, & se fit porter le reste du chemin dans son lit, à force de bras. Je le vis en cet équipage, quand il aborda à Nevers; & pour ne le pas incommoder, il falloit rompre les murailles des maisons où il devoit loger; & si ce devoit être dans les appartemens d'en-haut, comme il arriva dans la maison de M. l'Evêque de Nevers, il falloit dresser un rampant dès le bas de la cour, pour le faire entrer par les ouvertures des fenêtres, dont l'on avoit rompu les croisées, ce qui paroissoit une chose tout-à-fait extraordinaire, vingt-quatre Estafiers ou Porteurs, étant destinés pour le porter tour-à-tour, comme j'ai déja dit; & parce-qu'il n'étoit pas trop assuré des affections des Peuples, deux Trouppes de Cavalerie bien armées, marchoient à ses côtés, & tenoient le même ordre, quand il descendoit en bateau, de l'un & l'autre côté de la Riviere.

Plusieurs Vaisseaux suivoient celui de son Eminence, dans l'un desquels

(8) Le 22 Septembre 1642.

étoit la Duchesse, sa Niece, avec d'autres Dames; & tout cela ensemble faisoit une espece de petite Flotte. Mais parceque la Riviere étoit un peu basse, on eut soin d'y faire des routes, pour réunir les eaux qui s'écartent trop dans leur lit, qui n'est que trop large, quand il y a de la sécheresse. M. le Duc d'Anghien même prit la peine d'en ordonner le travail, & sur-tout dans le Canal de Briare, qui étoit presque tari en ce tems-là; mais il y falut remédier par le moïen des Etangs qui furent lâchés dedans.

1642.

Les eaux basses.

Ce fut donc de la sorte que M. le Cardinal Duc de Richelieu revint à Paris (9); mais au lieu d'y trouver la guérison, son mal croissant de jour en jour, avec le fardeau des affaires, & l'inquiétude que lui pouvoient causer ses défiances, aïant dessein de faire donner un Arrêt de grande conséquence, contre son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans, qui se trouvoit enveloppé dans quelques soupçons, il décéda le quatrieme jour de Décembre de l'année 1642. Quelques jours après son Corps fut porté sans pompe dans la sépulture, qu'il s'é-

Mort de M. le Card. de Richelieu.

(9) Voïez les Additions.

1642. toit fait préparer lui-même en l'Eglise de Sorbonne, dont il voulut être le Restaurateur, comme il en avoit été le Proviseur. Il me semble que j'aurois bien des choses à écrire à ce sujet, si c'étoit ici le lieu de le faire; mais il me suffira de dire qu'aussi-tôt que cette nouvelle fut répandue, chacun se disposa de retourner à Paris; & qu'aïant appris à Villeloin, où je m'étois retiré depuis quinze jours, que Madame la Princesse Marie étoit partie de Nevers, pour le même dessein, je m'y disposai aussi, & j'y vins avec Monsieur le Vicomte de Brigueil.

Il y eut quelques changemens à la Cour; mais non pas dans la maniere du gouvernement, excepté que le Roi rendit la liberté à quelques Prisonniers d'Etat, tels que les Maréchaux de Vitri & de Bassompierre, & le Comte de Cramail (10), si digne des premiers Emplois du Roïaume; & les Abbés de Foi & de Saint Cyran, le premier attaché aux intérêts de la Maison de Guise, & le dernier, un exemplaire de douceur, de patience & de piété, dont les Sol-

Prisonniers délivrés.

(10) Voïez les Additions.

dats mêmes qui le gardoient dans sa détention (11), & les autres Prisonniers, entre lesquels étoient Jean de Weerth & Ekenfort, ont rendu des témoignages considérables de sa vertu. 1642.

Mais tout cela dura peu. Ces Personnes illustres ne survêquirent pas long-tems à leur captivité; & le Roi même tomba malade de la maladie dont il ne releva pas depuis. Les Médecins y emploïerent toute leur industrie; & les Prieres se firent dans toutes les Eglises, pour obtenir de Dieu une santé si précieuse; mais nous ne fumes pas exaucés; & le Roi se voïant proche de sa fin, ordonna que Monseigneur le Dauphin fût baptisé dans la Chapelle de Saint Germain-en-Laye, le vingt-unieme jour d'Avril, & qu'on lui donnât le nom de Louis. 1643

Maladie du Roi.

Je vis cette Cérémonie, qui fut célébrée sans pompe par M. le premier Aumônier, Dominique Seguier, Evêque de Meaux, M. le Cardinal Mazarin aïant été choisi pour être le Parrain, & Madame la Princesse de Condé fut la Marraine, quoique le dessein étoit de prier le Pape de tenir le roïal

Baptême du Roi Louis XIV.

(11) Au Château de Vincennes.

1643. Enfant ſur les Fonts ; mais la maladie qui preſſoit, ne donna pas loiſir de différer plus long-tems. Le Roi pourtant vécut encore trois ſemaines après; car il mourut le quatorzieme jour de Mai, qui étoit un Jeudi, & le jour de l'Aſcenſion en cette année-là.

La mort du Roi Louis XIII.

Ceux qui le virent paſſer de cette vie à une meilleure, ont dit des merveilles de ſa fin ; & chacun a admiré les témoignages qu'il a donnés des reſſentimens qu'il avoit pour la piété. Il défendit expreſſément qu'on ne fît point de pompe à ſes Funérailles, & fit paroître du regret de n'avoir pu ſoulager ſes Peuples, après avoir été contraint tant de fois de les charger d'impots, pour la néceſſité des guerres.

Avant que de mourir, il établit un Conſeil pour le Gouvernement, & créa huit Ducs & Pairs de France. Meſſieurs les Maréchaux, de Vitry, d'Eſtrées, de Châtillon, & de la Meilleraye, & Meſſieurs les Comtes de Grandmont, de Liancour, de Trêmes, & d'Anville. Il donna auſſi une Abbaïe conſidérable à un Gentilhomme de mes Amis ; c'eſt-à-dire, l'Abbaïe de S. Maixent en Poitou, à M. d'Humieres pour ſon ſecond Fils ;

Humieres.

le Baron de Prully, depuis le Chevalier d'Humieres, qui a donné tant de marques de son courage & de son esprit. 1643.

La Reine déclarée Régente.

Ainsi le Roi aïant regné trente-trois ans justes, laissa pour son Successeur le Roi son Fils, Prince de si grande espérance, âgé de quatre ans & neuf mois. Et le Lundi dix-huitieme de Mai ensuivant, étant en la cinquieme année de son âge, & au cinquieme jour de son regne, il vint tenir son premier Lit de Justice en son Parlement à Paris, accompagné de la Reine sa Mere, de son Altesse roïale M. le Duc d'Orléans, des Princes de son Sang, & autres Princes, Ducs & Grands de son Roïaume, pour faire une seconde Déclaration de la Régence, ou modifier la premiere en certaines clauses dérogeantes à la dignité roïale, & contraires au bien général des affaires; & parceque je vis commodément toute cette cérémonie, par le moïen du Marquis de Gêvres, Capitaine des Gardes, je la rapporterai le plus succinctement qu'il me sera possible.

Je dirai donc que le Roi vêtu de violet, pour son grand deuil, selon la coutume des Rois de France, fut

1643. porté par le Duc de Chevreuse, comme grand Chambellan, précédé par le Roi d'armes, & par deux Héraux vêtus de leur cottes de velours violet à Fleurs de lis d'or, portant leurs Sceptres & Masses à la main.

La premiere Séance du Roi Louis XIV, au Parlement.

Il fut mis dans son Siege élevé sur trois marches, sous un ancien dais de velours violet, aux chiffres & devises du Roi Louis XII, le tout bordé & semé de Fleurs de lis d'or, avec des franges & crépines de même; le grand Chambellan au piés de Sa Majesté, & les Comtes de Tresme & de Charost, & les Marquis de Gesvres & de Chandenier, Capitaines des Gardes, assis un peu plus bas, & au côté gauche du grand Chambellan.

Le Rang des Grands du Roïaume dans le Parlement.

Sur le banc des Pairs, & à main droite du Roi, qui est le plus honorable côté, étoit assise la Reine, aïant son grand deuil, & un crêpe noir qui lui descendoit sur le visage, & lui couvroit le front. Auprès de la Reine, M. le Duc d'Orléans, puis les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Vendôme, d'Usez, de Vantadour, de Sulli, de Luines, de Lesdiguieres, de la Rochefoucauld & de la Force, & les Maréchaux de Vitry, de Bas-

Bassompierre, de Chastillon, d'Estrées & de Guische. 1643.

Sur le banc des Présidens & des Conseillers-Clercs, à la main gauche du Roi, étoit assise proche de Sa Majesté, la Dame de Lansac sa Gouvernante, sans tenir rang; & plus loin, sur le même banc, étoit l'Évêque de Bauvais, Comte & Pair de France Ecclésiastique, revêtu de sa Chappe violette doublée d'hermine, le seul de ce côté-là qui fut dans le rang de sa dignité, quoique les autres Prélats qui assisterent à cette Cérémonie, y pouvoient être assis, selon l'ancien usage bien entendu, quand le Roi tient son Lit de Justice.

Dans le bas du Parquet, M. le Chancelier de France, vêtu d'une robe de velours violet, doublée de satin rouge, tenoit le premier rang, assis sur un banc en chaise à bras; le Prévôt de Paris auprès de lui, puis M. Molé, premier Président, & les autres Présidens à Mortier ensuite, habillés de leurs robes rouges fourrées d'hermine, avec leurs Mortiers à la main.

De l'autre côté de M. le Chancelier, & à main droite, étoient M. l'Archevêque de Paris & M. l'Evêque de Sen-

1643. lis, en rochet, avec leur camail noir, à cause du deuil, quoique les Prélats ne le devroient jamais porter que violet, & le rang de ceux-ci eût été mieux sur le banc où étoit l'Evêque de Bauvais, M. de Paris au-dessus de ce Prélat, en qualité d'Archevêque, quoique l'autre soit Pair, comme s'il y eût eu des Cardinaux, ils eussent, sans doute, été au-dessus de lui.

Sur un banc au milieu du Parquet, étoient en deuil la Princesse de Condé, la Duchesse de Longueville & Mademoiselle de Vendôme.

Sur un autre banc, le Vicomte de Brigueil, le Marquis de S. Chamont, & le Sieur de Parabere, Chevaliers de l'Ordre.

Sur un autre banc, les Sécretaires d'Etat, le Surintendant des Finances, & quatre Maîtres des Requêtes, avec leurs robes de satin noir, lesquels avoient accompagné M. le Chancelier.

Les autres Maîtres des Requêtes, avec leurs robes rouges doublées de velours noir, étoient assis confusément parmi les Conseillers au Parlement, & les Présidens aux Enquêtes dans le reste des sieges d'en-bas, les Gens du Roi en leurs places tout au bout du

Parquet, aussi vêtus de leurs robes rouges doublées de velours noir, telles que les portent les Docteurs Jurisconsultes, & les Gradués des Universités dans les Facultés des Loix; car c'est un abus de chercher ailleurs l'origine de ce noble vêtement, & qui pour cette considération-là même, est digne de respect.

Les deux lanternes étoient occupées, celle du côté de la cheminée, par Madame la Princesse Marie, Mademoiselle de Rohan, & autres Dames; & celle du côté des Registres, par M. Grimaldi, Nonce du Pape, par l'Ambassadeur de Portugal, & autres Seigneurs. Je me trouvai au-dessous de ces Messieurs, dans l'étage d'en-bas, répondant à l'allée qui conduit le long des bancs.

Puis le silence aïant été imposé par le Comte de Charost, Capitaine des Gardes, le Roi qui avoit l'épée au côté, se leva d'une contenance assurée, pour dire qu'il avoit amené la Reine sa Mere pour la déclarer Régente, ajoutant le mot, *Parlez*, qui est le seul que j'entendis, & qu'il prononça fort distinctement; la Reine dit quelque chose ensuite, & n'eut pas plutôt achevé de parler, que M. le

La Reine

Chancelier se levant de son siege, fit une profonde révérence au Roi, monta jusqu'aux piés du Trône, où il se mit à genoux, & quand il fut retourné en sa place, il prononça un Discours éloquent à la louange du feu Roi, qui sur le point de recueillir ici-bas les fruits de ses victoires, & de se reposer de ses travaux soufferts pendant tout le cours de son regne, avoit quitté cette vie mortelle, à cause de nos pechés, pour aller jouir au Ciel de la félicité des Saints, nous laissant néanmoins, en la personne du Roi son Fils, un illustre rejetton de sa gloire & de nos espérances. Puis venant à parler de la Reine, dit ensuite beaucoup de belles choses sur un si riche sujet, & conclut à la dérogation de la clause des Adjoints à la Régence, selon la derniere Déclaration du feu Roi, du 21 de l'autre mois; surquoi il ajouta qu'il falloit entendre les raisons & les conclusions des Gens du Roi.

1643. M. le Chancelier.

Lors se leva M. Talon, Avocat général, & aïant mis les genoux en terre, & s'étant relevé, il commença son Discours par l'heureuse entrée de Sa Majesté sur le Trône de ses Peres, & par la perte que la France avoit faite

M. l'Avocat général.

faite en la mort du Roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, lequel, comme David, avoit regné trente-trois ans, & comme Auguste, s'étoit dépouillé de la Pourpre le même jour qu'il en avoit été revêtu. De-là, il passa aux espérances, qu'il étoit facile de concevoir des graces naturelles, & de la beauté de la personne du Roi, lui souhaitant la générosité & la clémence du grand Henri, son Aïeul, & la piété & la justice de son Pere. Ensuite tournant ses paroles à la Reine, après plusieurs éloges, il dit: Que l'autorité de la Régence ne pouvoit, & ne devoit point, être partagée, sans changer entierement l'esprit de la Monarchie, qui ne peut souffrir d'autre gouvernement que celui d'un seul; à cause de quoi, il conclut que M. le Duc d'Orléans seroit Lieutenant général des Armées de France & Chef du Conseil pendant la Régence, & M. le Prince de Condé en son absence, sous le bon plaisir de la Reine, laquelle Dame choisiroit qui bon lui sembleroit pour mettre dans le Conseil, sans être obligée, pour le fait de la Régence, de suivre la pluralité des voix: aïant encore avant cela demandé à Leurs Majestés, le genou en 1643.

1643. terre, le soulagement des Peuples, & la Paix qu'Elles avoient en leurs mains.

Quand M. l'Avocat général eut achevé de parler, la Reine dit que pendant la Minorité du Roi, Monsieur son Fils, elle auroit des soins particuliers pour son éducation, & qu'étant chargée du Gouvernement de ses affaires & de sa Personne, elle n'auroit point d'autres intentions que pour le bien de son Etat, & la gloire de sa Couronne.

La Reine.

M. le Duc d'Orléans, aïant salué Sa Majesté, de la tête & du chapeau, & s'étant recouvert, dit que franchement il s'étoit départi du droit que le feu Roi lui avoit attribué par sa derniere Déclaration, pour le fait de la Régence, pendant la Minorité du Roi son Fils, & que d'abondant il s'en départoit, ne voulant point exercer de puissance, ni tenir aucune autorité en ce Roïaume, pendant la Minorité, que des mains, & sous le bon plaisir de la Reine Régente.

M. le Duc d'Orléans.

M. le Prince de Condé opinant ensuite, dit que la beauté du visage de la Reine, la dignité de sa présence, accompagnée de l'excellence de son esprit, & de toutes les Vertus, qui

M. le Prince de Condé.

la rendoient la plus parfaite Princesse du monde, apportoient tant d'éclat & d'ornement à cette auguste Assemblée, qu'il n'y en avoit aucun qui ne fût ravi d'admiration, & ne conçût de grandes espérances pour la Régence & pour le Gouvernement des affaires sous son autorité, & que puisque M. le Duc d'Orléans, qui avoit, par les avantages de sa naissance, l'honneur d'être premier Prince du Sang, dont lui, Prince de Condé, ne portoit le Titre que par concession & Lettres du Souverain, s'étoit départi de son Adjonction à la Régence de la Reine, il ne vouloit pareillement tenir aucune autorité sous elle, que de son consentement, faisant gloire de suivre & d'imiter en toutes choses ce grand Prince, quoiqu'il n'y eût point d'exemples de cela. Qu'il vouloit donc faire comme lui, & qu'il se rangeoit de son avis. 1643.

Monsieur le Prince de Conti opina du chapeau, étant de même avis que M. son Pere. M. le Prince de Conti.

Monsieur l'Evêque de Beauvais, Comte & Pair de France, dit que la Régence ne devoit point être partagée avec la Reine, étant très digne de l'exercer seule, non tant à cause de sa L'Ev. de Beauvais.

1643. Naiſſance & de l'honneur qu'elle avoit d'être Veuve & Mere de Roi, que pour ſes vertus perſonnelles, & toutes ſes excellentes qualités, qui ne pouvoient être miſes en comparaiſon de perſonne.

Le Duc de Vendôme. Monſieur le Duc de Vendôme ſuivit les mêmes ſentimens, & accompagna ſon diſcours d'autres louanges à Sa Majeſté, qui furent prononcées de bonne grace.

Les autres Ducs, Pairs & Maréchaux de France, opinerent de même du chapeau.

L'Archev. de Paris. L'Archevêque de Paris, & l'Evêque de Senlis, dirent leur avis, comme ceux qui avoient déja parlé, & furent ſuivis du bonnet par les Secrétaires d'Etat, les Maîtres des Requêtes, & les autres Officiers.

M. Barillon. Le Préſident Barillon dit qu'il falloit arracher, des Regiſtres du Parlement, la derniere Déclaration du feu Roi; qui avoit été vérifiée par commandement exprès, vu qu'elle étoit préjudiciable à la dignité de cette Couronne, en la forme qu'elle avoit été préſentée; & que, pour la rendre certaine au bien & au repos de l'Etat, il en falloit raïer les clauſes des adjonctions néceſſaires à la Régence. Puis

demanda à Leurs Majestés que les Gens du Parlement fussent écoutés sur plusieurs remontrances qu'ils avoient à faire touchant le gouvernement des affaires passées. En quoi l'on a remarqué qu'il fit paroître un peu d'émotion, & qu'il ne se ressouvenoit que trop des violences du Cardinal de Richelieu. Ce qui obligea M. le Prince de Condé, de dire que ce n'étoit pas le lieu où il falloit parler de ces choses-là. Cinquante Conseillers du Parlement suivirent néanmoins l'avis de celui-ci. 1643.

Puis le Président Gayan parla avec non moins d'éloquence que de générosité, & dit : Nous avons eu la bouche fermée, pendant quelques années, à présent, Dieu l'a voulu ainsi par sa miséricorde, elle nous est ouverte ; ce qui nous fait espérer que nous ne serons point repris de dire librement nos sentimens, pour le bien de l'Etat & la nécessité des affaires présentes. Il ajouta ensuite que l'esprit de la Monarchie étoit indivisible, & que, par son unité, elle imitoit celle de Dieu ; que le deuil ne se trouvoit point dans le Temple de la Justice, puisque chacun y étoit reconnu selon ses mérites ; que Dieu s'y faisoit reconnoître par M. le Président Gayan.

1643. la puissance & par la sainteté de ses Loix ; que, pour n'ignorer point celles de l'Etat, il falloit connoître parfaitement celles-ci, & qu'il plût à la Reine, par ses soins, d'instituer la jeunesse du Roi son Fils, dans tous les nobles sentimens de piété, de justice & de vertu, qui seroient capables d'attirer sur sa tête les plus précieuses Bénédictions du Ciel, & lui gagneroient les cœurs de tout le monde, & que, par ce moïen il se rendroit digne Petit-fils de ce grand Henri, son Aïeul, de qui la gloire étoit immortelle, & le nom seroit vénérable à tous les siecles. Et comme il eut achevé de parler, le reste des Conseillers opina succinctement ; & M. Molé, premier Président, fit un petit discours sur la fin, à la louange de la Reine, dont l'esprit & la haute vertu faisoient espérer qu'elle travailleroit heureusement au bien de la paix, entre le Roi son Fils, & le Roi son Frere ; que la justice & l'abondance fleuriroient sous son Gouvernement ; & que les Peuples seroient heureux sous le regne d'un Prince si bien né que le Roi son Fils, étant sous la conduite d'une Mere si prudente & si pleine de bonnes intentions. C'est pourquoi il ne

M. le Prem. Président.

faisoit point de doute de conclure à la dérogation de la clause des Adjoints à la Régence, & qu'au reste l'intention du Roi fut suivie de tout point. J'eus pourtant de la peine à entendre distinctement toutes les paroles que dit ce grand Homme, parceque la vue de sa Personne me fut couverte par celle de M. de Thoré, qui s'évanouit auprès de moi. 1643.

Après toutes ces choses, M. le Chancelier s'étant levé, s'approcha, pour la seconde fois, de la Personne du Roi & de la Reine, qui lui dirent quelque chose; & s'étant remis dans son Siege, il prononça fort distinctement l'Arrêt, pour la Régence de la Reine, suivant les Conclusions des Gens du Roi, & les unanimes opinions de toute l'Assemblée; sans rien dire toutefois au sujet de la demande du Parlement, portée par la bouche du Président Barillon, touchant les Remontrances à faire sur les choses passées. M. le Chancelier.

Ici le Roi se leva, & le commandement fut donné de sortir; & en se levant, M. de Vendôme fit plainte à M. le Chancelier, de ce que dans l'Arrêt qu'il avoit prononcé, il n'avoit point mis de différence entre lui & les autres Ducs & Pairs de France,

1643. qui ne ſont ni Princes, ni Parens du Roi, comme il avoit l'honneur d'être tous les deux.

Voilà ce que j'ai pu recueillir des choſes que je vis au Palais, quand le Roi y vint tenir ſon premier Lit de Juſtice. Je ne ſais ſi j'en aurai beaucoup oublié; mais n'étant redevable qu'à ma mémoire aſſez mauvaiſe, de ce qu'elle m'en a pu fournir, j'ai pourtant bien voulu le mettre par écrit, pour le conſigner à la poſtérité, parcequ'au moins il n'y a rien que de vrai, & ma propre conſcience m'aſſure que je n'ai rien impoſé.

Journée de Rocroy.

Dès le lendemain de cette grande action, les Armes du Roi devinrent victorieuſes, ſous la charge de M. le Duc d'Enghien, en la Journée de Rocroy. La gloire que ce jeune Prince acquit dans cette belle occaſion, étoit capable de n'élever que trop ſon courage, ſi la fatigue des Armes, & les autres grands Emplois, où il ſe vit deſtiné, ne lui euſſent donné des bornes; car d'ordinaire la jeuneſſe & la grande qualité compâtiſſent mal aiſément avec une ſi grande valeur, & ſe contiennent peu avec l'éclat d'une ſi haute proſpérité.

Un mois après, la Princeſſe Marie,

aïant encore besoin d'aller aux Eaux de Forges, je l'y accompagnai pour la seconde fois, & en pris moi-même, dont je me trouvai fort bien. Pendant le séjour que nous fîmes en ce lieu-là, on nous y montra quelques feuilles du Livre de la fréquente Communion de M. Arnaud, lesquelles nous semblerent bien écrites. Mais, comme il traite amplement cette matiere, de sorte que cela fait un volume d'une assez juste grosseur, dont le sujet n'est pas le plus agréable du monde, je crois que si ses Adversaires ne s'en fussent pas émus si fort qu'ils ont fait, cet Ouvrage auroit eu beaucoup moins de débit qu'il n'a eu; parcequ'outre son propre mérite, il faut avouer que la contradiction a bien aidé à le faire connoître, & à le faire estimer.

1643. Second voïage de Forges.

Livre de la fréquente Communion

De-là, sont nées en partie les grandes animosités pour la Doctrine, qui n'ont pas encore cessé: mais, si nous avions un peu plus de charité, nous serions moins coleres; & au lieu de parler de lassets & de tirer l'épée, chacun se donneroit la main d'association, & nous serions tous Freres, parfaitement unis dans la Famille du Pere céleste, qui, par sa seule miséri-

1643. corde, nous a élevés à la dignité de ses Enfans, & d'être héritiers de son Roïaume.

Pere Capucin. Je me souviens qu'alors, aïant dit quelques choses approchant de cela, un bon Pere Capucin, qui étoit à Forges, me répliqua que le zele de la Maison de Dieu ne permettoit pas toujours d'user d'une si grande douceur, & qu'il ne falloit rien partager avec les Adversaires du Pape, en matiere de Religion. Je lui répartis que nous ne disions rien de Sa Sainteté, & qu'il n'étoit pas question de cela; mais que la charité étoit bénigne, & qu'elle enduroit toutes choses patiemment; qu'au reste, c'étoit une chose étrange, que nous voulions toujours juger, sans être informés de l'état de la question, & qu'il falloit interpréter avec charité le sens des paroles qui

Hersant. n'ont pas assez de clarté. Monsieur Hersant (9), de qui le savoir étoit assez connu, & qui avoit prêché, avec tant de réputation, dans les plus illustres Chaires de France, fut de mon avis, & ne blâma pas entierement celui du Pere, qui se pouvoit, sans

(9) Charles *Hersant*, de l'Oratoire, depuis Chancelier de l'Eglise de Metz. Voïez le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735.

doute, maintenir dans la pensée qu'il avoit. 1643.

Et venant à parler des Images que nous avons dans nos Eglises, parcequ'un Seigneur de la Religion prétendue réformée s'étoit joint à notre entretien, lequel n'étoit pas connu du Pere, ni de M. Hersant, je ne feignis point de dire, de peur de le scandaliser, que les Images dans les Eglises, & dans les lieux d'Oraison, étoient d'une plus haute antiquité qu'on ne se l'imaginoit pas; ce que je justifiai par les Peintures & Figures pieuses, qui se sont trouvées dans les Cryptes sous terre, où les premiers Chrétiens faisoient leurs Synaxes pendant les persécutions; mais que néanmoins il ne les falloit pas adorer, ni servir, ni beaucoup moins y mettre sa confiance. Et comme le Gentilhomme eut demandé pourquoi tous les Catholiques en faisoient donc un si grand état, je lui dis que c'étoit en partie pour nous servir, afin d'édifier nos sens par la représentation des choses saintes, & en partie pour orner les Temples & les lieux destinés à la priere, pour en être consolés, d'où vient qu'on les cache en Carême, parceque c'est le tems principalement

Des Images dans l'Eglise.

[illegible], où tous
[illegible], aussi-
[illegible] des sens.
[illegible] pas au
[illegible] à M. Hersant,
[illegible] de plus;
[illegible] & l'autre
[illegible] miracu-
[illegible] les res-
[illegible] le S. Pere,
[illegible], rendent
[illegible], ou qui
[illegible] ou qui ont
[illegible] main des
[illegible], qui sont
[illegible] parti-
[illegible] de cela,
[illegible] & [illegible] ré-
[illegible] que
[illegible] miracles
[illegible] par les
[illegible]
[illegible], quand
[illegible] er-
[illegible] dit
[illegible] éten-
[illegible] pos-
[illegible] mettre aux dérisions
[illegible] Concile
[illegible] pratiquer
[illegible] les plus con-

traires aux autorités des divines Ecritures, que le Gentilhomme citoit, & surtout au passage du ch. 20, de l'Exode, de quelques Pseaumes de David, & du Prophete Baruch, je fus contraint de leur dire que je pensois qu'il falloit ménager son expression dans ces sortes de disputes, de peur d'effaroucher ceux qui ne sont pas entierement de notre avis, pour ce regard. Le Pere Capucin, qui avoit été emploïé plusieurs années dans les Missions, estima qu'il falloit défendre tout ce que l'Eglise reçoit, & qu'étant toute pure, comme il ne faut pas douter qu'elle ne le soit, aussi ne peut-elle errer en son Chef, ni en ses membres, quand ils sont unis au Chef; que cela seul étoit la regle de la Foi, & que ce seroit une rébellion manifeste d'y résister; ce qui ne seroit digne de rien moins que du dernier châtiment. Je ne crus pas qu'il y eût rien à répliquer après cela; & M. Hersant, & moi, ne voulûmes pas contester davantage; mais je vis bien que le Gentilhomme ne fut pas fort satisfait, & me dit néanmoins que, si tout le monde étoit raisonnable, comme je lui avois paru en cette occasion, il y auroit lieu d'espérer quelque réunion, dont je lui

1643.

1643. font céder le foible au fort, & le particulier au général, il n'y a point de certitude en leur Science; & que les plus grands Hommes dans tous les siécles n'en ont point fait d'état, & s'en sont moqués; je ne vis pas que toutes les répliques que ces Messieurs purent faire à toutes ces considérations, fussent capables de me faire changer d'avis, ni aussi que je les eusse pu obliger d'être du mien.

C'est ainsi que nous agitions tous les jours quelque belle question, pour le divertissement de celle qui nous ordonnoit de parler, & qui se plaisoit en cette sorte d'entretien. Aïant fait dessein de voir Dieppe, avant que de s'en retourner à Paris, elle y mena M. de Belozane & moi, avec Mesdemoiselles de Fruges & de Langeron, Filles de beaucuup d'esprit. Ce voïage fut agréable & divertissant; & la ville de Dieppe me parut belle, dans une situation basse, sur le bord de la mer & d'une petite riviere qui tombe dedans, où abordent les Vaisseaux, quand le flux en grossit le canal. Elle y fut trois jours entiers. La Noblesse du Païs lui fit des visites; & le Gouverneur la traita splendidement dans le Château, qui de la montagne où il

Dieppe.

est assis, découvre d'un côté une Plage merveilleuse, & de l'autre un Païsage fort diversifié. 1643.

Là, je méditai sur le flux & le reflux de la Mer. J'admirai ce mouvement naturel; dont les causes nous ont été si peu connues jusqu'à présent; & je m'informai de quelques-uns, qui avoient voïagé aux Indes occidentales, si au même tems que nous avons ici le flux, les côtes de ce Païs-là n'ont pas le reflux, comme si l'eau se balançoit tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre? Mais les uns ne m'en purent rien assurer, & les autres m'affirmerent que le flux & reflux se faisoient en même tems de part & d'autre; de sorte que si cela étoit, je conclus qu'il falloit de nécessité que la Mer s'enflât, ou par une certaine raréfaction, ou par des vents cachés, qui lui donnent, comme à un grand corps, une espece de respiration.

Le flux & le reflux de la Mer.

Nous y vîmes de grands Vaisseaux à la rade, à une lieue de-là, où Madame la Princesse Marie aïant eu la curiosité d'aller, elle se mit dans une Chaloupe de Pècheur : mais le vent se leva, & la Flotte partit devant elle, tirant deux coups de canon; de sorte qu'elle ne la put joindre, & s'en re-

Vaisseaux à la rade.

1643. tourna fort à propos, avec la Marée qui finissoit, pour éviter un grand danger. Cela me fit souvenir d'un songe que j'avois eu la nuit précédente, pour un certain débordement d'eaux, que je m'étois imaginé, comme il arrive assez souvent.

Le feu en deux maisons à Forges.

Elle s'en retourna par Forges, où le feu s'étant mis la nuit à deux maisons proche de la sienne, chacun se leva précipitamment; & nous admirâmes, avec effroi, le ravage qu'il y fit en peu de tems : mais son Altesse, généreuse, donna de l'argent aux Propriétaires pour les rebâtir. Elle partit deux jours après pour s'en revenir; & pour faire plaisir à M. le Marquis de Vardes (10), & à Madame la Comtesse de Moret sa Femme, qu'elle estimoit beaucoup, elle fut coucher à Vardes, qui n'est qu'à une petite lieue de Gournai.

Vardes.

Ce Seigneur vint au-devant d'elle, la reçut magnifiquement, & lui fit le plus long & plus somptueux souper que je vis jamais. Il y eut jusqu'à quatorze services; & quoique ce fût une chose assez extraordinaire, si est-ce que leur extrême politesse, à laquelle

Grand souper.

(10) Voïez les Additions.

on ne s'attendoit point du tout, ne permît pas qu'on en eût du dégoût, comme il fut peut-être arrivé, si on l'eût prémédité, joint que toutes choses d'ailleurs y furent fort divertissantes par le bon entretien du Maître du logis, que le tems qui y fut emploïé ne dura non plus qu'à un repas ordinaire, où l'on a beaucoup d'appétit. 1643.

Le lendemain Madame la Princesse Marie vint à Trie, Maison de M. de Longueville, où elle avoit été en allant, passa par Gisors & par Pontoise, où elle visita les Carmelites, & vit le Seigneur Montaigu, Anglois, dans la maison qu'il avoit si bien appropriée auprès du Château, & se trouva de retour à Paris vers la fin du mois de Septembre.

Bien-tôt après M. Hilerin (11), Curé de S. Merri, qu'elle avoit vu à Forges, & dont elle estimoit l'esprit & la piété, lui vint dire la nouvelle de la mort assez précipitée de M. du Verger de Haurane, Abbé de Saint Cyran, qui ne lui étoit connu que de réputation; mais qu'elle désiroit voir, Mort de M. l'Abbé de S. Cyran.

(11) Jacques Hillerin, mort le 14 Avril 1669. Voïez son Eloge dans le Supplément de Moréri de 1735.

1643. & lui témoigna qu'elle étoit touchée d'une perte si considérable. J'avoue aussi qu'elle me fut bien sensible, par la grande opinion que j'avois conçue de ce Personnage, quoique je n'eusse parlé à lui que cinq ou six fois; mais dès la premiere fois que j'eus le bonheur de son entretien, je conçus pour lui toute l'estime qui étoit due à une Personne de son mérite & de sa haute érudition. Il me fit aussi un honneur qui semble peu de chose, mais que j'ai toujours fort chéri, qui fut de désirer de moi quelque tableau de dévotion pour gage d'amitié. Je le priai d'avoir agréable le portrait d'une Tête de Saint Jean dans un bassin, que portoit la Fille d'Hérodias. Il en fit état, pour l'amour de cela même, & l'a gardée jusqu'à sa mort, qui fut l'onzieme jour d'Octobre 1643.

Son Convoi funebre.

J'assistai à ses funérailles, qui se firent par les soins de Monsieur de Barcos (12), son Neveu, & de M. Arnauld d'Andilli, son Ami, dans l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas, sa Paroisse, où il fut inhumé dans un

(12) Martin de Barcos, mort le 22 Août 1678. Voïez le Nécrologe de P. R. le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735, dans lequel on a le Catalogue de ses Ouvrages.

cercueil de plomb au côté de l'Autel. 1643.
Six Prélats honorerent son Convoi de leur présence, savoir M. l'Archevêque de Bordeaux, & Messieurs les Evêques de Belay, de Valence, d'Aire, d'Utique, Coadjuteur de Montauban, & de Calcédoine, qui officia.

La Reine Régente donna son Abbaïe à M. de Barcos son Neveu, l'aïant refusée à quelques Personnes de condition qui l'avoient demandée, pour l'estime qu'elle faisoit du Défunt. Je fus choisi, avec M. de Marcheville, Seigneur d'une vertu exemplaire, pour attester de ses vie & mœurs devant M. le Nonce; ensuite de quoi il obtint ses Bulles de sa Sainteté, & a rétabli dans sa Maison la discipline réguliere, en ceux mêmes qui ne portent point d'autre habit que de Personnes séculieres. Notre Province se glorifie du nom de feu M. de Saint Cyran son Oncle, le Diocèse de Baïonne est honoré de sa naissance, & Paris garde les cendres de cet illustre Défunt.

Madame la Princesse Marie, dans la retraite, pour la piété.

Depuis ce tems-là, Madame la Princesse Marie qui avoit toujours eu beaucoup d'inclination à la piété, se mit entierement dans la dévotion, & choisit pour cet effet des Directeurs séveres, qui lui conseillerent la retraite

1643. du grand monde, avec un retranchement de beaucoup de superfluités qui accompagnent d'ordinaire les Personnes de haute condition. C'est pourquoi elle vit beaucoup moins de Compagnies qu'elle n'avoit accoutumé, & se renfermoit souvent avec de bonnes Religieuses, pour être moins distraite dans ses Oraisons, & vaquer aux fonctions d'une solide piété.

Ma Version des Pseaumes & des Heures de Notre-Dame.

Cependant pour essaïer de suivre l'exemple d'une vertu si consommée, toute sa Maison se porta au bien; & je commençai dès-lors ma Version des Pseaumes & des Cantiques, avec celle des Heures de la Sainte Vierge, dont M. le Chancelier octroïa le Privilege du Roi, dès le vingt-unieme jour de Novembre 1643, & le Livre des Pseaumes, que je dédiai à la Reine, fut achevé d'imprimer le premier jour
1644. de Mars 1644. Ces Livres, & sur-tout celui des Heures de Notre-Dame, sont les premiers de cette qualité, après ma Semaine sainte en François, qui aient été imprimés & publiés, avec Approbation des Docteurs & Privilege du Roi; de sorte qu'il y en a eu plusieurs Editions, & ils ont fait la planche à d'autres qui sont venus depuis.

Or, comme le naturel doux de cette Princesse a toujours été facile à croire les Miracles, aussi-bien que Monseigneur son Pere, qui, par un principe de piété, les admettoit presque tous, un jour qu'on lui rapporta qu'une Enseigne du Pont Notre-Dame, où il y avoit une Vierge peinte, avoit versé du sang, d'une blessure qu'un Impie, ou un Hérétique, lui avoit faite en déchargeant un pistolet, elle en étoit déja persuadée, quand je l'assurai que cela n'étoit point, & qu'il ne pouvoit être dans les desseins de Dieu, qui ne fait point de miracles, que pour autoriser quelque vérité importante qui tende à sa gloire; ce qui ne se voïoit point ici, où le miracle ne serviroit de rien. Mais cela ne fut pas capable de l'empêcher de croire la déposition de force Gens, qui lui en parloient tous comme témoins oculaires, ajoutant que cinquante mille Personnes l'avoient vû comme eux; de sorte que pour la contenter, après lui avoir dit qu'il falloit tenir pour maxime, qu'en matiere de superstition, le Peuple ne voit pas même ce qu'il regarde, je m'en allai sur les lieux pour m'en informer plus exactement; & se trouva bien qu'on avoit

1644. Le conte fabuleux d'une enseigne qui avoit versé du sang.

1644. tiré un coup de piſtolet dans l'Enſeigne, ſans y penſer, mais tout le reſte étoit fabuleux, en quoi je ne fus nullement trompé : toutefois on ne laiſſa pas d'en faire une Image en taille-douce, que j'ai eue entre les miennes; mais enfin on en a ſupprimé la planche.

La ſuperſtition du Peuple.

La ſuperſtition s'attacha depuis à une autre petite Image de la Vierge, qui étoit contre une muraille dans la rue S. Honoré, auprès du Couvent des Capucins; de ſorte qu'on y venoit de toutes parts, & des Gens y faiſoient des pélerinages piés nus, & paſſoient des journées entieres à genoux devant elle. Mais enfin les Peres Capucins l'ôterent delà; & par ordre de Monſeigneur de Paris, ils la mirent dans une Chapelle de leur Egliſe. Ce ne ſeroit jamais fait, ſi l'on vouloit dire toutes les ſotiſes du Peuple en ces matieres-là, quand il n'eſt pas éclairé de la parole de Dieu ; & s'il y eſt tant ſoit peu ſecondé, il ne faut pas douter qu'en ce genre-là, il ne ſe porte bien-tôt à d'étranges excès.

Images en taille douce.

Dieu m'a fait la grace que pour aimer les Images, je n'y ai point mis de ſuperſtition, & j'en ai fait un recueil ſi prodigieux, qu'elles ſe mon-

tent à plus de soixante & dix mille; 1644.
mais c'est d'Images en tailles-douces sur toute sorte de sujets. Je commençai à m'adonner en cette sorte de curiosité, dès l'année 1644; & je l'ai si bien cultivée depuis ce tems-là, & avec si grande dépense, pour moi qui n'ai pas beaucoup de bien, que je puis dire, sans exagération, en avoir de tous les Maîtres qui se sont pu trouver, tant Graveurs que Dessinateurs & Inventeurs, qui sont en nombre de plus de quatre cens.

J'y ai rangé les Livres de Cartes, d'Ecritures, d'Architectures, de Fortifications, de Sieges, de Circonvallations, de Batailles, de Combats singuliers, de Guerres navalles, de Piéces maritimes, de Païsages, de Villes, de Châteaux, de Mers, de Fleuves, de Fontaines, de Puits, de Vases, de Jardinages, de Fleurs, de Ruines, de Perspectives, d'Horloges, de Cadrans, de Machines, d'Orfévrerie, de Menuiserie, de Gravures en fer & en cuivre, de Broderies, de Dentelles, de Grotesques, d'Animaux, d'Habits de Nations, d'Anatomies, de Portraitures, de Cartouches, d'Antiques, de Bas-reliefs, de Statues, de Cataphalques, de Tombeaux, d'Epitaphes, de

Pompes funebres, d'Entrées de Villes, 1644. de Cavalcades, de Devises, d'Emblêmes, de Navires, de Pieces de cabinet, d'Arbres, de Fruits, de Pierreries, de Danses, de Ballets, de Comédies, de Bacchanales, de Chasses, de Faceties, d'Armoiries, de Tournois, de Massacres, d'Exécutions, de Supplices, de divers Jeux, de Fables héroïques & morales, d'Histoires diverses, de Vies de Saints, de Martyrs, de pieces de la Bible, de divers Ordres religieux, de Thèses, grandes & petites, & de plus de dix mille Portraits, sans compter plus de six-vingt Volumes de Maîtres, entre Italiens. lesquels sont, *pour l'Italie*, Augustin Vénitien; Augustin Carrache; André Mantegne, Mantuan, le plus ancien Graveur d'Italie; André del Sarte, Florentin; Andrea Semino, Genevois; Andrea Andreatini, Mantouan, pour le clair obscur; Andrea Potesta; Antoine Gentilesque; Antoine de Correge; Antoine Tempeste, Florentin, pour l'eau forte; Angelo Bronzino, Florentin; Adam Scoltor, Mantouan; Annibal Carrache; Baptiste del More; Benedette; Etienne de la Belle; Baccio Bandinel; Baltasar Prerrucci, Siennois; Barthelemi Passarote, Bolognese; Bernardino Campi, de Cremone; Boca-

fini ; Camille Porcacin ; Caralius ; 1644.
Cherubin Albert ; Campagnola ; Capitelli ; Castiglionus, Genovese ; Dominique Barbiere, Florentin ; le Dominicain ; Il Duche ; Eneas Vicus, de Parme ; François Mazzolin, Parmesan ; François Salviati, Florentin ; François Vannius, de Sienne ; François Bologne, Florentin, Abbé de S. Martin ; François Villamene, Romain ; Frederico Zuccharo, & Tadeo son Frere ; Frederic Barroche, d'Urbin ; Ferrando Fezonio, de Faïence ; François Merlini ; François Maffei ; Hercules Ferrariensis ; Sebastiano del Piombo, Venitien ; Julio Clovio, de Croacie ; Jules Bonasone ; Jean Baptiste Franc, Veronese ; Jean Baptiste Fontane ; Joannes Baptista Cavaletius ; Joannes Majus, Romain ; Jerôme Mucian de Bresse ; Guerchin ; Gorge Vassari ; Giorgione de Castel Franco ; Girolamo Porro Paduano ; Guy Bolognese ; Josepin ; Jean Baptiste Mantuan ; Julles Romain ; Julio Campi, de Cremone ; Diana Mantuana ; George Mantuan ; Jacques Palme, Jacques Tintoret, Jacques Bassan, & Jacques Palmette, tous quatre Vénitiens ; Jacques Vignole ; Léonard d'Elvins, Florentin ; Leon d'Avesne ; Lombard Lomb ; Lobella ;

l'Hespagnolet ; Lælio da Novellare ;
1644. Laurentius Garberius ; Luc Cangiase, de Gennes ; Lucas Penis, Romain ; Louis Carrache ; Louis Dominicain, Florentin ; Martin Basse, Milanois ; Michel Ange Bonarote, Florentin ; Martin Rota ; Michel Ange de Caravage ; Marc Antoine ; Mazza ; Michel Ange Marolli ; Marcellus Venustus ; Nicolo Peres ; Nicollo Nelli ; Nicolas Beatricius ; Nicolas Florentin ; Odeart Fialetti ; Paul Veronese ; Paul Farinate ; Perrin del Vague, Florentin ; Pompeio Aquilano ; Pietre Perrugin ; Pietre Teste ; Pietre de Cortone ; Paulus Nardinus, Romain ; Pietro Paulo Tozzi ; Peregrinus Bononiensis ; Paulus Gratiani ; Polydore de Caravage ; Raphael d'Urbin ; Raphael de Regge ; Raphael Guidi ; Raphael Schiaminese ; Robetta ; Torellus Saraina, de Verone ; Rosso Florentino ; Sebastiano Serlio ; Strada ; Suavius ; Sylvestre de Ravenne ; Sophonisba Gentil-dona, de Cremone ; Titian ; Ventura Salimbene ; Vincent Scamozzi, Vénitien ; le Valesio ; Zacharias Dolendo.

Allemands & Flamans. *Pour l'Allemagne & les Païs-bas :* Albert Durer ; Alde Grave ; Abraham & Charles Bloemar ; Adrian Colar ; Adrian Vriez, Antoine, Jean & Je-

tôme Wirix; Auguſtin Oſtade; Adrian Soulers; Breugle; Barbé; Baliu; Bockland; le Maiſtre au Caducée; le Maiſtre aux Chandeliers; Criſpin; Criſpinian & Magdelaine Paſſe; Bavur; Corn Corn, Harlem; Corneille Cort; Corneille & Theodore Galle; Claude Danchers; Clock; Criſpin Queborne; Dominique Cuſtos; le Delf; Deypenbeck; Does; Ferdinand Franc-flore; Falck; François Pourbuz; George Pens; le Gout; Goltzius; Greutter; Gilles, Jean, Raphael & Juſte Sadelers; Georges Moeſtaer; Grebber; Georges Geldorp; Hopfer; Holbeins; Hondius; Hemskerck; Hollar; Herman Muller; Huberd Gerard, Hollandois; Jacob Bens; Jean Bolſuvert; Jordans; Jacques de Ghein; Iſachs; Joannes ab Ach; Juſte d'Egmont; I. Zancha, Polonois; Jean Rotenhamer, Joſſe de Vinghe; Joſeph Heins; Jean Livens; Jean Ditmer; Lucas de Leyden; Lucas Cronis; Lucas Voſterman; Lindouen, Kilian; Mathan; Michel Mirevel; Michel Sniders; Martin de Vos; Matthieu Greutter; Matthias Kager; Michel Coccien; Maubeuſe; Merian; Malery; Moncornet; Michel Natalis; Paul Rubens; Paul Pontius; Otho &

1644.

1644. Gilbert Venius; Pierre Jode; Pierre Firens; Pierets; Paul Bril; Nicolas de Brun; Quelinus; Robert Pr. Pal. Reinbrand; Stachade; Suinderoph; Schut; Soutman; Spranger; Stradan; Saenredan; Spirinx Teniers; Théodore de Bry; Vandeich; Vanulich; Vanveld; Vanmol; Vanlochon; Vanmerlns; Vanbroon; Valdor, & autres.

François. *Pour la France & la Lorraine:* Abraham Bosse; l'Aleman; Augustin Quesnel; Adrian Souler; Belange; Bunel; du Breuil; Blanchar; le Brun; Brebiette; Boucher; Bourdon; Boulanger; Briot; du Bois; Claude Vignon; Claude Melan; Couvai; Champagne; Chapron; Charpignon; Corneille; Caron; Claude la Dame; de Courbes; Charles & Jean Sarasin; Claude le Lorain; Charles Audran; Daniel du Moutier; Daniel & Jean Rabel; Denisot; Etienne de Laune; Etienne Moreau, de Rheims; Ecman; Eustache le Sueur; Erar; la Fage; Freminet; François Perier; François Chauveau; François Dellarame; François Peintre de Tours; François & Jean Poilli; Frosne; Gilles Rousselet; Georges Huret; Guillaume Perelle; Ganiere; des Hayes; la Hyre; Herman; Herbin; Hierôme, & Claude David; Jacob de Bie;

Jacques Calot; Jean Morin; Jacques Stella; Sebaſtien Vouillemont; Jean Marot; Jacques Toutin; Jacques Grand-homme; Jacques du Cerceau; J. Picart; Jean Trochel; Langot; du Loir; Lenfant; Léonard Gaultier; Michel l'Aſne; Michel Dorigni; Matthieu; Mignar; Melchior; Tavernier; Nanteuil; Nicolas Cochin; N. Prevôt; N. Regneſſon; N. de Son; N. Perej; Nocret; Perret; le Pouſſin; Pierre Daret; Pierre Scalberge; le Paultre; Philippe Thomaſſin; Remy Vibert; Ragot; Robert Boiſſart; Simon Vouet; Silveſtre; Tetelin; Thomas de Leu; & pluſieurs autres (13). 1644.

J'ai aimé cette ſorte de curioſité, dès les premieres années de ma jeuneſſe; mais je ne l'ai point cultivée que depuis le tems que j'ai marqué; & de ce que je l'ai préférée à la paſſion des Tableaux, dont j'ai fait auſſi beaucoup d'eſtime, c'eſt que je l'ai trouvée plus proportionnée à mes forces, & qu'elle ſert davantage, que celle des Tableaux, à croître les Bibliotheques, puiſqu'on

(13) On pourra connoître tous ceux que l'Abbé de Marolles vient de nommer dans cette longue Liſte, en conſultant les Vies des Peintres de M. d'Argenville, le Moréri de 1732, & le Supplément de 1735, le Dictionaire portatif des beaux Arts, de M. Lacombe, &c.

1644. en fait des Livres. Que si nous avions en France une douzaine de Curieux en ce genre-là, & sur-tout entre les Gens de Condition, à qui les richesses ne manquent point, il ne se trouveroit pas assez de Tailles-douces, pour les contenter; & les Œuvres de Lucas, d'Albert Durer, de Marc Antoine, & des Petits-Maîtres; que nous achetons des quatre & cinq cens écus, chacunes, quand elles sont parfaites, en vaudroient trois fois autant : ce qui à peine seroit croïable à nous-mêmes, si l'expérience ne nous en avoit convaincus. Cependant les Pieces les plus cheres sont celles qui trouveroient le plus de débit parmi les Curieux; & ceux qui ont été une fois touchés de cette sorte d'affection, ne la sauroient presque abandonner, tant elle a de charmes, par son admirable variété. Il me semble que les Princes & les Seigneurs, qui font des Bibliotheques, n'y devroient pas négliger ces sortes d'Ouvrages, qui en valent bien d'autres, & qui contiennent une partie considérable des belles connoissances, sur divers sujets; mais je n'en connois aucun qui s'en soit encore avisé, si ce n'est pour les Médailles, & pour quelques Livres de Fleurs, d'Architecture,

de Géographie, de Machines & de Mathématiques. 1644.

Aïant perdu, dès l'année précédente, un illustre Ami, Personne de condition, que j'honorois beaucoup, M. le Baron de Neuvi *, qui depuis qu'il eut quitté la soutane pour prendre l'épée, signala son courage & sa valeur, & fut tué à la bataille de Rocroi; celle-ci me procura la précieuse connoissance de Monsieur l'Abbé d'Estrées (14), par le moïen de Messieurs ses Oncles de Bethune, & M. l'Evêque de Maillezais, quand il soutint, avec tant de gloire, des Thèses en Grec & en Latin, sous le Professeur Duleus, & qu'aïant souffert l'examen de M. le Chancelier de l'Eglise de Paris, qui eut grand sujet d'admirer ses réponses, il reçut, avec beaucoup de louanges, les enseignes honorables du degré où il aspiroit dans l'Université. Depuis, ce jeune Prélat, orné de toutes les vertus de l'ame, aussi-bien que des belles qualités du corps & de l'esprit, se rendit en peu de tems capable de répondre sur les bancs de Théologie, pour entrer en Licence,

* *C'étoit le Frere puîné de M. le Marquis d'Hervaux.*

M. l'Abbé d'Estrées.

(14) César d'Estrées, Fils de François Annibal Duc d'Estrées, Maréchal de France, & de Marie de Bethune-Selles, mort le 1 Janvier 1714.

1644. où il fit tous ses Actes avec un succès merveilleux, aïant eû pour témoins du premier, son Altesse roïale, bien que les Théses ne lui fussent pas dédiées, mais à son Eminence M. le Cardinal Mazarin. Depuis, ses mérites, autant que sa naissance illustre, & le crédit de M. le Maréchal son Pere, l'ont élevé à la dignité Episcopale, aïant été nommé (15) par le Roi à l'Evêché de Laon, vacant par la mort de M. de Nangis, qui avoit succédé à son Frere Philbert Brichanteau, Abbé régulier de Ste Genevieve (16).

M. de Launoy. L'estime qu'il fait de M. de Launoy (17), Docteur en Théologie, l'un des premiers Hommes du siécle, en science & en probité, est une marque de son jugement; & certes aïant un tel Personnage auprès de lui, il ne le peut conserver avec trop de soin; c'est un trésor qui ne se peut assez chérir;

(15) Au mois de Février 1653.

(16) C'est tout le contraire. Ce fut Philibert de Brichanteau qui succéda, dans l'Evêché de Laon, à son Frere Benjamin de Brichanteau, Fils d'Antoine, Marquis de Nangis. Ce ne fut pas non plus Philibert qui fut Abbé de Ste Genevieve, mais Benjamin qui avoit fait profession dans cette Abbaïe. Voïez le nouveau *Gallia christiana*, Tom. IX, p. 556, 557. Benjamin mourut en 1619, & Philibert n'est mort qu'en 1652.

(17) Jean de Launoy, Docteur en Théologie, de la Maison de Navarre, si connu par son érudition, & la multitude de ses Ouvrages.

& quand le vertueux & sage Ecclésiastique, M. Salei, qui a pris tant de soin de ses premieres Etudes, ne lui auroit point rendu d'autres services, que de lui avoir donné une si bonne connoissance, il lui seroit assez obligé d'un si grand bien qu'il lui a procuré. Je me ressouviens avec joie d'avoir écouté, en ma jeunesse, les mêmes Professeurs que lui; nous avons étudié ensemble sous le Régent Pâris, dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires; & comme il étoit toujours des meilleurs Ecoliers de la Classe, je puis croire qu'il a gardé le même avantage entre ses Confreres d'une Eglise illustre, & que sa capacité le lui conservera en quelque lieu qu'il se trouve. Pour M. de Launoy, outre la réputation qu'il s'est acquise dans les Lettres saintes, par une étude assidue & profonde qu'il a faite jusqu'ici, ses écrits & sa conversation l'ont fait assez connoître. Il a trouvé l'art de découvrir les vérités les plus cachées; & ceux qui les aiment lui en savent autant de gré, que les Gens, qui sont incapables de les reconnoître & de les honorer, ont cru avoir de sujets de se plaindre de lui, pour avoir fait de si glorieuses conquêtes. Ils ne lui sauroient 1644.

1644. pourtant rien reprocher; & il n'a pas été possible jusqu'ici à ses Adversaires de le convaincre de la moindre fausseté, ni d'avoir fait une mauvaise induction sur les témoignages des Ecrivains touchant les points qu'il a examinés. Il est vrai que tout ce que nous avons vu de lui, est peu de chose, en comparaison de ce que nous en devons esperer, s'appliquant, comme il fait, à des études très sérieuses sur des sujets importans; mais les plus habiles y trouveront toujours beaucoup à profiter, soit en sa méthode, soit en la connoissance certaine des choses, dont l'Eglise pure ne trouvera pas moins de sujet de se glorifier, que la superstition infâme en aura de s'affliger.

M. le Prince Casimir de Pologne

Quelque tems après, le Prince Jean Casimir, Frere d'Uladislas, quatrieme du nom, Roi de Pologne, étant sorti du Bois de Vincennes, où il fut amené des frontieres du Roïaume, parcequ'il dissimuloit sa qualité, voulant passer en Espagne, dont l'on put croire qu'il prenoit les intérêts contre la France, j'eus l'honneur de l'aller saluer en son logis, qui étoit l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, & de lui faire compliment de la part de Madame la Princesse Marie. Il reçut

cette civilité à beaucoup de faveur, me témoigna l'estime particuliere qu'il faisoit de cette Princesse, dont le mérite & la réputation lui avoient donné tant de passion de la voir; & de fait, sans attendre qu'il eût salué le Roi, (car il ne l'avoit point encore vu depuis sa sortie du Bois de Vincennes) il la vint visiter le lendemain, *incognitò*, si l'on peut user de ce terme, pour éviter la cérémonie, où je ne laissai pas de l'aller recevoir au bas du degré, comme un Seigneur de grande qualité, que trois ou quatre Gentils-hommes suivoient. Il fut une bonne heure en conversation avec elle, & me fit l'honneur de me témoigner, en descendant, le ravissement qu'il avoit eu de tant de perfections qu'il avoit vues en une seule personne.

1644.

Il y revint depuis avec toutes les marques de sa dignité, accompagné du Comte Konopaski, l'un des plus agréables & de plus accomplis Seigneurs, je ne dirai pas seulement de sa Cour, mais qui eussent paru depuis fort long-tems parmi nous; & si la mort ne l'eût point prévenu en la vigueur de son âge, comme il s'en retournoit en son Païs, à la suite de son Prince, il y eut été honoré des plus

Konopaski.

1645. pour épouser Madame la Princesse Marie, au nom de ce Roi.

Ambassadeurs.

L'Entrée de ces Ambassadeurs, qui fut magnifique, se fit à Paris au mois d'Octobre; & parut d'autant plus éclatante qu'elle se vit aux flambeaux, & que les Ambassadeurs, avec toute leur suite, étoient richement vêtus à la mode de leur Païs; ce qui embellit merveilleusement la Cavalcade. Ils vinrent loger à l'Hôtel de Vendôme; & dès le soir même, le Palatin & l'Evêque, aïant demandé une audience secrete de Madame la Princesse Marie, avant même que d'avoir salué le Roi, je les allai recevoir de sa part au bas du degré, & leur fis compliment en Latin. Ils me répondirent en la même langue, qui leur étoit familiere, & furent reçus sans cérémonie, avec cet air majestueux & doux, que l'on a toujours tant admiré en cette Altesse, qui commença dès-lors à recevoir le titre de Majesté, que ces Seigneurs lui donnerent, dans le dessein du Roi de Pologne, & dans la vue de ce qui s'en étoit déja passé à Fontainebleau.

Audience secrete.

Visite en cérémonie.

Deux jours après, ils y revinrent en cérémonie, & j'eus l'honneur de les complimenter encore à la descente de

leur carosse, leur témoignant la joie qu'auroit Madame la Princesse de voir Leurs Excellences » qui la visitoient de » la part d'un si grand Roi, dont elle ne » se tenoit pas moins glorieuse, qu'elle » avoit de desseins de lui plaire, & de » le servir. Qu'au reste, elle savoit le » mérite particulier & la condition de » leurs Personnes, & qu'elle m'avoit » commandé de leur dire, par avance » de sa part, l'état qu'elle en faisoit; » mais qu'elle en réservoit beaucoup » plus de ressentimens en son cœur, » qu'elle ne se pouvoit promettre elle-» même de leur en pouvoir exprimer. » La Réplique des Ambassadeurs fut pleine de civilité; & la chambre où ils furent reçus, parée des meubles de la Couronne, comme tout le reste du logis, se trouva remplie de Dames & de grands Seigneurs, qui purent témoigner de la grace nompareille avec laquelle la Princesse, qui se voïoit à la veille d'être Reine, les vint recueillir à la porte de sa chambre, où elle étoit venue de sa place qu'elle occupoit sur un haut dais, dans la balustrade de son lit. 1645.

L'entretien en fut agréable, & les Personnes de condition qui s'y trouverent, aiderent fort à faire les honneurs

1645. de la Maison, qui ne désemplissoit point. Cela dura huit ou dix jours de la même sorte ; & la veille de la grande Cérémonie, Madame la Princesse de Condé, qui depuis quelques années avoit fait une liaison d'amitié fort étroite avec Madame la Princesse Marie, la vint visiter & souper en familiarité avec elle, lui disant même qu'après cela, il ne lui resteroit plus que l'honneur de la suivre par-tout ; mais qu'elle ne vouloit pas laisser échapper le peu de tems qui lui restoit pour prendre encore les avantages que son rang & sa qualité lui donnoient.

Visite de Madame la Princesse de Condé.

Le lendemain dès les huit heures du matin, un Pere Jésuite Polonois lui apporta, de la part du Roi de Pologne, un diamant de vingt-cinq mille écus ; & lui aïant fait son compliment en Latin, je l'expliquai à Son Altesse, qui remercia le Roi d'un si noble présent, & dit au bon Religieux, qu'elle recevoit avec respect le gage de l'affection d'un si grand Prince, & qu'elle le garderoit cherement pour l'amour de lui.

Anneau de la part du Roi.

Puis étant habillée, quand elle se fut rangée au Palais roïal, où se devoit célébrer la Cérémonie de son Mariage, l'heure en étant venue, & tou-

Cérémonie des Noces roïales.

tes choses se trouvant prêtes pour cela, 1645.
dans la Chapelle du Palais, qui joint la Gallerie d'en-haut; le Roi & la Reine l'y amenerent par la main, passerent devant elle, & le Palatin de Posnanie entra ensuite, accompagné de Son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans. Là donc, en présence de M. le Cardinal de Lyon, grand Aumônier de France, & de M. l'Archevêque de Tours, premier Aumônier de M. le Duc d'Orléans, de l'Evêque du Puy, premier Aumônier de la Reine, de M. l'Evêque d'Orange, tenant lieu de premier Aumonier de la Reine de Pologne, & de quelques autres Prélats & Grands du Roïaume, M. l'Evêque de Varmie, destiné pour faire la Cérémonie, aïant la Mitre en tête, & le reste des ornemens Pontificaux, délegué pour cet effet, donna la Bénédiction nuptiale, mit la bague bénite au doigt de la roïale Epouse, & aussi-tôt on lui mit sur la tête une Couronne d'or, enrichie de diamans d'un prix inestimable, qui avec le reste de ses vêtemens somptueux, ajoutoit un nouveau lustre à celui de sa beauté. Puis le Roi & la Reine lui donnerent la main droite, & assista en cet état à la Messe, qui fût célébrée pontifi-

1645. calement par le Prélat qui avoit reçu les promesses sacrées de l'Alliance roïale, aïant derriere elle, sur le bord du marche-pié, le Seigneur Opalinski, Palatin de Posnanie, comme derriere le Roi étoient Monsieur, Son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans; & derriere la Reine, Madame la Princesse de Condé, & quelques autres Dames; car je n'ai pas bien mémoire de cette particularité, quoique je tâchai d'y observer toutes choses fort exactement, m'y étant trouvé par la permission qui m'en fut donnée, avec quelques personnes attachées, comme moi, dans les intérêts de la Reine de Pologne.

Dîner roïal. Au sortir de la Chapelle, Leurs Majestés se vinrent mettre à table, où la plus honorable place fut donnée à la Princesse couronnée, entre le Roi & la Reine; du côté du Roi, Monsieur, & Son Altesse roïale; & du côté de la Reine, le Seigneur Opalinski, Palatin de Posnanie, & l'Evêque de Varmie.

Ensuite la Reine de Pologne fut amenée à son Hôtel de Nevers avec une pareille pompe, honorée de la compagnie du Roi & de la Reine; & le Peuple, assemblé dans les rues,

& ſur le Pont-neuf pour la voir paſſer, admira l'éclat de cette Majeſté, comme un nouvel Aſtre qui brilleroit entre les feux du Ciel. 1645.

Depuis cette grande journée, juſqu'à celle du départ, la Reine de Pologne fut toujours ſervie par les Officiers du Roi; elle fut viſitée en cérémonie de Leurs Majeſtés, de la Reine d'Angleterre, de Son Alteſſe roïale, de M. le Prince de Condé, de Madame la Princeſſe, de ſon Eminence même, & des Grands de la Cour. Le Parlement la vint ſaluer en robbe rouge, où M. Molé, premier Préſident porta la parole, avec ſa gravité & ſon éloquence accoutumée; la Chambre des Comptes & la Cour des Aides en firent autant; le Châtelet, la Ville avec le Gouverneur, & l'Univerſité, aſſiſtée de tous ſes Supôts, dont le Sieur du Moutier, alors Recteur, porta la parole, & harangua en François fort éloquemment. L'Egliſe de Paris, & les principales Communautés eccléſiaſtiques, ſuivirent cet exemple; & tout le Clergé de France, qui étoit lors aſſemblé par ſes Députés, lui fit un compliment fort reſpectueux, par la bouche de M. l'Archevêque d'Auch; & M. l'Evêque d'O-

Viſites & complimens en cérémonie.

1645. range se tenant derriere la chaise de la Reine, un peu à côté, à cause de la Prélature, & de sa charge d'Orateur, lui aidoit à faire ses remercimens quand il en étoit besoin, par l'ordre qu'il en avoit reçu de M. le Cardinal Mazarin, premier Ministre de France.

La Reine de Pologne rend ses visites.

Elle rendit ses visites à Leurs Majestés, & reconnut, avec beaucoup de sincérité, les obligations qu'elle avoit à son Eminence, pour tous les bons offices qu'elle en avoit reçus. Elle fut chez la Reine d'Angleterre, & au Palais d'Orléans, où comme l'Abbé de la Riviere lui eût dit qu'il avoit souhaité passionnément de la voir Femme de Monsieur, elle lui repartit en riant, que Monsieur n'étoit pas Roi, & qu'elle étoit destinée pour être Reine.

Au bout de quelques jours, afin de se reposer un peu de la fatigue de toutes ses Grandeurs, & vaquer à sa piété ordinaire, elle se retira au Monastere du Port-roïal, où elle acheva de faire sa Maison, & de donner ordre pour l'équipage de son voïage, à quoi elle avoit déja travaillé. Premierement elle reçut de la main du Roi

Madame de Guébriant.

& de la Reine, Madame la Maréchale de Guébriant, Personne de condition & d'un mérite extraordinaire, pou

honorer sa conduite; M. l'Evêque d'O- 1645.
range pour haranguer & parler en son nom en plusieurs occasions, qui se devoient offrir sur le chemin; & Madame d'Aubigni, pour demeurer auprès d'elle, en qualité de sa Dame d'honneur.

Si le Roi de Pologne eût trouvé bon qu'elle eût mené un Pere Jésuite pour son Confesseur, elle eût infailliblement choisi le R. Pere Haineuve, que ses Livres & sa dévotion ont rendu célebre dans sa Compagnie. Mais cela n'étant plus en son choix; pour ne faire aucune chose qui pût déplaire au Roi son Epoux, elle eut agréable M. de Fleuri, Docteur de Sorbonne (19), que je lui nommai, à la recommandation de M. Hennequin & de quelques autres de mes Amis, outre que sa piété & son érudition m'étoient assez connues pour le considérer de moi-même en cette occasion.

Pere Haineuve.

M. de Fleuri.

Elle voulut bien aussi que je lui présentasse une vertueuse Femme, appellée Madame de Rançai, pour être Gouvernante de ses Filles, dont quelqu'autres lui avoient déja parlé. Au reste

(19) Parmi les Lettres de la Mere Marie Angelique Arnauld, Abbesse de Port-roïal, il y en a beaucoup qui sont adressées à la nouvelle Reine de Pologne, & à M. de Fleuri.

1645. elle ne se défit d'aucuns de ses Domestiques ordinaires, & les emmena tous, excepté sa vieille Dame d'honneur, autrefois sa Gouvernante, appellée Madame de Breuilbaud, qui étoit malade au lit, de la maladie dont elle mourut quinze jours après.

Elle eut la bonté d'oublier, à ma très humble priere, le sujet d'une plainte qu'elle faisoit contre un Gentilhomme qu'elle avoit mis dans l'un de ses Châteaux, pour n'avoir peut-être pas conservé tout le respect qu'il devoit à ses volontés. Elle mit en considération l'estime que je lui avois toujours faite des Vers de M. de Saint
S. Amant. Amant, qu'elle avoit oui quelquefois de ses Poëmes sérieux avec beaucoup de plaisir, & le retint au nombre des Gentilhommes de sa Maison, avec une pension de trois mille livres, qu'elle lui octroïa par Brevet qu'elle en fit expédier exprès. Elle trouva bonne aussi la recommandation que je
Voiture. lui fis pour M. de Voiture, qui eut l'honneur de la servir en qualité de Maître-d'hôtel, chez le Roi, lui aïant été libre d'en prendre un autre, si elle eût voulu, par le choix que lui en avoit donné M. le Prince de Condé, en qualité de grand Maître; quelqu'un

qu'un aïant essaïé de nuire à M. de Voiture, dans l'esprit de cette roïale Princesse, & sur tout par le jugement peu avantageux qu'on lui fit d'une petite Poésie qu'il avoit composée cette année-là, quoiqu'elle fût très jolie, & digne de l'esprit de son Auteur. Elle vit, avec une douceur nompareille, toutes les Personnes que je lui présentai, pour avoir l'honneur de lui faire la révérence; me donna même quelques petits emplois pour son service, dont je m'acquittai avec grande joie, & avec tout le soin qui me fut possible; me permit de faire graver son Portrait par le burin de Melan, que la Postérité aura de la peine d'égaler en le voulant imiter; & le récompensa roïalement de sa peine, comme fit ceux qui eurent le bonheur de la servir; & étendit ses libéralités à plusieurs qu'elle estima en avoir besoin. 1645. Melan.

Cependant Madame la Princesse Anne, sa Sœur, se maria avec M. le Prince Edouard, Palatin, qui se fit Catholique, de Protestant qu'il étoit auparavant (20). Ce qui ne se fit pas M. le Prince Palatin.

(20) Ce Mariage se fit en Avril 1645. Le Prince Edouard étoit Edouard de Baviere, Prince Palatin du Rhin. Anne de Gonzagues mourut le 6 Juillet 1684. Voïez les Additions.

1645. avec grand éclat, quoique le parti fût sortable, & qu'il eût été difficile de faire choix d'une plus haute Alliance pour la dignité de l'extraction. Il fut même accompli si secretement, à l'égard de quelques-uns, que plusieurs de la Maison ne s'en apperçurent pas; mais quand il fut connu, il fut loué de tout le Monde, & enfin approuvé de la Cour, qui n'ignoroit pas les avantages de cette Princesse, & qui savoit le mérite & les grandes qualités de M. le Prince Palatin.

Départ de la Reine de Pologne.

Quand l'Equipage roïal de la Reine de Pologne fut achevé, & que le jour de son départ fut arrivé, chacun prit congé d'elle; & parceque la journée se trouva fort pluvieuse, on eût dit que le Ciel de Paris joignoit ses larmes à celles du Peuple, qui la vit partir en pleurant elle-même, quoiqu'elle ne sortît de son Païs, que pour aller monter sur le Trône d'un Empire florissant. Cela se fit encore avec magnificence; & le Roi la voulut accompagner lui-même jusqu'à la moitié du chemin de S. Denis, où elle fut coucher, & y séjourna même deux ou trois jours, attendant que le reste de ses Gens fussent prêts. Nous avons su par la Relation de son voïage, qu'a

écrite avec tant de soin & de diligence M. le Laboureur, Gentilhomme de la suite de Madame la Maréchale de Guébriant, quels en furent le succès & la magnificence (21); c'est pourquoi, comme je n'y ai point eu de part, si ce n'est par les souhaits que j'ai toujours faits pour la gloire, & pour les prospérités d'une si grande Princesse, je m'abstiendrai d'en parler, n'aïant pas ici dessein d'écrire l'Histoire de sa belle vie, mais seulement quelques particularités des choses que j'ai vues, ou qui me peuvent concerner dans une condition privée.

1645. M. le Laboureur.

Depuis que la Reine de Pologne s'en fut allée, & qu'il me fut aisé de connoître qu'elle n'avoit pas jugé à propos de me procurer des Charges ou des Emplois par son crédit, ou par sa recommendation, je n'eus pas de peine à ôter de mon esprit la pensée de tout ce qui s'appelle *Fortune*, dans le Monde, & à faire choix d'une vie assez retirée; de sorte que je puis dire, avec beaucoup de vérité, que je ne me suis pas fort impatienté depuis ce tems-là de faire des visites de Cour, ou d'y chercher de la faveur, & mê-

Douceurs de la condition privée.

(21) Cette Relation, qui est très curieuse, a été imprimée à Paris en 1648, in-4.

1645. me de la réputation, par des complaisances serviles, ou du moins fort assidues : car m'étant appliqué plus que jamais au souci de l'étude, il me semble que je n'ai pas fort témoigné qu'il me fût resté beaucoup de passion pour tout le reste.

Réflexions sur la condition de la vie privée.

Il fallut donc commencer à se purger des teintures que me pouvoient avoir laissées dans l'esprit les fumées de la Cour ; ce qui ne me fut pas fort difficile : puis je me privai volontiers de tout ce qu'on appelle divertissement du grand Monde & douceurs de la vie ; mais qui, pour en parler sainement, ne sont ni divertissemens solides, ni douceurs de la vie, si pures, qu'il ne s'y trouve, parmi, beaucoup d'amertumes. La vraie Philosophie se contente de peu de chose, & celle des belles ames se passionne davantage pour le bien public, que pour l'intérêt particulier. Il faut avouer néanmoins qu'il y en a peu qui soient aujourd'hui touchés de ce sentiment ; & l'expérience nous fait voir tous les jours, que la cause commune n'est pas toujours la mieux défendue. J'ai connu des Personnes de condition, qui appellent pédanterie, ou sottise, ce qui faisoit autrefois les bons Citoïens, ou

les bons François. Ces illustres Romains, à qui l'Antiquité a donné de si grandes louanges, pour s'être dévoués pour le salut de la Patrie, n'avoient pas le sens commun, si tout le monde étoit de leur avis ; & plusieurs de nos Politiques aimeroient mieux que tout l'Etat pérît, que d'avoir perdu le moindre de leurs plaisirs. Si quelqu'un pouvoit avoir toutes les Charges & tous les Bénéfices du Roïaume, il y a tel homme qui ne s'en tiendroit pas trop chargé, & n'en voudroit pas faire la moindre part à quelqu'un. Il n'y a rien pour les Gens de mauvaise fortune, que les fardeaux pesans ; & ceux, qui sont en autorité, accablent les foibles, ou n'ont pas grand souci des choses qui les concernent. Ils ne veulent rien avoir de commun avec eux, ou du moins si peu, que cela ne paroisse point du tout. 1645.

Comme je disois quelque chose de semblable à un Prélat parfaitement éclairé, & qui joint la modestie & une extrême douceur, à sa haute qualité, au moins, me répliqua-t-il, ne présumera-t-on rien de semblable de ceux de notre Condition, & nous sommes tous si conformes en toutes choses, qu'ôté la Jurisdiction que nous avons

De l'habit de Prélat.

1645. jugé à propos de marquer par la Croix pectorale, & par le Camail que nous portons sur le Rochet, & quelquefois le violet dans l'Habit ordinaire, à peine connoîtroit-on quelque différence entre les Evêques, & ceux du second Ordre. Je lui répondis que c'étoit peu de chose que l'Habit, & que néanmoins l'usage y avoit mis assez de différence; quand Messieurs de l'Assemblée générale du Clergé de France n'auroient point fait un article exprès, pour réserver aux Evêques seuls la Croix pectorale, & le Camail sur le Rochet, à l'exclusion des Abbés qu'on appelle Commandataires, & autres Prélats inférieurs; mais que ni les uns, ni les autres, aïant le pouvoir d'officier en Habits pontificaux, ne devroient jamais porter cette Croix pectorale, selon le Cérémonial romain, que lorsqu'ils sont revêtus pour célébrer: qu'au reste, les Abbés qu'on appelle Bénis la prétendent porter également de droit, & que le pouvoir d'être bénis, & d'officier en Habit pontifical, n'est point interdit aux Abbés, par les concessions des Papes, ni même à beaucoup de Doïens, ou de Trésoriers d'Eglises collégiales, & que des simples Religieuses, comme

celles de Monsieur de Geneve, portent bien des Croix pectorales, sans prétendre de Jurisdiction : que pour le Camail sur le Rochet, ce n'est autre chose que ce Chaperon noir, que tous les Prêtres, habitués dans les Paroisses de Paris, portent en Hiver sur leurs Surplis, & qu'il y a lieu de s'étonner qu'on ait voulu faire une constitution expresse de ces choses-là, qui d'elles-mêmes ont tant d'indifférence, & sur-tout sans avoir oui les raisons de ceux qui, sans être Evêques, y pourroient prétendre quelque droit ; mais que le principal consiste à chasser les abus qui engendrent la corruption des mœurs & de la Doctrine : que la superstition est une dangereuse peste, qui met les consciences en repos, au milieu des orages que suscitent les délices, l'avarice & l'ambition : qu'il y faudroit apporter un prompt remede, mais qu'on en a peu de souci : qu'on ne s'arrête bien souvent qu'à des choses superficielles, & qu'on néglige les solides : qu'on tient même pour maxime, qu'il ne faut pas toujours détromper les peuples, & qu'il seroit dangereux de leur apprendre les grandes vérités ; d'où vient que plusieurs ne veulent pas qu'ils aient l'in-

1645.

Du Camail.

1645. telligence des Prieres de l'Eglise; mais qu'il est bon qu'ils soient persuadés de tout ce qu'ils disent des Images miraculeuses, & des saintes Reliques, qu'ils ont en si grande vénération, quoiqu'on y eût mêlé, parmi, une infinité de fables. Ce vertueux Prélat en leva les yeux au Ciel, & dit que Dieu auroit toujours soin de son Eglise, que cette divine Epouse étoit sans tache, & que sa conduite étoit infaillible; mais que cela n'empêchoit pas que les vices & l'ignorance n'y fissent des ravages prodigieux parmi le peuple, sous prétexte même de piété, sans qu'il en fallût blâmer les Conducteurs, qui n'y peuvent pas toujours remédier; & ce qu'ils pourroient avoir eux-mêmes de part en ces défauts, ne vient point de l'esprit principal, qui en a le suprême gouvernement, mais de l'infirmité humaine : dont je me sentis pleinement satisfait. Et ce que j'en avois dit, n'étoit pas tant pour former des difficultés, & pour en être instruit, que pour l'édification d'une Personne de Qualité, qui attendoit sur ce sujet les réponses de ce judicieux Prélat, mais qui ne vouloit rien prononcer sur ce qui avoit été dit touchant le vingt-neuvieme Ar-

ticle de la Déclaration de l'Assemblée, où il avoit souscrit. 1645.

Etant tombé malade sur la fin du Carême de l'année 1646, les Médecins, qui me traiterent, me jugerent en très grand danger, ce qui fit courir le bruit de ma mort; de sorte que quelques-uns demanderent mes Bénéfices; & les aïant obtenus, j'ai ouï dire qu'ils prirent grand soin de s'informer de l'état de ma santé. Mais enfin il plut à Dieu de bénir les remedes qui me furent administrés par le Sieur de la Vigne (22), l'un des premiers Hommes du monde en son Art, & l'un de mes chers Amis, sur les ordonnances de M. Guenaud (23), célebre Médecin de la Faculté de Paris, & de M. Vaultrier (24), qui devint alors premier Médecin du Roi.

1646. Grande maladie.

La Vigne.

Guenaud.

Vaultier.

Je fus donc remis sur pié, incontinent après Pâques, dont je rendis graces à Dieu, aussi-bien que de la rési-

(22) Michel de la Vigne, de Vernon en Normandie, Auteur de plusieurs discours, en particulier contre Théophraste Renaudot. On en parle dans le Moreri de 1732, & dans le Supplément de 1735. Il étoit Pere de Mademoiselle Anne de la Vigne, dont on a des Poësies françoises, fort délicates.

(23) On en a parlé plus haut.

(24) François Vautier, mort en 1652, enterré chez les Carmelites du Fauxbourg S. Jacques, où on lit son Epitaphe, rapportée par Piganiol de la Force, Descript. de Paris, Tom. V, pag. 353.

1646. gnation entiere qu'il m'avoit donnée à sa volonté, pendant le plus violent accès de mon mal, aïant été visité, en cet état, par M. le Prince Palatin, bien qu'il fût lui-même indisposé, par la généreuse Madame de Choisi de Caen (25), par Messieurs les Comtes de Bethune & de Charost, qui m'ont toujours témoigné tant de bienveillance, & par M. l'Abbé de la Victoire (26), que toutes ses bonnes qualités m'ont fait connoître avec tant d'estime, & que j'honore parfaitement.

M. de la Victoire.

Je délogeai de l'Hôtel de Nevers, pour venir demeurer au Fauxbourg S. Germain, où je suis encore à présent, dans le même logis que tient la Veuve de deux excellens hommes, en leur profession, les Sieurs Rabel & de Belleville, assez connus de la Cour & de toute la France. Comme cette Demoiselle, ennemie des artifices & de la dissimulation, a l'humeur si agréable, la conduite si vertueuse, & l'esprit si bien fait, j'avoue franchement que j'aurois regret de la quitter, pour occuper autre part une plus belle maison.

Mademoiselle de Belleville.

(25) Voïez les Additions.

(26) Claude Duval Sieur de Coupanville, Abbé de la Victoire, au Diocese de Senlis, mort le 8 Décembre 167[illegible].

Là, dans le dessein de me donner quelqu'honnête occupation, dans une vie assez retirée, je m'appliquai à faire des Livres, & à composer quelques Traductions des Poëtes Latins. Je commençai par la correction de celle de Lucain, que j'avois publiée il y avoit plus de vingt ans (27); je la fis même imprimer pour la seconde fois (28), & je la dédiai à la Sérénissime Reine de Pologne, l'aïant accompagnée d'une Epître que je fis sur le même sujet à M. le Duc d'Enghien, où je pris occasion de louer la valeur extraordinaire de ce Prince, & de parler de ses grandes Victoires. Mais je n'osai lui présenter cet Ouvrage, quoiqu'il fût assez proportionné à son humeur guerriere. Il le reçut pourtant par les mains de M. le Marquis de la Moussaye, qui lui en dit du bien, parce-qu'il m'honoroit de son amitié; de sorte qu'il le lut tout du long, & m'en fit même depuis quelque civilité, l'aïant vu dans une conférence sur un point d'Histoire, chez M. du Puy, où j'avois été invité.

1646.

Lucain.

M. le Duc d'Enghien.

M'étant une autre fois trouvé chez M. le Coadjuteur de Paris, comme

(27) En 1623.

(28) Cette seconde Edition porte la date de 1647.

1646. on y vint à parler des Traductions des Poètes, & que ce Prélat eut avancé qu'il ne se pouvoit persuader qu'il fût au pouvoir de quelqu'un d'en faire une de Virgile, qui fût agréable & juste, parceque la beauté de ce Poète consistoit principalement en l'élégance de l'expression, & qu'il n'y en avoit point d'autre qui en pût approcher, dont il se trouva-là peu de Personnes qui ne fussent de même avis, je lui dis pourtant qu'il faudroit essaïer, & ne se laisser point imposer par les mauvaises Versions qui avoient été faites jusques-là de cet admirable Auteur, excepté les parcelles que nous avions du Cardinal du Perron, de Bertaud, Evêque de Séez, & de quelques autres. Là-dessus, on contesta quelque tems sur le mérite de ces Ouvrages, puis on dit que c'étoient plutôt des Paraphrases que des Versions, & que de quelque façon qu'on les voudroit nommer, elles seroient toujours infiniment au-dessous de Virgile.

Virgile.

C'étoit bien pour me décourager du dessein que j'en avois déja conçu: toutefois en aïant voulu faire l'expérience, comme j'eus commencé par le sixiéme Livre de l'Eneïde, qui est l'un

Ma Traduction de ce Poète.

des plus éloquens, & le plus rempli de belles choses, j'avoue que ce coup d'essai ne me déplut pas, & que j'en eus même quelque sorte de complaisance, par un Ami intelligent, c'étoit M. Cotin (29), à qui je fus bien aise de le communiquer; de sorte que je m'y engageai insensiblement, & j'en achevai l'entreprise en moins d'un an, avec autant de joie, par la bonne opinion que j'en avois conçue, qu'il est dangereux d'en faire juge le Public. Je le fis néanmoins, & peut-être avec un peu trop de hardiesse, quoique plusieurs Personnes fort habiles, qui en avoient lu des cahiers, & entr'autres M. Conrad (30) & M. Chapelain (31), dont la réputation est si bien établie, m'en eussent dit tout le bien que j'eusse pû désirer. 1646.

On travailla donc à son Edition dès l'année 1648; & le Libraire qui en fit les frais, l'enrichit de figures, du Dessein de François Chauveau, l'un des plus excellens Hommes de sa profession (32). Je l'accompagnai de Remarques, d'Annotations, & de quelques Abrégés de l'an- 1648. François Chauveau.

(29) Charles Cotin, si maltraité par M. Despréaux.

(30) Il faut, *Conrart*.

(31) Le fameux *Jean Chapelain*, Auteur du Poëme de la Pucelle.

(32) Cette Edition est de 1649, *in-fol.*

1648. où il traite de la Fondation de l'Abbaïe de Beaulieu au Diocèse de Tours, par Foulques Nerra Comte d'Anjou, en l'année 996.

A M. Godeau (34), Evêque de Grace, & depuis Evêque de Vence, Prélat d'un mérite si rare & si connu par ses belles Poésies, dans sa Préface du Livre des Pseaumes, & dans son Histoire de l'Eglise.

A M. Menage, dans son Livre des Origines de la Langue françoise, sur le mot de *Loin*, qui signifie *Loup* en vieux Gaulois, d'où vient que la riviere de Loin, qui passe à Montargis, s'appelle en Latin *Lupa*.

A M. de Launoy, Docteur en Théologie, pour m'avoir dédié une Dissertation du véritable Auteur de la Profession de foi de Pelagius.

A M. de S. Amant, dans son Epître diversifiée, & dans une autre Epître qu'il m'a depuis adressée.

A M. de Scudery, si recommendable par tant d'illustres marques qu'il a données de son esprit & de sa valeur

(34) M. Godeau, & les suivans, sont presque tous si connus, qu'on se croit dispensé d'en dire ici quelque chose. On peut lire les éloges du plus grand nombre dans l'Hist. de l'Académie franç. dans les Mém. du P. Niceron, dans le Diction. de Moréri, & ses Supplémens, &c.

guerriere, pour ce qu'il a écrit de moi, dans la Préface de son noble Poème d'Alaric. 1648.

A M. Colletet, par les civilités qu'il m'a faites dans le Recueil de ses Epigrammes.

A M. Hallèy, Poète roïal en la Langue latine, Professeur en Eloquence, & depuis en Droit canon, si versé en toute sorte de Littérature, pour un Eloge très honorable qu'il me donne dans le Recueil de ses Poésies.

A M. de Furetiere, dont l'ame est si généreuse, & l'esprit si éclairé, pour la seconde de ses Satyres qu'il lui a plu de m'adresser.

A M. Cassandre (35), qui n'a pas moins d'érudition que de modestie, pour la louange qu'il m'a donnée au commencement de la Préface de son excellente Traduction des trois Livres de la Rhétorique d'Aristote.

A M. de Chambret (36), l'un des plus grands ornemens de notre Province de Touraine, pour l'admirable Sonnet qu'il a composé en ma faveur, & qui se voit dans mon Livre des Tableaux.

(35) François Cassandre, dont M. Despréaux a chargé le Portrait, sous le nom de *Damon*, dans la premiere Satyre.

(36) Le Marquis de Chambret.

1648. A M. Boileau (37), dont la jeunesse est devancée par un grand nombre de belles connoissances, pour son Livre du Tableau de Cébés, où il a voulu marquer mon nom avec beaucoup de civilité.

A M. Cotin, Personnage qui joint ensemble la science & la politesse, pour le souvenir qu'il a eu de moi dans son Théoclée, qui est un savant Dialogue touchant la vraie Philosophie des Principes du monde.

A feu M. du Chesne, Historiographe du Roi, pour ce qu'il a dit de moi sur la fin de son Histoire de Chastaigners.

A feu M. de Vulson de la Colombiere, dans la seconde partie de son vrai Théâtre d'Honneur & de Chevalerie, où il rapporte même quelques autorités de Virgile de la Version que j'en ai faite.

A Messieurs de Sainte Marthe, si dignes de la réputation que toute la terre a donnée à leur mérite, pour les témoignages qu'ils ont rendus de moi dans la Préface de leur Livre de la France chrétienne.

A M. Sorel, Historiographe de Fran-

(37) C'est Gilles Boileau, Frere aîné de M. Despréaux.

ce, si célebre par sa probité & par tous les beaux Livres qu'il a composés, pour le jugement si favorable qu'il fait des miens, dans son Traité des Auteurs modernes. 1648.

A M. Charpentier, qui écrit si élégamment, pour une Epigramme très heureuse, dont il lui a plu de m'honorer.

A M. des Marais (38) l'aîné, qui écrivoit aussi purement en Latin, comme son Frere s'est acquis de réputation par les beaux Ouvrages qu'il nous a donnés en notre Langue, en prose & en vers, pour la vingt-neuvieme (39) de ses nobles Epîtres latines, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, touchant la Traduction des Poètes.

A Monsieur du Pelletier, dont la facilité n'est pas commune, pour des Sonnets de louanges & des Epigrammes obligeantes qu'il a faites de moi, dans un Recueil de Poésies (40).

A M. Borel, Homme très studieux, pour m'avoir nommé avec honneur dans

(38) C'est Roland Desmarets.

(39) Ce n'est point la 29e, mais la 25e du 2e Livre, pag. 307.

(40) On ne connoît point ce Recueil de Poésies de Pierre du Pelletier, Auteur fort mal traité par M. Despréaux.

1648. la Préface de son Livre du Trésor des Antiquités Gauloises & Françoises. (41).

A M. d'Esplas, pour ce qu'il a dit de moi au commencement de son Missel en François.

A M. Martin, pour la même chose, dans les Remarques d'une Version qu'il a faite de quelques Déclamations de Quintilien.

A Messieurs Otth (42), Hottinghen (43) & Witz (44), Personnages célebres à Zurich, pour les mentions honorables qu'ils ont faites de la Préface que j'ai mise au-devant de ma Version du nouveau Testament, dont la premiere Edition fut publiée en l'année 1649.

A M. Audin (45), Prieur de Termes, dont nous avons quelques Livres d'Histoires & de Morale, pour les excellentes Poésies Latines qu'il a composées à mon sujet.

Enfin à Mademoiselle Anne de Rohan (46), pour des Vers obligeans qu'il lui plut de composer, quand elle

(41) Réimprimé en 1750, à la suite du Tom. 2. de la nouv. Edit. du Diction. étymologique de Gilles Ménage.

(42) Jean Henri Ottius.

(43) C'est peut-être Jean Henri Hottinger, mort en 1667.

(44) Peut-être, Herman Witsius.

(45) Voïez l'Abbé de Marolles en son *Dénombrement*.

(46) Sœur du Duc de Rohan, & Fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai, morte Fille le 10 Septembre 1646.

eut pris la peine de lire ma Version des Pseaumes. 1648.

Je pourrois mettre aussi en pareil rang feu M. de Balzac, si les civilités qu'il me fit sur ce sujet, peu de mois avant sa mort, par une Lettre fort obligeante qu'il m'écrivit, s'étant trouvé cité avec éloge dans quelques-unes de mes Remarques, étoient devenues publiques. Je me pourrois vanter des belles choses que M. Coitar m'en a écrites plusieurs fois; des complimens qui m'en sont venus de Pologne, d'Italie, d'Allemagne & des Païs-bas; mais tout cela n'est que trop glorieux pour moi, & mon dessein n'est pas tant de publier les louanges qu'on m'a données sans les mériter, que de parler de celles de mes Amis.

Si j'eusse voulu marquer dans ce Livre, tous ceux de mon tems, qui se sont acquis la réputation de bien écrire en notre Langue, je n'y aurois pas oublié M. de Priezac (47), Conseiller d'Etat, pour ses excellens Discours politiques; M. de la Chambre (48), aussi Conseiller d'Etat, & Médecin du Roi, pour les belles

(47) Daniel de Priézac V, l'Histoire de l'Académie françoise.

(48) Marin Cureau de la Chambre. V, la même Histoire.

1648. choses que nous avons de lui, dans ses Traités de Physique; le vertueux Gentilhomme M. de la Hoguette (49), qui s'est rendu immortel dans le Testament qu'il a fait d'un bon Pere à ses Enfans; l'Adversaire de M. Costar (50), qui mêle tant d'érudition dans ses Ouvrages; M. le Maistre (51), qui s'est rendu si célebre par ses illustres Plaidoïers; les agréables Auteurs de l'Ariane (52), du Polexandre (53), de la Cléopatre (54), du grand Cyrus & de la Clelie (55), du Mitridate (56), & du Toledan (57); les Historiens de ces fameux Héros de notre siécle, tels que les Ducs d'Epernon, de Rohan, de Lesdiguieres, de Sully, & les Maréchaux de Toiras & de Guébriant (58); les Auteurs d'autres

(49) De Fortin de la Hoguette.

(50) Paul Thomas, Sieur de Girac.

(51) Antoine le Maistre, Frere de M. le Maistre de Saci.

(52) Desmarets de S. Sorlin.

(53) Marin le Roy de Gomberville.

(54) Le Sieur de la Calprenede.

(55) La Demoiselle de Scudery.

(56) J'en ignore l'Auteur.

(57) Cet Ouvrage, dont on ne sait point l'Auteur, contient l'Histoire de Don Jean d'Autriche, Fils naturel de l'Empereur Charles-Quint. C'est un Vol. *in*-8. imprimé à Paris.

(58) L'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon est le Sieur *Girard*. Samuel *de Sorbiere* a publié les Mémoires de Henri Duc de Rohan; & son Histoire a été donnée par Antoine *Fauvelet du Toc*. Celle du Duc de Lesdiguieres, Connétable de France, est de

Vies de Personnages qui ont excellé en sainteté ; ceux de divers voïages ; les Panégyriques de M. Ogier ; les éloquens Sermons du P. Senaut (59), & quelques autres Livres de piété. 1648.

Pour la Poésie, outre ceux que j'ai marqués avec honneur dans le corps de ces Mémoires, nous avons Messieurs de Corneille, de Boisrobert, de Benserade, de Bertaut, de Segrais, & le Baron d'Angerville, ce dernier si digne des faveurs de M. le Prince de Conti, qui l'honore de son estime & de son amitié ; M. de Monplaisir, que j'ai vu engagé dans les intérêts de la même Maison ; M. l'Abbé Testu, dont la réputation de l'éloquence est désormais si publique ; M. de la Menardiere de Poitou, qui nous donne un Recueil admirable de Piéces très achevées ; Messieurs des Réaux, & l'Abbé Tallemant, son Frere, qui ont l'esprit si poli & si délicat ; Messieurs de Montreuil, de Maueroy ; de Montauban, Avocat en

Louis *Videl*, son Secrétaire, mort en 1674. Les Mémoires de Maximilien de Bethune, Duc de Sully, passent pour être de lui-même ; M. le Laboureur en a donné la suite. L'Historien du Maréchal de Toiras est Michel *Baudier*. Celui de Jean Baptiste de Budes, Maréchal de Guébriant, est Jean *le Laboureur*, Prieur de Juvigné.

(59) Le P. Senault est mort Genéral de la Congrégation de l'Oratoire.

Parlement, Auteur de tant de belles
1648. Pieces de Théâtre, qu'il a données au Public; du Theil, autre Avocat en Parlement; Guilbert (60), qui a si bien réussi dans l'Art de plaire; Boyer; Scaron, si connu de toute la France, par tant de jolies choses qu'il a écrites, avec une facilité incroïable; le Pere le Moine, Jésuite; & les Sieurs Mairet & Béis; sans parler de quelques illustres Défunts, que j'ai fort connus, tels que Messieurs des Yveteaux (61), Porcheres, Mainard, l'Estoile, Baro, Malleville, Rotrou, Rampales, l'Abbé de Laffemas, Sarasin & Tristan; & quelques-uns encore, qui écrivent de si beaux Vers latins, entre lesquels, après la mort de notre Borbonius (62), & du Sieur Remy (63), Poète roïal, auquel a si dignement succédé M. Hallé, de Caen, célebre Professeur en Eloquence; & depuis, en Droit-Canon, nous avons M. Gaulmin, Maître des Requêtes de l'Hôtel; ces deux Freres, Adrian & Henry de Valois, dont la réputation est si éclatante; le docte Tarin Pro-

(60) C'est Gabriel Gilbert, qui a fait un Poème de l'Art de plaire, &c.

(61) C'est Vauquelin des Yveteaux.

(62) C'est Nicolas Bourbon, qui a été Professeur roïal.

(63) Abraham Remi, en Latin, *Remmius*.

fesseur

fesseur du Roi; Charles du Perier, Gentilhomme Provençal, Neveu d'un autre du même nom, si connu dans les Poésies de Malherbe; M. l'Abbé Pidou, M. de Petitville, Conseiller du Roi, au Parlement de Rouen; les Peres Mambrun, Theron, le Vasseur (64), Jésuites, & Nicolaï Dominicain; Jean Maury, Théologien (65); & le savant Rhétoricien Nicolas Mercier, qui a fait un Ouvrage considérable de l'art de composer des Epigrammes, en toutes sortes de genres, pour le Latin, au même tems que M. Colletet en a publié un autre avec son Recueil d'Epigrammes, pour le François (66). 1648.

Laudemus Viros præclaros &, quibus prognati sumus, Majores nostros. Ecclesiast. 44.

Je ne dois pas non plus omettre les

(64) C'est peut-être le Pere Vavasseur, bon Poète latin. Le P. Théron étoit aussi Poète latin.

(65) Et Poète latin.

(66) Tous ceux que M. de Marolles nomme ici, depuis Corneille jusqu'à Colletet, sont si connus, qu'il seroit superflu d'en dire quelque chose. On peut consulter sur eux l'Histoire de l'Acad. franç. le Parnasse françois de M. Titon du Tillet; la Biblioth. franç. ou Histoire de la Littérature franç. les jugemens des Savans de M. Baillet; les Mémoires du P. Niceron, & le Moréri, avec ses Supplémens.

1648. témoignages de la reconnoissance que j'ai des civilités que m'a faites François Roger de Gagnieres, jeune Gentilhomme, dont l'esprit, les graces & la beauté égalent la naissance illustre, pour quelques Anagrammes qu'il a pris la peine de chercher sur mon nom, comme celle-ci, ajoutant une R à *Michel de Marolles*, L'OR DE MILLE CHARMES & pour ces Vers très obligeans, mais qui me conviennent si peu, que je ne m'y reconnois point du tout.

Ton Pere a triomphé dans la gloire des Armes,
Et tu vas surpassant par tes doctes Ecrits,
Ce qu'ont jamais produit les plus rares esprits;
De-là vient qu'on te dit L'OR vrai DE MILLE CHARMES.

Car je sais bien que je ne mérite point toutes ces louanges, & j'ai même quelque pudeur d'en parer cet Ouvrage: mais ce que j'en ai fait, n'est pas tant pour ma propre gloire, quoiqu'elles me soient très honorables d'une Personne si pure & si innocente, que pour ne fâcher pas celui qui en est l'Auteur, & qui m'a voulu prêter des graces & des avantages que je n'ai pas; outre qu'il a desiré de moi ce petit témoignage de l'estime que je fais de son esprit,

de son amitié & de sa vertu, dans la grande jeunesse, où il est encore, approchant à peine la fin de la treizieme année de son âge; d'où il est facile de connoître les espérances qui se peuvent concevoir d'un si beau naturel. 1648.

Spes perfectionis est, honesta in Adolescente inchoatio: nec ab erudito distat, qui inter exordia boni gloriam occupat instituti. Ennodius, Lib. 7, Epist. 24.

Ma Version de Virgile parut au commencement de l'année 1649, & incontinent après je publiai celle du Nouveau Testament (67), que je fis pendant les troubles; mais non pas sans avoir souffert quelque disgrace; quoique des Personnes de beaucoup de mérite l'eussent honorée de leur estime & de leur approbation. Je me soumis à y corriger quelque expression dans le 20e Verset du 21e Chap. de S. Luc, par l'avis du R. P. Delingendes, alors Provincial des Jésuites, qui se donna la peine de la voir; mais cet excellent Homme, aïant oui mes raisons, & connu que j'avois fait ce Labeur sur la Version d'Erasme, trouva 1649. Le nouveau Testament. Le P. Delingendes.

(67) La même année 1649, cette Traduction a été réimprimée en 1653, 1655 & 1660. Elle est faite sur la Version latine d'Erasme.

1649. bon que je remisse cette correction à une seconde Edition; à quoi je me soumis de très bon cœur, & ce Livre fut accueilli assez favorablement du Public. Toutefois un Licentié en Théologie entreprit la Doctrine de ma Préface, par laquelle j'exhortois les ames fideles à s'appliquer avec respect à la lecture des saintes Ecritures, & composa un Traité, qu'il appelloit *Le Sanctuaire fermé aux Profanes*, pour maintenir des sentimens contraires à ceux que je défendois; mais M. l'Abbé d'Estrées les soutint admirablement dans son Acte de Sorbonique, qu'il fit incontinent après, où il acquit la gloire qui étoit due à son mérite & à son savoir.

Maladie de mon Frere.

Ce fut en ce même tems que mon Frere s'étant senti attaqué d'une maladie de poulmon, commencée depuis quelques années; & s'étant persuadé, bien aisément, que sa vie ne seroit plus guere longue, résolut de faire encore un voïage à Paris, avec sa famille, pour me voir, & pour consulter les Médecins touchant son infirmité. Ils lui ordonnerent quelque régime, & ne lui ôterent pas l'esperance de convalescence, dont il conçut quelque joie, & reprit même ses forces; mais

ce bien ne lui dura pas long-tems, comme nous dirons dans la suite; & après avoir séjourné ici deux mois, il s'en retourna chez lui, fort satisfait de son voïage, avec sa Femme & sa Fille aînée, qu'il aimoit cherement, & je ne l'ai pas vû depuis (68). 1649.

Présent de la Reine de Pologne, remariée en secondes Noces.

Cependant la Sérénissime Reine de Pologne étant devenuë veuve, par la mort d'Uladislas, quatrieme du nom, son premier Mari (69), l'un des grands Princes de son tems, & qui avoit acquis le plus de réputation par sa prudence & par sa valeur, épousa en secondes Noces, sur la fin de cette année (70), le Prince Jean Casimir, son Beau-frere, qui fut en même-tems élu & couronné Roi de Pologne; ce qui ne doit point être trouvé étrange, puisqu'il n'y avoit point eu d'Enfans du premier lit; & l'année suivante, cette grande Princesse, pour me donner des marques de sa gratitude & de sa magnificence, me fit présent d'un buffet de vermeil doré, 1650.

(68) Voïez les Additions.

(69) Mort en 1648, le 29 Mai. V. la Lettre 217, de la Mere Marie Angelique Arnauld, sur cette mort.

(70) Le 30 Mai 1649, par dispense du Pape Innocent X. Voïez la Lettre 263, de la Mere Marie Angelique Arnauld, écrite à la Reine de Pologne, sur ce Mariage.

1650. ciselé, par les mains de M. des Noyers, Sécretaire de ses Commandemens, qu'elle avoit envoïé en France. Elle l'avoit aussi accompagné d'une médaille d'or de grand prix, que je garde cherement, & que je désire conserver, pour mémoire des faveurs d'une si grande Princesse.

Enfin la nouvelle nous étant venue de la grossesse de la Reine de Pologne, & m'aïant mandé elle-même, qu'elle désiroit se faire peindre dans un grand Tableau, avec le Roi son Epoux, & le feu Roi son premier Mari, représentant quelque sujet tiré de l'Histoire; je lui mandai que j'en avois dit mes pensées au Peintre Juste d'Egmont, & qu'il y avoit si heureusement rencontré, que je ne pensois pas qu'il eût jamais rien fait de si beau, & qu'il s'étoit enfin résolu de suivre une invention que j'avois tirée des Fables héroïques des Anciens, puisqu'il ne s'en étoit point présenté à mon souvenir dans l'Histoire sainte ou profane, qui fût digne de leurs Majestés.

Le Peintre Juste d'Egmont.

Voici donc comme j'en composai le sujet. Une Junon représentée assise entre deux Jupiters, l'un céleste, & l'autre terrestre. Cette Déesse plus belle

Dessein d'un portrait.

qu'elle ne fut jamais, sous le visage de la Reine ; le Jupiter céleste sous le visage du feu Roi Udaliflas, quatrième ; & le Terrestre sous celui du Roi Jean Casimir. Ces figures qui sont les symboles de la Dignité roïale, quand elle est accompagnée de justice & de bonté, portent les mêmes enseignes qui les font reconnoître dans les Statues & les Médailles antiques, avec des devises tirées de Virgile, que j'avois appropriées au sujet. Celle du Jupiter céleste, étoit une Aigle blanche, comme l'Aigle éploïée de Pologne qui se soutient en l'air, avec ces mots : *Supereminet omnes*, il excelle sur tous. Pour dire que comme l'Aigle s'éleve au-dessus de tous les autres Oiseaux, aussi Jupiter, & le feu Roi Uladiflas, excellent entre les Dieux & les Rois.

1650.

Devises.

Jupiter céleste.

Celle du Jupiter terrestre, étoit une Aigle noire, qui tenoit la foudre en sa main, & qui avoit du rapport à l'Aigle qui soutient les Armes de Mantoue, avec ces mots, *Quo non prestantior alter*, l'autre n'est point plus grand. Pour dire que ni l'autre Aigle n'est point plus considérable que celle-ci, ni aucun Prince ne surmonte point en mérite, ni en géné-

Jupiter terrestre.

1650. rosité le Sérénissime Roi Casimir.

Junon. La Devise de la Junon, étoit le Paon, attribué à cette Déesse, avec ces mots, *Et Soror & Conjux*; elle est Epouse & Sœur. Pour dire qu'elle est Femme & Sœur de l'un & de l'autre Jupiter; ce qui n'appartenoit qu'à elle seule, & à la Reine de Pologne, comme à la plus grande des Déesses, & à la premiere des Reines du Nord, puisqu'en effet Sa Majesté étoit devenue Epouse du Roi, dont elle étoit Sœur; ce qui ne s'étoit guere vu dans la Roïauté, & ce qui, par conséquent, ne se pouvoit appliquer à d'autres qu'à elle.

Enfant roïal. On devoit aussi représenter un petit Enfant sur un Cigne, entre la Junon & le Jupiter terrestre, aïant égard au petit Prince qu'on attendoit des Couches roïales, & aux Cignes du Mince, qui passe à Mantoue, & à ceux de la Maison de Cleves, avec ces mots, *Candore patrio*, pour désigner la pureté & la grandeur de son extraction.

Aux piés de la Reine, on devoit aussi écrire ce demi-vers du deuxieme de l'Enéïde : *Toro ab alto*, pour marquer le lieu où elle devoit être assise, qui est un haut dais; & pour dire aussi

1650.

que d'un lit roïal, Sa Majesté avoit passé à un autre lit roïal.

Je donnai encore une Devise sur le même sujet, pour mettre au revers d'une Médaille, que M. des Noyers faisoit faire pour Sa Majesté, aïant égard à son roïal Enfantement. Elle étoit telle. Une Aigle qui fait son aire sur un Chêne, l'Aigle & le Chêne consacrés à Jupiter, avec ces mots de Silius Italicus : Devise pour une Médaille.

Dignos nutrit gestanda ad fulmina fœtus.

Pour dire que les Enfans de Sa Majesté seroient dignes de porter un jour le Sceptre ; comme les Aiglons bien élevés, peuvent être dignes de porter les Foudres de Jupiter.

Tout cela lui fut assez agréable ; & je me souviens, touchant une des meilleures plumes de notre tems, que je lui mandai que Sa Majesté, qui étoit en admiration par toute la Terre, avoit obligé M. de Mezerai (71), assez connu par ses nobles Ouvrages, de lui dédier celui de son Histoire des Turcs, qui est une suite de celle de Calcondille, autrefois traduite par Vigenere (72), & que je souhaitois que son M. de Mezerai.

(71) Le célebre Historien de France, Eudes de Mezerai.

(72) Blaise de Vigenere.

1650. mérite fût assez considérable auprès d'elle, pour lui donner quelque marque de ses faveurs, en quoi elle feroit beaucoup plus pour sa propre gloire, que pour l'utilité d'un si excellent homme, qui d'ailleurs étoit capable de publier, par tout, les louanges qui lui étoient dûes, aïant même dessein d'écrire beaucoup de belles choses, qu'il méditoit pour sa réputation. Sur quoi cette auguste Princesse me voulut bien témoigner que cette petite recommendation ne lui avoit pas été désagréable : & le Livre de M. de Mezerai lui aïant plu, comme il ne vient rien d'une si bonne main qui ne soit parfaitement achevé, Sa Majesté lui donna des marques honorables & magnifiques de l'estime qu'elle fit de son illustre présent.

Enfans de la Reine de Pologne.

Nous eûmes nouvelles ensuite, que la Reine de Pologne étoit accouchée d'une Fille. Sur quoi M. de S. Amant fit des vers, qui nous furent envoïés de Varsovie, où il étoit alors. Mais l'augure qu'il y fit pour la naissance de la roïale Princesse, ne fut pas accompli, selon ses souhaits & les nôtres ; parcequ'elle mourut bientôt après, aussi-bien qu'un Frere que le Ciel lui avoit donné : mais il se con-

tenta de montrer l'un & l'autre comme deux Astres qui disparoissent en même tems qu'ils découvrent leur splendeur.

Regret pour la mort d'une petite Fille.

Sans mentir, la mort est bien impérieuse ; & quoiqu'ici-bas elle ne soit pas moins naturelle que la vie, si est-ce que sa diformité, qui blesse tous les sens, nous en fait avoir de l'horreur, & nous contraint bien souvent, malgré que nous en aïons, de jetter des larmes. Hélas ! je ne m'en suis apperçu que trop depuis que je suis au monde, par la perte que j'ai faite de mes Proches, & de quelques illustres Amis : mais je ne celerai point encore que cette année-là, je me sentis vivement touché de la mort d'une petite Fille qui étoit née dans mon logis, de gens qui me servent, aïant à peine commencé la sixieme année de son âge. Je n'ai gueres vu d'Enfant plus aimable, ni plus spirituelle, & il me sembloit qu'elle avoit de la grace en tout ce qu'elle faisoit, outre ses petites caresses qui avoient pour moi des douceurs toutes particulieres ; de sorte que j'eusse eu l'ame bien dure, si je n'y eusse pas mis beaucoup d'affection. Je la regrettai au-delà de ce que je me

1650. l'eusse pu imaginer : & m'étant souvenu de ce que j'avois lu dans Martial, au sujet de la petite Erotion, qu'il avoit aimée de la même sorte, je composai sur le champ ce Sonnet sur la mort de l'Enfant, arrivée l'onzieme jour d'Août de l'année 1650, qui fut le même jour que mourut ma Mere, vingt années auparavant ; ce qui m'en renouvella le souvenir avec beaucoup d'amertume & de douleur.

*Sonnet sur la mort d'une * petite Fille âgée de cinq ans.*

* *Elle avoit nom Marie le Beau.*

De quel étrange deuil fut mon ame saisie,
Lorsque, pour éviter les traverses du sort,
Loin des vents de la Cour, en faisant peu d'effort
Je passois doucement les restes de ma vie.
De quels traits, de quels coups, fut-elle poursuivie,
Au point que je goûtois les délices du port,
Echappé des écueils, de l'orage & du bord,
Quant à mes yeux je vis Amaranthe ravie.
L'inexorable mort n'en eut point de pitié ;
Elle rompit les nœuds de la sainte amitié,
Et n'épargna donc point une douceur si tendre.
Un lustre de l'Enfant acheva le fuseau,
On la mit au sépulchre, en sortant du berceau
Mais son ame est au Ciel, si le corps est en cendre.

Or, pour n'omettre pas ce que Mar-

tial a écrit sur un pareil sujet, voici ce qu'il dit de la petite Erotion dans le cinquieme Livre de ses Epigrammes, où il fait cette Epitaphe. 1650.

» Je recommande cette petite Fille, » à qui je donnois des baisers si tendres, & qui fut mes délices, à toi » Fronto, mon cher Pere, & à toi » Flaccilla, ma Mere. Je vous recommande la petite Erotion, afin qu'elle ne soit point effraïée des ombres » noires, ni de la gueule prodigieuse » du Chien infernal. Elle s'en alloit » achever le sixieme Hyver de son » âge, si elle eût vécu encore six jours. » Qu'elle se récrée avec une humeur » enjoüée entre ses anciens Protecteurs, & qu'elle profere mon nom » en faisant de petits contes d'une langue begaïante. Qu'un rude gazon » ne couvre point ses os; & ne lui » sois point pesante, ô terre, puisque sa charge te fut toujours legere.

Epitaphium Eroti, ad Frontonem & Flacillam, parentes. Epig. 35.

Hanc tibi Fronto Pater, genitrix Flacilla, puellam
Oscula commendo, deliciasque meas:
Parvula ne nigras horrescat Erotion umbras,
Oraque tartarei prodigiosa canis.

1650. Impletura fuit sextæ modo frigora brumæ,
Vixisset totidem ni minùs illa dies.
Inter tam veteres ludat lasciva Patronos,
Et nomen blæso garriat ore meum.
Mollia nec rigidus cespes tegat ossa, nec illi
Terra gravis fueris, non fuit illa tibi.

Et dans la trente-huitieme Epigramme du même Livre, il déplore ainsi la mort de cette petite Fille, & se moque de Pætus.

» Ma petite Mignone, plus dou-
» ce que la voix des Cignes quand
» ils sont près de mourir; plus ten-
» dre qu'une jeune Brebis des pasca-
» ges de Tarente, arrosés par les eaux
» de Galeze; plus délicate qu'une co-
» quille du Lac de Lucrin, à qui,
» pour la blancheur, tu n'eusses ja-
» mais voulu préferer les perles de la
» Mer Erythrée, ni la dent polie de
» la Bête des Indes, ni les premieres
» neiges de l'Hyver, ni les lis qui
» n'ont point été maniés. Elle surmon-
» toit en ses cheveux les toisons dé-
» liées de l'Espagne Bétique, les
» nœuds que portent sur la tête les
» Peuples du Rhin, & la poudre d'or
» qui leur donne tant d'éclat. Sa bou-
» che avoit l'odeur des roses de Pesth,
» du premier miel des Ruches d'A-
» thenes, & d'une masse d'ambre,

» quand elle est froissée de la main.
» Un Paon, avec toute la richesse 1650.
» de son plumage, mis en comparai-
» son avec elle, eût été de mauvaise
» grace : Un Ecureuil n'étoit point si
» aimable qu'elle ; & pour tout dire,
» elle étoit plus rare que le Phénix.
» La petite Erotion, mes amours, ma
» joie & mes délices, que la loi ine-
» xorable des cruelles destinées nous
» a ravie dès son sixieme Hyver, sans
» être entierement accompli, est en-
» core fumante sur le bucher fune-
» bre. Sur cela, mon cher Pætus me
» défend d'être triste ; & comme je
» me frappe le sein, & que je m'ar-
» rache les cheveux ; n'as-tu point
» de honte, me dit-il, de pleurer un
» Enfant de tes Domestiques ? J'ai en-
» terré ma Femme, connue, *comme*
» *tu sais*, pleine de majesté, d'une
» Maison illustre, riche, & toutes-
» fois je vis encore. Qui peut avoir
» l'ame plus forte que notre Pætus ?
» Il a hérité de deux cens mille sesf-
» terces, par la mort de sa Femme,
» & toutesfois il vit encore.

Luget Erotium, & ridet Pætum.

Epig. 38.

Puella senibus dulcior mihi Cycnis,
Agna Galesi mollior Phalantini,

1650.

Concha Lucrini delicatior ſtagni,
Cui nec lapillos præferas Erythræos,
Nec modo politum pecudis indicæ dentem;
Niveſque primas, liliumque non tactum:
Quæ vicit Bætici gregis vellus,
Rhenique nodos, aureamque miſcellam:
Fragravit ore, quod roſarium Peſthi,
Quod Atticarum prima mella cerarum,
Quod ſuccinorum rapta de manu gleba:
Cui comparatus indecens erat Pavo,
Inamabilis Sciurus, & frequens Phœnix:
Adhuc recenti tepet Erotion buſto,
Quam peſſimorum lex avara fatorum,
Sextâ peregit Hyeme, nec tamen totâ,
Noſtros amores, gaudiumque, luſuſque:
Et eſſe triſtem me meus vetat Pætus,
Pectuſque pulſans, pariter & comam vellens;
Deflere non te Vernulæ pudet mortem?
EgoConjugem, inquit, extuli,& tamen vivo,
Notam, ſuperbam, nobilem, locupletem.
Quid eſſe noſtro fortiùs poteſt Pæto?
Ducenties accepit, & tamen vivit.

Je ne penſe pas qu'il ſe puiſſe rien voir de plus ſemblable; & quoique Martial ait dépeint ſon déplaiſir plus élegamment que je n'ai fait le mien, ſi eſt-ce que j'aurois de la peine à croire qu'il en eût été plus touché. Cela fait bien voir ce que peut quelquefois la tendreſſe de l'innocence ſur le cœur d'un Philoſophe, quand il

ne s'est pas dépouillé de toute humanité. 1650.

Ce fut environ le même tems, que je perdis, avec beaucoup de déplaisir, M. de Brulon Deagean, Homme de savoir & d'agréable conversation, qui mourut âgé de trente-cinq ans, laissant deux Freres, qui ne l'ont pas survécu long-tems depuis. Il avoit un grand goût pour les Lettres que j'affectionne le plus, & se réjouissoit fort de voir la Version de Lucrece, que je faisois imprimer, parcequ'il y a bien de la Philosophie dans ce Poète, que tout le monde n'entend pas : mais la mort nous le ravit, comme je n'étois qu'à la moitié de cet Ouvrage; & quand l'Edition en fut achevée, le brave M. du Morhier (73), pour qui j'ai toujours eu tant d'estime, trouva bon que j'en fisse un présent à la Reine Christine de Suede : toutefois cela ne servit de rien, & je ne sais pas même si elle reçut le Livre, que M. Herauld, qui faisoit ici ses affaires, avec tant de soin & de fidélité, m'assura de lui avoir envoïé. Du moins n'en ai-je point reçu de réponse, contre la coutume de

M. de Brulon Deagean.

Lucrece.

(73) C'est Benjamin du Maurier, Ami de Descartes, dont on a plusieurs Rélations du Nord. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

1650. cette Princesse, qui étoit alors assez libérale de ses complimens aux Gens de Lettres. Quoiqu'il en soit, le Livre n'a pas laissé d'être assez bien accueilli du Public (74); & j'ai vu quelques savans Hommes, M. le Comte de Pagan (75), feu M. le Pailleur (76), le docte M. d'Avisson (77), M. de la Courvée (78), Médecin de la Reine de Pologne, & quelques autres, en particulier, M. Sarasin, de la Ville de Lyon, dont le savoir & la probité sont également recommandables, qui m'en ont remercié pour l'intérêt du Public, après avoir satisfait en quelque façon aux difficultés, qu'on y pouvoit former à cause de la Doctrine de ce Poète, dans son troisieme Volume, où il traite de la Nature de l'Ame. Je l'ai depuis fort corrigé, & mis en bien meilleur état, pour en faire une seconde Edition (79).

(74) Cette Traduction de Lucrece est de 1650. Il y en a eu une seconde Edition en 1659.

(75) Le Comte Blaise François de Pagan, Provençal, Mathématicien & Astronome, est mort à Paris, le 18 Novembre 1665, âgé de 61 ans. V. le *Dénombrement* cité.

(76) C'étoit aussi un Mathématicien. V. plus bas, sous l'année 1651.

(77) Guillaume d'Avisson, Ecossois, Chymiste habile, dont on a le portrait gravé. V. le *Dénombrement*.

(78) Jean Claude de la Courvée, Auteur de quelques Traités de Médecine.

(79) C'est celle de 1659.

Cependant on en imprimoit une troisieme de mes Heures de Notre-Dame, & une douzieme de ma Version de l'Office de ma Semaine sainte, aïant revu l'un & l'autre Ouvrage; mais non pas avec toute la diligence & l'exactitude qu'ils se pourront revoir quelque jour, si j'en ai le loisir, bien que pour les Heures, il n'y ait rien à ajouter à celles qui nous furent données presqu'en même tems par des Ecclésiastiques (80), qui écrivent heureusement en prose & vers. 1650. Heures de Notre-Dame.

Mais comme un Labeur n'étoit pas plutôt fini, que je formois le dessein d'un autre, j'entrepris, sur le commencement de l'année 1651, une Traduction de toutes les Poësies d'Horace (81), que peu de Personnes croïoient qui pussent réussir en prose, & surtout les Odes. Un des plus excellens Hommes du Parlement de Paris, M. Rougeaut (82), qui les entend si bien, & de qui la Littérarure est si parfaite, étoit de ce sentiment. Cependant on m'a dit depuis qu'il en fait quelqu'état; & certes je me persuadai moi- 1651 Horace.

(80) MM. de Port-roïal.

(81) Elle a paru en 1653 & 1660, *in*-8. 2 Vol.

(82) Nicolas Rougeaut, Conseiller de Grand'Chambre. Voïez le *Dénombrement*.

1651. même que je n'avois guere fait de chose plus agréable; mais comme j'étois occupé à cet Ouvrage, dont il est vrai que j'avois quelque satisfaction, on m'écrivit une nouvelle du Païs, qui me surprit extrêmement, & qui me fit tomber la plume de la main.

Mort de mon Frere & de mon Beau-frere.

Ce fut la mort assez prompte de Louis de Marolles mon Frere, & d'Emon de Menou mon Beau-frere, qui étoit aussi le sien, & son Beau-pere en même tems, parcequ'il en avoit épousé la Fille d'un premier lit, comme je l'ai dit au commencement de ces Mémoires. Ils moururent tous deux à six heures l'un de l'autre, dans un même logis; M. de Menou le premier, âgé de soixante & dix ans, après avoir mené une vie de vrai Gentilhomme; & mon Frere, le second, âgé de quarante-neuf ans & demi, l'étant allé visiter, avec sa Femme, sur la nouvelle qu'il avoit eue de son extrémité; mais lui-même fort indisposé de son poumon.

Louis de Marolles.

C'étoit un Homme de bien, soigneux de se faire des Amis, & qui suppléoit au défaut de la science par le courage & par une vertu militaire, qui lui avoient acquis de la réputation.

J'ai ſu qu'il acheva ſes jours dans une grande réſignation aux volontés de Dieu, aïant reçu ſes Sacremens, & recommandé ſa Famille, aſſez nombreuſe, aux ſoins de Jeanne de Menou ſon Epouſe, qui lui avoit toujours donné beaucoup de marques de ſa prudence, de ſon affection & de ſa ſolide vertu. Il ne faut pas douter que la douleur d'une ſi vertueuſe Femme, ne fût extrême pour une perte ſi conſidérable, voïant ſon Mari d'un côté, & ſon Pere de l'autre dans le cercueil, une Famille éplorée autour d'elle, avec beaucoup d'affaires & peu de bien, parceque les Défunts, étant parfaitement honorables, en avoient beaucoup plus dépenſé qu'ils n'en avoient amaſſé.

1651.

Jeanne de Menou.

Cela ſe paſſa de la ſorte la nuit du premier jour de Mars, qui fut un Mercredi en cette année-là; & j'en ſus la nouvelle funeſte quatre jours après, dont je fus ſi vivement touché, qu'il m'en vint quelqu'accès de fievre; & quand je me trouvai en état de ſortir, je m'en allai au Païs, pour y viſiter ma Belle-ſœur, & ſa Famille déſolée; mais cela renouvella ſes larmes & les miennes; & après avoir eſſaïé de prendre quelque conſolation,

1651. nous donnâmes ordre à ses affaires le mieux qu'il nous fut possible, premierement à l'acquit des dettes, puis en la conservation de tout le reste, & au partage des biens de M. de Menou, Pere de ma Belle-sœur, qui n'avoit laissé que des Filles d'un second lit, comme elle étoit unique du premier.

Charlotte de Menou. Entre ces Filles du second lit, l'aînée, appellée Charlotte de Menou, s'étoit remariée en troisiemes noces, dès le 15 de Septembre 1647, avec Antoine de Montbel, Seigneur de Champeron, dont elle avoit déja deux Fils, (83) comme il lui en étoit resté trois de son second mariage avec Eustache de Graleul, Seigneur de la Rochebreteau; mais elle n'en avoit point du tout de son premier Mari, appellé Charles le Bloy, qui mourut en portant les armes pour le service du Roi, sous la charge de M. d'Happlincour, l'an 1636, tous trois de Familles nobles & connues dans la Province; les deux premieres originaires de Touraine & de Blaisois, & la derniere, de Savoie.

(83) C'est apparemment la même, qui a fait en Vers françois le *Portrait de l'Abbé de Marolles*, qu'on lit dans *la Galerie des Peintures, ou Recueil des Portraits & Eloges, en Vers & en Prose, in-12*, seconde Partie, pag. 409, 417.

Ce ne fut pas le seul changement que je trouvai dans la Famille ; M. du Claveau, Gabriel de Bridieux, Chef du nom & des Armes de sa Maison, qui avoit épousé Polixene de Marolles, ma Sœur, dont il avoit six Enfans, trois Fils & trois Filles, s'étoit remarié en secondes noces depuis la mort de sa premiere Femme, qui arriva le Mercredi sixieme jour de Mai 1647. Son Fils aîné, appellé Dieudonné, s'étant mis dans la Profession ecclésiastique, & les autres portant les armes au service du Roi, tandis que ses Filles, Marie, Polixene, & Jeanne de Bridieux mes Nieces, gouvernent, avec beaucoup de sagesse, la maison de leur Pere, en la compagnie de leur Belle-mere, de qui la fécondité n'a pas manqué de leur donner encore des Freres & des Sœurs.

1651.

Bridieux.

Etant de retour à Paris, on me dit la mort de M. l'Abbé de Crosilles, que j'avois tant aimé, & j'assistai à son enterrement qui se fit dans l'Eglise de S. Sulpice. Il n'avoit pas laissé du bien pour païer ses Créanciers, ni même les frais de ceux qui vendirent ses Livres, & le peu de meubles qu'il avoit ; ses Ecrits qui furent saisis, sont demeurés entre les mains d'un Com-

La mort de l'Abbé de Crosilles.

1651. missaire, où ils sont en grand danger d'être perdus, & nous ne verrons peut-être jamais ce qu'il nous avoit tant fait espérer de la démonstration de la Divinité & de l'Immortalité de l'Ame, dont il avoit fait quelques Traités. Les Ouvrages que nous avons de lui, ne sont pas dignes de la réputation qu'il avoit acquise à son avénement à la Cour; aussi faut-il avouer que ses principaux avantages étoient dans la conversation, & surtout parmi les Gens de qualité, où il débitoit ses connoissances fort agréablement. Il ne survéquit que de six mois sa prison de dix années, & sa justification du crime de s'être marié étant Prêtre, dont il fut accusé (84).

La mort de M. du Puy.

Sur la fin de l'année 1651, la Littérature fit une perte très considérable par la mort de M. du Puy (85), décédé le seizieme jour de Décembre, en la soixante-neuvieme année de son âge. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Cô-

(84) Voïez sur l'Abbé de Crosilles la Biblioth. franç. ou Hist. de la Littérat. franç. Tom. XVI, p. 144 & suiv. L'accusation dont parle ici l'Abbé de Marolles obligea le Sieur de Crosilles à publier son *Apologie*, Vol. *in-4*. imprimé en 1643 à Paris, & dédié au Maréchal de Guiche, dans lequel on apprend plusieurs circonstances de la Vie de l'Auteur.

(85) C'est Pierre du Puy. V. les Additions.

me,

me sa Paroisse, & j'assistai, avec beaucoup de deuil, à ses funérailles, où se trouverent force Personnes de qualité, tant de sa Famille, que de ses Alliés & bons Amis, qui étoient en grand nombre. Jamais il ne fut un plus Homme de bien, ni plus sincere; & de quelqu'éloges que les Poètes & les Orateurs aient essayé d'honorer sa mémoire, on peut dire néanmoins que ce n'a point été au-dessus de son mérite, & de l'estime qu'il s'étoit acquise dans l'esprit des plus honnêtes gens. Ce grand Homme, qui avoit le soin de la Bibliotheque du Roi, avec M. de S.t Sauveur son Frere (86), l'a laissé pour occuper dignement sa place, & tenir un des premiers rangs après lui entre les Amateurs des Sciences & de la Vertu. Le docte Nicolas Rigault, qui nous a donné sa vie écrite avec tant d'élégance, nous y a laissé un catalogue de ses nobles Ouvrages, dont plusieurs ont déja vu le jour depuis sa mort, par les soins de M. son Frere. Mais ce Personnage, l'un des excellens Hommes de son tems, mourut aussi lui-même bien-tôt après qu'il eut écrit la vie de son illustre

1651.

M. Rigault.

Sa mort.

(86) Jacques du Puy, Prieur de S. Sauveur.

1651. Ami (87) ; & entre ceux qui composerent ses Eloges, Charles Oger (88), & Charles Feramus (89), qui faisoient si bien des vers Latins, ne le survéquirent pas long-tems, non plus que Jean de Guez, Sieur de Balzac, & Gabriel Naudé (90), qui mourut en retournant de son voïage de Suéde.

Mess. Oger, Feramus.

Balzac.

Naudé.

Ce fut aussi environ le même tems que passerent, de cette vie à une meilleure, les deux savans Jésuites, Jaques Sirmond & Denis Petau (91), qui ont laissé à la Postérité tant de marques de leurs nobles veilles, & de leur haute érudition.

P. Sirmond.
P. Petau.

Scevole de Sainte Marthe, Auteur de cette immortelle Histoire généalogique de la Maison de France, avec Louis son Frere, mourut un peu auparavant (92) ; mais en mourant, il nous a laissé deux Fils dignes de marcher sur les pas de sa gloire.

Sainte-Marthe.

(87) Nicolas Rigault est mort le 23 Février 1633, âgé de 75 ans.

(88) C'est Ogier.

(89) Charles Feramus étoit Avocat. Roland Desmarets lui a adressé l'onzieme Lettre latine de son second Livre, où il le loue de ce que l'occupation du Barreau ne l'empêche pas de cultiver la Poésie.

(90) Balzac & Naudé sont très connus. Voïez le Moréri & ses Supplémens, & les Mémoires du P. Niceron, & encore sur le premier, les Essais de Littérature & de Morale, de M. l'Abbé Trublet.

(91) Voïez leurs Eloges, dans les Mémoires du P. Niceron. Celui du P. Petau est du P. Oudin.

(92) Voïez sur MM. de

Puis nous perdîmes le docte Saulmaise (93), & Christophe Justel (94), qui avoit des lectures si profondes dans l'Antiquité; mais les Fils de l'un & de l'autre les feront revivre, aussi-bien que leurs immortels écrits. 1651. Saulmaise. Justel.

La République des Lettres fit aussi une perte considérable en la personne de Daniel Blondel (95), qu'on peut dire avoir été, pendant sa vie, une Bibliotheque animée, en matiere d'Histoire; elle en a fait en la personne de M. Florent, Jurisconsulte (96), de M. le Pailleur, Mathématicien, & de l'Abbé Guyet (97), Grammairien: tous Personnages admirables dans les choses dont ils faisoient profession, lesquels j'ai connus, & qui ont rendu Blondel. Florent. Le Pailleur. Guyet.

Sainte-Marthe tout le Tome Ve, de la Bibliotheque des Ecrivains du Poitou, par le Sieur Dreux Duradier.

(93) Claude Saumaise est mort le 3 Septembre 1653, âgé de 56 ans. V. sa Vie, à la tête de ses Epîtres latines, & la Bibliotheque des Ecrivains de Bourgogne.

(94) Christophe Justel étoit mort dès 1649. V. le Moréri de 1732.

(95) Daniel Blondel n'est mort qu'en 1655, à l'âge de 64 ans.

(96) François Florent, né à Arnai-le-Duc en Auxois, Professeur en Droit, à Orléans, y est mort en 1650. Voïez sa Vie, par M. Doujat, à la tête des *Opera juridica* de Florent, recueillis par le même Doujat, en 1679, *in* 4.

(97) François Guyet, Angevin, Prieur de S. Andrade, au Diocese de Bourdeaux, mort seulement en 1655.

1651. funeſtes, par leur mort, toutes ces dernieres années.

Voilà comme la mort d'un ſeul Homme m'a donné ſujet de parler de pluſieurs autres. Cependant je faiſois imprimer ma Verſion d'Horace, dont je dédiai le Tome des Odes à ſon Alteſſe roïale Monſeigneur le Duc d'Orléans, & celui des Diſcours & des Epîtres, à M. le Duc de Valois, bien qu'il ne fût qu'un Enfant, pour avoir occaſion d'honorer encore le Pere en la perſonne du Fils, de qui la belle naiſſance faiſoit eſpérer de ſi grandes choſes. Je préſentai cet Ouvrage à ſon Alteſſe roïale, le jour de l'Eclipſe du Soleil de l'année 1652, quoique je n'euſſe le deſſein que de le porter dans ſon illuſtre Bibliotheque, & le mettre entre les mains de M. l'Abbé Bruneau, qui en a la direction; mais cet excellent Homme me fit faire tout ce qu'il voulut; & ſon Alteſſe roïale retournant de deſſus ſa terraſſe, avec ſes Mathématiciens, d'où elle avoit fait les obſervations de l'Eclipſe, reçut mon préſent, comme tous les grands Princes ont accoutumé, quand ceux qui font des Livres, leur rendent les honneurs qui leur ſont dus.

Horace.

Son Alteſſe roïale.
1652.

Il eſt vrai que cela ne ſert de rien;

mais quelqu'expérience que j'en aie eu, je n'ai pourtant pas jugé à propos jusqu'ici de m'en corriger, parceque je m'imagine qu'il y a toujours de la gloire à parler aux Grands. Je m'étois rendu ingénieux dans les Remarques de ce Livre, de dire quelque chose en l'honneur de plusieurs qui ont écrit de notre tems; mais cela est encore également inutile, & ne produit pas même un bon effet: de sorte que je ne conseillerois à personne d'en user comme j'ai fait; & si j'écris encore, je suis bien résolu de m'en abstenir, parcequ'il y a des Gens qui se persuadent que c'est par intérêt, ou qui ne prennent pas toujours de bon biais cette sorte de civilité. 1652.

Alors nous étions encore dans la confusion des désordres de Paris, à cause de l'absence du Roi, qui se rendoit redoutable à ses Peuples par sa colere, & par une puissante Armée; & comme par un Arrêt du Parlement, rendu le huitieme de Mars contre le premier Ministre, on avoit dissipé sa grande Bibliotheque, je ne pus m'empêcher d'en témoigner mon ressentiment, en faisant quelque remarques sur mon Livre: mais il fallut supprimer, à mon grand regret, ce que j'en avois Bibliotheque de M. le C. Mazarin.

1652. écrit, pour la violence du tems. Cela ne m'empêcha pas néanmoins d'écrire dans l'une des Epîtres dédicatoires, à M. le Duc de Valois : » Que j'osois espé-» rer que son Altesse étant un jour tou-» chée de cet esprit délicat des Muses, » qui apporte dans l'ame tant de dou-» ceur & d'agrément, elle aimeroit » nos Ouvrages, ausquels elle desti-» neroit de grandes Bibliotheques, en » la place de celles qui venoient d'ê-» tre détruites. » Et certes les Vandales & les Goths n'ont rien fait autrefois de plus barbare, ni de plus rude que cela; ce qui devoit porter quelque rougeur sur le front de ceux qui donnerent leurs suffrages pour une chose si extraordinaire.

Mon Ouvrage fut assez heureux pour ne déplaire pas à beaucoup de Personnes d'esprit & de condition, & entr'autres à M. le Comte de Mouchi, de l'illustre Maison des Boutilliers (98) de Senlis, Seigneur de grand mérite, qui s'en voulut bien servir pour faire une Traduction en vers des Odes d'Horace, que j'estime n'être pas moins agréable, qu'elle a de fidélité, & qu'il l'a composée avec une facilité incroïable.

M. le Comte de Mouchi.

(98) Bouthilier Mouchi, ou *Moussi*. Voïez les Additions.

Mais ici, je ne puis oublier que le dix-neuvieme jour de Décembre de l'année 1652, M. le Cardinal de Retz aïant été arrêté prisonnier au Louvre, d'où il fut mené au Bois de Vincennes par les ordres du Roi; & sa Maison se trouvant dans la dispersion, M. de Salmonet (99), qui en étoit l'une des plus considérables Personnes, pour son savoir & pour sa piété, fut recueilli dans mon Abbaïe de Baugerais en Touraine, où je l'ai gardé quinze mois, sans lui tenir compagnie, parceque les occupations que j'avois à Paris, m'en ôterent le moïen; mais l'aïant rendu Maître de ma Maison, pendant ce tems-là, il en a usé aussi librement que moi-même, & il y a reçu plusieurs visites de mes Proches, & de la principale Noblesse du Païs, qui en a fait une estime toute particuliere, sans y oublier les Peres Chartreux du Liget, qui n'en sont qu'à deux lieues, dont il avoit beaucoup de consolation. 1652. M. de Salmonet.

Cependant je faisois imprimer une Version des Epîtres & Evangiles (1), où se trouvent aussi les Oraisons du Breviaire & la sainte Messe en Fran- Epîtres & Evangiles.

(99) Robert de Salmonet, dont il a été parlé plus haut.

(1) Elle a paru en 1653, in-12.

1653. çois, que je dédiai à la Reine de la grand'Bretagne; & l'année suivante, je publiai la seconde Edition de ma Traduction du Nouveau Testament, où je corrigeai plusieurs choses, tant pour la naïveté de l'expression, que pour la fidélité du sens, par l'avis de plusieurs Personnages illustres en doctrine & en piété, & particulierement de M. de la Milletiere; qui a fort médité les saintes Ecritures, & qui en a puisé les lumieres qui l'ont fait rentrer en la Communion de l'Eglise, dont ses Peres étoient sortis; ce qui l'a obligé d'écrire si souvent pour la réunion, en quoi, jusqu'ici, il n'a pourtant pas été secondé comme son pieux dessein le mérite. J'en ai parlé, comme j'ai dû, dans une Lettre que j'écrivis exprès, ensuite d'une autre, aux Prélats de l'Eglise gallicane, touchant les obligations de leur sacré Ministere.

M. de la Milletiere.

Je donnai aussi, vers le commencement de l'année 1653, une Traduction de Perse & de Juvenal, avec des Remarques sur chaque Satyre de ces deux Poètes illustres; & je dédiai cet Ouvrage à Monsieur, qui le reçut par les mains de M. de la Mothe le Vayer son Précepteur, & eut la bonté de me faire savoir par un Gentilhomme

Perse & Juvenal.

Monsieur.

de sa Maison, qu'il m'en savoit gré. Je le fus remercier d'une si grande grace, & je puis bien croire que les bons offices de M. de la Mothe me l'avoient procurée, lui qui avec tant de générosité, a toujours fait profession d'obliger ses Amis, & surtout ceux qui s'appliquent aux Lettres. Ce grand Personnage, à qui sa haute vertu & son savoir très exquis ont mérité les emplois qu'il a si dignement exercés, est heureux, par la joie qu'il se peut promettre d'un Fils unique, qui a tant d'amour pour les belles Lettres, & tant de capacité de faire bien toutes choses, pour acquérir une réputation digne de son courage & de la gloire de son nom.

1653.

M. de la Mothe le Vayer.

Ce Livre m'a procuré la connoissance de M. Pajot, qui me vit de la part de Monsieur, & m'a donné celle de M. de Linieres son Frere (2), que j'estime pour son bel esprit, & pour la douceur de son naturel, qui le portera toujours au bien, pourvu que son extrême facilité, dans la jeunesse où il est encore, ne soit point capable de suborner ses bons sentimens. Je suis

Mess. Pajots.

(2) C'est le fameux Poëte *Linieres*, dont M. Despréaux a rendu la Religion si suspecte. Voïez les Additions.

1653. redevable à cet Ouvrage de l'amitié de quelques-uns qui s'en sont servis, pour faire des Poésies agréables; mais il ne m'a pas exempté de l'ennui de quelques autres, & a fait concevoir de l'étonnement à plusieurs, de ce qu'il sembloit que j'eusse entrepris de traduire les plus difficiles Poètes de l'Antiquité, sans que rien fût capable de m'empêcher d'en venir à bout. Il s'en est même trouvé quelques-uns qui n'ont pas été contens, de ce que j'ai donné à tout le monde une intelligence assez facile de ces nobles Auteurs; & M. Magdelenet (3), qui a beaucoup d'esprit, & qui fait de beaux Vers latins, jugea dès-lors, que je pourrois aussi traduire Martial, si je voulois, quand il eût vu les expressions dont j'avois usé sur la seconde Satyre de Juvenal (4): & quoique ce qu'il en dit se pouvoit prendre en un autre sens, si est-ce qu'en me souvenant de

(3) Gabriel Madelenet, connu par ses Poésies Latines, imprimées en 1663, avec son Eloge, par Pierre Petit, & un Avis au Lecteur, par Louis-Henri de Loménie, Comte de Brienne; le tout en Latin. Madelenet mourut à Auxerre, sur la fin de l'année 1661.

(4) Les Traductions de Juvenal & de Perse, & de Catulle, Tibulle & Properce, par l'Abbé de Marolles, sont, la premiere de 1653, celle de Catulle & Tibulle, de la même année, & celle de Properce, de 1654.

lui, je voulus bien en faire l'essai, comme s'il en eût parlé tout de bon; & pour répondre en quelque sorte aux souhaits d'un illustre Ami, qui eût bien voulu connoître en quoi pouvoit consister la délicatesse des pensées de Catulle, & des deux autres Poètes qui l'accompagnent d'ordinaire, parcequ'il ne s'en est point encore vu de Traduction jusqu'ici qui lui en pût donner la connoissance, ne l'aïant pas de la Langue latine, bien qu'il soit fort habile en toutes choses, je m'y appliquai dès cette même année. Je fis imprimer le Catulle avec des Remarques, & je dédiai cet Ouvrage à M. le Prince Palatin, qui l'honora de quelque estime: j'essaïai aussi de justifier, dans ma Préface, celle que méritent les bonnes Versions. Je donnai ensuite le Tibulle avec des Annotations, & l'année d'après, je fis imprimer le Properce, le plus difficile de tous les Poètes que j'ai traduits; à quoi j'ajoutai la troisieme Edition de ma Traduction de Lucain, augmentée d'un Panégyrique à Pison, & du Poème de Petrone de la Guerre civile; le Properce, dédié à M. le Duc de Mantoue, & la troisieme Edition de Lucain, présentée à M. Molé, Garde des

1653. Catulle. Tibulle. 1654. Properce. Troisieme Edit. de Lucain. Petrone. M. Molé Garde des Sceaux.

1654. Sceaux de France, qui n'a point dénié sa glorieuse protection à mes petits Ouvrages (5), & qui par un surcroît de faveurs toutes particulieres, voulut bien m'octroïer en même tems le Privilege du Roi, pour une Version entiere de la sainte Bible (6), & du Breviaire romain, qui verra le jour, quand les préoccupations d'une mauvaise accoutumance seront levées de l'opinion de ceux qui s'y opposent de tout leur pouvoir. Ce fut avec la même débonnaireté que ce grand Homme reçut le petit présent que je lui fis d'une vingtieme Edition de mon Office de la Semaine sainte.

Breviaire.

Martial.

Les quatorze Livres de Martial parurent ensuite (7), & je puis dire y avoir apporté un tel tempéramment, qu'il ne s'y trouvera rien qui blesse l'honnêteté, quoique j'aie tout gardé, à la réserve de trente-six Epigrammes, qui sont insupportables; & si cet Ouvrage est connu, je ne doute point qu'il ne soit pour le moins aussi-bien reçu qu'aucun autre de cette qualité, que j'aie donné au Public; parceque'il y a

(5) Voïez les Additions.

(6) Cette Traduction entiere de la Bible n'a point paru. Celle du Breviaire romain a été donnée en 1659.

(7) En 1655, 2 Vol. in-8. Voïez les Additions.

fallu emploïer encore plus d'artifice, 1654.
pour y réussir. Ce qu'a bien reconnu M. Pelisson Fontanier (8), de qui l'esprit est si éclairé, qui écrit lui-même avec tant d'élégance, & qui juge si bien de toutes choses. Il a pris garde aux tours qu'il y a fallu observer; & quelques autres se sont étonnés, comme j'y ai pu conserver les équivoques, qui se rencontrent dans le Latin; parceque chaque Langue, aïant les siennes propres, elles passent difficilement de l'une à l'autre. Il ne faut que voir néanmoins sur cela cinq ou six Epigrammes & entr'autres la septieme du deuxieme Livre, la trente-quatrieme du troisieme Livre, la vingt-deuxieme du neuvieme Livre, la dix-neuvieme de l'onzieme Livre, & la trente-neuvieme du douzieme Livre.

M. Pelisson.

Enfin, dans la même année que j'ai mis la main à la plume pour écrire ces Mémoires, j'ai fait une troisieme Edition de mon Nouveau Testament avec le Latin; & j'ai composé des Discours & des Annotations sur diverses Figures en Taille-douce, que feu M. Favereau, Conseiller du Roi, en sa Cour des Aides à Paris, fit dessiner 1655.

Livre de Tableaux.

(8) C'est celui qui a fait l'Histoire de l'Académie françoise, & tant d'autres Ouvrages.

1655.

& graver, par les meilleurs Maîtres de son tems, où sont représentées quelques-unes des plus illustres Fables de l'Antiquité, à l'imitation des plattes Peintures de Philostrate; ce qui ne fait que de paroître au jour; & j'ai intitulé ce Livre, *Tableaux du Temple des Muses, pour représenter les Vertus & les vices* (9).

Voilà bien des Livres imprimés, & je suis étonné moi-même d'en avoir tant écrit en si peu de tems; ce que je ne me fusse jamais persuadé dans ma jeunesse, quelque amour que j'eusse pour ces choses-là. Cependant ce ne sont pas les seuls que j'aie composés depuis dix ans, j'en ai encore pour faire deux Volumes assez considérables, contenant les Vies des Hommes illustres pour les Lettres, à commencer dès le premier Homme; de sorte que j'en ai bien cinq cens toutes prêtes: mais pour en dire la vérité, les plus longues ne passent guere deux feuillets, & il y en a plusieurs qui ne vont pas à une page entiere; toute-

(9) Cette Edition de 1655, *in-fol.* est la plus belle. Celle d'Amsterd. 1676, *in-4.* & celle de 1733, *in-fol.* ne la valent pas. La derniere présente cependant des Figures retouchées, ou nouvellement inventées par Picard; mais les Explications sont différentes de celles de l'Abbé de Marolle.

fois c'eſt encore beaucoup, & ſi c'eſt 1655.
bien peu pour le grand deſſein que j'en avois formé, quoique je me vouluſſe reſtraindre à ceux de France, depuis mille ans.

Cela fait bien voir juſqu'où peut aller un eſprit laborieux, quand il ſe veut ſervir de tout ſon loiſir, & ſur-tout quand il y trouve ſes délices. Il ne ſeroit pourtant pas néceſſaire qu'il y en eût beaucoup de la ſorte; car outre que nous avons déja tant de Livres, que les plus amples Bibliotheques ne les ſauroient contenir; il faut avouer que le grand nombre pourroit préjudicier, ou ne ſerviroit de rien; mais ſi ce doit être le métier de quelqu'un, c'eſt principalement celui d'un Eccléſiaſtique, qui n'a point de Charge qui l'oblige à quelque ſollicitude publique, ou fonction particuliere, afin qu'il ſe puiſſe occuper agréablement, ſans deshonorer ſa condition; car s'il a beſoin de compagnie, pour ſe divertir, il eſt quelquefois en grand danger de mal paſſer ſon tems, ou de tomber dans la fainéantiſe, & de-là dans les vices infâmes, qui ſcandaliſent tout le monde; c'eſt pourquoi, avec le peu de bien que Dieu m'a donné dans une condition privée, je

1655. M. Gassendi.

me suis donné cette sorte d'exercice, selon l'avis de l'illustre Pierre Gassendi, dont la science est si profonde, & la douceur si charmante. J'ai suivi en cela les sentimens de cet excellent Homme, qui a trouvé l'art de joindre l'humilité chrétienne, avec la hauteur de la Philosophie ; & ces qualités si opposées entr'elles, compâtissent heureusement en sa Personne.

De l'Etude des Ecclésiastiques.

Je sais bien qu'il y a de grands Personnages qui ne demandent pas tant de connoissances ou d'études à des Ecclésiastiques, mais c'est dans les matieres de Théologie, où ils voudroient qu'ils n'en sussent pas davantage, qu'il est nécessaire d'en enseigner au Peuple, pour son salut. Telle étoit la pensée de l'un des premiers Hommes de la Robbe, & de tout le Roïaume, soit pour l'esprit, soit pour la Doctrine, ou pour les généreux sentimens ; ce qu'il soutenoit avec des raisons si puissantes, qu'il eût été bien mal aisé de les vaincre par de meilleures. J'ose croire pourtant que beaucoup d'autres ne seroient pas en cela de son avis, parcequ'il faut bien plus de connoissances, pour avoir la science des Mysteres, que les

Docteurs ſont obligés d'enſeigner, & de maintenir contre les objections des Hérétiques & des Impies, qu'il n'en faut pour les croire ſimplement : outre qu'il faut beaucoup étudier, pour en ſavoir les divers motifs, ou connoître tous les moïens utiles, ou néceſſaires, pour les perſuader ; & quoique le Symbole ſoit aſſez court, ſi eſt-ce qu'on n'en peut pas dire autant de toutes les ſaintes Ecritures, qui en ſont le fondement, & perſonne n'ignore qu'il n'y ait, en pluſieurs endroits, de ſaintes obſcurités, où l'on ne ſauroit pénétrer, ſans la lumiere de la ſcience & de la pieté. 1655.

Tandis que je m'occupois à ces choſes, je recevois des viſites de mes chers Amis, je converſois avec eux, & je profitois infiniment de leur entretien ; de ſorte que je n'avois garde de m'en plaindre, & je ne me ſuis jamais plaint auſſi de la diſtraction que quelques-uns d'eux craignoient de m'apporter. Ainſi je paſſois aiſément de l'étude à la converſation ; & quand l'une étoit finie, je reprenois l'autre ſans peine, & je ne trouvois point étrange que chacunes d'elles s'interrompiſſent quelquefois, les trouvant également douces & pleines de charmes. Viſites obligeantes.

1655. Connoissances de Gens de Lettres.

Je ne parle point ici des Princes & des Seigneurs que j'ai vus, je les honore & je respecte leur qualité; mais comme je ne familiarise pas trop avec eux (car il seroit même dangereux) je reçois plus volontiers leurs visites, que je ne leur rends les miennes. Je suis bien glorieux des marques qu'ils me donnent de leur souvenir; mais je me contente des autres, & je célebre, comme une conquête, l'amitié d'un Homme docte; c'est pourquoi j'eus tant de joie, quand celle de M. de Sorbieres (10) me fut procurée par M. l'Abbé du Verdus (11), celui-ci de Guienne, & l'autre de Provence, & tous deux si savans dans les connoissances de la Philosophie & des Lettres humaines. Ce fut encore M. du Verdus qui me donna la chere connoissance de Mess. de Martel & du Prat (12), de la Province de Languedoc, deux esprits qui sont également éclairés dans les belles choses; mais non pas celle de Monsieur

(10) Samuel de Sorbiere, mort le 9e Avril 1670. Voïez sa Vie, par M. Graverol, Avocat de Nîmes, à la tête du *Sorberiana*, à Toulouse 1694, *in*-12.

(11) François du Verdus, de Bourdeaux, Traducteur des Elémens de Politique de Hobbes. Voïez le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

(12) Voïez le même Ecrit, à l'Article, *Sorbiere*.

1655.

d'Ouvrier (13), de la même Province, que j'aime & que j'honore de longue main, avec toute l'estime qui est due à son mérite, à son courage, & à toutes les excellentes qualités de son esprit.

Au mois de Juillet dernier, le même jour que j'achevois la cinquante-cinquieme année de mon âge M. des Noyers, Secrétaire des commandemens de la Sérénissime Louise-Marie, Reine de Pologne, m'étant venu trouver de la part de Sa Majesté, pour avoir mon avis sur le dessein d'une Epitaphe qu'elle vouloit mettre sur le tombeau de feue Madame la Duchesse de Nevers, sa Mere, qu'elle faisoit élever en marbre dans la grande Eglise de Nevers, je lui donnai celle-ci dès le lendemain, comprenant, dans une seule Période, les qualités, les alliances, & les autres vertus de cette grande Princesse, avec la durée de sa vie & le tems de sa mort.

Epitaphe, en Latin, de très haute & très excellente Princesse Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers.

Catharinæ Caroli Meduanensis à Lotha-

(13) L'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement*, le nomme *Louis Douvrier*.

1655. ringia Filiæ; Francisci Guisiæ Ducis Nepti; Estensium Ducum, nec non Ludovici Regis Francorum duodecimi Pronepti; Caroli Ducis Mantuanorum, Montisferatensium, Nivernensium, & Retelensium Uxori; alterius Caroli Principis Matri; itidemque Caroli secundi Mantuanorum Ducis Aviæ; illustrium Fœminarum Antistiti, si Fœmina dici potest quæ pietate Divos æquavit, quæ Viros sapientissimos prudentiâ superavit; annis XXXIII natæ; VIII id. Mart. anni sal. M. DC. XVIII. Parisiis inter optimi Viri, ac præstantissimi Fratris amplexus Defunctæ; Ludovica Maria Mantuana, Polonorum & Suecorum Regina, Filia non immemor virtutum tantæ Parentis quas imitandas sibi proposuit, hoc monumentum erexit; anno Incarn. Dom. M. DC. LV.

Devises pour la Reine de Pologne.

Et pour mettre une devise sur le revers d'une Médaille qu'on faisoit faire ici pour cette grande Reine, je donnai à choisir des trois suivantes :

La premiere étoit une guirlande de roses & de lis dans un Cercle de lumiere, avec ce vers tout entier de Properce;

Hanc duo sectati Fratres Aquilonia proles.

pour dire que la Reine de Pologne, dont les vertus & la beauté font une admirable guirlande pour la couronner de gloire, a été recherchée par deux

Freres du ſang des Dieux du Septentrion. Le Poëte l'avoit écrit au ſujet de Calaïs & de Zethes, Enfans de Borée, Dieu du Septentrion. 1655.

La ſeconde. Un chêne antique, où ſont appendues des Couronnes roïales & ducales, avec une Colombe à la cime de l'arbre, avec ces Mots :

Regna loquuntur avos.

faiſant alluſion aux Chênes de Dodone, qui rendoient des Oracles, & qui marquent une haute antiquité, pour dire que les Roïaumes & les Duchés, que poſſede la Reine de Pologne en la compagnie du Roi ſon Epoux, juſtifient la grandeur de ſon extraction, qui vient des Rois de Lombardie en ligne directe, & du côté des Femmes, de toutes les anciennes Maiſons couronnées de l'Europe.

La troiſieme. Un Cœur couronné au pied de la Croix, avec ce mot d'Horace : *Latius regnet*, pour dire que ſon Regne, aſſujetti à celui de Jeſus-Chriſt, s'étendra bien au-de-là des bornes du Monde.

Ravages dans la Pologne.

J'aurois donc eſſaïé de faire, en cela, quelque choſe qui pût n'être pas déſagréable à une ſi grande Princeſſe, quand on nous apprit * la mauvaiſe nouvelle des incurſions des Moſcovi-

* *C'étoit vers le 16 du mois d'Août* 1655.

1655. tes & des Suédois (14), dans l'une & l'autre Pologne, où ils ont fait des ravages prodigieux, par le moïen de la révolte de quelques Palatins, qui ont trahi leurs propres intérets, pensant accroître leur fortune, ou se rendre redoutables, quand ils ont fait la guerre à leur Prince légitime, & ruiné leur Patrie, en déchirant ses entrailles. Mais le Roi, dans une si grande extrêmité, recueillit le reste des forces de son Roïaume, & j'apprens en écrivant ceci, qu'il s'est mis à la tête de son Armée, pour s'opposer à une si étrange furie, & que la Reine son Epouse s'est retirée à Cracovie, où elle attend, avec une résolution digne de son grand courage, le succès d'une résistance si juste, sans rien négliger de tous les secours qu'elle y peut apporter pas ses propres richesses, par son crédit vers les Peuples & les Grands du Roïaume, & par son illustre piété vers Dieu, pour fléchir sa colere.

(14) C'étoit dès 1654, puisque Smolensko fut pris le 13 Octobre de ladite année, par les Moscovites, qui entrerent en Lithuanie, pendant que les Tartares & les Cosaques ravageoient la Pologne. Voïez les Lettres de la Mere Marie Angelique Arnauld, Tom. II, années 1654 & 1655. Plusieurs sont écrites à la Reine de Pologne, sur ces événemens.

Cependant M. le Duc de Mantoue son Neveu, étant venu en France pour témoigner au Roi les affections qu'il a toujours eues pour cette Couronne, arriva le septieme du mois d'Août à Paris, où attendant le retour de Sa Majesté, qui étoit en personne à la tête de son Armée sur les Frontieres de Picardie, Madame la Princesse Palatine sa Tante, le traita splendidement, par les ordres du Roi, dans l'Hôtel de Longueville, où il fut logé; & M. le Prince Palatin, à qui la courtoisie & les civilités sont si naturelles, eut soin de lui faire les honneurs du logis, & de lui donner tous les honnêtes divertissemens qu'il lui fut possible, en l'absence du Roi.

1655. Arrivée de M. de Mantoue, en France.

Huit jours après son arrivée, je lui fis la révérence, & je fus ravi de voir un Prince si bien fait, dont je puis croire que le Pere & l'Aïeul m'avoient honoré de leur bienveillance. Il en tient sans doute l'esprit & la bonne mine, quoiqu'à mon avis, il leur ressemble peu de visage. Sa présence est grave, & son air affable. Il parle facilement, & de ce beau ton de voix, qui est tout particulier à ceux de sa Maison, pour persuader toutes

Description de sa Personne.

1655. choses. De-là vient que M. le Prince Palatin lui aïant dit, à mon sujet, que j'étois Fils de celui qui avoit conduit la jeunesse de feu M. son Pere, & qui s'étoit signalé en plusieurs occasions pendant sa vie, & sur-tout en son combat contre l'Isle Marivaut, l'un des plus célebres qui se soient jamais faits, entre deux puissantes Armées, celle du Roi devant Paris, & celle de la Ligue, le propre jour que mourut Henri III à S. Cloud, il n'eut pas la peine de m'ordonner deux fois que je lui en fisse le récit; de sorte que pendant son dîner, m'aïant fait donner un siége à sa table, assez proche de sa personne, je lui dis :

L'Histoire du combat de M. de Marolles.

Monseigneur, votre Altesse rend glorieuse la mémoire de feu mon Pere, de vouloir ouir quelque chose des particularités de son Combat, qui se fit devant les tranchées de Paris, le premier jour du Regne de Henri IV; c'est pourquoi l'un * de nos plus célebres Historiens en a commencé la description par ce Duel, qu'il appelle *fameux, entre Jean de l'Isle-Marivaut, du parti du Roi, & Claude de Marolles, de celui de la Ligue, lequel se fit dans la plus glorieuse lice du Monde, à la vue de Paris, & au milieu de toutes*

* Fr. de Mezerai.

toutes les forces du Roïaume, où se vit le plus beau coup de lance dont on ait jamais parlé, & le dernier qui mérite que l'on en parle. Et certes, Monseigneur, je ne puis nier que cette action ne soit signalée; mais en voici le sujet & tout le détail. La veille du Combat, qui fut le premier jour d'Août de l'année 1589, mon Pere, armé de toute pieces, à la mode de ce tems-là, s'étant approché du bord des tranchées, il y fit rencontre de l'Isle-Marivaut, l'un des plus braves Gentilhommes de l'Armée du Roi. La réputation de sa valeur & de son adresse ne l'étonna pourtant pas beaucoup; & quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans, au lieu que Marivaut étoit dans la vigueur de son âge; si est-ce que comme il étoit beau Gendarme, & plein de courage & d'ambition, outre qu'il s'étoit non-seulement acquis de l'estime dans les Tournois, & les Courses de Bagues, où il avoit souvent remporté le prix; mais encore en des occasions périlleuses, & surtout dans un combat singulier qu'il avoit heureusement entrepris en l'âge de vingt & un ans contre S. Sever, dont il étoit retourné victorieux, il ne crut pas que rien fût capable de lui faire 1655.

1655. peur. Il fut même ravi que Marivaut s'adressant à lui, comme au plus apparent Ligueur de la Trouppe, lui demanda s'il n'y en avoit pas un d'eux qui voulût rompre une lance pour l'amour des Dames. Il y en a mille, lui dit Marolles; mais il n'en faut point d'autres que moi-seul, qui serai bien aise d'éprouver votre valeur, & qui tiens à gloire de servir les Dames. Vous êtes donc vaillant & amoureux, lui dit Marivaut, je vous en estime davantage, & cela suffit; mais à demain la partie, si vous me dites votre nom; & afin que vous sachiez qui je suis, je m'appelle Marivaut: & moi, je me nomme Marolles, lui dit mon Pere, & j'obtiendrai la permission de me trouver demain en ce même lieu pour faire tout ce que vous voudrez. Souvenez-vous en donc bien, lui repartit Marivaut, & si vous y manquez, je vous en ferez reproche.

Ils se séparerent de la sorte; mais le soir M. du Maine, votre Bis-aïeul, essaïa par deux fois de l'en divertir, craignant l'évenement de cette entreprise par la foiblesse du Peuple, qui tire des conséquences générales des avantures particulieres, outre que le Parti de la Ligue étoit déja si affoibli, que

le moindre malheur étoit capable de l'abbatre entierement. Il n'y eut pourtant pas moïen de le faire rendre à toutes ces persuasions. Il faillit même à naître de-là d'autres querelles particulieres, sur ce qu'il y en eut qui essaïerent de porter l'esprit de M. du Maine à s'y opposer de tout son pouvoir, soit qu'ils fussent Amis de Marivaut, ou qu'ils fussent jaloux de la gloire que mon Pere se promettoit de son courage & de son adresse, jusques-là qu'il dit qu'on ne s'en devoit point mettre si fort en peine, & que si l'Isle-Marivaut portoit le même habillement de tête qu'il lui avoit vu, il le tueroit par la grille de sa visiere : de sorte que M. du Maine lui permit, ce qui ne lui eût pas été facile de lui refuser ; & le lendemain, qui fut le deuxieme jour d'Août, il lui fit bailler le plus beau Cheval de son écurie ; mais qui se trouva si rude, qu'il ne s'en put servir, & fut contraint d'en prendre un autre, qui tomba sous lui en sortant des tranchées, comme je dirai ci-après, dont plusieurs conçurent un mauvais présage. Cependant il fut armé par le Chevalier d'Aumale, & conduit aux tranchées par le Baron de la Chastre, depuis Maréchal 1655.

de France, qu'il avoit choiſi pour ſon
1655. Parrain. Comme Marivaut, qui avoit pris Châtillon pour le ſien, (c'étoit le Pere du dernier Maréchal de ce nom) brûloit d'impatience de voir ſon Ennemi, il ſe trouva au lieu qui avoit été convenu le jour d'auparavant, long-tems avant l'heure aſſignée, accompagné de Châtillon, & de cinq cens Maîtres, pour la ſureté du Camp; il l'envoïa même ſommer par un Trompette de lui tenir ſa parole, & y ajouta un Billet en forme de Cartel, que je dirai à votre Alteſſe, ſi je m'en puis ſouvenir, l'aïant lu pluſieurs fois dans l'original. Il me ſemble, Monſeigneur, qu'il contenoit à-peu-près ces mots, & je crois que je ne me trompe pas. *Monſieur, pour m'acquitter de la promeſſe que nous nous fîmes hier au ſoir, je ſuis en ce lieu, où je vous attens avec une lance. Votre foi y étant engagée, je veux croire que n'y manquerez: ne me faites donc perdre cette bonne opinion que vous m'avez donnée de vous, & n'oubliez rien au logis; car il vous ſera beſoin.* LISLE-MARIVAUT. Il y avoit en la ſuſcription, *A Monſieur de Marolles.* A quoi mon Pere ne fit point d'autre réponſe, ſinon, qu'il la lui porteroit

Billet de Marivaut.

au bout de sa lance, & qu'*après tout*, *Marivaut avoit grand hâte de mourir*. 1655.

Avant néanmoins que les Parties s'entrevissent, le Baron de la Chastre voulant parler à Marivaut, tant pour arrêter les conditions du Combat, que pour s'informer de la mort du Roi, dont la nouvelle étoit encore incertaine, lui demanda s'il lui pourroit dire un mot en assurance, à quoi Marivaut répondit qu'il en pourroit dire quatre; & voïant la Chastre sans lance, il jetta la sienne par terre. Alors la Chastre lui dit; Mon cher Gentilhomme, il n'est plus tems de combattre, il faut s'embrasser l'un l'autre, & se reconcilier comme Catholiques que nous sommes. Monsieur, lui dit Marivaut, j'aimerois mieux mourir, que de manquer à cette partie, aussi-bien mon Maître est mort: si Marolles ne me tient point sa promesse, je lui en ferai reproche. Vous ne lui en ferez point, répondit la Chastre, car il est ici prêt à la tenir. Alors aïant convenu du Camp, ils demeurerent d'accord entr'eux, que le Vainqueur feroit ce qu'il lui plairoit du Vaincu. Puis les suretés aïant été données & reçues de part & d'autre, les publications se firent avec les for-

1655. mes & les solemnités accoutumées.

Quelques Princesses & Dames se parerent ce jour-là d'écharpes vertes, & furent placées en un certain lieu, d'où comme de dessus un échafaut dressé exprès, elles pouvoient découvrir de la vue l'espace qui avoit été marqué, pour leur donner le spectacle du fameux Combat, qui se devoit faire en leur honneur. La Belle de S. S. dont le Ligueur étoit devenu passionnément amoureux, y étoit auprès de Madame d'Aumale; & quand son Chevalier (c'est ainsi qu'elle appelloit le jeune Guerrier) voulant sortir de la tranchée, se fut relevé avec une adresse merveilleuse du fossé, où son Cheval s'étoit abbatu sous lui, la Chastre aïant fait apporter deux lances, comme le disent tous les Historiens, (je pense néanmoins avoir oui dire qu'il y en eut quatre, & ce fut Bellefons, Gentilhomme de beaucoup de valeur, & intime Ami de feu mon Pere, qui eut la charge de les porter), il en envoïa le choix à Marivaut, qui les trouvant trop foibles, les renvoïa toutes quatre, avec cette réponse, que c'étoient plutôt des quenouilles pour des Femmes que des lances pour des Hommes, & qu'il le prioit

de trouver bon qu'il se servît de celle qu'il avoit gagnée quelques jours auparavant dans un Combat, sur les Parisiens. Ce qui lui fut accordé, & Marolles se contenta d'une lance aussi legere que celles dont on couroit la bague. Il s'étoit armé de noir, avec une écharpe & des plumes noires, sur un Cheval blanc; au lieu que Marivaut, qui montoit un Cheval noir, portoit l'écharpe blanche sur des armes argentées, avec la panache de la même couleur, au-dessus de l'armet. 1655.

Enfin les deux Combattans passerent chacun du côté des Ennemis, Marivaut vers les tranchées, & Marolles vers la campagne, afin qu'aïant rompu, ils se trouvassent du côté de leurs Gens. Alors les Trompettes donnerent le signal, & les Guerriers partirent en même tems, l'un contre l'autre, de toute la force de leurs Chevaux, un sillon entre deux, & se choquerent de telle roideur, qu'après s'être arraché les éperons, en passant, ils rompirent leurs lances, Marivaut dans la cuirasse de son Adversaire, qui en fut faucée, croïant l'abbatre, ou le percer en le prenant au défaut; & celui qu'il avoit défié, dans la grille de sa salade, où le fer avec le

1655. tronçon fut enfoncé dans l'œil jusqu'au derriere de la tête, s'étant tenu si ferme sur les arçons, qu'il n'en fut point ébranlé de la selle.

De ce coup Marivaut tomba mort à terre, les Trompettes Ligueuses en menerent un grand bruit : on redemanda le corps du Vaincu, qui fut donné à Châtillon; & le Vainqueur qui se contenta des Armes & du Cheval, fut ramené dans Paris parmi les fanfares des Trompettes, & les acclamations publiques. Les Dames couronnerent sa victoire de leurs faveurs, & le Peuple qui se pressoit dans les rues pour le voir passer, en fit le soir des feux de joie. On disoit qu'il avoit vaincu par adresse & non par hasard; & quelques jours après les Prédicateurs qui célébroient cette victoire comme un coup du Ciel, disoient, *que le jeune David avoit tué le Philistin Goliath.* Il se trouva aussi de beaux esprits qui composerent des Vers en son honneur; & cette Anagramme Latine sur son nom *Claudius de Marolles*, fut trouvée assez heureuse avec une seule lettre changée *adsum in duello clarus*, qui revient admirablement bien au sujet.

Voilà, Monseigneur, toute l'Hist-

toire du Combat, que votre Altesse m'a commandé de lui raconter, & je l'ai fait dans le moins de paroles qu'il m'a été possible, pour lui en dire toutes les particularités. Ce Prince, qui avoit écouté ce récit fort patiemment, eut la bonté de me témoigner qu'il y avoit pris plaisir, & qu'il faisoit état de cette action. 1655.

Quelques jours après le Roi revint à Paris, aïant conduit lui-même son Armée victorieuse autour de Valenciennes & de Mons en Hainaut; & fit à M. le Duc de Mantoue des honneurs & des caresses dignes de sa bonté & de sa magnificence roïale; à quoi il ne faut pas douter que son premier Ministre, qui ne lui suggere jamais que de belles pensées, n'ait beaucoup contribué, sans qu'il se relâche tant soit peu des soins d'accroître son pouvoir, & de contenir les Peuples dans une obéissance profonde, donnant de l'étonnement aux Alliés, par sa rare conduite, & rendant les Armes Françoises redoutables à ses Ennemis.

J'écrivois ces choses le 15 du mois d'Octobre 1655, qui est la treizieme du Regne de notre glorieux Roi Louis XIV, & la premiere de l'heureux

1655. Pontificat d'Alexandre VII, la vingt & unieme de la Guerre déclarée contre l'Espagne, & la quarantieme des pesantes charges, que souffre cette Couronne, depuis les premiers troubles que des Factions intestines ont causés dans l'Etat; mais non pas sans l'espérance de jouir enfin bientôt des douceurs de la Paix tant désirée, par tous les soins qu'en veut prendre sa Sainteté, dans la sollicitude Pastorale, qui lui a mis en l'ame le desir du repos de la Chrétienté; par la généreuse bonté du Roi, qui n'a pas moins de sagesse que de valeur; par la piété de la Reine sa Mere; par les bonnes intentions de son premier Ministre, & par les souhaits de tous les Peuples, qui gémissent depuis si longtems.

Mais voici une chose horrible. On m'apprend la déroute des Armées de Pologne, & la prospérité de celles de Suéde. Les nuages des troubles, s'étant formés dans toutes les parties du Nord, sont enfin venu fondre sur ce Roïaume désolé. Les Cosaques, les Tartares & les Moscovites, y avoient fait des ravages depuis quelques années; mais les Suédois s'étant trouvés armés, peut-être pour d'autres entre-

prises, qu'il n'étoit pas encore tems de faire éclater, se sont servis de cette occasion, à quoi ont beaucoup aidé quelques Palatins révoltés, qui ont violé les sermens de fidélité qu'ils devoient au Roi, à la Patrie & à la Religion. Ainsi, sous le regne d'un Prince très vaillant & très pieux, & de cette admirable Reine son Epouse, dont j'ai parlé en tant de lieux de ces Mémoires, nous voïons encore cette Couronne illustre en grand danger d'être mise en pieces, & la Chrétienté menacée d'un scandale qui me fait frémir. Mais il est fort à craindre que la mauvaise intelligence des Catholiques n'y contribue, pour le moins autant que l'union des Protestans, que l'on empêchera mal aisément. 1655.

On imprima ceci le vingt-cinquieme jour d'Octobre de l'année 1655, qui est le premier jour de l'Assemblée générale du Clergé de France, où il est croïable qu'il se présentera beaucoup de questions à examiner; & de quinze Provinces qu'il y a dans le Roïaume, celle de Paris, qui fut divisée de celle de Sens dès l'année 1622, est en contestation avec son ancien Métropolitain, & se voit d'un

1655. autre côté en grande perplexité de ſavoir, ſi pour ſon premier Prélat, elle eſt en état de Veuve, ou ſi elle ne l'eſt pas.

Fin du Tome premier.

3 2044 005 003